

## COMPTE RENDU IN EXTENSO

**SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022**

**(1<sup>ÈRE</sup> JOURNÉE)**





2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
 RIUNIONE DI 2 È 3 di GHJUNGHJU  
 2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
 RÉUNION DES 2 ET 3 JUIN

**SOMMAIRE DU JEUDI 2 JUIN 2022**

**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 00** 10

**QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES**

**Question n° 2022/E2/032 - Extension de la STOC de Prunelli di Fium'orbu**, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » 10

Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement 11

**Question n° 2022/E2/038 - Gestion des déchets**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » 14

Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement 17

**Question n° 2022/E2/034 - Argent privé pour la gestion des espaces naturels protégés de Corse**, posée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse » 19

Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement 20

**Question n° 2022/E2/036 - Soutien aux éleveurs en période de sécheresse**, posée par M. Petru Antone FILIPPI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 22

Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Odarc et M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office Hydraulique 23

<b>Question n° 2022/E2/031 - Par una prisirvazioni di a muntagna di Cagna</b> , posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	26
Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement	27
<b>Question n° 2022/E2/037 - Précarité</b> , posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu »	29
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	31
<b>Question n° 2022/E2/035 - Discussions avec le Gouvernement</b> , posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un nouveau souffle pour la Corse »	33
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	35
Droit de réponse de M. Jean-Martin MONDOLONI	38
Prises de paroles de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif et Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	39
<b>Question n° 2022/E2/033 - Esercizi militari in Sardegna</b> , posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte »	40
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	41
<b>Mme Sandra MARCHETTI procède à l'appel nominal</b>	43
<b>Allocution de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	44
<b>Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</b>	48

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 152** : Approvazione di u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 d'aprile di u 2022

**Rapport n° 152** : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 avril 2022

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité** 54

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**Raportu n° 141 : Mudifica di u regulamentu di u Premiu Andria Fazi**

**Rapport n° 141 : Modification du règlement du Prix Andria Fazi**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M Gilles SIMEONI 54

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E2/027) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure* 56

Avis favorable de la Commission de l'Éducation, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux 57

Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité 58

**Prises de paroles :** 58

Mme Véronique PIETRI  
M. Jean-Martin MONDOLONI  
M. Jean-Marc BORRI  
M. Saveriu LUCIANI

Amendement n°1 déposé par le groupe Avanzemu 61

**Prises de paroles :** 64

Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Pierre GHIONGA

Réponse pour le CE de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif Favorable à l'amendement 58

Ont voté l'amendement à l'unanimité : 69

**Avanzemu**  
**Un Soffiu Novu**  
**Core in Fronte**  
**Fa Populu Inseme**

**Rapport n° 141 ainsi amendé est adopté à l'unanimité** 69

## EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

### **Raportu n° 151 : Prughettu di decretu rilativu à a gestione di u FEADER à titulu di a prugrammazione à partesi da u 2023**

**Rapport n° 151** : Projet de décret relatif à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023

Présentation de l'urgence du rapport voté à l'unanimité	69
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	70
<i>Prises de paroles :</i>	71
M. Jean-Jacques LUCCHINI	
Mme Marie Anne PIERI	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	
En réponse pour le CE M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	74
<b>Rapport n° 151 est adopté à l'unanimité</b>	<b>75</b>

## RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

### **Raportu n° 146 : Alizzioni prufiziunali 2022 : Cunitatu Sociali Tarritoriali**

**Rapport n° 146** : Elections professionnelles 2022 : Comité Social Territorial

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	76
Avis favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité	77
<b>Rapport n° 146 est adopté à l'unanimité</b>	<b>77</b>

**Suspension de séance à 13H00 et Reprise à 15H10**

## ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

**Raportu n° 143 : Aghjustu à a cunvenzione rilativa à u cufinanziamentu di l'operazione di gestione durevule di i servizii d'acqua è di u richjappu strutturale à titulu di a solidarità di i territorii**

**Rapport n° 143 :** Avenant à la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Collectivité de Corse relative au cofinancement des opérations de gestion durable des services d'eau et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse 78

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E2/013) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 82

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E2/022) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 85

**Prise(s) de parole :** 86

M. Antoine POLI

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Saveriu LUCIANI

M. Pierre GHIONGA

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

M. Gilles GIOVANNANGELI en réponses aux interventions 93

**Rapport n° 143 est adopté à l'unanimité** 94

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**Raportu n° 144 : Schema Dirittori di l'Accunciamentu Numericu di a Corsica - SDTAN SMART ISULA**

**Rapport n° 144 :** Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - SDTAN SMART ISULA

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 95

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E2/010) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 103

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E2/026) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 107

**Prise(s) de parole :** 108

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

M. Pierre GHIONGA

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Saveriu LUCIANI

M. Joseph SAVELLI

M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif en réponse aux interventions 116

**Vote du rapport :** 119

Fà Populu Inseme **POUR**

Avanzemu **POUR**

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA **ABSTENTION**

Core In Fronte **POUR**

Soffiu Novu **ABSTENTION**

**Le rapport n° 144 est adopté à la majorité** 120

## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**Rapport n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Una cumprera publica rispunsevule à u serviziu di u sviluppu economicu di a Corsica**

**Rapport n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse 120

Lecture de l'avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 126

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2022/E2/024) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 127

***Prise(s) de parole :*** 127

Mme Vanina BORROMEI

Mme Christelle COMBETTE

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

M. Pierre GHIONGA

M. Jean BIANCUCCI

Mme Cathy COGNETTI TURCHINI

M. Alex VINCIGUERRA en réponse aux interventions 139

**Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance**

**Rapport n° 148 est adopté à l'unanimité** 141

**AMBIENTE / ENVIRONNEMENT**

**Rapportu n° 150 : Gestione di a frequentazione nantu à i siti patrimoniali naturali - Presentazione per infurmazione di l'Assemblea di Corsica**

**Rapport n° 150 : Gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux - Présentation pour information de l'Assemblée de Corse**

**VOTE SUR L'URGENCE** 142

**Vote CONTRE du groupe « Un Soffiu Novu »**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse 142

***Prise(s) de parole :*** 149

M. Jean-Paul PANZANI

Mme Vanina BORROMEI

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Mme Serena BATTESTINI



M. Pierre GHIONGA

M. Petru Antone FILIPPI

M. Guy ARMANET, en réponse aux intervenants. 157

Pas de vote rapport d'information 159

**La séance est suspendue à 18 h 51.**

## Ouverture de la séance des questions orales à 10 heures.

### La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, veuillez prendre place.

Per piacè, emu da principià. Dumandu à i media di mettesi da cantu. A ringrazià vi.

Pigliate e vostre piazze.

Eccu, sò 10 ore è emu da principià sta sessione incu e dumande à bocca.

Prima dumanda di « Core in fronte ».

### RACOLTA DI E DUMANDE A BOCCA RECUEIL DES QUESTIONS ORALES

\* **Question orale N° 2022/E2/32** déposée par Serena BATTESTINI au nom du Groupe « Core in Fronte » : **Extension de la STOC de Prunelli di Fium'Orbu.**

### Mme Serena BATTESTINI

Salute à tutti.

La question des déchets est un véritable serpent de mer chronique pour une Corse qui produit, annuellement, 170 000 tonnes de poubelles. Par comparaison, cela représente à peine 10 % du volume des déchets de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Aujourd'hui, le marché des déchets est devenu très juteux et il est susceptible d'attiser les appétits financiers, pour des exploitants d'ISDND ou pour des transporteurs.

Ces derniers jours, nous avons appris qu'il est largement envisageable qu'une extension de la STOC de Prunelli di Fium'Orbu soit accordée, par arrêté préfectoral, au terme de l'enquête publique qui aura lieu du 30 mai 2022 au 29 juin 2022. Sa mise en service se ferait en 2023, avec une durée d'activité de 15 ans.

Ce projet d'extension, dans les cartons depuis 2018 au demeurant, est motivé, selon les porteurs du projet de la STOC, par "*le manque de capacités de stockage suite à la fermeture de Tallone et Vicu*". Il serait une réponse "*aux besoins de gestion des déchets d'une partie de la Corse*".

Il est prévu la construction de quatre nouveaux casiers, sous-divisés en deux, pour une capacité totale de 665 000 tonnes sur 15 ans, soit 45 000 tonnes par an.

La réalisation de cette STOC 3, faussement présentée comme une extension de la STOC 2, va entraîner la destruction de 5,4 hectares de maquis, de chênes et d'eucalyptus. C'est une zone où vivent de nombreuses espèces animales, pour certaines protégées, comme des tortues d'Hermann, des pies, des milans et des amphibiens.

C'est aussi un site qui, potentiellement, répond aux critères agricoles du PADDUC de la Corse en vue d'une éventuelle exploitation.

En avril dernier, le président de l'Office de l'Environnement, Guy ARMANET, a présenté les grandes lignes du prochain plan déchets de la Collectivité de Corse. Nous sommes censés le voter en 2023. Aujourd'hui, l'actualité semble nous rattraper et hâter, probablement, le débat.

Pour Core in Fronte, il y a urgence de sortir de la logique du tout enfouissement. Le rural n'a pas vocation à être le déversoir exclusif de la Corse, alors même que les intercommunalités de Bastia et Aiacciu, la CAB et la CAPA, sont les plus grosses génératrices de déchets en Corse et qu'elles ne possèdent pas leur propre exutoire.

Un tel projet d'une STOC 3 sur 15 ans ne manquera pas, non plus, de constituer un frein pour des logiques vertueuses de tri.

Notre question à l'Exécutif sera simple : êtes-vous favorables à la création de la STOC 3 de Prunelli di Fium'Orbu pour une durée aussi longue de 15 ans, qui va au-delà des capacités de résilience des populations environnantes et de tout un territoire ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Mme la conseillère.

Je me tourne vers l'Exécutif et c'est M. le Président de l'Office de l'environnement qui va répondre.

**M. Guy ARMANET**

Mme la Présidente, Madame la Conseillère,

La situation de la STOC, et son éventuelle extension, ne peut être détachée de la problématique de la gestion globale des déchets. Les principes que vous rappelez dans

vos questions sont contenues dans notre projet de plan qui apporte des réponses claires et propose des solutions concrètes et très opérationnelles sur les points suivants :

- Gestion publique des déchets,
- Refus des situations de monopole et d'oligopole, en matière de traitement comme de transport,
- Refus du tout enfouissement,
- Logique de solidarité et, d'équité territoriales.

Ce sont les grands axes et les grandes lignes que j'ai défendus dans le plan qui a été présenté à votre Assemblée.

Permettez-moi donc d'aborder quelques questions simples mais auxquelles nous devons répondre tous ensemble et je crois que nous avons encore quelques points à clarifier.

Le premier, que vous citez dans vos propos, concerne une situation qui se décanterait en 2023 : non, la situation ne va pas se décanter en 2023 ! L'Assemblée de Corse, après enquête publique de 4 mois, c'est-à-dire peu ou prou septembre ou octobre, va entériner le plan. Le process administratif va se dérouler encore pendant 6 ou 7 mois, mais les grandes lignes seront arrêtées par l'Assemblée de Corse à la rentrée.

Mais dans les grandes lignes que nous nous fixons, il y a des questions qui m'interpellent. Il faut qu'on se prononce clairement sur véritablement ce que l'on doit faire sur le tri à la source et la valorisation de nos biodéchets. Et là, pour être très clair, nous nous sommes prononcés de manière extrêmement favorable : oui, nous devons traiter nos biodéchets et nous devons les dissocier des OMR pour deux problématiques : une problématique juridique, qui nous est imposée par l'Europe jusqu'en 2023 ; et la deuxième, qui est aujourd'hui la source de tous nos maux dans les centres d'enfouissement, que vous appelez toujours d'ailleurs « d'enfouissement » et que j'appelle de tous mes vœux à appeler demain « centres de stockage ». Cela voudrait dire qu'on aurait retiré les fermentescibles, plus de problèmes d'odeurs, plus de pollution de nappes phréatiques et plus de production de lixiviats.

Donc, il y a vraiment des questions de fond auxquelles on doit répondre tous ensemble : êtes-vous pour une valorisation conforme aux exigences réglementaires ? Sans rouvrir un débat sur l'incinérateur que nous avons clos, notre position est claire : c'est non ! Mais en termes de valorisation énergétique, nous devons effectivement traiter, par le biais de CSR, et je m'en suis expliqué et nous aurons probablement l'occasion de se parler à nouveau sur ce sujet.

Sur la question des déchets résiduels, on doit se prononcer aussi de manière très claire : êtes-vous pour ou contre le fait d'exporter sur le continent ? De manière très claire, nous sommes contre et nous l'avons clairement annoncé dans le plan.

Il y a encore bon nombre de sujets que nous devons clarifier entre nous et j'ose espérer qu'à terme, nous pourrions avoir une position commune sur les déchets car cela dépasse largement le cadre politique et à mon sens, la Corse a besoin aujourd'hui de retrouver beaucoup de sérénité, et d'apporter les réponses en termes de gestion publique de ce que nous avons à faire.

Il y a donc des réponses claires qui ont été apportées à prendre en compte. Il va donc rester à ce plan, qui sera totalement applicable dès la rentrée, de pouvoir se dérouler.

Et là, nous souhaitons que le stockage se fasse à travers des centres territorialisés, c'est aussi la nouveauté du plan et je m'en suis largement expliqué, des centres de petite capacité qui remettraient en cause, bien évidemment, les capacités enfouies à la STOC et ailleurs, car plus on a de centres, plus on divisera le restant à enfouir sur les différents centres. D'ailleurs, je me fourvoie en disant « enfouir », stocker.

Nous devons par ailleurs gérer la période transitoire et stocker pendant celle-ci, dans des conditions satisfaisantes, qui doivent évoluer et garantir aux populations des territoires, je citerai notamment la commune de Prunelli di Fium'Orbu avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration afin de trouver les meilleurs moyens, à terme, pour y arriver.

Une des solutions proposées est, bien évidemment, l'élimination des biodéchets. Ce territoire a nécessité de rentrer rapidement dans un conventionnement avec l'OEC et de déployer sur son territoire le retrait des biodéchets de ses OMR.

Au-delà de la loi, je crois qu'il est de la responsabilité de chacun de le faire et nous espérons d'ailleurs déboucher rapidement sur une signature avec la communauté de communes, ce qui nous permettrait d'avancer de manière beaucoup plus conséquente.

J'ai donc répondu à tout ou partie de la question que vous posez.

La création d'autres centres de stockages publics va amener, bien évidemment, à avoir une durée de vie probablement plus longue, mais ce qui voudrait dire que l'on enfouit moins. Ce ne sont pas 15 années qui sont remises en cause, mais bien ce que nous allons y mettre dedans qui nous intéresse et comment donner une durée de vie plus conséquente à ces centres-là, sachant qu'ils vont enfouir demain beaucoup moins que ce qu'ils enfouissent aujourd'hui, parce que ce sera uniquement un stockage.

Donc oui, on a cette préoccupation-là, oui on doit travailler avec toutes les intercos pour que ce qui va aller en stockage demain soit du résiduel et ne présente plus aucune gêne aux populations qui font l'effort de le faire, et je tiens à le redire, et Prunelli di Fium'Orbu est une commune et une communauté de commune qui ont déjà fait

beaucoup d'efforts, que l'on accompagne et où on essaye tous ensemble de trouver les meilleures solutions, et on va travailler étroitement pour réduire, bien évidemment, ces problématiques.

Enfin, l'axe majeur du plan qui continue d'être notre fil rouge, c'est la généralisation du tri à la source, notamment chaque fois que cela est possible et où nous pourrions le décupler, ce qui nous permettra de réduire le stockage sur tous les territoires que nous aurons à gérer demain en espérant que la force publique arrive rapidement à ouvrir d'autres centres de stockage pour répartir le volume entre les différents territoires.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

La question orale suivante va être posée par Saveriu LUCIANI pour le groupe « Avanzemu ».

**\* Question orale N° 2022/E2/38** déposée par Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu » : **Gestion des déchets.**

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

La question est un peu voisine de la précédente, mais peut-être avec un décalage par rapport à l'urgence et surtout à l'actualité.

Samedi dernier, Tavignanu Vivu appelait à la mobilisation, à Aleria, suite à des travaux sur le site de Ghjuncaghju. Il va sans dire que l'inquiétude est forte sur tout notre territoire de la plaine : inquiétude de voir s'ouvrir un centre de gestion des déchets pour lequel nous avons tous, vous y compris, marqué notre opposition, renforcée depuis par le vote et l'adoption d'une motion, portant sur les droits du fleuve Tavignanu et votée par cette Assemblée le 17 décembre 2021.

Au préalable, nous tenons à réaffirmer notre soutien total au combat des militants de Tavignanu Vivu et des populations de la région. Leur mobilisation et leur message requièrent, aujourd'hui plus qu'hier, d'être soutenus sans équivoque.

Faut-il ensuite rappeler, à cette Assemblée et à cet Exécutif, que la motion citée ci-dessus contribuait incontestablement, au-delà d'un vote exigeant un véritable statut de protection du Tavignanu, à défendre l'intégrité de ce fleuve, mais également à

marteler son importance dans l'actuel et futur schéma hydraulique de l'agriculture corse. Et là, je me tourne vers le Président de l'Office hydraulique.

Plus avant, l'objectif politique reste de préserver, ici et ailleurs, la biodiversité sur tout le territoire.

Sur un autre plan, faut-il rappeler également que nous sommes opposés à une gestion que je qualifierai de mortifère de la gestion des déchets dans ce pays telle qu'elle est actuellement « administrée ».

En défendant ce fleuve majeur, qui balise quand même une route vertueuse à bien des égards, nous appelons ici, comme ailleurs, à l'anticipation face aux effets néfastes, y compris des évolutions climatiques.

Point n'est besoin de rappeler en détail les chiffres, vous les connaissez, des prélèvements nécessaires à la culture et même aux besoins humains, ils vont grandissant, d'abord par la pénurie annoncée à l'horizon 2070 surtout le besoin pour nous de promouvoir, et je me tourne vers le Président de l'ODARC, une agriculture de production dans une zone qui est quand même assez riche.

Sachant que le débit moyen des cours d'eau en Corse a baissé (on l'a constaté en élaborant le plan de bassin d'adaptation au changement climatique) en moyenne de 15 % depuis les années 70, et qu'à l'horizon 2070, les cours d'eau de Corse vont diminuer de moitié, vous comprendrez bien que ce combat de l'eau se mêle au combat de la gestion des déchets et prend carrément une dimension que je qualifierai d'insoupçonnée mais vitale pour les générations futures. Clairement, on passe des enjeux hydrauliques et agricoles, à des enjeux sociétaux qui sont plus que jamais otages des aléas d'un changement climatique irréversible et restent devant nous non réglés.

Face à ce que nous craignons, une gestion tactique d'un coup par coup en la matière, la Corse pourrait donner libre cours par défaut, ou par incapacité, à l'initiative privée et à continuer cette économie de cueillette et de profit, que ce soit à Ghjuncaghju, à Prunelli ou à Vighjaneddu...

*(La Présidente signale le dépassement de temps prévu pour une question orale)*

A sò, mais je ne peux pas faire l'économie, je crois que c'est important aussi à un moment donné di cuntà micca e seconde è e minute, a sapete Presidente, certe volte l'affaire di a Corsica... Vous le savez, nous sommes des militants d'une construction patiente, depuis une quarantaine d'années, donc on essaye de compresser les éléments...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tout le monde a droit à 2'30.

**M. Saveriu LUCIANI**

Je sais, je sais...

Simplement deux choses avant de poser ma question.

Il est important de dire que ce qui menace Ghjuncaghju aujourd'hui menace ou menacera d'autres régions de Corse. Donc, ce que vous avez évoqué tout à l'heure doit réellement être accompagné, à un moment donné, d'actes forts.

Deuxièmement, je reviens à Prunelli, on est en train de nous remettre 1 million de tonnes dans la vue, à 2 km de mon domicile. Donc, ce n'est pas que Prunelli qui est impacté, c'est Ghisonaccia, le Fium'orbu, toute la région.

Je passe très vite, mais simplement vous dire que même si la sensibilisation et la pédagogie font vivre notre discours, les fermentescibles ont la vie dure et la nappe phréatique est toujours géographiquement située en aval de ce site ; je parle pour Prunelli.

De Ghjuncaghju à Prunelli et, de Prunelli à Vighjaneddu, le silence de ceux qui sont sur le site, notamment le privé, laisse prospérer un certain nombre d'idées qui pour nous sont mortifères.

Deux questions, Monsieur le Président, que l'on se pose tous :

Quels sont les signes probants (vous en avez évoqué quelques-uns tout à l'heure) de l'inflexion que vous avez promise ?

Quelle est la part du « di », quelle est la part du « fà » ? Pour notre part, et quels que soient les éléments que vous nous fournirez qui seront, espérons-le, enfin rassurants, dans votre réponse, nous restons vigilants et, je le répète souvent, déterminés et mobilisés face à un projet, qui peut-être demain le projet de Prunelli, que nous ne pouvons accepter en la matière et pour lequel, encore une fois, nous réaffirmons notre opposition totale.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

6 minutes ! La réponse de l'Exécutif. 4 minutes et pas de limites pour le Président. Je vous en prie.

**M. Guy ARMANET**

A ringrazià vi, Mma a Presidente.



Caru Cunsiglieru,

Vi ringraziau pè a vostra dumanda, votre question qui va me permettre effectivement de vous donner quelques éclaircissements et de rentrer véritablement dans un détail où nous avons ensemble besoin de cheminer, je pense.

Avant de vous apporter des éléments « probants », permettez-moi de vous dire que le périmètre de votre intervention m'interpelle. Pour le coup, vous avez débordé sur plusieurs thématiques et Mme la Présidente, je vous rassure, je ne répondrai que sur la partie « déchets », mais vous avez balayé un spectre tellement large : une question juridique (les droits du fleuve), écologique (les effets du réchauffement climatique), hydraulique (les prélèvements et le débit des cours d'eau) et enfin, les risques anthropiques (les fermentescibles)...

Vous rappelez votre attachement aux dispositions, fixées collectivement, par délibération N° 21/241 AC de l'Assemblée de Corse, en date du 17 décembre 2021. Je vous confirme que notre position relative à la reconnaissance des droits du fleuve Tavignanu n'a pas varié et je vous réaffirme notre volonté afin d'y préserver la biodiversité, tout comme sur l'intégralité de notre île. Je crois qu'on est d'accord sur ce sujet et je me devais de le préciser.

Par contre, je me permets de vous renvoyer à la nouvelle version du Plan tout dernièrement présenté, dans lequel je faisais référence à l'inscription supplémentaire d'études pour d'autres centres et je vous rappelle que vous vous êtes abstenus sur le sujet. Mais c'est la réponse que nous devons apporter à l'extinction souhaitée de Ghjuncaghju. C'est important qu'on se le dise.

Vous rappelez aussi – de manière un peu floue d'ailleurs, mais j'y reviendrai – l'importance de garantir la maîtrise d'une gestion publique des déchets. Vous évoquez un changement de paradigme sans en définir les contours...

Vous allez « da u dì à u fà », d'accord. Mais le plan que nous mettons en œuvre contribue quand même de manière très claire à aller vers une gestion publique des déchets, même si la gestion publique/privée existera toujours.

Vous dénoncez une menace environnementale, pour tous les territoires, dès lors que l'on y projetterait un centre de stockage public. Bien évidemment, si nous voulons aller vers du public, il faut que ces centres qui arrivent le soient et nous continuons à travailler en ce sens. Je suis également surpris que vous vous soyez abstenus sur cette question fondamentale de la gestion publique des déchets. Je vous rappelle aussi que vous aviez voté précédemment ce plan-là, les modifications que je viens d'apporter vont dans le sens de votre question, je suis donc surpris que vous ne l'ayez pas entériné en plénière, mais nous aurons probablement l'occasion d'en discuter entre nous et à souhait, vous aurez sûrement la maturité nécessaire et le portage politique

nécessaire pour qu'en septembre on soit sur des positions communes. En tous les cas, je vous y invite.

Vous exprimez, non sans malice, l'inefficacité de la pédagogie et de la sensibilisation face à la menace des fermentescibles qui ont « la vie dure ». Je crois savoir aussi que dans le plan, de manière très opérationnelle, nous nous rapprochons des intercommunalités pour avoir une vraie politique agressive en matière de biodéchets.

J'ai envie de vous interpeller directement : quid de la communauté des communes du Fium'Orbu - Castellu, sur ce sujet ? Je suis déjà venu deux fois vous présenter le plan, j'aimerais que nous passions à l'action ensemble : da u dì à u fà.

Dans ce cadre, j'ai eu l'occasion de préciser la dynamique agressive d'élimination des biodéchets.

Lors de la session du 29 avril dernier, le Conseil exécutif de Corse avait programmé la présentation d'un rapport de synthèse et transmis le projet, en version intégrale, de PTPGD afin d'informer l'Assemblée sur son état d'avancement.

Et je me permettrai de rappeler quatre points et j'en aurai terminé, Mme la Présidente :

- La gestion publique des déchets,
- Le renforcement du tri à la source, érigé en axe majeur et prioritaire,
- La priorité au traitement des biodéchets, partout où il y aura la possibilité de le mettre en œuvre, et j'espère qu'on le fera rapidement ensemble chez vous,
- La promotion de la prévention et de l'économie circulaire, et véritablement aussi la gestion en économie circulaire de ce qu'on pourra faire sur les déchets valorisables en Corse. Je crois que c'est important et nous serons accompagnés de manière transversale par tous les services de l'Assemblée de Corse.

Voilà la réponse que je souhaitais vous faire, Caru amicu, da u dì à u fà, femula in seme, d'appressu à me serà megliu.

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgio Presidente.

Allora, a dumanda à bocca chì vene avà hè quella di « Un soffiu novu ».

**\* Question orale N° 2022/E2/34** déposée par Pierre GHIONGA au nom du Groupe « Un Soffiu Novu » : **Argent privé pour la gestion des espaces naturels protégés de Corse.**

**M. Pierre GHIONGA**

Madame la Présidente, Chers collègues,

Connaissant la passion de notre Président de l'Exécutif pour la protection de l'environnement, je me devais de poser cette question.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Lors du dernier conseil d'administration du PNRG a été acté, avec ma seule opposition et deux abstentions, un partenariat entre les montres TUDOR et la Réserve de SCANDULA se traduisant par le don de 150 000 euros à la Réserve en contrepartie les agents de cette réserve auront le logo TUDOR sur leurs combinaisons de plongée.

Je rappelle quand même que ROLEX qui est la maison mère de TUDOR est rentrée dans la gestion de Roland Garros et on a vu à quoi ça a abouti avant-hier : la privatisation de la retransmission du plus grand match, qui avant aurait été sur Antenne 2, visible par tout le monde. Donc, on voit les effets un peu pervers de ces entrées de capitaux dans la gestion de domaines qui devraient rester à mon avis publics.

Cette collaboration a été actée et vantée sans risques par vos représentants majoritaires dans les instances du PNRG.

En ce qui me concerne, cette collaboration, je la trouve troublante à deux niveaux :

Premièrement, elle est contraire à mes convictions que la gestion des espaces naturels protégés doit être du seul domaine de l'argent public, et dangereuse car elle peut être le prélude de partenariats plus importants, avec par exemple des naming, on pourrait arriver à la « Réserve de Scandola TUDOR » et la « Réserve des Finuchjarole ROLEX ».

J'ai quand même eu un bruit : ROLEX voulait amener des VIP avec un yacht dans les Finuchjarole... M. le Président de l'Office de l'environnement le confirmera ou non...

Alors ma question est simple, Monsieur le Président : êtes-vous pour ou contre la participation d'entreprises privées au financement de la gestion des espaces naturels protégés de Corse ? Je pense que cela peut être un choix aussi respectable que le mien

qui dit qu'il ne faut que du public. Il y a d'autres régions qui le font, donc j'attends votre réponse là-dessus.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller. Réponse de l'Exécutif.

**M. Guy ARMANET**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Conseiller,

En tout état de cause, l'opération TUDOR vous a plutôt réveillé... C'est de bonne guerre...

Je vais quand même vous donner quelques explications sur le sujet parce qu'elles me semblent importantes.

La question du partenariat entre la réserve naturelle de Scandula et la marque TUDOR a été présentée, pour avis, au Comité Consultatif de la réserve, lors de sa réunion du 8 novembre 2021.

En ma qualité de Président délégué, j'avais ainsi pu me positionner, sans détour, contre cette action et avais sollicité avec force son retrait de l'ordre du jour.

Pour votre parfaite information, je vous donne lecture de ma déclaration, telle que consignée dans le procès-verbal de réunion :

*« Monsieur Guy ARMANET ne souhaite en aucun cas que cette action soit, premièrement, un spot publicitaire. Deuxièmement, il est totalement contre cette action. Et, troisièmement, il trouve que cela représente une publicité déguisée. »*

Ça, c'était mon avis le 8 novembre 2021.

De plus, je me dois de porter à la connaissance de votre Assemblée que le Comité consultatif venait de donner un avis favorable à une proposition du Conseil scientifique consistant à ériger en principe général le rejet des demandes de tournage dans la réserve, en dehors des cas particuliers ci-après :

*« Tournages à but scientifique et/ou sociétal, diffusion d'un discours environnemental avec éducation du public, ou sollicitation du Parcu di Corsica dans une perspective pédagogique ou informative ».*

Nous sommes clairs.

J'ai, en tant que Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, défendu cette position. Au-delà de ce positionnement politique, je rappelle que Je me permets de préciser que le Code de l'environnement, en son article L.332-14, interdit formellement la publicité sur les réserves naturelles. Or, le partenariat avec la marque TUDOR, selon le rapport présenté lors du Comité Syndical du Parc, consiste en « l'acquisition de matériel à destination du PNRC en échange de l'affichage du logo de la société sur le matériel fourni ». Personnellement, je considère que si vous avez obtenu le masque, les palmes et le tuba floqués TUDOR et qu'un reportage est réalisé là-dessus, il sera difficile de ne pas le voir.

Je considère donc que ce partenariat est de nature à générer un problème juridique substantiel, mais réel. L'action pouvant être considéré comme une visée publicitaire commerciale. Je comprends donc la volonté du PNRC de diversifier ses ressources, c'est louable, mais par ailleurs je pense que le chemin que nous devons emprunter ensemble doit être plus raisonnable et plus sécurisé juridiquement.

J'aurai donc l'occasion d'aborder ces différents points avec le Président du Parc que j'ai personnellement appelé pour lui dire que mon positionnement était toujours le même et que si nous devons discuter de ce qui doit advenir, dans la réserve de Scandula, nous le ferons ensemble.

Je rappellerai aussi, pour que ce soit clair à tous les niveaux, que lors de la présentation de ce rapport, il semblerait que l'avis défavorable du Comité consultatif de la réserve de Scandula ait été occulté et vous étiez présents.

Vous l'aurez compris, lors de la présentation au Parc et mes propos ne vous ont pas été rapportés, au même titre qu'aux groupes. Le Conseil scientifique a dit qu'il pourrait être favorable, mais pas le Comité Syndical du Parc!

Donc, les éléments ci-dessus exprimés ayant été communiqués ultérieurement, et notamment à la majorité territoriale siégeant au sein du Comité Syndical du Parc, je vous confirme que la position que je viens d'évoquer au nom de l'Exécutif est partagée par l'intégralité de mon groupe.

Voilà, M. le Président.

**M. Pierre GHIONGA**

Je vous remercie et je suis content de votre réponse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Si tutt'u mondu hè cuntentu, va bè, pudemu cuntinuà ! J'en suis ravie.

A dumanda à bocca chì vene avà hè quella chì hà da esse fatta da Petr'Antone FILIPPI pè u gruppu « Fà populu in seme ».

**\* Question orale N° 2022/E2/36** déposée par le Groupe « Fà Populu Inseme » : **Soutien aux éleveurs en période de sécheresse.**

**M. Petr'Antone FILIPPI**

Merci, Mme la Présidente.

Scusate pè u ritardu. Ca y est, a stagiona hà attaccatu, cummencia à esse difficiuli d'entrà in cità.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

En 40 ans, la Corse a vu le débit de ses rivières diminuer de 20 à 30 % et les températures augmenter fortement : de 1,5°C en plaine et dans certains endroits de plus de 3°C en altitude.

Ces températures continueront d'augmenter provoquant plus d'évapotranspiration, aggravant encore l'assèchement des sols et accentuant encore l'intensité, la durée et la fréquence des sécheresses. La baisse de l'enneigement participe également à la tendance.

Le changement climatique a également pour impact sur certaines sources de montagne, un tarissement prématuré.

Cette tendance générale se confirme malheureusement cette année :

Entre les mois de décembre 2021 et mars 2022, on a observé en Corse un déficit de 40 % à 50 % de précipitations. Les pluies du mois d'avril 2022 ont certes permis une amélioration de la situation, mais n'ont pu résoudre le déficit accumulé depuis plusieurs mois.

Depuis le 3 mai 2022, les comités départementaux de suivi de la ressource en eau ont déclenché le niveau de vigilance sécheresse sur l'ensemble de l'île et les chaleurs caniculaires que nous subissons depuis plusieurs jours ne sont pas de nature à nous rassurer.

La situation générale est donc préoccupante, notamment pour une partie du monde agricole : en particulier l'élevage de montagne ou hors des zones couvertes par les réseaux de l'OEHC.

Dans divers secteurs de Corse, ces éleveurs pourraient être particulièrement exposés à de grandes difficultés pour l'abreuvement du bétail.

Ma question est la suivante : **quelles mesures ou dispositifs de court ou moyen termes avez-vous prévu pour venir en soutien de ces éleveurs ?**

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Una risposta à dui ! Un duo ! U Presidente di l'ODARC et u Presidente di l'OEHC.

Andate puru.

**M. Dominique LIVRELLI**

Monsieur le Conseiller, merci pour cette question.

Il y a deux niveaux de réponse à cette question.

Je m'attacherai à répondre au premier niveau, à savoir celui du court terme, et M. Le Président de l'Office Hydraulique pourra nous apporter des perspectives de solutions à moyen terme.

En préambule, je souhaiterais rappeler quelques éléments factuels.

Le déficit pluviométrique de fin 2021 et du début de l'année 2022 laisse effectivement envisager un risque important de sécheresse durant l'été. En effet, même si les pluies du mois d'avril 2022 ont permis une amélioration de la situation notamment au niveau du remplissage des infrastructures, elles n'ont pu résoudre le déficit accumulé et la sécheresse des sols reste toujours très élevée dans certains secteurs.

Face à cette situation, cela fait maintenant plusieurs mois que nous travaillons en étroite collaboration avec l'OEHC et les chambres d'agriculture afin d'anticiper au mieux les difficultés liées au risque de sécheresse pour les élevages insulaires.

Nous proposons de mettre en place un dispositif facilitant l'acquisition de matériel de stockage de l'eau et de transport en citernes en vue d'assurer l'abreuvement des animaux.

En temps normal, ces investissements sont éligibles dans le cadre de la mesure 4.1.2 du PDRC mais à un taux maximum de 40 % et selon des modalités assez contraignantes eu égard à la mobilisation des crédits FEADER. Or, afin de rendre la mesure la plus efficace et opérationnelle possible, ces investissements doivent pouvoir

se faire très rapidement et donc, dans le cadre d'un allègement administratif des demandes. De plus, compte tenu du contexte économique difficile que subit actuellement la profession agricole avec la flambée notamment de l'alimentation et des intrants, la mobilisation du régime d'aides d'État permet un financement à 60 % de ces matériels et donc, un autofinancement minoré pour les bénéficiaires.

Ce dispositif, d'ores et déjà opérationnel, est financé par des crédits de la Collectivité de Corse inscrits au budget de l'ODARC. Les conditions d'éligibilité et le plafond de cette aide sont disponibles sur le site de l'ODARC.

Je vous remercie et je passe la parole à M. Le Président de l'OEHC.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

A ringrazià vi, o Sgiò Prisidenti.

Mma a Presidenti, Cari cullegghi,

Pour compléter cette mesure exceptionnelle, tout d'abord vous dire que l'OEHC, bien entendu, s'associe à la démarche de l'ODARC et par ailleurs, nous proposons de mettre à disposition des éleveurs éligibles, des points de ravitaillement d'eau agricole, sur différents sites des réseaux d'eau brute de l'Office.

Nous avons également souhaité, au cas où la situation devait se détériorer, entamer une discussion, et je salue Mme la Présidente du SIS 2A, ainsi que M. le Président qui est en visio, une discussion donc avec les SIS pour pouvoir étudier la mise en place d'un dispositif exceptionnel de livraisons ponctuelles d'eau pour les exploitations qui seraient les plus durement touchées.

Pour ce qui est de la politique à plus long terme, je veux rappeler ici les objectifs stratégiques que j'ai déjà eus l'occasion de présenter en matière de développement agricole et notre volonté de construire de nouveaux réseaux agricoles sur les territoires.

Nous avons identifié trois territoires qui nous semblent aujourd'hui prioritaires :

- La vallée de Conca (Grossa, Bilia, Sartè) ainsi que la vallée du Rizzanesi et la Plaine de Baracci. On connaît les potentialités agricoles de ces zones très importantes et nous pensons aujourd'hui que les exploitants et les agriculteurs ont trop attendu un réseau d'irrigation.



- Le secteur Afa-Appiettu - Col du Listincone en périphérie d'Aiacciu où l'enjeu est de maintenir et développer une agriculture en zone urbaine et périurbaine et de freiner ainsi l'expansion des zones commerciales,

- La région du Falasorma pour laquelle l'irrigation est aujourd'hui devenue indispensable pour la pérennisation de l'activité agricole dans le contexte de changement climatique important.

A côté de ces importants projets, dont il faut savoir qu'ils représentent à peu près 25 M€ d'investissement sur la mandature, nous n'oublierons pas les territoires de montagne, non épargnés par le réchauffement climatique. Pour cela, nous avons une méthode très transversale, à la fois avec l'ODARC et les chambres, mais aussi avec les élus du territoire. Nous étions dernièrement en Alta Rocca et le Niolu. Et cette méthode consiste à un travail d'abord avec les services de l'ODARC et des chambres qui vont identifier le besoin, qui est souvent, dans ces petits territoires, un besoin au cas par cas. Et dans le même temps, l'Office hydraulique va travailler avec les élus pour pouvoir définir avec eux les solutions les plus adaptées, qui sont souvent des petites solutions.

Par exemple : des petites retenues collinaires, l'utilisation de bâches, de forages, mais aussi, et ça a été vu pour les communes de Quenza et Sorbuddà, la réhabilitation d'anciens canaux d'irrigation.

Donc, là, nous sommes sur des solutions qui sont plurielles, adaptées aux besoins du territoire et qui sont même des combinaisons de solutions.

Donc, une volonté affirmée aujourd'hui de construire et de mettre en œuvre une planification d'actions qui tournent le dos définitivement à la politique qui a trop souvent été le cas : celle du coup par coup.

Une volonté aussi de travailler en transversalité avec les territoires, avec les acteurs et de construire donc des solutions qui viennent aussi de ces territoires.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, à ringrazià vi i dui presidenti.

A dumanda à bocca chì vene avà hè quella di « Core in fronte », da Marie-Claude BRANCA.

Avete a parolla, Signora cunsigliera.

\* **Question orale N° 2022/E2/31** déposée par Marie-Claude BRANCA au nom du Groupe « Core in Fronte » : **Par una prisirvazioni di a muntagna di Cagna.**

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò präsidenti,

Ugnunu cunosci a muntagna di Cagna è i so richezzi à u niveddu ambientali.

Sapeti chì, qualchì mesa fà, a Cummunità di i Cumuni di u Suttanacciu hà fattu una chjama à pruposta par un studiu nant'à a l'eseguibilità d'una criazioni d'un itinerariu di scupertu di u massiciu di Cagna. Si sà dinò chì senza nisciun autorizzazioni, certi hani dighjà cuminciatu à smachjà. È sapemu tutti quì chì un apartura di strada annuncia altri aparturi. Semu un pocu inquieti...

Si sà chì d'uttrovi sò stati lintati in u massiciu di Cagna 23 movri perchè a muntagna di Bavedda, a sapemu tutti, è minacciata è chì dunque a situazione di i movri hè in periculu. Dunqua l'ani missi in Cagna.

Parleremu di u prublema di Bavedda è di a Restonica, studiandu u raportu mandatu sabatu, dumani pensu. Per no hè meddu di parlani nazi chè dopu. Dunque ùn vulemu micca chì a stessa accaddissi in Cagna.

Si dici, si ghjorni, chì u prughjettu saria abbandunatu, mà ùn ci hè nunda d'ufficiale è ùn semu micca sicuru chì da quì à qualchi settimana o qualchì mese un altru prughjettu ùn sarà micca presentatu.

I paroli di una canzona di i nosci loca dicini :

*"U Liò di Roccapina  
Hà dittu à l'omu di Cagna  
Tù mi vardi la marina  
Eu ti vardu la muntagna"*

Allora hè a no avà di vardà à Cagna.

Dumandemu à l'Asicutivu :

Chì cunteti di fà cuncretamenti par impidiscia chì un altra muntagna di Corsica sigli arricata à i logichi di u soldu pazzu è pà pruteghjà la sana sana ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A risposta hà da esse fatta da Guy ARMANET, u Presidente di l'Ufficiu di l'ambiente.

**M. Guy ARMANET**

Merci, Mme la Présidente.

Cara Cunsigliera,

Avenu da pruvà insemi à fighjà tantu a marina chì a muntagna, mi pare assai impurtante è tengu à dì vi la subitu a feremu insemi è vulia dì vi chì u vostru corsu, quandu vò parlate, m'incanta. Aghju assai piacè à sente vi parlà a nostra lingua materna.

Je ne vais pas faire une réponse intégralement en corse, car elle est un peu longue et j'ai peur de me perdre, mais je vais vous donner les éléments importants que l'on a à travailler ensemble sur ce sujet.

Votre question fait état d'un projet de création d'un itinéraire de découverte dans le massif de Cagna, initiée par la commune de Munaccia et relayée par la Communauté de Communes du Sud Corse.

Vous nous alertez sur les risques inhérents et faites état d'un démarrage de travaux. Sachez qu'il y a eu quelques visites sur site qui nous ont permis de constater certaines choses et que nous sommes en train de voir ce qu'il y a lieu de faire pour que, si de manière indue des choses venaient à s'engager, on serait à même de pouvoir interagir immédiatement et non pas après.

En préambule, je tiens à attirer votre attention sur le fait que la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement n'ont, à ce stade, pas eu à connaître de la création de cet itinéraire, ou sentier, il faut quand même que vous le sachiez.

Nous ne disposons donc pas, outre les propos relatés dans la presse et votre question orale aujourd'hui, de faits concrets sur véritablement ce qui viendrait à se passer du côté de Cagna.

Toutefois, je tiens à vous rappeler qu'en ce qui concerne la gestion de la fréquentation de nos sites naturels, cette préoccupation est au cœur de la politique menée par la majorité territoriale et a déjà fait l'objet de plusieurs travaux de l'Assemblée de Corse : *en 2015, avec les orientations stratégiques du PADDUC puis, en 2018 et 2021, par l'adoption de motions plus spécifiquement liées à la problématique et confortée par votre question orale aujourd'hui.*

Notre implication, non seulement en termes de diagnostic des territoires, mais aussi d'opérationnalité, a d'ailleurs été réaffirmée lors du dernier Comité de Massif et les premiers éléments vous seront présentés dans le rapport d'information sur les sites pilotes : Bavedda, vallée de la Ristonica pour la zone montagne, et Lavezzi, pour la façade littorale que vous avez également évoquée. Mais je vous présenterai ce que nous allons

faire précisément pour la saison 2022 dans un rapport d'information spécifique au cours de cette session.

En ce qui concerne spécifiquement le massif de Cagna, l'OEC est partenaire du programme de recherche et de développement du mouflon de Corse qui a conduit, depuis 2020, à deux lâchers de 38 animaux au total, issus de l'élevage de Quenza (pilote par le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse).

Suite à une étude des sites potentiels de lâchers, le Massif de Cagna a été choisi par l'ensemble des partenaires, en grande partie, en raison de sa quiétude, considérant la faible reproduction des mouflons de la population du Sud, dite de Bavedda, qu'il était primordial de créer un nouveau noyau de population dans l'aire de répartition Sud.

Il est aussi à noter que l'estive de Cagna fait partie des 20 estives sur lesquelles porte « l'étude de l'évolution de l'occupation et des usages des estives pour le territoire en Corse » initiée par le Comité de Massif.

Outre la tranquillité propice à l'épanouissement du mouflon, la sapinière de la montagne de Cagna est un refuge précieux pour notre faune et les nombreuses espèces végétales déterminantes présentes sur le site témoignent également d'un intérêt floristique certain.

Il est donc évident, au regard des différents éléments portés à votre connaissance et mentionnés ci-avant, que la question de la préservation et la gestion de nos milieux naturels de montagne, reste une priorité de notre action. Nous ne saurions ainsi cautionner un projet susceptible de porter atteinte à notre biodiversité, voire à nos paysages.

Fort de notre expérience, et vous l'avez souligné, de ce que nous venons de vivre à Bavedda, qui impose des actions correctives urgentes, il est ici important de se prémunir des dégradations environnementales, autant que possible, bien en amont d'un état de crise, c'est une évidence.

Le souhait de l'Office de l'Environnement de la Corse consiste à établir une méthode de travail qui vise à la concertation. Nous nous rapprocherons rapidement de la communauté de communes du Sud Corse au même titre que la commune de Munaccia, afin de savoir quel est véritablement le projet qui pourrait nous impacter à Cagna. Ainsi, je peux vous assurer que nous serons particulièrement vigilants de l'examen d'opérations de ce type. Nous demanderons véritablement où en sont les projets et quelles en sont véritablement les visées.

Mais nous souhaitons véritablement que la quiétude de Cagna évoquée pour le maintien des mouflons et autres espèces, reste en l'état pour le moment. Avant de

faire un « Bavedda bis », essayons d’anticiper et de faire de concert ce que nous avons à faire pour préserver notre environnement et notre biodiversité.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Julia TIBERI per u contu di « Avanzemu » chì hà da fà una dumanda à bocca.

\* **Question orale N° 2022/E2/37** déposée par Julia TIBERI au nom du Groupe « Avanzemu » : **Précarité.**

**Mme Julia TIBERI**

Merci, Mme la Présidente.

C’est une question qui fait écho à un rapport présenté lors de la dernière session sur lequel nous avons été amenés à nous prononcer et qui était relatif au projet social et de réhabilitation de l’établissement Notre-Dame à Aiacciu.

Si nous nous réjouissons, sous réserve de la mise en œuvre effective de ce projet, de l’affectation de l’établissement aux services publics de l’aide sociale à l’enfance et de la protection maternelle et infantile, nous n’oublions pas que pendant plus d’un siècle, et jusqu’en 2010, ce foyer a constitué un foyer d’hébergement à destination des personnes les plus démunies.

Même si ce lieu, symbole de solidarité et cher à la mémoire des Ajacciens, conserve une vocation sociale, force est de constater qu’il n’assume plus sa vocation initiale.

Nous avons formulé une question écrite courant 2019 aux termes de laquelle notre groupe, par la voix de Jean-François CASALTA, avait interrogé M. le Président du Conseil exécutif sur la possibilité de conserver la vocation centenaire d’hébergement du foyer Notre-Dame.

Nous faisons notamment référence à la situation sociale de l’époque, laquelle n’a malheureusement pas connu d’évolution favorable depuis lors... Bien au contraire.

Nous pensions également que cette option s’inscrivait parfaitement dans l’esprit du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté adopté par notre Assemblée en 2017 et du projet d’action sociale voté en juillet 2018.

Aux termes de la réponse écrite apportée par M. le Président du Conseil exécutif, après avoir rappelé la saturation des structures existantes, vous indiquiez notamment :

*« Il est cependant nécessaire d'engager une réflexion avec les partenaires compétents.*

*En effet, l'ampleur des difficultés rencontrées par les populations les plus vulnérables nous amènera à solliciter les services de l'État pour la création de places d'hébergements nouvelles et à saisir les opportunités contribuant à renforcer l'offre d'accueil d'urgence.*

*La Collectivité engagera un dialogue avec l'État sur ce sujet pour ouvrir une réflexion sur les besoins des populations concernées à savoir la durée des séjours, l'offre d'accueil et l'accompagnement ».*

Le territoire de la Commune d'Aiacciu, et plus largement de la CAPA, manque cruellement d'hébergements d'urgence pour les personnes isolées, en situation de précarité et ne pouvant accéder à un logement social, dont le nombre est toujours très insuffisant.

Les structures existantes sont saturées et font face à une demande qui ne cesse de croître.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous éclairer quant aux discussions intervenues depuis lors avec les services compétents de l'État et au sort réservé aux sollicitations dont vous faisiez état aux termes de la réponse susvisée ?

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Aghju da passà a parolla à u Presidente di l'Esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Vi ringraziau, Signora Presidente.

Madame la Conseillère territoriale, Chère Julia,

Je réponds à votre question orale en lieu et place de Bianca FAZI qui est absente aujourd'hui.

Je ne reviens pas sur le constat, il a été dressé à plusieurs reprises, de l'urgence sociale, y compris en ce qui concerne les plus précaires et les plus démunis.

Je ne rappelle pas non plus le fait que, depuis décembre 2015 et notre accès aux responsabilités, la prise en compte de cette urgence sociale et la définition de réponses adaptées a fait l'objet d'une attention particulière et d'une priorité politique traduite en choix budgétaire, le tout dans le cadre d'un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, qui est un élément fort n'existant d'ailleurs pas dans les collectivités de même type que la Collectivité de Corse.

Pour répondre directement à votre question : nous avons avancé ensemble sur le projet du foyer Notre-Dame, puisque je rappelle que le projet concernant ce foyer a été voté à l'unanimité lors de la session précédente de l'Assemblée de Corse.

Nous avons voté donc à l'unanimité un projet porté par Bianca FAZI et qui permet d'organiser la destination de ce foyer, qui deviendra un foyer maternel mère-enfants, qui aura pour objet l'accueil et l'hébergement de femmes enceintes et mères isolées avec enfants de moins de 3ans ayant besoin d'un soutien matériel et psychologique. Nous avons déjà mis des appartements à disposition des femmes victimes de violences, mais ce foyer sera dédié à des situations d'urgences, telles que je viens de les définir.

Une unité de vie, sur une occupation totale de 600 m<sup>2</sup> permet de conserver la vocation d'hébergement que vous évoquiez dans votre question, même si c'est un hébergement à destination spécialisée.

Je rappelle également que ce choix de l'Assemblée de Corse, sur proposition du Conseil exécutif, intervenu à l'unanimité, répond parfaitement au diagnostic et aux attentes des associations partenaires qui ont travaillé avec nous sur ce projet. Les travaux sont programmés et prévus pour quatre ans, entre 2022 et 2026. Ceci sur le foyer Notre-Dame.

Le deuxième volet de votre question concerne la problématique plus globale de l'accès au logement pour les plus précaires sur le secteur d'Aiacciu et de la CAPA. Je rappelle simplement que l'hébergement d'urgence relève à titre principal de la compétence de l'Etat, mais néanmoins, là comme ailleurs, y compris au-delà de nos compétences, et je vous l'écrivais dans la réponse à la question de Jean-François CASALTA en janvier 2019, « *la CdC considère que dans le cadre d'une vision globale et stratégique de l'action, chacun des acteurs concernés par la thématique de l'hébergement d'urgence a vocation à intervenir* », et donc la CdC intervient et continuera à soutenir les actions dans ce domaine.

L'élaboration des plans, dans le cadre d'un partenariat entre la Collectivité et l'Etat, conduira donc à une large concertation sur l'année 2023.

Nous plaidons également pour l'élaboration d'un plan territorial unique, puisqu'il est inefficace tant que continuent de coexister deux visions distinctes portées d'un côté par l'Etat et de l'autre par les collectivités.

Je vous rappelle également que, hors compétences et sur le fondement de la clause de compétence générale, notre règlement d'aides en matière sociale et médico-sociale, et de santé permet un certain nombre d'interventions.

J'en rappelle ici quelques-unes et de façon non exhaustive : intervenir directement pour soutenir financièrement les travaux de réhabilitation, amélioration et construction des logements visant à lutter contre les exclusions.

A titre d'exemple, le financement fin 2021 du projet « Paese di legnu », porté par l'association « Fraternité du partage » sur Aiacciu, un lieu de vie ouvert à destination des grands marginaux et qui permet de proposer 20 nouvelles places d'hébergement sur le territoire du grand Aiacciu pour un coût global de l'opération estimé à 537 000 € ; la Collectivité de Corse est intervenue en co-financement à titre exceptionnel à hauteur de 101 000 €, soit près de 20 % du financement, le reste étant assuré à 8 % par les municipalités, 53 % par l'Etat et le solde par l'association. Ce projet a été voté à l'unanimité par cette Assemblée en décembre 2021.

Nous avons également financé l'extension d'une Maison relais pour les personnes en situation de précarité porté par l'association du Foyer de Furiani ; une subvention de 150 000 € qui est le plafond prévu par le règlement. Il s'agit de 16 logements de type T2 pour l'extension de la Maison relais de Furiani.

Enfin et je termine, il y a dans la réponse écrite qui vous est faite, l'énumération des différents aides sur le volet d'hébergement d'urgence : 325 000 € annuels à destination des différentes associations œuvrant dans ce domaine, par exemple la FALEP 2A, la Croix Rouge 2A, Fratellanza à Bastia.

Sur l'aide alimentaire, 481 000 € en 2021, là où nous ne donnions que 340 000 € en 2019 ; une augmentation significative qui correspond malheureusement à une augmentation de la précarité, une augmentation des besoins. Mais nous accroissons notre aide en fonction des demandes des associations et il me semble que de ce côté-là, malgré les difficultés budgétaires et bien que la loi ne nous accorde pour l'instant que peu de compétences en la matière, nous avons une politique volontariste pour démontrer que, au-delà des affirmations de principe, la lutte contre la précarité et la pauvreté est une priorité de la Collectivité de Corse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président de l'Exécutif.



La question suivante va être posée par Jean-Martin MONDOLONI, pour « Un soffiu novu ». Vous avez la parole.

**\* Question orale N°2022/E2/35** déposée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du Groupe « Un Soffiu Novu » : **Discussions avec le Gouvernement.**

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Ma question s'adosse au courrier que nous avons reçu ce matin en copie, rédigé le vendredi 27 mai 2022, enregistré par vos services le 2 juin 2022 ; à l'époque où les informations circulent à la vitesse de la lumière, je me disais qu'elles sont longues et sans raison les heures qui nous séparent de Paris.

Ma question s'écarte un peu du reste du texte qui vous a été adressé à l'écrit, mais dans l'esprit.

En préambule, vous avez organisé une Conférence sociale, et vous avez bien fait. Je lis dans le compte rendu qu'en fait la presse que Madame la Présidente affirme, concernant la conférence et la thématique du volet social, je cite : « *Toutes les études scientifiques montrent que c'est de la qualité des institutions que dépend la qualité de l'évolution de la situation économique et sociale* ».

Moi j'assiste avec assiduité et je crois avec sérieux aux travaux de la commission que préside Romain COLONNA, ces documents, je les réclame et je souhaiterais que vous nous mettiez sur la table toutes les études scientifiques qui démontrent que la qualité des institutions est corollaire au bien-être économique et social. Premier point de préambule.

Deuxième point. Si j'en crois le courrier du Ministre, nous sommes attendus à Paris dans deux à trois semaines, puisque les élections législatives étant l'aboutissement inéluctable d'une séquence qui n'a surpris personne. Dans deux semaines, nous devrions nous rendre à Paris. Bien.

Soit on monte pour griller des cigarettes, les mains dans la poche ; soit on monte en ordre de bataille, même si on imagine que cette première réunion va être plutôt d'ordre protocolaire qu'une réunion de travail. Il n'en reste pas moins qu'on peut s'attendre à la question préliminaire qui va être posée dans tout début de processus, c'est-à-dire la question diagnostique.

La question qui va vous être posée avant d'évoluer, avant d'aller plus avant sur un processus, c'est : qu'avons-nous fait de nos institutions ?

Est-ce que nous sommes capables entre nous, dans un premier temps, de poser les termes d'un constat objectif, distancié, qui ne soit à charge ni pour les uns, ni pour les autres, de l'usage concret que nous avons fait de la petite part d'autonomie qui nous a été octroyée par le législateur depuis maintenant 40 ans. Première question préliminaire.

Deuxième question qui est corollaire. Je pense qu'on est à peu près tous d'accord, M. le Président, sur l'idée que nous nous couvririons de ridicule si nous montions divisés. Donc, il va bien falloir qu'à un moment donné, sous des atours que je considère être plus opérationnels s'ils sont discrets, nous nous réunissions pour se mettre en quête de rechercher entre nous le plus petit dénominateur commun.

Il y a beaucoup de choses qui nous séparent. Il va falloir commencer ce cycle de réunions et ne pas se laisser imposer un calendrier par Paris. Nous avons d'une certaine façon retiré le dossard. Nous sommes inscrits à un marathon, nous avons les dossards. Il faut monter affutés à Paris.

Je considère que pour l'heure, il n'y a pas le début de commencement d'amorce en termes méthodologiques qui nous permettent de nous montrer à Paris de façon affutée, sur des sujets extrêmement complexes.

Donc, pour la deuxième fois, et nous réitérons avec constance et détermination cette demande, nous vous demandons si vous avez imaginé un calendrier, une méthode, des ambitions et les moyens méthodologiques qui s'attachent à cette ambition ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

M. le Président de l'Exécutif, vous avez la parole.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Une question qui s'éloigne, mais rien ne l'interdit, de ce que vous m'aviez écrit. Donc, j'ai essayé de prendre au fil de la plume les différentes sous-questions contenues dans votre intervention, et je vais essayer d'y répondre de la façon la plus précise possible.

Premièrement, levons tout de suite une ambiguïté ou une interrogation que vous avez formulée : le courrier est effectivement en date du 27 mai, donc vendredi dernier, je ne sais pas quand il a été rédigé et je ne sais pas quand il a été signé par le

Ministre. Ce que je peux vous dire c'est qu'il est arrivé hier soir par mail. Dès qu'il est arrivé, tardivement, j'ai demandé qu'il soit communiqué aux présidents de groupes.

Je tiens donc à être très clair : il n'y a pas eu de rétention pendant 5 jours de la part du Conseil exécutif de ce courrier. Ce courrier est daté du 25 mai, il nous a été communiqué hier soir. Je veux que ça soit dit et entendu. Ça c'est la première chose.

Deuxièmement, vous demandez la communication d'enquêtes évoquée par la Présidente de l'Assemblée de Corse. Je pense qu'elle le fera, je ne les ai pas moi non plus, chacun est libre dans le cadre d'interventions publiques de faire référence à des travaux, y compris des travaux qui n'ont pas été produits dans le cadre de ceux de l'Assemblée de Corse. Je pense que ces éléments seront versés au pot commun.

Ce que je voudrais vous dire, sans trop vous taquiner, c'est que par exemple, si vous aviez répondu favorablement à notre invitation de venir accueillir le *Lehendakari*, le Président du gouvernement basque, vous l'auriez entendu nous expliquer comment un statut d'autonomie en place depuis 43 ans a permis de répondre de façon très concrète, très opérationnelle aux aspirations non seulement politiques mais également économiques et sociales. Il nous a notamment expliqué que l'autonomie s'est traduite par une augmentation du niveau de vie, une augmentation du PIB, 30 % supérieur à la moyenne espagnole, que l'autonomie s'est également conclue par des dispositifs de péréquation et de solidarité sociale qui permettent par exemple d'avoir le taux d'échec scolaire le plus bas d'Europe, d'avoir un taux de chômage qui, malgré la crise industrielle, a beaucoup baissé et que tous les indicateurs sont, sinon au vert, en tout cas extrêmement favorables grâce notamment à un statut d'autonomie maîtrisé. Même si la situation, là-bas non plus, n'est pas parfaite, elle ne l'est jamais.

Par exemple, il nous a également rappelé qu'au-delà des difficultés politiques à sortir définitivement d'une logique de conflits avec sa part de drames et d'attentes, comme la situation des prisonniers politiques basques, vous auriez pu entendre que dans une région d'Europe il y a un peuple, reconnu par une Constitution, qui bénéficie d'un statut d'autonomie et qui prélève 100 % de la ressource fiscale pour en reverser 6 % à l'Etat espagnol. C'est un point d'aboutissement éventuellement pour nous.

Vous auriez pu entendre, mais vous n'étiez pas là, aucun des élus de votre groupe. Je ne peux pas ne pas penser que c'était un choix politique. Le même choix qui vous conduit à quitter l'hémicycle lorsque nous exprimons notre solidarité aux indépendantistes, mais au-delà des indépendantistes, aux citoyens catalans qui ont été espionnés par un logiciel.

La position de l'Assemblée de Corse prise en votre absence et qui, me semble-t-il, l'honore, a contribué à ce que le chef du gouvernement espagnol annonce une réforme des services de renseignement, limoge la directrice de ceux-ci, et dise que dans

une démocratie ce qui s'était passé n'était pas possible. Mais vous aviez décidé, là encore, de ne pas être là, dont acte.

Sur la Conférence sociale, la critique que vous formulez aujourd'hui, vous aviez été invités à la Conférence sociale, vous avez décidé de ne pas venir. Je le regrette, cela ne me conduira pas à ne plus vous inviter. Vous continuerez d'être invité à la Conférence sociale et j'espère que vous viendrez parce que c'est un endroit où nous allons discuter, peut-être pas pour être d'accord sur tout. Mais je pense que nous pourrons être d'accord au moins sur la nécessité absolue de dire, premièrement, que la discussion à vocation historique qui va s'ouvrir doit nécessairement inclure un volet économique et social. Il y a eu unanimité là-dessus de la Conférence sociale, et je pense que cette unanimité pourra être partagée, et ensuite nous ferons les uns, les autres, des propositions.

Troisième et dernier point, ne me faites pas de procès d'intention surtout lorsqu'ils sont mal dirigés et mal fondés. Depuis le premier contact avec le Ministre DARMANIN, je lui ai dit comme j'ai dit publiquement, que le processus devait impliquer l'ensemble des élus de cette Assemblée. Qu'il devait notamment impliquer tous les nationalistes, de la majorité et de l'opposition, mais au-delà des nationalistes, l'ensemble des élus de cette Assemblée, donc bien évidemment votre groupe. Et puis même au-delà des élus de l'Assemblée, l'ensemble des forces politiques et forces vives, parce que si on veut donner à ce processus sa véritable vocation historique, il faut que nous inventions une méthode qui permettent à tout un chacun de contribuer, que personne ne reste en dehors de la discussion.

Donc, c'est avec cet état d'esprit que nous continuerons à vous proposer de travailler ensemble.

Alors, je réponds directement, nous avons enfin eu la confirmation d'un rendez-vous que nous attendons et espérons. Je voudrais vous dire aussi que depuis la conversation téléphonique que j'ai eue avec le Ministre DARMANIN à la veille du deuxième tour des présidentielles, et qui est restée en l'état d'une proposition de rencontre sous réserve de l'élection du Président de la République, je n'ai plus eu aucun contact direct avec lui, je ne l'ai plus eu au téléphone. Je n'en tire pas de conséquences particulières, mais je vous fais part de cet élément.

Il y a eu effectivement une période compliquée pour le gouvernement, elle l'est certainement encore maintenant, y compris pour le Ministre de l'intérieur. Il y a l'attente d'élections législatives. Je pensais pour ma part, et nous étions nombreux à la penser et à la dire, que cette conjoncture devait quand même nous conduire à maintenir le principe de la première rencontre. D'abord pour envoyer le message que la volonté reste partagée d'un processus à vocation historique et ensuite parce que cette première

rencontre, comme vous l'avez dit, a vocation avant tout à définir la méthode, à acter le calendrier et à nous permettre de renouer les fils du dialogue.

Donc, cette rencontre doit avoir lieu à la fin du mois de juin. Ce que je vous propose très concrètement, il y a deux rendez-vous au moins, le premier rendez-vous c'est celui qui nous concerne directement, c'est-à-dire effectivement je vais proposer à la Présidente de l'Assemblée de Corse, comme on l'a déjà fait, de réunir les présidents de groupes et que nous discussions ensemble de la façon dont nous entrevoyons la composition de la délégation et l'ordre du jour de cette première réunion.

Sur le fond, Jean-Martin, vous nous dites, il faut que nous allions ensemble, je souhaite que nous allions ensemble ; chaque fois que cela est possible, nous rechercherons des voies de convergence bien sûr, et c'est indispensable. Mais, et vous l'avez dit vous-mêmes à plusieurs reprises, vous savez aussi que nous avons des points de désaccord. Peut-être que ces points de désaccord seront réduits par nos discussions. Nous avons les idées claires sur ce qu'est un statut d'autonomie, de plein droit et de plein exercice. Notre objectif, et je l'ai dit, est prioritairement de faire converger l'ensemble des nationalistes, parce que je considère que c'est notre mission historique. Mais bien au-delà de cette recherche de convergence entre l'ensemble des forces nationalistes représentées au sein de cet hémicycle, bien évidemment nous avons vocation à construire un socle le plus large possible, avec l'ensemble des forces politiques, avec l'ensemble des Corses.

Donc, cela commence par les réunions que nous allons faire en amont de la réunion prévue à Paris à la fin du mois de juin. Puis le deuxième rendez-vous, le calendrier va très vite, la Conférence sociale, j'y insiste particulièrement, doit inclure un volet économique et social, selon quelle méthode, comment réfléchir à l'implication des forces vives, comme réfléchir à l'implication de la jeunesse qui a contribué par son implication à ce que ce processus puisse advenir. Comment définir une méthode qui permet la représentation la plus large possible sans que les choses ne tournent à la confusion à la cacophonie. Nous allons en discuter également.

Donc, un volet économique et social, bien sûr, mais pas seulement. La solution doit être politique, institutionnelle, symbolique, elle doit inclure la question des prisonniers politiques, elle doit être économique, sociale, culturelle, linguistique. Rien ne doit être laissé de côté.

Mais sur le volet économique et social, il y a un deuxième rendez-vous urgent qui nous attend, il va y avoir une loi sur le pouvoir d'achat qui va être discutée et votée au plan national, cette loi sur le pouvoir d'achat, il y a un certain nombre de secteurs clés, dans lesquels la Corse et les Corses ont un différentiel injuste, nous devons travailler en concertation avec les syndicats et les forces sociales à ce qu'à l'occasion du vote de la loi sur le pouvoir d'achat, sur le fondement du droit à la différenciation et à la

prise en compte de nos particularités, il y ait dans cette loi générale, des dispositifs qui prennent en compte les particularités de la Corse et nous avons commencé à travailler là-dessus. Je parle par exemple du prix de l'essence, des prix de consommation courante, de l'emploi, de la prime de transport ou encore de ce qu'il est convenu d'appeler la prime Macron ou l'aide à la jeunesse.

Donc, nous avons du travail qui nous attend, je ne doute pas que si les premiers rendez-vous auxquels nous vous avons invités ont été malheureusement non honorés, mais c'était un choix de votre part, je ne doute pas que vous serez présent, et que votre groupe sera présent, lors de ces différentes échéances et réunions de travail, pour préparer au mieux la rencontre de Paris.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Président. Vous avez un droit de réponse, trente secondes.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Pierre GHIONGA a dit qu'il était content de la réponse de l'Exécutif, moi je suis relativement content de la détermination que vous affichez, mais relativement c'est le corollaire, mécontent de la présentation abusive à laquelle vous vous référez pour décrypter nos rendez-vous manqués, comment dirais-je, si la politique est en tout, M. le Président, tout n'est pas politique, il nous arrive de ne pas pouvoir honorer certains rendez-vous, sans malice, mais parce que, pour beaucoup d'entre nous, nous avons des activités professionnelles qui nous occupent.

Donc, croyez sincèrement à notre engagement pour avec détermination, constance dans nos idéaux, prendre toute notre part au processus qui va s'engager bientôt.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, M. le Conseiller...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

J'ai un droit de réplique ou pas ?

Je vous en donne bien volontiers acte, et je vous donne rendez-vous pour ces deux séquences autour de la préparation avec les présidents de groupes et au-delà, et puis la discussion également sur le volet social et économique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et puisque j'ai été apostrophée par Jean-Martin MONDOLONI également, je tiens lui dire que je comprends son impatience concernant la liste des études démontrant le lien entre la qualité des institutions et les performances économiques, quel que soit d'ailleurs l'échelon territorial. Vous avez été l'un de mes doctorants, ce n'est pas un secret puisque vous étiez dans les fichiers publics du fichier des thèses, vous aurez donc avant les vacances d'été, une longue liste de références bibliographiques, en anglais s'entend, qui vous permettra donc de performer votre connaissance de la relation entre qualité des institutions et performances économiques et sociales.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Mme la directrice de thèse.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Question suivante :

\* **Question n° 2022/E2/033 - Esercizi militari in Sardegna**, posée Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte ».

Avette a parolla.

**Mme Véronique PIETRI**

A ringrazià vi, Signora Presidente.

O sgiò Presidente, cari cullegghi di l'Assemblea,

L'armata taliana, incù 7 paesi, 4 000 personi, batteddi, suttumarini, alicottari è avviò) membri di l'Urganizzazioni di u Trattatu Nordu Atlanticu, hà urganizatu à u mesi di maghju un eserciziu d'impurtanza militari in Sardegna vicina.

Nimu un pò dubbità chì l'impurtanza d'iss'uperazioni hè in rilazioni incù u cunflittu armatu chì à i cunfini di l'Auropa upponi a Ripubblica Parlimentaria d'Ukraina è a Federazioni di a Russia.

Ugnunu, incù a so analisi parsunali, s'hè prununciatu nant'à ssu gravissimu cunflittu à impurtantissimi cunsequenzi par u Mondu, par l'Auropa è par u Meditarraniu.

Par contu nosciu :

Tinindu contu di a vicinanza trà Corsica è Sardegna ;

Tinindu contu chì a Corsica dinò t'ha basi militari francesi ancu di leia incù l'OTAN com'è quidda di A Sulinzara ;

Tinindu contu chì a Sardegna è a Corsica so tarri storici chì portani populi e Nazioni chì ùn sò ricunisciuti ;

Tinindu contu, ancu si un 'emu u puteri, di u nosciu drittu à a parola pà ricusà chì i nosci paesi un sighini utilizzati pà upezioni militari stranieri chi un hani nunda à veda incu i nosci intaressi paisani ;

Tinindu contu chì a Cullitività di Corsica hè naturalmenti membru di u Cunsigliu permanenti Corsu Sardu missu in ballu in u 2016 ;

Tinindu contu chì in i travaddi fatti da ssu cunsigliu c'hè a tematica pricisa di "difesa di l'intaressi cumuni di i dui isuli di pettu à l'Unioni Auropa".

U Meditaraniu hè un locu di storia, di cultura, di sviluppu e di filusifia umana. U Meditarraniu t'hà bisognu di ricuniscenza e di paci. I sardi è i corsi devini parlà insembu è à alta voci.

Vi dumandemu si vo seti d'accunsentu par riuni ssu cunsigliu corsu-sardu, pruvucà riunioni nant'à stu sughjettu, è piddà una pusizioni cumuna par u ricusu di a guerra, u ricusu di l'usu di i nosci isuli com'è basi militari è ramintà i dritti dami scedda da par noi u nosciu avvena ?

A ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi, signora Cunseghiera. Allora, a parolla à l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ci hè l'affare di malore ch'ellu ci hè statu da u 3 à u 27 di maghju scorsu, è di modu più glubale, ci hè a visioni di u Mediterraniu, di a pace e di i nostri rilazioni incù a Sardegna.

Nant'à u primu puntu, vogliu ramintà chì ind'è u quadru di l'uppezioni detta « mare aperto », ci sò stati manovre ch'anu accoltu 4.000 suldati è più di 65 nave sottumarini, aviò, elicotteri di 7 paesi di l'OTAN. Un hè micca a prima volta ch'elli ci sò su generu d'intervenzioni mà quist'annu hà pigliatu una dimenziona particolare sopr'à più incù a guerra in Ukraina ch'hà pussutu fà pinsà ch'ellu ci era una spezia di preparazioni d'una uffensiva da partesi di l'OTAN.

Eppò ci hè à tempu u fattu, è n'aghju parlatu incù l'autorità è u governu sardu, chi nant'à 100 lochi riservati, ci n'hè 60 in Sardegna è cunsiderendu chì n'hè qualcosa di inghjustu.



Issu generu d'uperazioni cunduce à ramintà chì a Sardegna è a Corsica anu un impurtanza strategica maìd in u quadru di u Mediterraniu.

Donc, une fois que nous avons dit ça, je pense qu'il faut aussi rappeler que les questions de défense nationale, françaises, italiennes ou européennes, sont le cœur dur de la compétence étatique où interétatique. Donc, il est extrêmement difficile, alors même que nous n'arrivons pas, ou trop peu, à faire prendre en considération nos intérêts dans des domaines qui relèvent directement de notre compétence, il est très difficile d'influer dans ce cadre-là. Ça n'empêche pas de prendre des positions de principe, bien évidemment.

Vous savez, mais nous en avons déjà parlé dans cet hémicycle, que je considère et que nous considérons que dans le cadre des discussions globales qu'il va y avoir avec le gouvernement et l'État, il doit y avoir une analyse fine de ce que chaque partie, l'Etat d'un côté et la Corse de l'autre, a retiré ou continue de retirer de la relation actuelle.

Dans ce cadre-là, la base aérienne de Solenzara, qui est un porte-avion géographique en Méditerranée aussi bien pour l'armée française qu'éventuellement pour les forces de l'OTAN, n'est à mon avis pas valorisée à hauteur de ce qu'elle devrait être.

Très clairement, je pense que la Corse devrait, la Corse et d'ailleurs même les communes environnantes devraient retirer des bénéfices directs beaucoup plus importants de l'implantation actuelle, et éventuellement à venir, de cette base.

De la même façon, alors qu'auparavant et dans un autre ordre d'idée, il était accordé de façon quasi automatique, les autorisations sur les exercices militaires, je veille en coordination avec les services de la Collectivité de Corse, à avoir un regard précis sur ce qu'il m'est demandé d'autoriser, et les autorisations ne sont pas systématiques.

Au-delà de l'aspect militaire, la question que vous posez, c'est la relance de la coopération Corso-Sarde. Donc, rappeler quand même que ça été le premier acte de notre politique à l'extérieur de l'île, en décembre 2015, lorsque nous avons été élu, le premier voyage a été en janvier 2016 en Sardaigne pour renouer des liens avec la Sardaigne, puisque la Corse et la Sardaigne, on le dit souvent et on le pense, sont deux îles jumelles, le peuple Corse, le peuple Sarde sont deux peuples frères, à 11 kilomètres de distance, avec une proximité culturelle, linguistique, historique, géographique immense.

Or, ces deux îles se sont historiquement tourné le dos et c'est une conséquence aussi de ce que notre regard s'est toujours tourné vers le nord dans le cadre de la relation qui s'est construite avec la France.

Donc nous avons milité et nous sommes engagés pour que la coopération entre la Corse et la Sardaigne non seulement renaisse mais tout simplement naisse et qu'elle se développe.

Malgré notre volonté constante, nous avons été aussi soumis à des aléas. D'abord, il y a eu des alternances en Sardaigne et peut être que la continuité dans cette volonté corso-sarde qui existe, y compris dans le gouvernement aujourd'hui, a connu des ruptures, clairement.

Deuxièmement, le COVID pendant 2 ans, nous a conduits à suspendre largement nos activités extérieures.

Votre question tend à relancer, alors le Parlement corso-sarde je rappelle, c'est la compétence de l'Assemblée, mais la présidente, je ne veux pas parler à sa place, m'en avait déjà parlé il y a quelques semaines à la faveur du recul de la pandémie COVID, et moi-même j'ai eu l'occasion de m'en entretenir à plusieurs reprises avec le président Solinas, le Président de l'exécutif. Donc oui, il y a la volonté.

Je ne pense pas, et je termine qu'aborder la relance de la coopération corso-sarde à travers le prisme de la défense et des manœuvres militaires, soit le meilleur moyen de le faire. Je pense qu'il vaut mieux repartir de ce qui est notre cœur de compétences, c'est-à-dire la coopération économique, la coopération culturelle, la coopération linguistique, pour ensuite aborder des problèmes qui restent des problèmes extrêmement pointus.

Mais en tout cas, nous partageons la philosophie globale. Nous partageons la volonté de relancer la coopération corso-sarde et je suis tout à fait favorable à ce que dans le cas des discussions qui seront abordées, nous incluons bien sûr le volet des exercices militaires qui sont menés soit par nos États respectifs de rattachement, soit par l'OTAN.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, merci Monsieur le Président de votre réponse, et je souscris largement à l'ensemble de vos arguments. J'étais moi-même en Sardaigne d'ailleurs, la semaine dernière et je pense très franchement que nous avons à développer énormément de coopération, y compris sur le plan scientifique pour compléter, si je puis me permettre, l'intervention du Président.

Bien donc, nous allons prendre une minute parce qu'une bouteille de verre a été cassée à l'entrée, qu'il faut absolument que cela soit nettoyé et je ne voulais pas que ça se fasse pendant les débats, et l'appel va être fait par a Secrétaire de séance.

Donc, je sors deux minutes de la salle et le nettoyage se fait en même temps, donc personne ne bouge, merci.

**Mme Sandra MARCHETTI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des Conseillers.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Le quorum est atteint, donc la séance peut débuter.

**Ouverture de la séance à 11 h 45.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Sgiò Presidente di l'esecutivu, Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, Cari tutti, care tutte,

Comme vous pourrez le constater, la teneur de mon discours ce matin sera tout à fait en lien avec les 2 dernières questions orales qui ont été posées. J'ai pris connaissance comme vous du courrier envoyé par le ministre de l'Intérieur au Président de l'exécutif. J'y vois un signe positif tout en restant soucieuse de ce nouveau report de la réunion qui va préciser les points méthodologiques du cycle institutionnel nouveau qui s'ouvre entre la Corse et la France.

Je disais à cette tribune même, au mois de mars, dans le contexte de la crise politique que nous vivions alors, que nous devons inventer un langage nouveau et commun pour dialoguer à la fois entre nous d'une part, mais aussi entre nous et avec l'État.

Je le souhaite avec beaucoup de force car, comme je l'ai déjà exprimé, tout processus de vérité et de réconciliation passe par un nécessaire dialogue, et il faut employer les mêmes mots avec le même sens.

Du côté Corse, je sais que nous en sommes capables et le mois qui s'est écoulé n'a cessé de confirmer cela.

Alors que la discussion tarde à venir avec le gouvernement français, nous avons sans relâche échangé avec le reste de l'Europe, une Europe qui, malgré la douleur qui sévit en Ukraine, a célébré le 9 mai la déclaration Schuman et la naissance de l'Union européenne. Notre présence, celle de la Collectivité dans toutes ses composantes et notre action sur la scène européenne fut multidimensionnelle.

D'abord l'Assemblea di a Giuventù, que je salue dans toutes ses sensibilités, a participé le 9 mai à une rencontre de la jeunesse européenne dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe à Strasbourg.

Ce fut pour le vice-président et les présidents de groupes qui m'ont accompagné, un moment d'échange important mais aussi nous avons pu constater avec satisfaction que notre Assemblea di a Giuventù avait un fonctionnement et une implication beaucoup plus large, ainsi qu'une contribution au processus de décision publique, beaucoup plus forte que d'autres représentations de la jeunesse en Europe et je tenais à le souligner.

Le 20 mai, des lycéens d'Aiacciu se sont réunis dans le Palazzu Lantivy pour créer un mini Parlement européen à l'initiative de l'eurodéputé François ALFONSI et de la conseillère exécutive Flora MATTEI, qui m'avaient invitée, ils ont pu s'exercer à la démocratie européenne, au travail parlementaire. Et je crois que c'est vraiment un point essentiel, que cet apprentissage soit fait par nos jeunes car nous souhaitons résolument que notre jeunesse corse prenne toute sa place dans une Europe de paix, prospère, innovante, valorisant sa diversité et surtout inclusive sur le plan social. Il y va de l'avenir de cette jeunesse.

Et pour cela, nous devons, nous les plus anciens, donner l'exemple. Aussi, il est important que les élus de cette Assemblée s'impliquent dans le dossier européen, comme l'a fait récemment la commission des affaires européennes de notre Assemblée en rencontrant, le 12 mai dernier au centre Europe Direct de notre Collectivité, des experts des institutions européennes.

Pour ma part, la même semaine, j'ai été reçue par la présidente de l'île de Gotland, après avoir rencontré au Parlement suédois plusieurs députés ainsi que le conseiller du ministre de l'Environnement.

Je tiens publiquement à remercier Monsieur Thomas FPURTANE, le consul de Suède en Corse, pour avoir œuvré et permis ces rencontres. Et même s'il y a une différence culturelle évidente entre les Latins que nous sommes et les nordiques que sont les Suédois, nous avons pu juger dans nos échanges à quel point nous pouvions être très proches, mais vraiment très proches sur le projet européen d'une part, mais aussi sur l'urgence d'action à l'échelle locale concertée, en matière de transition écologique et de lutte contre le changement climatique.

Nous avons ainsi rencontré des communautés, notamment les plus septentrionales, confrontées à des problématiques graves de changement climatique, de pression touristique forte et de nécessité de réappropriation patrimoniale.

Là encore, nous avons su parler un langage commun. Nous avons pu tracer des perspectives de collaboration stratégique pour nos peuples, en particulier sur l'impérieuse nécessité de la gestion de l'eau et celle de la transition énergétique.

Juste deux chiffres très rapidement, sur l'île de Gotland, donc en pleine Baltique, 50 % de la production d'énergie est déjà renouvelable et par ailleurs, leur projet ambitieux, mais je ne doute pas un seul instant au regard de ce que j'ai pu constater, leur projet ambitieux est qu'en 2040, toute l'électricité soit verte, d'origine verte.

Par la suite, le dialogue européen s'est poursuivi à l'occasion de la Commission des îles de la Conférence des régions périphériques et maritimes, qui a été présidée par le Président SIMEONI durant quatre années et, malgré les singularités respectives de nos territoires insulaires, là encore, les mêmes mots ont été posés sur les mêmes maux, « MAUX ». Que ce soit entre Gotland et la Corse, entre Mayotte et les Baléares, entre la Sardaigne et les Açores, bien sûr, les réalités sont diverses, mais nous sommes tous confrontés à des contraintes structurelles qu'il est nécessaire de lever.

Dans sa déclaration finale, la Commission des îles a demandé à l'Union européenne la mise en place d'une stratégie pour les îles qui s'appuierait sur l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne qui stipule, je cite : « qu'une attention particulière est accordée aux zones rurales, aux zones où s'opère une transition industrielle, et aux régions qui souffrent de handicaps naturels et démographiques graves et permanents, telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires transfrontalières - donc, je pense bien évidemment à la Sardaigne et à la Corse - et de montagne » - et je pense à nouveau à la Corse.

J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que je serai rapporteure auprès du Comité des régions Européennes concernant l'application de l'article 174 du traité dans le cadre d'une politique de cohésion plus forte en faveur des territoires insulaires. Et, je travaille dans ce domaine avec le député européen Younous Omarjee, qui lui-même a présenté un rapport validé à la quasi-unanimité le 20 avril dernier, concernant la place des îles dans la politique de cohésion européenne.

Enfin, last but not least, ce mois de mai, résolutement européen, s'est achevé avant hier avec la visite historique du Lehendakari, Iñigo Urkullu. Cette visite s'inscrit dans le mémorandum signé entre la Collectivité de Corse et la Communauté autonome d'Euskadi en avril 2021.

Je vous rappelle quand même le contexte, à l'époque, alors que la crise sanitaire menaçait fortement notre économie et bousculait nos modes de vie, à l'initiative du président du Conseil exécutif, nous avons maintenu, un regard résolument tourné vers l'avenir en travaillant, bien qu'à distance, à la coopération plus forte entre nos peuples d'une part, nos institutions, sur trois sujets stratégiques : la langue bien sûr, et la culture, les relations avec la diaspora et les affaires européennes.

Alors là encore, bien évidemment, sur les plans institutionnels, économiques et culturels de grandes différences existent entre la Corse et le Pays basque, mais nous savons que dans le contexte européen, post COVID, soumis à des tentations belliqueuses, ainsi qu'à une inflation qui pèse sur les plus précaires, nous savons que nous avons tout à gagner dans l'Union de nos forces.

Alors ce lundi, dans l'hémicycle, ceux qui étaient là le savent, les autres avaient peut-être suivi nos débats à distance, le Président du gouvernement basque nous a fait l'honneur de rencontrer une grande partie des élus et des forces vives de la Corse.

Ce temps politique a été très fort avec des échanges sans aucun tabou et une extrême disponibilité, bienveillance de la part du Lehendakari, que je souhaite encore publiquement remercier.

Je retiens notamment de ses multiples interventions que nous partageons une même idée de l'Europe, celle des peuples, celle des nations sans État, celle des régions, une Europe sociale durable, éloignée des tendances uniformisantes et qui doit avoir comme pilier pour son futur le respect de la diversité territoriale, culturelle, linguistique et d'appartenance. A chacune de ces rencontres, on m'a demandé, notamment la presse, si la Corse faisait ses premiers pas dans la para-diplomatie, alors je ne sais pas si le terme para-diplomatie est correct, est adéquat. J'ai répondu invariablement que la Corse a toujours été ouverte sur le monde, mais qu'elle doit institutionnaliser son activité diplomatique, tout en accroissant ses compétences techniques et humaines en matière de coopération territoriale européenne.

A sapete, u nostru prughjettu dipoi u 2015, ghjè quellu d'una Corsica chì si spanna in u Mediterraniu è in l'Europa. Una Corsica chì s'impegna in u Cunitatu aurupeu di e Regione, in l'Associu di e regione à cumpetenze legislative, a CRPM è in u parlamentu aurupeu incu u nostru deputatu, François ALFONSI.

Eiu, difenderaghju sempre l'idea chì st'apertura internaziunale di tutta a sucetà corsa incù, cum'è capimachja è mutore a Cullettività di Corsica. Deve esse economica, scientifica è culturale trà citadini in più d'esse istituziunale.

Je suis convaincue que, dans le contexte du nouveau cycle institutionnel qui va s'ouvrir entre la Corse et l'État, nos relations privilégiées avec les autres régions européennes seront un atout puissant.

Nous savons que les régions à compétences législatives sont quasiment une banalité en Europe et, si nous avons pris l'habitude de faire référence à des cas insulaires, évidemment pour établir des comparaisons, d'autres exemples de régions autonomes sont particulièrement riches d'expériences et d'informations.

Dans un échange mené la semaine passée avec le Président Bertin du Val d'Aoste, ce dernier m'a exposé les fondamentaux de leur autonomie, de leur statut d'autonomie, en vigueur depuis 1949, mais aussi, et c'est important, le processus « étapiste » qui a permis à ce statut d'émerger, de vivre et de performer. Nous aurons donc le plaisir, en accord avec le Président de l'exécutif et le Président de la Commission des compétences législatives, réglementaires et des évolutions statutaires de cette Assemblée, Romain COLONNA, d'inviter, au-delà des scientifiques et des experts qui sont déjà venus, plusieurs responsables politiques de régions autonomes qui viendront nous parler de leur autonomie au quotidien, entre guillemets, c'est-à-dire du concret, avec un lien évidemment avec la question sociale et la question économique.

Ce double travail et j'en conclus, sur l'autonomie d'une part et sur l'ouverture à l'Europe, doit nous permettre de progresser étape après étape, vers un statut qui permette de préserver les intérêts matériels et moraux de la Corse et des Corses, je le répète, nous en sommes tout à fait capables, en souhaitant naturellement que cela se concrétise rapidement dans le cadre du cycle de discussions avec l'État et que le nouveau Gouvernement s'engage, comme il l'a annoncé, dans le travail institutionnel qu'attend le peuple corse.

A ringrazià vi.

Avant de passer à l'examen de nos rapports et de débiter nos travaux, je tiens à rappeler, nous l'avons dit hier... Pardon, Monsieur le Président, veuillez m'excuser, je vous en prie.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci Madame la Présidente.

Alors simplement d'abord, rendre hommage au nom du Conseil exécutif et je pense en notre nom à tous, à Jacques BIANCHETTI, ancien maire de Cavru, qui est décédé et assurer sa famille de notre soutien dans cette épreuve.

Vous avez tout dit sur le volet européen des rendez-vous qui nous attendent. Je voudrais peut-être, avec votre autorisation, faire quelques observations complémentaires.

Premier point au plan politique, nous avons effectivement reçu le Lehendakari, pendant deux jours initiaux, Iñigo Urkullu, au-delà des convergences ou des différences politiques c'était un moment particulier, fort, sans précédent dans la mesure où c'est la première fois, bien sûr, que la Collectivité de Corse reçoit en visite officielle le Lehendakari, c'est-à-dire le Président de la communauté autonome d'Euskadi, et je rappelle que au-delà des hommes qui ont incarné cette fonction, celle-ci exprime depuis 1936, date du premier statut du Pays basque, premier Lehendakari,

Antonio Aguirre, exprime la continuité de la lutte du peuple basque pour des institutions qui lui permettent de maîtriser son destin.

Donc recevoir Iñigo Urkullu a été pour nous une joie et un honneur.

Au-delà de cet aspect formel et protocolaire, cette rencontre et cette visite ont été l'occasion de parler de façon approfondie devant l'Assemblée de Corse dans cet hémicycle, des aspects politiques, statutaires et au-delà, devant les élus et devant des représentants de la société civile, notamment la présidente du CESEC, des membres du CESEC, des représentants de Chambres consulaires, représentants de la Chambre des territoires, l'Assemblea di a Giuventù.

L'après-midi, nous avons eu un rendez-vous extrêmement intéressant et constructif avec la Chambre des métiers, la chambre de commerce et d'industrie pour discuter sur les aspects économiques et sociaux et les vertus dans ce domaine d'un statut d'autonomie.

Le deuxième jour, nous sommes allés au centre d'immersion linguistique de Savaghju. Nous avons été reçus avec beaucoup de gentillesse par l'équipe, la PEP bien sûr, nous avons vu des enfants, nous avons vu des enseignants, nous avons vu notamment, bien sûr, des enseignants qui sont investis depuis très longtemps, mais également il y avait une classe d'Ajaccio qui n'est pas bilingue, avec deux professeurs des écoles d'origine continentale qui avaient amené leur classe et qui eux-mêmes font l'effort d'apprendre le Corse.

Donc c'est un élément, je crois important de rappeler que nous avons pu aussi discuter avec Lehendakari qui a réaffirmé en cette occasion qu'un statut d'officialité pour une langue est une condition sine qua non, de son rayonnement et de sa diffusion.

C'est la raison pour laquelle, bien sûr, nous inclurons dans les discussions à venir avec le Gouvernement, la question du statut d'officialité, de coofficialité de la langue Corse.

Et enfin l'après-midi, nous avons passé un long et très agréable moment à Corte, la capitale historique, pour resituer cette visite précisément dans une perspective historique. Nous avons été reçus par le maire de Corte, par le président de la Communauté de communes, par les élus, par le président de l'université de Corse et nous avons pu présenter au Lehendakari, notamment le projet « Citadella 21 », qui est un projet stratégique pour toutes les raisons que vous connaissez.

Au plan politique ce mois de juin est un mois important. D'abord parce que nous avons un rendez-vous fondateur à Paris, mais également parce que nous allons, je l'espère, concrétiser de la façon la plus large possible, des options et des orientations auxquelles nous avons travaillé depuis des années, et notamment vis-à-vis de l'Europe.



Je rappelle que nous sommes des Européens et des européistes convaincus, que nous souhaitons une Europe différente, plus sociale, plus solidaire, une Europe qui soit celle des peuples et des citoyens et pas simplement celle des États.

Dans cette perspective, le rapprochement que nous avons construit avec Euskadi, avec le Pays basque Sud, nous a permis d'intégrer à titre d'observateur l'association, REGLEG, les régions ayant une compétence autonome ou les nations sans État, il y a dans ce groupe par exemple le Pays basque, la Flandre, les Écossais, des représentants italiens, la Sardaigne. Et donc, ce groupe travaille à ce que l'Union européenne prenne mieux en compte nos aspirations et notamment implique systématiquement les communautés autonomes dont fera partie bientôt, je l'espère la Corse, dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques.

Donc à travers cette intégration dans un groupe large et puissant, nous renforçons notre capacité à être écoutés et entendus au plan politique. Je crois qu'il serait pour nous fautif ou en tout cas dangereux de nous réduire à un simple tête à tête, souvent difficile, avec le gouvernement Et avec l'État. Bien sûr, l'État est notre interlocuteur de premier rang, mais nous continuerons à plaider directement la cause de la Corse et de son peuple auprès des instances européennes. Ceci au plan politique.

Deuxième volet des rendez-vous essentiels qui nous attendent, la concrétisation, je l'espère, de notre combat pour une prise en compte du fait insulaire dans les politiques publiques de l'Union européenne. C'est un combat qui remonte à loin. Jean BAGGIONI avait été le président de la Commission des îles, à l'époque il y avait l'initiative IMEDOC entre les îles de la Méditerranée occidentale, et l'idée de rapprocher les îles, notamment de Méditerranée, pour que leurs intérêts soient mieux pris en compte au sein de l'Union européenne, est une idée ancienne.

Et je rends hommage, bien sûr, à toutes celles et tous ceux qui, au plan politique ou au plan universitaire par exemple, l'ont porté avant nous et en quelque sorte ouvert le chemin.

Cette idée-là, elle a été pour nous une priorité absolue depuis notre accession aux responsabilités. Nous l'avons portée à travers des motions, des délibérations, des démarches politiques. J'ai eu l'honneur d'être élu président de la Commission des îles, puis réélu, et donc à ce titre-là, j'ai été institutionnellement chargé de porter la voix des territoires insulaires de l'Union européenne, pas seulement méditerranéens, la voix des territoires insulaires auprès de l'Union européenne. Près de 20 millions d'Européens vivent aujourd'hui dans des îles.

Or, et comme cela a été rappelé par la Présidente de l'Assemblée de Corse, il n'y a pas pour l'instant de prise en compte, en tant que tel, de l'insularité dans les différents programmes et dans les différentes politiques publiques européennes, et c'est une carence énorme, que ça soit par exemple dans le domaine des transports, dans le

domaine de la fiscalité, dans le domaine du soutien aux entreprises, on se rappelle par exemple que la chambre de commerce et d'industrie a commandé un rapport qui objective les surcoûts liés à l'insularité dans le domaine de l'activité économique et entrepreneurial, environ 800 M€ par an. Pourquoi ? Parce que vous n'avez pas d'économie d'échelle, parce que lorsque vous achetez ou vous investissez dans un matériel, comme vous le savez, s'il est en panne, il va falloir du temps pour le remplacer, vous êtes obligés d'en acheter deux, là où l'entreprise continental n'en achète qu'un, etc.

Donc nous avons travaillé pendant toutes ces années et aujourd'hui nous avons deux rendez-vous importants. Le premier, alors sa modestie dût-elle en souffrir, je vais le rappeler, moi je souhaite aussi remercier la présidente de l'Assemblée de Corse puisque votre engagement européen a commencé il y a très longtemps, lorsque vous étiez attachée parlementaire de Max SIMEONI, s'est poursuivi à travers votre carrière universitaire, lorsque nous avons été élus, vous étiez conseillère exécutive en charge des affaires européennes. Depuis lors, vous représentez la Corse au sein du Conseil des régions, vous avez fait voter un certain nombre de rapports à l'unanimité qui incluaient la dimension insulaire et aujourd'hui, vous êtes rapporteure ou rapporteuse, effectivement d'un rapport explicite sur la prise en compte du fait insulaire.

Donc, le Comité des régions a un poids institutionnel certain. Le fait que ce rapport soit porté par la Présidente de l'Assemblée de Corse et qu'il soit, je l'espère, voté demain et voté largement, va renforcer notre audience de ce côté-là.

Le deuxième rendez-vous important et peut être historique, et je pèse mes mots, c'est celui que nous avons le 7 juin, date à laquelle sera examinée en session plénière du Parlement européen le rapport rédigé et porté par Younous Omarjee, président de la commission du développement régional, rapport intitulé : « Les îles de l'Union européenne et la politique de cohésion, situation actuelle et défis futurs ».

Quelques mots sur l'auteur du rapport, Younous Omarjee, avec lequel nous entretenons des relations politiques étroites et également des liens, je pense être autorisé à le dire, d'amitié et de respect profond. Younous Omarjee est originaire de l'île de la Réunion, il est député européen, il appartient à la France insoumise. Il a été élu meilleur député européen en 2018. D'ailleurs, il a eu la reconnaissance de ses pairs à travers l'assiduité de son travail et la qualité de celui-ci. C'est quelqu'un qui est originaire de l'île de la Réunion, qui est particulièrement engagé pour les territoires ultramarins et périphériques, mais qui pour la première fois a choisi de dépasser l'opposition traditionnelle et un peu égoïste entre les territoires ultrapériphériques et les territoires insulaires non ultrapériphériques, c'est-à-dire que nous nous sommes agités et a décidé, tout en continuant à se battre et bien sûr pour préserver les intérêts des territoires ultrapériphériques, auquel il appartient, notamment la Réunion. Il a décidé d'avoir une vision insulaire plus large permettant, y compris aux territoires insulaires et aux îles

comme les nôtres qui sont dans une situation de proximité géographique avec l'Union européenne, de bénéficier de dispositifs spécifiques.

Ce rapport va être discuté et voté en session plénière, je l'ai dit, débattu le lundi 6 et voté le mardi 7. Il demande expressément la mise en œuvre pleine et entière de l'article 174 du traité de fonctionnement de l'Union européenne, une demande que nous avons portée depuis des années et qui est jusqu'à aujourd'hui restée sans écho.

Ce qui veut dire très concrètement que si ce rapport est voté, comme on peut l'espérer, à une très large majorité, le Parlement européen demandera officiellement à la Commission européenne de donner à l'article 174 sa pleine et entière application en ce qui concerne la prise en compte de l'insularité dans les politiques publiques de l'Union européenne. C'est-à-dire que nous aurons le socle politique et juridique pour demander à l'Union européenne des politiques spécifiques, par exemple dans le domaine des transports maritimes aériens parce qu'on ne gère pas le droit et notamment le droit de la concurrence dans un territoire continental comme dans un territoire insulaire.

Nous aurons le socle juridique et politique même si notre collègue est réservé, mais en tout cas, c'est notre vision politique et elle sera débattue et votée devant le Parlement européen.

Même chose dans le domaine de la fiscalité. Même chose dans le domaine des aides aux entreprises. Même chose dans le domaine de l'agriculture et notamment de l'agriculture des territoires à la fois montagnards et insulaires.

Donc on a un champ là, d'avancées et de progrès qui est un champ considérable.

Ce que je voudrais vous dire aussi, c'est que participeront à une réunion à laquelle je suis invité à la fois en ma qualité de Président du Conseil exécutif de Corse et d'ancien président de la Commission des îles, la Commissaire, Elisa Ferreira, Commissaire européenne à la cohésion et aux réformes, très probablement la présidente de la Commission européenne, Madame Ursula Von Der Leyen, et enfin cette réunion sera présidée par Madame Roberte à Metsola, Présidente du Parlement européen. La Présidente du Parlement européen qui elle-même est Maltaise donc insulaire, et qui a nécessairement un regard et une appétence particuliers à la fois pour la prise en compte du fait insulaire, et je le pense sans préjuger des débats et du vote, pour le rapport qui sera présenté par Younous Omarjee.

Nous avons donc un alignement de planètes qui nous permet, sans préjuger de ce que seront le débat et le vote du Parlement européen, d'avoir un rendez-vous qui est, à mon avis un rendez-vous extrêmement important, un rendez-vous fondateur. Nous aurons l'honneur d'être présent. Cette démarche est bien sûr soutenue activement par le député européen François ALFONSI et par l'ensemble des députés de son groupe. Elle

est soutenue au-delà dans de nombreux groupes. Nous aurons l'honneur de représenter la Collectivité de Corse, la Présidente de l'Assemblée de Corse, sans doute, Madame Flora MATTEI, présidente de l'Office des transports et moi-même, pour ce rendez-vous.

Je ne manquerai pas, bien sûr, de vous rendre fidèlement et intégralement compte à la fois du contenu de la réunion, des débats que je vous invite à suivre devant le Parlement européen et bien sûr, du résultat du vote à intervenir.

Je forme le vœu que ces journées des 6 et 7 juin soient des moments fondateurs de la prise en compte du fait insulaire par l'Union européenne.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président, et veuillez m'excuser pour tout à l'heure parce qu'en fait, sous la pression du secrétaire général relativement à l'ensemble des rendez-vous de la journée, j'avais une note technique dont je peux maintenant vous en faire lecture.

Nous l'avons évoquée lors de la commission permanente organisationnelle.

Les services de la Collectivité, notamment la DDSI, vous proposent des rendez-vous de cet après-midi et également demain car nous sommes dans un risque de cyberattaques particulièrement élevé actuellement. Plusieurs institutions ont été visées, donc il est important que vous preniez la mesure de ce risque concernant votre propre activité.

Des experts sont à votre disposition en salle 2 dès à présent et cet après-midi et également demain dans le salon vert.

Voilà ce que je voulais vous communiquer. C'est fait.

Je remercie encore, Monsieur le Directeur général des services, d'avoir pu mettre en place ces ateliers à l'attention des conseillers de l'Assemblée de Corse.

Nous allons pouvoir passer à l'examen des premiers rapports tel que décidé lors de la CPO.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT  
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 152 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 28 è 29 d'aprile di u 2022**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 152 : Approbation du procès-verbal de la séance de l'Assemblée de Corse des 28 et 29 avril 2022**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le premier rapport concerne l'approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée des 28 et 29 avril. Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce procès-verbal ? Alors pas dans la salle, en tous les cas, pas dans l'hémicycle. En ligne ? Je ne vois rien.

Donc, je soumetts à votre approbation ce procès-verbal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.<sup>1</sup>**

Je vous en remercie.

Concernant maintenant le rapport suivant, il traite de la langue corse et il s'agit de la modification du Prix Andria FAZI.

**LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 141 : Mudifica di u regulamentu di u Premiu Andria FAZI**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 141 : Modification du règlement du Prix Andria FAZI**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì hà da presentà lu ? U Presidente. Avete a parolla.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Di siguru, pinsemu à Andria FAZI, à a so figliola Bianca, à a so famiglia è à tutti quelli chì si sò battuti pè ch'ella spana, ch'ella campa à nostra lignua, quelli chì cuntinueghjanu à battesi pè quessa.

<sup>1</sup> Délibération N° 22/069 AC

Le prix Andria FAZI a été instauré en 2003, vous le savez. Il récompense les candidats ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve écrite de langue corse ou en langue corse au BAC section L, S et à l'épreuve écrite d'histoire géo en Corse au brevet national des collèges.

Il y a eu une première modification du règlement en 2012 qui a ajouté la section technologie, STG à l'épreuve du baccalauréat, puis une 2<sup>ème</sup> modification en 2017 qui a élargi le périmètre des filières pouvant être récompensées. Ainsi, en l'état du règlement actuel : 8 lauréats sont récompensés chaque année, 7 pour l'épreuve du baccalauréat et 1 pour l'épreuve du brevet des collèges.

La réforme BLANQUER du BAC impose une adaptation du prix et de son règlement. En effet, cette réforme a entraîné la suppression de filières en première et terminale, filières S, ES, L, etc. Elle induit donc nécessairement une diminution du nombre de lauréats.

Nous pensons qu'il est opportun de compenser ces diminutions en décernant 3 prix sous la forme de podium, le 1<sup>er</sup> prix, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> prix afin de conserver un nombre conséquent de récipiendaires et ainsi de pouvoir élargir le cercle de celles et ceux qui sont récompensés.

Seuls les élèves ayant fait le choix de conserver le corse en EDS jusqu'à leur terminale et qui passent une épreuve écrite seraient récompensés, ceci afin de conserver au prix sa valeur et sa signification.

Par ailleurs, la solennité de la reprise du prix pourrait être accrue en récompensant une épreuve écrite unique et non un contrôle continu.

Le prix sera d'un montant de 3 000 €, 2 500 €, 2 000 € pour le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix, et 1 000 € pour l'épreuve du brevet des collèges, sous réserve des propositions d'amendements qui pourraient être faites pour élargir le montant ou le nombre de récipiendaires.

En cas d'égalité, nous proposons, toujours dans le cadre de la modification du règlement, de ne plus tenir compte du contrôle continu, mais de décerner un prix de même rang aux notes identiques ; en gros, ceux qui ont la même note à l'écrit, soient récipiendaires à égalité.

Enfin pour avoir une cérémonie de remise des prix à la hauteur de l'importance que nous attachons à celui-ci et de la solennité de l'événement, nous proposons pardon de sanctuariser une date qui permette à l'administration, à la Collectivité de Corse et à

l'Education nationale d'échanger tout en permettant aux lauréats d'être présents physiquement.

Il nous semble dans cette perspective que la dernière session de l'Assemblée de Corse, lors de l'année civile, c'est-à-dire en décembre, puisse être la date la plus favorable à la remise des prix.

Voilà en substance le contenu du rapport dont il vous est proposé de délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Donc, il y a un rapport de la commission culture. Mme la Conseillère, vous avez la parole.

**Mme Frédérique DENSARI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par M. Toussaint MARIANI, chef de service « Cunsigliu linguistica ».

M. Saveriu LUCIANI a souhaité que lui soit précisé s'il s'agissait bien de la fin de l'année civile pour la remise du Prix et si au niveau des collèges, cela restait inchangé.

M. Toussaint MARIANI a précisé que le Prix Andria FAZI était remis en fin d'année civile, en décembre, afin que les lauréats puissent être présents ce qui n'était pas forcément le cas en septembre, date de reprise des cursus.

Concernant les collèges il a confirmé que tout restait inchangé sauf le montant du Prix qui passait de 800 à 1 000 euros et la possibilité de récompenser plusieurs candidats.

M. Saveriu LUCIANI a estimé qu'il faudrait un « podium » afin de booster les filières bilingues du secondaire qui sont aujourd'hui en perte de vitesse.

Mme Véronique PIETRI a déploré qu'il faille s'adapter au fait que de moins en moins d'élèves optent pour la langue corse jusqu'en terminale. Elle a estimé qu'il serait opportun de proposer un dispositif attractif s'adressant aux élèves ayant choisi le corse comme Langue Vivante II jusqu'en 1<sup>ère</sup>. Par ailleurs, elle a dénoncé « les

conséquences terribles » de la réforme du bac sur le nombre de lycéens optant pour la langue corse et s'est interrogée sur l'existence de données statistiques qui le confirmerait.

M. Toussaint MARIANI a précisé qu'à ce jour, les services n'avaient pas suffisamment de recul pour quantifier ces conséquences.

Des demandes incessantes sur cette question avaient été transmises au Rectorat sans plus de retour, la crise sanitaire en était peut-être pour partie responsable.

Il a tout de même souligné que selon leur calcul, seuls 16 élèves avaient intégré cette filière.

Mme Muriel FAGNI a insisté sur la nécessité d'avoir les chiffres.

Mme Françoise CAMPANA a estimé qu'il était plus que jamais indispensable d'aider les jeunes à faire la démarche d'opter pour la langue corse car ils ne le feraient pas de leur propre initiative.

Mme Marie-Claude BRANCA a souhaité savoir si des statistiques avaient été effectuées sur le nombre d'élèves étudiant la langue corse jusqu'au brevet. Elle a estimé qu'il serait utile que les 1ères générations de collégiens et lycéens ayant choisi cette option soient mobilisés afin d'en faire la promotion. Elle a plaidé pour qu'un débat soit ouvert sur cette question.

Mme Françoise CAMPANA a attiré l'attention sur la nécessité de faire valoir des ambassadeurs de la langue corse.

M. Saveriu LUCIANI a estimé que le premier fait dommageable pour les langues régionales était la réforme BLANQUER, par conséquent le fait de convaincre les élèves d'intégrer cette filière, posait la problématique essentielle d'absence de feuille de route. Il a conclu son propos, en soulignant qu'il fallait reposer la question de la langue corse en termes politiques en définissant son rôle dans la société et dans son époque.

M. Jean-Marc BORRI a exprimé son accord avec M. LUCIANI, en soulignant également que la réforme du bac avait été une catastrophe pour toutes les langues régionales et qu'il sera difficile de s'en relever, puisqu'elle pousse les lycéens et collégiens soit à abandonner le corse soit à ne pas le prendre.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu ».



Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Il y a un avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Oui, avis favorable avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui souhaite prendre la parole ? Madame PIETRI pour « Core in fronte ».

**Mme Véronique PIETRI**

Qualchi parodda nant'à issu raportu pà cumplittà ciò ch'hè statu dettu in cumissioni.

Si tratta di a nicissità d'addattà u premiu Andria FAZI di pettu à a situazioni di l'insignamentu di a lingua corsa d'à terza à u BAC.

Prima, diciaraghju ch'è mi ralegru di a pussibilità data da issu raportu di parlà di a lingua è d'addupralla quì in emiciculu.

Po, diciaraghju, una volta di più, quantu mi dispiaci ch'eddu ùn ci sia di più lochi di travagliu in iss'Assemblea dedicata à a lingua.

U studiu d'issu raportu faci risorta parechji punti. Prima, tistimuneghja di i disgrasti di issa riforma di u BAC di u 2018 fatta da l'anzianu ministru BLANKER. Nanzu era pigliata a lingua sin'à u BAC incù una prova in fine di u liceu ch'è cuntava è purtava punti à quiddi ch'è a tiniani sin'à quì.

U corsu era cunsideratu come un' antra materia è cusì era valurissatu. Era incurunatu u travagliu di tutta a scolarità.

Avà, ci voli à sceliala, a lingua, in prima come spicialità è lascià altri cosi, altri linguì ò altri materi, ò allora metala in siconda lingua, in siconda.

Cusì, quist'annu, ùn ci sò più chì 16 liceani chì sò cuncirnarti dà issu premiu. S'edda cuntinua issa fallata, prestu ùn si pudderà più prupone issu premiu.

Ci vole à custatà dinò chì u valore di issu premiu ùn sarà più u listessu.

I sciffri, n'avemi pochi è saria interessante di sapè à chì puntu u disgastu hè maiò è dunqua, saria bè d'avè una inquesta chì saria fata nantu à issu sughjettu.

Infini, vulariu dunque, come l'aghju detti in cumissione, prupone quì di puddè rifletta à a pussibilità di creà un cuncorsu, una prova chì saria à financatta à issu premiu à u liceu è chì pudaria valorizà i gioviani chì vulariani passà la è cusì allargà u sistemu d'issu premiu.

A sapemi tutti chì ùn bastarà issu travagliu stituziunale chè no femi quì, chì fora di i scole, ci vularà dinò fà qualcosa pà salvà è pà difenda issa lingua, mà u nostru duvere quì, hè di fà qualcosa pà l'insignamentu è sopr'à tuttu pà u sicundariu chì pà u mumentu, ùn hè micca à l'altezza di ciò chè no spiremu.

Dunque, diciaraghju pà compia chì rigrettu sempri u fattu d'ave pochi mumenti di travagliu annant'à issa lingua, ci vole sempri à prufittà di un raportu annant'à a lingua, ancu annant'à un raportu tecnicu come à quissu pà puddè un pocu parlà di a lingua è travaglià nantu à issu sughjettu.

Rigrettu sempri è a ripettu, di ùn avè micca un mumentu dedicatu una cumissione ò riunioni è di pudè avè finalmenti issu pianu chè no aspittemi.

À ringrazià vi.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera.

Quale hè chì vole a parolla ? Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, rapidement, pour faire écho aux propos de notre collègue.

D'abord, les chiffres sont là, vous les avez cités, très peu d'élèves suite à la réforme BLANQUER, suivent l'enseignement de spécialité « langue corse. Donc, par continuité, par mimétisme le prix Andria FAZI continue à valoriser des élèves qui présentent des épreuves écrites et ils sont de moins en moins nombreux. Donc, le spectre

des candidats étant de moins en moins nombreux, le prix, d'une certaine façon, perd en intensité et en mérite.

Pour cette année, je pense qu'au titre de la continuité, on peut travailler comme ça, mais il y a s'interroger, à créer un petit groupe de travail en effet, qui pourrait aussi mettre en valeur un certain nombre d'initiatives connexes à la langue corse, mais qui intègrent la langue corse dans les lycées, sans pour autant déboucher sur des épreuves écrites. Et je pense qu'il y a des dizaines de jeunes qui s'investissent dans la vie des lycées, en se servant de la langue corse, mais qui ne suivent pas pour des raisons « stratégiques », un enseignement de spécialité « langue corse ».

En tout cas, je serai ravi d'y apporter au titre de notre groupe, une contribution à l'éclairage de mes activités professionnelles, par ailleurs.

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

C'hè un'antra dumanda. Avete a parolla è pò dopu, Saveriu LUCIANI.

Andate puru, M. BORRI.

### **M. Jean-Marc BORRI**

À ringrazià vi, Madame la Présidente.

Le nouveau règlement du prix Andria FAZI est induit, malheureusement, serais-je tenté de dire, par la mise en œuvre du baccalauréat en nouvelle version qui résonne un peu à mon sens, comme la contribution à une mort annoncée, à savoir celle des langues régionales, et la nôtre en particulier, puisqu'elle était déjà en très grand danger avant cette réforme.

C'est en effet un coup dur qui leur est porté au travers de cette expression d'une volonté étatique inavouée mais cependant bien réelle, et qui risque d'être efficace bien que l'on souhaiterait le contraire, comme le soulignait tout à l'heure Monsieur le Président dans son allocution en rappelant notre attente de coofficialité.

L'un des intérêts de la présence de ces langues lorsqu'elles étaient présentées en option, était de rapporter des points très utiles pour décrocher une mention, parfois et même pour atteindre le Graal d'autrefois, d'où un engouement qui était évidemment facilité.

A présent, beaucoup d'élèves, beaucoup trop, ça a été dit, arrête le corse en première, très peu le garde en spécialité ou en langue vivante, et pire que cela, de nombreux parents, mêmes issus des cohortes de nouveaux arrivants qui se faisaient parfois une fierté que leurs enfants dans le primaire s'initient à la langue locale, n'y trouvent plus aucun intérêt.

C'est ainsi que les filières bilingues risquent de se retrouver également menacées.

Toutes les initiatives qui vont dans le sens de la promotion, de la pratique et pour parler clairement et sans détour, de la survie de notre langue, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit, sont évidemment à saluer, à soutenir, et à multiplier.

Le prix Andria FAZI en fait partie encore davantage sous sa nouvelle forme, et je tiens pour cela à en remercier Monsieur le Président et les services concernés.

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Saveriu LUCIANI.

### **M. Xavier LUCIANI**

Présidente, on ne va pas épiloguer, le prix Andria FAZI symbolise un peu le recul aujourd'hui de la langue dans le système éducatif.

On a évoqué en commission la réforme BLANQUER qui est un coup d'arrêt, non pas seulement pour le corse dont je rappelle qu'il n'est pas une langue régionale, mais une langue minoritaire où minorisée d'Europe, et on s'est aperçu que nous étions à l'époque, lors de la première année de passage, que la Corse représentait à peu près la moitié en spécialités, des candidats, la moitié à l'époque. Aujourd'hui, on a particulièrement divisé par 4 le nombre de candidats corses en enseignement de spécialités. Je sais que dans le lycée du ... il y a une candidate. On en avait deux à l'époque, je m'en rappelle, du temps où j'y étais. On a un recul, donc qui, bien entendu, est un recul qui n'est pas simplement dû à la loi BLANQUER.

Je rappelle quand même que l'exécutif de l'époque, en décembre 2018, y compris l'Assemblée de Corse, avait réussi à intégrer une spécialité « corse » dans la réforme du BAC, qui n'existait pas. La négociation de l'époque avait quand même réussi à sauver en quelque sorte les meubles.

On se rend compte qu'on a sauvé des meubles en 2018 et 2019, mais qu'on n'arrive pas à en sauver aujourd'hui. Le prix FAZI qui récompensait à peu près une

dizaine de bacheliers, aujourd'hui, va en récompenser 3 et 1 collégien, ça fait 4. Je ne sais pas si vous imaginez, rien que ce chiffre-là me fait peur, sans compter les autres chiffres.

On a proposé des amendements, Madame la Présidente. Pourquoi ? Parce que 3 lycéens, 1 collégien, ça paraît peau de chagrin. Je pense qu'on aura l'assentiment de l'Assemblée sur cet amendement, parce que je pense qu'il serait intéressant de booster le secondaire, notamment le collège puisque mon collègue en parlait tout à l'heure, les filières du collège sont aujourd'hui aussi, un peu en décalage même s'il y a un plan de formation des disciplines non linguistiques adressé aux professeurs qui a débuté depuis l'automne dernier.

Donc l'idée, c'est de récompenser plus de collégiens, d'une part, c'est-à-dire au moins 3, qu'on ait 3 collégiens et 3 lycéens. On a donc fait un amendement en ce sens de manière à ce qu'il y ait aussi, je ne dirai pas une dynamique, mais en tous les cas une stimulation plus importante au niveau des collèges, notamment par rapport aux classes de 3<sup>ème</sup> qui passe ce brevet en langue corse. Ça, c'est un point.

Après, je crois que la réflexion, il faut l'élargir un peu. On ne va pas rentrer dans la relation à l'État, le Président a évoqué le statut, je pense que le statut aujourd'hui, on se rend bien compte que la volonté des hommes et le militantisme engagé il y a 45 ans à peu près est en train de s'essouffler, même s'il y a des plans de formation qui se répètent, même si la Collectivité s'implique de manière très forte dans les contrats de plan, je crois qu'aujourd'hui, il faut passer à une autre vitesse.

Je pense qu'une des réponses qui était la coofficialisation, en quelque sorte, stratégique de la Collectivité doit justement lancer une réflexion sur le collège et le lycée.

Alors, Jean-Martin a dit quelque chose qui me semble, à la limite aussi compatible avec ce que je pense en termes de dynamique, c'est qu'au-delà de ce qu'on appelle aujourd'hui le prix FAZI qui récompense, il y a forcément pour le prix FAZI, un autre espace à créer. L'espace à créer, de notre point de vue, il est assez simple. Moi, en discutant comme ça avec des profs, parce qu'on discute souvent avec des profs, on fait beaucoup de thérapie, de psychologie parce que c'est compliqué d'être prof de corse aujourd'hui, je vous le dis notamment dans le collège, quand on rentre dans une salle de prof, ce n'est pas évident pour tout le monde. Donc je le dis, c'est aussi un statut particulier.

L'idée serait peut-être de réfléchir, non pas cette année, cette année peut être déjà avec les amendements, récompenser plus de collégiens, mais l'an prochain, un appel à projets qui permette non pas d'avoir un prix FAZI individuel mais collectif. Ça peut

engager une classe dans un établissement sur un appel à projets, avec un cahier des charges bien sûr, qui peut être sur un sujet sensible, un sujet qui peut être, ou historique, ou sociologique, ou culturel. Peu importe, l'idée serait donc d'avoir des classes impliquées.

Ça permettrait d'abord aux classes de « corse », notamment en 6<sup>ème</sup> parce que je rappelle quand même que le primaire est assez dynamique et que quand on arrive en 6<sup>ème</sup>, souvent il y a beaucoup de désillusions de la part y compris des parents d'élèves, parce que les filières ne sont pas forcément celles qu'ils avaient déjà connues au niveau du primaire.

Donc l'idée serait d'avoir un prix de classe, un prix Andria FAZI pour une 5<sup>ème</sup>, je dis n'importe quoi, d'une classe de Moltifao, sur le changement climatique, sur le centre-Corse et son rapport aux ponts génois...

Peu importe, l'idée serait donc d'élargir ce prix FAZI et lui donner aussi une dimension beaucoup plus collective et impliquer beaucoup plus les établissements qui intégrerait dans leur projet d'établissement, aussi cette partie qui semble en même temps responsabiliser l'ensemble des équipes pédagogiques.

On aurait pu en parler des heures, mais c'est important de de vous dire que on ne peut pas se contenter aujourd'hui de de de voir cette peau de chagrin se réduire de jour en jour et d'avoir un prix face qui avec la loi BLANQUER finalement corrobore ce que nous disions à l'époque, malgré nos réactions, y compris que notre nous sommes allés voir, avec ma collègue et avec le Président, rappelons-nous, le ministre BLANQUER. On lui avait signifié à Paris, à son ministère, on disait que c'était en danger. Le danger est toujours là, pas que pour le corse, mais surtout pour le corse. Il y a vraiment besoin, y compris à travers ce prix FAZI qui est une réponse même sectorielle, justement à trouver d'autres pistes et à enrichir en tous les cas, son ambiance de récompense.

Est-ce que je présente les amendements, Présidente ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je crois que ce serait opportun.

**M. Xavier LUCIANI**

Dans le feu de l'action...

A la page 2, remplacer la phrase suivante : « concernant le brevet national des collèges, aucune modification n'existe. Il est donc proposé de conserver l'ancien système ». Déjà, ça me fait peur ... par celui-ci : « concernant le brevet national des collèges, il est proposé d'aller au-delà du dispositif actuel et d'instaurer un podium récompensant les 3 meilleures notes ». Donc passer de 1 à 3.

Page 3 du rapport : modifier la liste des dénominations des prix en la remplaçant par celle-ci, je passe les détails, vous avez compris que c'était donc les 3. Page 3 du rapport donc, remplacer la phrase « le prix sera d'un montant de 3 000, 2 500, et 2 000 euros respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du baccalauréat et 1 000 euros pour l'épreuve du brevet des collèges » par la phrase : « le prix sera de 3 000, 2 500 et 2 000 respectivement pour la meilleure note, la seconde et la troisième à l'épreuve du baccalauréat et de 2 500, 1 000 et 500 respectivement pour la meilleure note, la seconde et la troisième à l'épreuve du brevet ». Donc en gros c'est, augmenter légèrement le brevet du collège de 500 euros, y mettre un second et un troisième à 1 000 et 500 euros.

Ensuite, page 3 du rapport, remplacer la phrase : « Seront donc récompensées les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au baccalauréat, en opérant un classement premier, second, troisième, qui se verront attribuer respectivement 3 000€, 2 500€, 2 000€ ainsi que les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au Brevet National des Collèges qui se verront attribuer respectivement 1 500€, 1 000€, 500€ ».

En gros, passer de de 4 à 6, avec bien entendu un bonus pour le collège.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci.

Nadine NIVAGGIONI, avete a parolla.

En 2 mots, c'est finalement au détour du prix Andria FAZI que se pose le problème de fond de l'enseignement de la langue corse aujourd'hui.

La loi BLANQUER, elle a bon dos, mais ce ne sont pas les seules raisons. Selon moi, il y a un faisceau de motifs qui font qu'aujourd'hui notre évaluation, là, aujourd'hui, il se trouve que c'est sur l'expression écrite, eh bien le constat est inquiétant.

Je crois qu'il faut se poser les mêmes questions même sur l'expression orale, et il faut surtout se poser les questions, non seulement sur les effectifs des lycéens, des collégiens inscrits dans les écoles, mais il faut aussi se poser la question sur les personnes

qui choisissent le métier d'enseignant et d'enseignant bilingue, qui sont de moins en moins nombreux. Évidemment, tout ça est une machine qui va dans le mauvais sens.

Aujourd'hui, on se rend compte que le concours bilingue n'est plus attractif. La filière standard offre une souplesse dans les affectations qui font que le candidat va choisir plutôt la filière standard à la filière bilingue. Donc, ce sont selon moi, de nombreux motifs qui font qu'aujourd'hui on arrive à cette situation.

Quelle est la question à se poser ? C'est quelle école veut-on pour le projet de société qui est le nôtre, quelle école veut-on pour demain ? Je crois que là c'est fondamental, il faut se la poser. Il faut effectivement peut-être qu'on se réunisse.

Le système, aujourd'hui, le système éducatif n'est plus efficient en termes d'apprentissage de la langue. Donc, quel est le système qui pourrait nous convenir le mieux possible et quel épanouissement veut-on pour nos enfants ? En tous les cas, on sait que ça doit passer aussi par ces enseignements de la langue, mais un enseignement qui doit être révisé, selon moi. Donc, il est important qu'on ait cette réflexion beaucoup plus générale sur l'école bilingue où l'école que l'on veut en Corse demain.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pierre GHIONGA, avete a parolla.

### **M. Pierre GHIONGA**

Merci Madame la Présidente ;

Je ne voulais pas parler, mais après avoir entendu tous ces débats, je vais vous livrer mon avis qui est assez dur.

Je pense qu'au début, le prix Andria FAZI était un prix de dynamisation de la langue corse et maintenant, il est devenu un prix de folklorisation de la langue corse.

Il faut se poser la question sur la réalité de l'enseignement du corse, quand on accepte, tous ici, qu'après 5 ans en primaire, en site bilingue, on demande un niveau linguistique A2. Comment voulez-vous qu'après on ait des gosses qui fassent du corse en collège et en lycée ?

Donc, je pense que dans le cadre de la future réforme, je suis un militant de la coofficialité, il sera dur à avoir, mais je pense que dans le cadre d'un statut nouveau, nous pouvons avoir la compétence linguistique comme l'a la Polynésie et là, faire du



bilinguisme généralisé, de qualité, du primaire au BAC et là, nous donnerons des vrais prix de dynamisation de notre langue.

Voilà, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Quale hè chî vole torna a parolla ? Nimu.

Concernant l'amendement qui a été présenté par Saveriu LUCIANI, vous connaissez la règle ? Un pour, un contre...

Oui ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Puis-je répondre aux interventions ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ce matin...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ce matin, nous sommes fâchés !

**M. le Président Gilles SIMEONI**

OK. Cet après-midi ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie. On verra cet après-midi ! Je vous en prie, Président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Aghju da taglià à l'accortu.

Ce qui est dit par Nadine, à mon avis, on le ressent tous. La discussion sur l'évolution du prix Andria FAZI en fait, elle nous permet d'aborder le sentiment d'inquiétude et de frustration que nous ressentons tous.

Donc, sur le rapport, je ne pense pas qu'on puisse parler de folklorisation. Aujourd'hui, on a un prix qui malheureusement doit être adapté pour conserver du sens dans un contexte général qui l'en prive largement. Je pense qu'on est d'accord.

Sur le principe du prix, je suis tout à fait favorable à l'amendement qui est proposé par « Avanzemu », le Conseil exécutif est favorable bien sûr.

Ce que je retiens aussi, c'est qu'aujourd'hui on a besoin d'un espace pour aborder toutes ces questions. J'ai envie de vous dire, lorsque j'entends ce qui a été dit par chacun des intervenants qui représente toutes les sensibilités, je pense que, y compris dans la perspective de la discussion avec l'Etat, cette question de la langue, nous allons la discuter en interne de façon apaisée, mais forte.

Il y a la question de la coofficialité. Nous, on la porte, peut-être que vous, vous la porterez, je dis vous, je me tourne vers l'opposition non-nationaliste, peut être que vous ne la porterez pas de la même façon ou de façon unanime. Je sais qu'il y a des élus dans le groupe qui sont en faveur de la coofficialité, donc ça on va en parler.

Mais au-delà de ça, ce qu'on est obligés de constater aujourd'hui, c'est que, au-delà de la loi BLANQUER, dont nous avons pressenti qu'elle aurait des conséquences extrêmement négatives que nous avons essayé d'atténuer à l'époque, on est dans une situation de blocage.

Pour ne parler que du système éducatif, le système éducatif et je l'ai dit, il a dit, il y a un décalage terrible. Et là, on a un discours de sourd avec l'État en tout cas, on n'arrive pas à rentrer dans le vrai de la discussion puisque d'un côté, qu'il s'agisse des services du rectorat ou plus généralement du ministère lorsqu'on a un contact avec eux et du Gouvernement, on nous dit « on en fait énormément et vous ne pouvez pas vous plaindre, c'est l'endroit de France où il y a le plus de moyens financiers », etc. Et nous, nous disons, « mais indépendamment de la question des moyens financiers qu'on pourrait d'ailleurs et qu'on doit renforcer, confère la demande de doublement du volume financier du contrat de plan, c'est la tapisserie de Pénélope, ou c'est le mythe de Sisyphe. On est tout le temps en train d'essayer de remonter et de remonter la pente et on voit qu'il y a un écart énorme entre les chiffres et les statistiques lorsqu'on les a, et j'y reviendrai, et la réalité.

La réalité, elle est simple, on peut tourner les choses comme on veut, le système éducatif actuel ne produit pas un seul corsophone, il n'en produit pas un seul et ça va en s'aggravant. Donc, on ne peut pas se satisfaire de ça.

Donc, pour répondre à la fois à « Core in fronte » et à « Avanzemu », à « Un soffiu novu » et à « Fà populu in seme », je pense qu'avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, les présidents de groupes, il faut qu'on réfléchisse.

Créer une commission, par exemple, je n'y suis pas opposé, mais je ne suis pas sûr que ça soit en créant à nouveau une commission « langue », qu'on soit le plus efficaces possible.

Par contre, on a la perspective de la discussion avec Paris qui va nous obliger aussi à organiser notre argumentaire et à produire nos propositions. Et je pense que sur la langue, il faut qu'on ait un espace de travail concret qui nous permette d'aborder toutes ces propositions. Je suis ouvert à tout ce qui pourrait être fait.

Enfin je le dis, je l'ai déjà dit, on a été rattrapé par un certain nombre d'urgence, y compris dramatiques, etc., nous avons mis en œuvre une politique, il y avait eu Pierre GHIONGA à l'époque qui s'est quand même affirmé en faveur de la coofficialité. Il y a eu des efforts en faveur de la langue, il y a eu ensuite Saveriu LUCIANI qui a été conseiller exécutif en charge de la langue, il y a un travail qui a été fait. Je pense que nous devons nous situer à la fois dans la continuité de ce travail et essayer d'accélérer, de renforcer, de tirer les leçons de ce qui va et de ce qui ne va pas. Il faut qu'on le fasse ensemble, il faut qu'on le fasse avec l'ensemble des acteurs de la langue et ça doit déboucher sur des décisions fortes.

Je vous l'ai dit, je compte proposer un rapport mais que j'aimerais coconstruire avec vous et un rapport qui ne soit pas un point d'aboutissement, qui acte un certain nombre de choses, mais qui nous permette aussi de travailler sur une durée de quelques mois pour véritablement faire le tour de la question, consulter l'ensemble des acteurs et vraiment nous mettre à la hauteur des enjeux qui sont des enjeux vitaux.

Donc, il y a cet objectif-là et cet objectif d'être bon dans la négociation avec Paris, c'est indispensable. Donc, je crois qu'on doit réfléchir à organiser nos travaux autour de ces deux axes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, concernant l'amendement qui a été proposé par « Avanzemu », présenté par Saveriu LUCIANI, vous avez la possibilité, un pour, un contre, de vous exprimer. C'est ce que prévoit le règlement. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non.

Je vais d'abord soumettre au vote l'amendement. Je ne refais pas lecture de l'amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Avà, ahgju da mette u raportu à u votu. Quale hè ch'hè contru ? Quale hè ch'un vote micca ? Quale hè ch'hè à prò ?

**U raportu hè ADDUTATU à l'unanimità.<sup>2</sup>**

À ringrazià vi.

Nous allons passer maintenant un rapport relatif au projet de décret relatif à la gestion du FEADER.

Je vais d'abord demander au conseiller exécutif de motiver l'urgence.

**M. Dominique LIVRELLI**

L'Etat nous a saisis le 10 mai. C'est cela, pour motiver l'urgence.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Voilà l'explication qui est donnée du passage en urgence de ce rapport. Donc, je demande aux conseillers, s'ils sont d'accord pour que le rapport passe en urgence. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le motif d'urgence est adopté.**

Je vous donne la parole, o Sgiò Presidente.

**EUROPA È INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL**

<sup>2</sup> Délibération N° 22/070 AC

**\* Raportu n<sup>u</sup> 151 : Prugettu di decretu rilativu à a gestione di u FEADER à titulu di a programmazione à partesi da u 2023**

**\* Rapport n° 151 : Projet de décret relatif à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023**

**M. Dominique LIVRELLI**

C'est un projet de décret relatif à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023.

Le 6 mai 2022, le Préfet de Corse a demandé au Président du Conseil exécutif de Corse de recueillir l'avis de l'Assemblée de Corse concernant le projet de décret relatif à la gestion du FEADER au titre de la programmation débutant en 2023.

Conformément aux dispositions du point V de l'article L 4422-16 du CGCT, l'Assemblée de Corse est consultée sur les projets et les propositions de loi ou de décret comportant des dispositions spécifiques à la Corse. Elle dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis. Le délai expiré, l'avis est réputé avoir été donné.

Ce projet de décret est pris en application de l'ordonnance n° 2022-58 du 26 janvier 2022

L'Assemblée de Corse avait émis un avis favorable à cette ordonnance par délibération n° 21/238 AC du 17 décembre 2021.

Ce présent décret précise les modalités dans lesquelles les régions demandent à se voir confier la gestion de certaines aides du FEADER en qualité d'autorité de gestion.

Il fixe les conditions dans lesquelles le ministre chargé de l'agriculture accuse réception de la demande.

Ce projet de décret détermine la date du transfert de compétences. Il s'agit de la date la plus tardive entre :

- le 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- la date d'approbation du plan stratégique national de la PAC (PSN),
- la date de la fin de la procédure au moyen de laquelle une région ou un département d'outre-mer demande à exercer l'autorité de gestion.

Je vous rappelle que d'ici l'automne, un rapport vous sera présenté en ce qui concerne le PSN.

Le projet de décret instaure une formation FEADER du Comité Etat-régions national et élargit les compétences des Comités Etat-régions au niveau régional pour y inclure le FEADER.

Le décret introduit une clarification relative au financement de la programmation FEADER 2014-2022 en précisant que l'obligation pour l'Etat de fournir, dans le cas de la politique de l'installation des jeunes agriculteurs, les crédits nationaux nécessaires pour mobiliser le cofinancement des crédits FEADER prend fin en 2022.

Ce décret ne faisant que préciser les dispositions de l'ordonnance du 26 janvier 2022, il est proposé de donner un avis favorable à cette consultation.

Merci.

**La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui souhaite prendre la parole ?

Oui, Jean-Jacques LUCCHINI, avete a parolla.

**M. Jean-Jacques LUCCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

C'est un rapport qui fait écho à votre présentation précédente sur l'Europe.

Pour nous agriculteurs, c'est un rapport qui est très, très important parce que il finalise un petit peu les fonds européens qu'on peut mettre à disposition au niveau de l'Europe et il donne compétence surtout à la région par le biais de l'ODARC sur les fonds FEADER, ce qu'on appelle dans le jargon agricole, les fonds du 2<sup>ème</sup> pilier.

Le 2<sup>ème</sup> pilier c'est quoi pour ceux qui ne sont pas initiés à l'agriculture ? C'est toutes les aides sur les bâtiments, sur les clôtures, sur l'achat du matériel, mais c'est aussi des aides sur l'irrigation entre autres, mais aussi pour la défense par exemple de nos races locales, donc c'est très important. Ça a permis aussi de de préserver nos races locales, ovines, porcines surtout sur le porc nustrale.

C'est ensuite une aide qui a servi à la labellisation de nos produits. Très important aussi puisqu'on est une des régions où nous avons le plus d'AOP et certifications de produits de qualité.

Et c'est surtout, le plus important, ce qui a permis aussi un fléchage de ces fonds sur l'installation des jeunes.

Donc, nous sommes une des régions les plus dynamiques en termes d'installation, ce qui génère l'installation de nombreux jeunes dans nos villages et ce qui permet aussi d'éviter ces déprises agricoles qu'on a connu depuis 20 ans.

Alors nous, ce que nous regrettons, c'est dans ce décret, on n'ait pas inclus aussi la gestion du premier pilier. La gestion du 1<sup>er</sup> pilier, c'est quoi ? C'est la gestion des aides surfaciques, ça a fait un peu l'actualité des derniers mois. Bien sûr, nous, si demain nous avons la possibilité d'avoir la gestion du 1<sup>er</sup> pilier, ça veut dire quoi ? Ça veut dire mettre en avant la production, coupler pourquoi pas, ce qui a déjà existé dans les précédentes dispositions qui ont été mises en place sur la Corse, c'est à dire coupler production et déclaration de surface, chose qui permettrait sûrement de dégager du foncier pour pouvoir installer de nouveaux agriculteurs, surtout les jeunes agriculteurs et qui permettrait aussi peut être par ce biais-là de faire reconnaître notre spécificité en tant qu'île montagne, ce qui est très important aussi pour la reconnaissance de l'agriculture Corse.

Merci.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame PIERI pour « Un soffiu novu ».

**Mme Marie-Anne PIERI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je voudrais vous interpellier sur la divagation animale, je profite en fait de ce rapport.

La divagation animale, c'est un problème important pour la Corse. Votre prédécesseur, dès le début de son mandat, s'en était saisi, il nous avait indiqué qu'il envisageait de le régler dans l'année. Il y a eu beaucoup de paroles, rien n'a été fait.

La divagation animale, elle est différente. Vous avez la divagation des bovins et des ovins. La divagation des bovins, on la trouve sur nos routes et notamment sur des secteurs accidentogènes. Je prends le cas du secteur Aleria/Corte, de triste mémoire, où il y a eu malheureusement des morts et aujourd'hui, rien n'est fait, aucune étude. C'est peut-être un tronçon à étudier, il y a peut-être des choses à faire, peut-être il faut clôturer, peut-être qu'il faut faire des passages canadiens.

Je sais que pour faire des clôtures, c'est un peu compliqué dans la mesure où il y a un problème de titres de propriété, il y a un problème pour les éleveurs de bail. Ce problème-là, il va falloir le régler parce que ça devient très, très dangereux.

Ensuite, la divagation animale des bovins, vous la trouvez aussi dans nos villages, dans l'intérieur où vous avez nos aînés qui n'osent plus sortir de chez eux parce que justement, il y a des animaux comme ça qui sont des animaux bouclés et puis des fois, des animaux sauvages, parce que la divagation animale, c'est l'animal qui est bouclé, mais c'est aussi l'animal sauvage. Alors l'animal sauvage, on ne peut plus le reboucler, Monsieur le Président, on ne peut malheureusement que le tuer.

Là c'est un problème. C'est un problème parce que ça met les éleveurs dans nos montagnes comme des personnes qu'on pointe du doigt, alors que ce sont des gros travailleurs et les villageois ne supportent plus ce problème. Les maires n'arrivent plus à régler ce problème dans le cadre de leur pouvoir de police.

Ensuite, la divagation animale, vous l'avez également dans nos cités. Récemment, à Bastia, il y a une personne qui a été encornée. Donc, vous voyez qu'elle est partout.

Je vous pose la question de savoir à quel moment cette Assemblée va se saisir de ce problème qui est un problème très, très grave parce qu'on met en avant chaque fois les éleveurs qui ne sont pas forcément responsables, parce que les éleveurs, ils essaient de faire au mieux. Mais bon, quand on n'a pas de titre de propriété, qu'on n'a pas un bail, on ne peut pas clôturer, on ne peut pas demander d'aide à l'ODARC pour les clôtures. Donc, on tourne en rond.

Je vous pose la question de savoir comment on peut en sortir ?

Et puis la divagation animale, c'est aussi les porcins. Ce n'est pas la même divagation puisqu'on la trouve plutôt sur nos routes de montagne et dans les villages. Mais ils font quand même des dégâts très, très importants dans les jardins, dans les éventuelles clôtures et les murets.



À quand une véritable commission qui va traiter de cette problématique, une commission qui ira sur le terrain, qui interrogera les éleveurs, bien sûr, les maires, pour trouver des solutions et régler enfin ce problème qui est très grave. J'espère que votre mandature servira peut-être d'exemple pour régler ce problème-là.

Voilà, Monsieur le Président. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est ce qu'il y a d'autres interventions ? Paul-Jo CAITUCOLI.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais saluer le travail qui est effectué par le président de l'ODARC et le président de l'OEC ensemble sur les territoires.

Le Président de l'ODARC, depuis que je le connais, c'est une personne qui ne communique pas, mais qui a fait un travail énorme. Il répondra lui-même sur la divagation, ce n'est pas l'objet, mais vous l'avez dit, Madame PIERI, je crois que nous maires, j'en fais partie, nous avons une responsabilité importante, l'Etat. Monsieur LIVRELLI vous expliquera beaucoup mieux que moi car je n'ai pas participé à ces réunions.

Ce que je voudrais dire, c'est que ce rapport, il est éminemment important et en tant que président de la commission des affaires européennes et internationales, nous avons programmé une réunion qui était malheureusement début mars et que nous avons dû annuler puisque le président de l'ODARC et d'autres intervenants européens devaient nous faire un point d'étape. Mais vous connaissez les circonstances qui ont fait qu'on a annulé. Mais on la reportera bientôt avec différents éléments qui pourront éclairer les commissaires et donner des informations.

Sur le dernier point, pour faire écho, Madame la Présidente à ce que vous avez exposé dans votre débat, je crois que c'est vers ces territoires méditerranéens et notamment, j'ai beaucoup échangé avec Dominique LIVRELLI, sur ce point-là, sur le pastoralisme, nous avons apporté avec la Sardaigne, la Toscane, un message fort pour de l'expérimentation au niveau de la sauvegarde de ce pan entier de notre économie.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Y a t-il d'autres interventions ? Non. Donc, je repasse la parole à l'exécutif.

**M. Dominique LIVRELLI**

Ensuite en ce qui concerne la divagation, le 2 septembre, on a réuni l'ensemble des personnes concernées, que ce soit les syndicats, les chambres, les maires par le biais des associations des maires et on a mis en place une commission où il a été défini, que ce soit les communautés de communes qui soient la porte d'entrée pour régler ce problème de divagation.

A l'ODARC, il y a une personne qui a été nommée pour faire le point avec l'ensemble des communautés des communes, il y a eu 4 communautés des communes qui ont été choisies pour régler ce problème de divagation : le centre-Corse, la Balagne, l'Alta Rocca et le Taravo.

Au jour d'aujourd'hui, on attend un retour. J'attends un retour de la personne qui a commencé des études dans ces différentes communautés de communes.

On a déplafonné les aides en ce qui concerne les clôtures pour ceux qui maîtrisent le foncier. On est passé de 50 à 60 % au niveau des aides pour les aînés, et de 60 à 70 % pour les jeunes agriculteurs.

On a mis une mesure de réforme bovine en place qui s'arrête le 30 juin.

Maintenant, on est en train d'essayer de travailler et d'ici le mois de décembre, vous aurez des réponses en ce qui concerne la divagation. C'est sûr que dans le cadre du premier pilier, on aurait pu influencer sur la divagation, qu'elle soit porcine, bovine, à un moment donné, on aurait pu influencer si on avait eu la maîtrise du premier pilier.

L'Etat n'a pas voulu donner à la collectivité de Corse la maîtrise du premier pilier, c'est une erreur. Mais on va quand même trouver des solutions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci pour ces éléments reliés d'ailleurs aux interventions précédentes.

Nous allons soumettre au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le rapport n° 151 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>3</sup>**

Bien donc, le rapport est adopté à l'unanimité. Il y a donc un dernier rapport que nous pourrions faire passer comme convenu en CPO.

Il s'agit des élections professionnelles 2022, le comité social territorial.

C'est le rapport 146, si vous en êtes d'accord, on peut faire passer cela avant la pause méridienne ?

## RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

**\* Raportu n° 146 : Alizzioni prufiziunali 2022 : Cunitatu Suciali Tarriturali**

**\* Rapport n° 146 : Elections professionnelles 2022 : Comité Social Territorial**

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Un comité social territorial est créé dans chaque collectivité comptant au moins 50 agents, Il y en a 1 chez nous.

Le 8 décembre prochain seront organisées les élections professionnelles au cours desquelles se tiendra le scrutin du renouvellement des représentants du personnel siégeant au comité technique qui deviendra donc à compter de cette date, le comité social territorial, lequel résulte de la fusion entre le Sus visé comité technique et le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail, le CHSCT.

Ce comité social territorial comprendra des représentants de la Collectivité et des représentants du personnel, avec des représentants suppléants égal en nombre aux représentants titulaires.

En ce qui concerne le nombre de représentants titulaires du personnel, il est fixé par délibération dans une fourchette qui est fonction de l'effectif des agents.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/071 AC

Concernant la Collectivité de Corse, l'effectif recensé permet de déterminer un nombre de représentants titulaire des personnels compris entre 7 et 15.

Je vous propose, après consultation des organisations syndicales, d'une part, de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 15 et d'autre part, de maintenir la parité de chaque collègue représenté, élus et représentants de l'administration. Enfin, de prévoir le recueil de l'avis des représentants de l'administration.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Est-ce qu'il y a des interventions sur le sujet ?

Il y a un avis de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a t-il des interventions ? Non, pas d'interventions.

Donc je sou mets au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le rapport n° 146 est ADOPTE à l'unanimité. <sup>4</sup>**

Je me tourne vers l'exécutif. Il est 12 h 55. À 14 h, il y a une délégation de l'ACA jeunes qui sera reçue par nous-mêmes, vous avez reçu aussi une invitation, sur le parvis du bâtiment.

Nous allons aller déjeuner, bien sûr.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/072 AC

Je vous rappelle que vous pouvez aussi aller échanger avec les experts Cyber Sécurité.

Nous reprenons nos débats conformément à ce qui a été décidé en CPO, normalement à 14 h 30.

À ringrazià vi è bon'appiritu.

**La séance est suspendue à 13 heures et reprise à 15 h 10.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, il faudrait que les assistants de groupe contactent les membres des groupes parce qu'il manque des personnes dans l'hémicycle.

En ligne, nos collègues sont là, salute ! J'ai vérifié avec les services, le quorum est atteint.

Donc nous reprenons nos débats. Je me tourne vers l'Exécutif pour savoir quel rapport doit passer.

Est-ce qu'on reprend le fil de l'ordre du jour ? C'est-à-dire le fil de l'eau, c'est le cas de le dire. « Eau et assainissement » ou nous passons au « numérique » ?

« Assainissement », nous y allons avec une présentation du rapport par le Président de l'Office hydraulique.

## **ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT**

**\* Raportu n° 143 : Aghjustu à a cunvenzione relativa à u cufinanziamentu di l'operazione di gestione durevule di i servizii d'acqua è di u richjappu strutturale à titulu di a solidarità di i territorii**

**\* Rapport n° 143\_ :** Avenant à la convention d'application de l'accord-cadre entre l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Collectivité de Corse relative au cofinancement des opérations de gestion durable des services d'eau et du rattrapage structurel au titre de la solidarité des territoires

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Ce rapport aborde deux aspects essentiels et à la fois complémentaires de la politique de l'eau.

Le premier aspect, c'est le financement à travers ici la convention avec l'Agence de l'eau et le deuxième aspect, c'est celui de la gouvernance, avec notre volonté d'améliorer cette gouvernance afin de renforcer le déploiement des actions à la hauteur des enjeux.

Pour ce qui est de la première question, celle du financement.

On l'aborde ici essentiellement à travers la convention-cadre avec l'Agence de l'eau. Vous le savez, l'Agence de l'eau, elle vote des programmes d'intervention pluriannuels, ou du moins son conseil d'administration, des programmes pour une durée de 6 ans.

Pour rappel, le 10<sup>ème</sup> programme a vu l'Agence de l'eau octroyer des aides à hauteur d'un peu plus de 91 M€ pour des financements essentiellement sur l'AEP des communes et intercommunalités.

Sur la même période, la Collectivité de Corse a financé elle aussi des opérations, dans le cadre de l'accord-cadre principalement, à hauteur de 70 M€ pour un volume de travaux total de 310 M€.

Pour ce qui est du 11<sup>ème</sup> programme, celui qui nous intéresse, celui qui court de 2019 à 2024, il a été prévu par l'Agence de l'eau un volume de financement à hauteur de 75 M€. Donc, déjà, on peut constater que ce montant est inférieur de 16 M€ à la programmation précédente et ce programme de 75 M€ est aussi à mettre en rapport au montant global du budget de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse qui est de 2 641 M€. Donc, ce qui fait que pour la Corse, vous pouvez constater que nous sommes à un peu moins de 3 % de budget par rapport au budget global de l'Agence de l'eau.

À mi-parcours, c'est-à-dire aujourd'hui, après trois ans d'exercice, ce que l'on peut constater, c'est que l'Agence de l'eau a versé un plus de 38 M€ d'aides vers les communes et les EPCI : 25 M€ au titre des aides classiques, c'est-à-dire du 11<sup>ème</sup> programme, 6,6 M€ au titre du plan « Rebond » de l'Agence de l'eau ; 2,7 M€ au titre des crédits de France relance ; et 3,3 M€ au titre des primes de performance.

Dans le même temps, la Collectivité de Corse a participé à hauteur de 21 M€ pour ces opérations : 14,5 M€ au titre de l'accord-cadre ; 3,5 M€ au titre du Comité de

Massif ; 1,25 M€ sur la dotation quinquennale, 1,14 M€ sur des projets d'eaux pluviales et à peu près 0,50 M€ au titre du plan de relance.

Pour financer ses opérations, il faut savoir que l'Agence de l'eau perçoit des redevances.

Trois redevances principales qui constituent ces ressources : la redevance pollution domestique, la redevance collecte domestique et la redevance prélèvement collectivités.

On peut remarquer que sur la période des trois dernières années, l'Agence de l'eau a perçu plus de 39 M€ de redevances, alors qu'elle nous a aidés à hauteur de 38 M€. Donc là, on s'aperçoit qu'il y a un petit delta qui est justifié en partie par le fait que les agences de l'eau doivent participer aujourd'hui au financement de l'OFB.

Donc, au-delà de cette participation financière, de notre point de vue insuffisante, on peut constater que les besoins des communes et des intercommunalités, en termes de financement de leurs opérations, aujourd'hui, ne peuvent plus être couvertes par ce type de financement, et que se pose la question derrière tout ça de la nécessaire contractualisation avec l'État, au moins au titre du PTIC, du financement de ces opérations qui s'élèvent certainement au moins au triple de ce qui est annoncé aujourd'hui.

Pour les trois années à venir, ce qui est proposé par l'Agence de l'eau globalement, c'est de reconduire la maquette des trois années précédentes, c'est-à-dire autour de 60 M€ d'interventions : 40 M€ au titre au l'Agence de l'eau et 20 M€ au titre de la Collectivité de Corse.

Deux avancées notamment :

La première concerne l'intervention pour les zones rurales, qui va être favorisée pour les trois prochaines années, alors cela au niveau national, mais qui va profiter de facto à la Corse puisque nous sommes un territoire fortement concerné par les zones rurales. Nous allons passer globalement d'un montant de 4,7 M€ d'intervention annuelle de l'Agence à 7,5 M€.

Deuxième point, la prise en compte de 2 mesures arrêtées par notre collectivité pour parfaire le financement de certaines opérations dans un esprit d'appui à la relance : la prise en compte de la construction de stations d'épuration, avec la prise en compte d'une assiette éligible portée à 2 000 € équivalent-habitant, alors qu'elle était précédemment à 500 € équivalent-habitant ; construction de réservoirs d'eau potable et suppression des restrictions dans les critères d'éligibilité.

Donc ce qu'on peut constater aujourd'hui, c'est que, comme je vous le disais, nous sommes sur une maquette financière insuffisante et que, au-delà de l'intervention de l'Agence de l'eau se posera pour l'avenir, la nécessaire interrogation de mobiliser des financements complémentaires pour répondre aux besoins des communes et des intercommunalités qui sont très importants en la matière.

Cela nous renvoie à la 2<sup>ème</sup> partie.

La 2<sup>ème</sup> partie, c'est celle de la gouvernance.

Aujourd'hui pour être à hauteur des enjeux, en matière de politique de l'eau, on a besoin de redéployer notre gouvernance, de renforcer notre gouvernance, d'organiser notre gouvernance au sein des services de la collectivité et sa relation notamment avec l'Office d'équipement hydraulique. La Collectivité, à notre sens, doit rester l'organe stratégique, le lieu de l'assistance aux communes et aux intercommunalités, et le lieu du financement des opérations. Et l'Office hydraulique doit être redéployé dans sa fonction d'aménageur et d'exploitant.

Ce que l'on peut dire aussi, c'est que nous pensons que, dans cette politique et cette réflexion profonde que l'on doit avoir sur la gouvernance, doit se poser notre relation avec l'Agence de l'eau.

Le Comité de bassin Corse, comme vous le savez, qui a été créé par la loi de 2002, aujourd'hui est le seul comité de bassin qui n'est pas adossé à sa propre agence de l'eau. Nous sommes adossés à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et c'est quand même quelque part une anomalie institutionnelle.

Aujourd'hui, nous, nous proposons de réfléchir dans le cadre des négociations qui sont menées avec l'État à une nouvelle type de gouvernance, et pourquoi pas à la création de notre propre agence de l'eau.

Pourquoi ? Parce que ça répondrait me semble-t-il à trois impératifs.

Le premier, c'est celui des objectifs aujourd'hui.

Les objectifs de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée sont parfois, et même souvent, éloignés des objectifs que l'on peut retrouver en Corse et y compris les objectifs d'éligibilité au financement de l'Agence.

On a nombre de communes qui aujourd'hui ont des difficultés à mobiliser ces financements parce qu'il y a des conditions d'agilité. Par exemple, je vous en cite une, la question foncière qui est souvent pour une petite commune un problème important pour bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau.



La 2<sup>ème</sup> question, c'est la question du financement.

Aujourd'hui, le ratio aides/redevances, c'est-à-dire les aides versées par l'Agence de l'eau et les redevances perçues en Corse par l'Agence de l'eau, il est tombé de 1 pour 1, un alors qu'il était, lors du 9<sup>ème</sup> programme de 1.7 pour 1 et lors du 10<sup>ème</sup> programme de 1.4 pour 1.

Donc on peut se demander, y compris de ce point de vue, aujourd'hui, quel serait l'intérêt pour la Corse de rester dans cette configuration.

Enfin, le 3<sup>ème</sup> élément, c'est celui de l'accompagnement, comme je vous le disais précédemment. Les communes et intercommunalités se plaignent, je pense, et à juste titre, du niveau d'accompagnement réduit qui est offert par l'Agence de l'eau aujourd'hui.

Sont évoqués par l'Agence deux points : d'abord la réduction, les contraintes financières qu'elle subit, mais aussi, je pense, la vision qui est inspirée de la loi NOTRe et qui vise à aujourd'hui à aller dans le sens d'une concentration de la compétence ou d'un transfert de compétences des communes vers les intercommunalités qui seraient, du point de vue de l'Agence, plus à même d'assurer cette ingénierie.

Donc nous, nous pensons que cet élément-là est à prendre en compte et que nous pourrions, dans le cadre de notre propre agence, se doter d'un service d'assistance aux communes beaucoup plus performant.

Néanmoins, je vous propose quand même de voter ce rapport parce qu'il porte des points positifs, comme je l'ai dit précédemment : le fait de l'élargissement des zones rurales, le fait de la prise en compte des stations d'épuration et des réservoirs pour les petites communes.

Pour conclure, je vous disais, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, qu'il nous semble important aujourd'hui de s'inscrire dans cette démarche de négociations avec l'État, de placer la politique de l'eau au cœur de cette démarche, notamment à travers les négociations que nous aurons à mener sur le PTIC, puisque les besoins sont importants, et j'ai envie de dire qu'il faudrait presque un PTIC pour la seule politique de l'eau.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous remercie, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

Il y a 2 rapports : un rapport de la CDENATE dans un premier temps, donc on va nous en donner lecture.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

Observation des commissaires :

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** s'est félicité du travail réalisé par l'OEHC sur ce dossier saluant en particulier la réactivité et l'implication de l'office au plus près des territoires.

Il a souhaité porter l'accent sur un point particulier en invitant le Conseil exécutif à réfléchir sur les moyens d'accompagner les communes pour optimiser et rétablir les canaux d'arrosage des jardins. Il a estimé que cela constituait un élément très important pour les territoires dans le contexte grandissant de sécheresse et de changement climatique.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité, quant à elle, relayer une situation problématique pour les intercommunalités.

Elle a précisé, en effet, que les intercommunalités étaient désormais dans l'incapacité d'obtenir des financements de l'Agence de l'Eau, les 90 % des 7,5 M€ de l'enveloppe dédiée aux Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) étant épuisés dès le premier trimestre de l'année, cela s'expliquant notamment par un volume de demandes de financement de travaux trop conséquents et sur des durées allant de 5 à 8 ans.

Elle a rappelé qu'en dépit de la présentation de dossiers aboutis, du risque pénal auquel les élus sont exposés en matière de police de l'eau, les communautés de communes se voient désormais opposer un refus systématique de financement.

Aussi face à ce constat, elle a interrogé le Conseil exécutif sur les moyens d'action pour que les intercommunalités puissent mener à bien leurs projets tant sur le volet de l'eau potable que de l'assainissement.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**, *Président de l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse*, a estimé que le problème soulevé par Mme MARIOTTI relevait à la fois de la question de la relation avec l'Agence de l'eau et de la mobilisation de crédits jugés aujourd'hui insuffisants.

Il a rappelé que sur la totalité de l'enveloppe d'intervention de l'Agence de l'Eau, seuls 2 % étaient attribués à la Corse (64 M€) et qu'en termes de gouvernance de l'Agence, le ratio de 3 administrateurs pour la Corse sur 40, dont le préfet de Corse, était

révéléateur du difficile rapport de force dans les négociations, auquel il convient d'ajouter un contexte de baisse des crédits de financement sur les deux derniers programmes.

Aussi, il a fait valoir la nécessité de renforcer la négociation et de réfléchir également à une Agence de l'Eau corse, mieux armée financièrement.

Il a précisé que les domaines de l'eau et de l'assainissement feraient l'objet d'un focus particulier dans les négociations avec l'État, dans le cadre du PTIC et ce, dans une logique de rattrapage.

**M. Antoine POLI** a confirmé les propos de Mme MARIOTTI pointant également l'impossibilité pour son intercommunalité d'obtenir des financements de l'Agence de l'Eau en raison de crédits épuisés ; différents dossiers demeurent ainsi en attente d'accompagnement financier que ce soit en matière de financement d'études en eau et assainissement ou de travaux. Il a relevé également l'inadéquation des taux de population applicables sur le territoire insulaire.

Revenant sur le PTIC, il a précisé que les élus communautaires de Castagniccia et de Costa Verde avaient interpellé le préfet de Corse sur le fait que le document favorisait principalement les grandes agglomérations (Aiacciu, Bastia, Portivechju).

Aussi, il a appelé à se saisir de cette question afin que les opérations en matière d'eau et d'assainissement, particulièrement structurantes pour les territoires ruraux, puissent faire l'objet d'une véritable négociation avec les services de l'État.

En termes d'organisation, **Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a souhaité savoir si la mission eau de la CDC demeurerait l'interlocuteur privilégié des communes et intercommunalités.

Rappelant par ailleurs que les cabinets d'études proposaient le plus souvent des solutions clés en main, elle s'est interrogée sur l'éventualité de disposer d'une cellule technique au sein de la CDC qui pourrait accompagner les territoires dans la recherche de solutions innovantes et mieux adaptées aux spécificités des communes rurales de petite taille, notamment.

En synthèse, elle a rappelé l'essentiel de la problématique posée aujourd'hui pour les territoires insulaires à savoir : l'existence de besoins conséquents sur des territoires spécifiques et des problématiques différentes en fonction des communes, un retard en matière d'eau et d'assainissement qui nécessiteront des solutions innovantes dans un contexte de raréfaction de la ressource et de crédits revus à la baisse.

Le **président GIOVANNANGELI** a précisé qu'il entendait raisonner de manière globale en matière d'organisation en prévoyant au sein de la CDC un service dédié à la stratégie, à l'accompagnement des collectivités et au financement des projets.

Il a rappelé qu'il était également envisagé de mener une réflexion plus approfondie sur une agence de l'eau insulaire qui serait amenée, en optimisant les moyens d'intervention, à définir ses propres objectifs et conditions d'éligibilité afin de proposer des solutions mieux adaptées aux territoires.

Enfin, il a conclu en précisant que le PTIC, sur ce volet comme sur d'autres, aurait à répondre à la hauteur des enjeux.

#### **AVIS DE LA COMMISSION :**

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».

Merci Madame la Présidente.

#### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère. Il y a aussi un rapport de la commission des finances.

#### **M. Joseph SAVELLI**

Oui, Madame la Présidente.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**, revenant sur la conclusion de la présentation du rapport ouvrant de nouvelles perspectives dans le cadre de l'évolution institutionnelle de la Corse et qui laisseraient entrevoir la reprise d'une autonomie en la matière, a rappelé que les critères nous sont imposés, souvent contraires à nos besoins, que ce soit pour les stations d'épuration et pour les équipements structurants d'eau potable et que l'on n'a pas le retour nécessaire en terme financier.

Il a précisé que les barèmes ont toujours été très bas à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et ce même si on les compare avec ceux de l'Agence Seine-Normandie. Ainsi, sur les dix dernières années, les prix « plancher » pour une station d'épuration en Seine-Normandie étaient de 1 000 € par Equivalent/Habitant alors qu'à l'Agence de Lyon ils étaient à 600 €.

**M. Paul-Félix BENEDETTI** a estimé que pour des raisons à la fois techniques et économiques, il convenait de demander l'application générale pour que le droit des bassins soit conforme à leur géographie.

Il s'est interrogé sur le fait que la Corse se soit laissée déclasser en passant d'un seuil d'équilibre entre paiements et redistribution et les sommes antérieures liées à une notion d'équilibre de milieu.

Si l'on applique à la Corse un prorata en rapport à son linéaire de réseaux, à ses kilomètres de cours d'eau à préserver ou à son territoire en surface, les dotations devraient augmenter du double, voire du triple. Aujourd'hui la clé de répartition, s'appliquant d'un point de vue uniquement économique, est défavorable à la Corse et ce n'est pas un statut d'autonomie dont les discussions vont être longues, qui changera les choses.

Il a estimé que de manière réglementaire, cette modification peut être mise en place par le vote d'un décret.

**Avis de la commission :**

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte »

Absence du groupe « Avanzemu »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, après la présentation des rapports des commissions, je demande qui veut intervenir sur ce rapport au sein des groupes ?

Oui, Monsieur Poli pour « Avanzemu ».

**M. Antoine POLI**

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais dire que ce rapport est très important pour l'ensemble des communes et des intercommunalités de Corse.

Je le rappelais en commission, pour prendre l'exemple sur notre petite intercommunalité, nous avons déposé l'année dernière 16 schémas directeurs auprès de l'Agence de l'eau pour être financés et au mois d'avril, l'Agence de l'eau nous disait qu'il restait uniquement 30 000 € sur l'ensemble de la Corse pour financer les études, que ça soit sur l'eau ou sur l'assainissement.

Donc on voit bien que c'est une très bonne chose qu'on puisse réfléchir à avoir notre propre agence et ne serait-ce que pour les critères d'éligibilité. C'est très important pour les communes rurales d'avoir cette réflexion et que ce soit sur les études, sur les financements sur les stations ou sur les réseaux.

Au jour d'aujourd'hui, l'État, par la Police de l'eau, nous contrôle, nous fait des remarques comme quoi nous ne sommes pas aux normes. Donc il y a un risque également pour les élus. Et de l'autre côté, nous ne pouvons pas obtenir les financements pour mettre aux normes les stations et les réseaux également.

Donc ce que je voudrais dire, c'est que le PTIC, pour l'instant, a bénéficié essentiellement aux communes les plus importantes de Corse. Bon, ce qui est sûrement normal, je vais dire, car c'est peut-être elles qui avaient des projets les plus structurants dès le départ, que ça soit les villes d'Ajaccio, Bastia, Corte, Calvi ou Porto-Vecchio. Mais il est indispensable pour nous que sur le PTIC, que le Président de l'Exécutif négocie auprès de Monsieur le Préfet de région une enveloppe très importante sur l'eau et sur l'assainissement, qui sont des projets très structurants pour nos villages de l'intérieur. Et sans le PTIC, ce n'est pas en allant puiser sur notre dotation quinquennale, ni sur le Comité de massif que nous allons réussir à monter à bien ces projets.

Voilà ce que je voulais dire et on se félicite de ce rapport qui est très important pour l'ensemble des communes de Corse.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Alors, Annette PIERI, je vous en prie.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Excusez-moi, c'est Marie-Thé MARIOTTI voudrait intervenir et je ne sais pas si vous l'avez vue, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, je n'ai pas fait attention, excusez-moi.

Donc, Marie-Thé MARIOTTI, vous avez la parole pour « Un soffiu novu ».

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Bonjour tout le monde.

Déjà, je voudrais préciser qu'à l'occasion des débats lors de la Commission de développement, plusieurs choses ont été dites et l'objectif pour moi n'est pas de répéter ce qui a été développé.

Bien évidemment, nous voterons ce rapport même si, j'allais dire, c'est une rustine, une énième rustine sur un pneu crevé qu'il faudrait changer.

Le Président GIOVANNANGELI l'a dit, la maquette financière est nettement insuffisante. Nos collègues, également de la commission des finances, l'ont noté, 2 à 3 % pour la Corse, c'est nettement insuffisant, eu égard aussi au retard considérable que l'on a sur les infrastructures d'eau potable et d'assainissement. Donc il faut mobiliser les crédits.

Je rebondis sur ce qu'a dit Tony Poli, pour la simple communauté de communes de Costa Verde, 30 opérations sur l'assainissement, je précise (les communes ayant en charge de l'eau potable chez nous), 11 M€, dossier ficelé, tout étant vraiment en ordre de marche et on nous a clairement annoncé qu'on ne pourrait rien financer cette année et pour l'an prochain, on ne sait pas non plus. Donc c'est un gros problème pour la bonne et simple raison qu'il y a des risques sanitaires, des risques de pollution avérés et comme nous en avons parlé à l'occasion de la commission, il y a également un risque pénal pour les élus.

Donc moi j'entends bien qu'on va travailler éventuellement sur une Agence de l'eau propre à la Corse, avec des crédits supérieurs (enfin, ce serait l'objet), mais ça, ça va prendre du temps, ça va être au moins du moyen terme.

Ma question, c'est : que faisons-nous sur le très court terme, quand on vous annonce que sur les 8 M€ ou les 7,5 M€ de crédits affectés aux ZRR, eh bien aujourd'hui on n'a, comme l'a dit Tony, plus rien de disponible. Donc, c'est extrêmement problématique. D'autant plus, comme l'a relevé le président GIOVANNANGELI, qu'on a aujourd'hui une redevance qui est proche des 38 M€.

Donc, je pense qu'il faut vraiment que la Collectivité de Corse, dans le cadre de ses relations avec l'Agence de l'eau, Comité de bassin ou autre, remette vraiment ce problème sur la table.

C'est une première question et un premier problème. Je parle d'assainissement, mais je vous dirai exactement la même chose sur l'eau potable où la plupart du temps, ce sont les communes qui ont la compétence.

Après, il y a un deuxième problème.

Jusqu'à présent, on avait effectivement des financements croisés entre la Collectivité de Corse, qui mettait grosso modo 2/3 des subventions et l'Agence de l'eau qui mettait 1/3. Là, on a le CRTE qui vient de se greffer également là-dessus, qui crée un peu plus de complexité et de confusion au sein des communes et des intercos. Donc il faudra probablement remettre également de l'ordre là-dessus.

Et après il y a un volet que je note sur les dossiers de mon interco, mais également sur d'autres communes, d'autres intercommunalités qui nous sollicitent pour avis - c'est quand même un peu le comble qu'on se sollicite finalement entre

intercommunalités - c'est qu'il nous manque une cellule technique. C'est toujours un petit peu le cas. C'était un petit peu le rôle de la cellule de Nadine MASTROPASQUA, mais plus que jamais... Alors est-ce que c'est à la Collectivité de Corse ? Est-ce que c'est l'Office hydraulique qui prend d'autres... (Coupure micro).

Mais, en revanche, il y a un vrai problème de conseil.

J'en parlais à l'occasion de la commission, quand, pour des petites communes de l'Alesani entre autres, et ça pourrait même être du copier-coller pour Orezza, et pourquoi pas même sur Pascal Paoli, quand vous avez des petites communes où vous avez au maximum 50 habitants l'été et qu'à l'occasion d'un schéma directeur, on vous annonce que la station d'épuration (la STEP) doit être dimensionnée pour 200 équivalents habitants et que ça va coûter 1,8 M€, je pense qu'à un moment donné, il faut vraiment réfléchir sur des solutions, c'est pour ça que j'en parlais, des solutions techniques innovantes.

Et nous, au niveau des intercos, malgré les spécialistes que nous pouvons avoir et malgré notre bonne volonté, nous avons vraiment besoin d'un appui technique, d'une expertise, en central en tout cas, pour moi, la maison mère, c'est la Collectivité de Corse, pour effectivement nous accompagner là-dessus. Parce que quand vous pensez que sur des petites communes, le schéma directeur parlait de 1,8 M€ et qu'avec une micro station, on s'en est sorti pour 60, 70, 100 000 €, on n'est plus du tout dans les mêmes rapports.

Donc moi, je ré-insiste sur le fait que, certes il y a les problèmes financiers, il y a les problèmes de gouvernance et de qui fait quoi, on ne sait plus trop, il y a les problèmes d'intervention des financeurs où on ne sait plus trop qui fait quoi non plus, il y a ce volet ingénierie et compétences techniques qui va devenir de plus en plus important. Et moi, je pense que mettre en place un petit groupe de travail avec les associations de maires, au-delà de la Chambre des territoires et quelques élus et quelques spécialistes d'agents de la Collectivité ou de l'Office hydraulique, je pense que ce serait extrêmement bienvenu.

Voilà. Donc, nous voterons ce rapport, bien que le problème, je vous le reconferme, il est quand même à court et moyen termes.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Alors, qui souhaite s'exprimer ? Saveriu LUCIANI.

**M. Saveriu LUCIANI**



Je voudrais compléter, Madame la Présidente, le propos de mon collègue, en élargissant un peu.

Je pense qu'on est dans la continuité, donc il y a un besoin bien entendu de conforter la stratégie, sachant que les questions qui sont posées sont des questions qui se posent depuis pratiquement 20 ans.

Je vous rappelle quand même que la question de la création de l'Agence de l'eau remonte à l'époque où la droite, mais la droite d'avant, d'avant avant. Il y avait un projet, je crois en 2002 ou 2003, je ne sais pas si vous êtes au courant, je me retourne vers M. PANCRAZI, peut-être qu'il s'en rappelle, il y avait un projet de création d'une agence de l'eau pour la Corse. Et puis finalement, ça a été abandonné pour des raisons que j'ignore.

Par contre, ce qui est important, je pense, parce qu'il y a une négociation avec Paris sur un statut politique de l'île, moi j'appelle cela « la souveraineté » et on a évoqué le mot de « gouvernance ». On est un peu sur cet ordre d'idée là. Je pense qu'à un moment donné, il va falloir qu'on demande de manière transitoire à ce qu'il y ait une dérogation, un statut dérogatoire, un peu comme on l'a demandé pour l'éducation ici, dans ces travées il y a quelques mois, on demandait donc un statut dérogatoire pour tout ce qui est éducation. On peut demander à un moment donné sur un certain nombre de sujets et de dossiers, une dérogation, parce que sinon on ne va pas jouer à « mégoter », passez-moi l'expression, les 2 ou 3 %.

On est dans une situation où finalement on est à la fois otage, en quelque sorte, d'une politique qui nous dépasse largement. J'en veux pour preuve que la discussion que j'avais eue avant de partir sur le barème de l'eau où finalement, on est un peu considéré comme ultrapériphériques et donc pas trop importants.

Deux ou trois idées, comme ça.

Sur ce que disait Marie-Thé, et Tony aussi, ça avait été évoqué déjà ici il me semble, c'est de relancer rapidement des projets de territoire de gestion de l'eau, mais pas forcément sur les zones vulnérables, comme vous l'avez indiqué, mais finalement tous azimuts.

Je crois que le rôle de la mission « eau », aujourd'hui, est capitale en termes de gouvernance, puisque la Collectivité a quand même cette possibilité de blinder et de booster un peu cette ingénierie territoriale, parce qu'on en a bien besoin, y compris pour certaines communes et intercommunalités. Sachant qu'en plus on a la question de la loi NOTRe, du basculement des compétences à l'interco et aussi le fait qu'on nous considère un peu comme une région privilégiée, parce que la qualité de nos eaux, vous le savez puisque le SDAGE l'a précisé, c'est de l'eau qui est de très bonne qualité, qui

dépasse les 90 %, superficielle et compagnie, alors qu'ailleurs, notamment en France, la qualité de l'eau est en dessous de 50 %.

En gros, ils sont dans une stratégie de résilience quand nous on est dans une stratégie de préservation et donc, on a la double peine puisqu'on a un bon état des eaux et on n'a pas besoin, dans certains domaines, d'investir. Donc, à mon avis, il faut reposer le problème de manière globale.

Bien sûr les ZRR, bien sûr revoir pour les réservoirs, pour les STEP, il n'y a pas de souci, mais je pense qu'à un moment, il faut booster la mission « eau », regardez cette dérogation, parce que finalement, on vise quoi ? On vise à avoir un statut qui nous permette d'avoir, non pas peut-être une agence de l'eau, mais carrément un gouvernement de l'eau ici en Corse, un ministère de l'Eau.

Voilà. C'est ce qui est important et ça peut remettre en cause demain et l'Office hydraulique, et peut être même d'autres offices et agences, parce qu'il y aura une redistribution peut-être des « cartes », en tous les cas des objectifs.

Voilà ce que je voulais dire.

Donc l'idée, et bien sûr qu'on le votera parce que c'est important, mais l'idée c'est certainement aujourd'hui de négocier, de pousser.

Alors, je ne vais pas évoquer le CPER ou le PTIC, ça fait partie aussi des priorités à mettre sur la table.

Je crois que ce qui est important, c'est que l'eau soit aujourd'hui au centre, au cœur du débat et soit une des grandes priorités des mandatures à venir.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Y a-t-il d'autres interventions ? Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Il reste un peu de temps ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, 5 minutes !

**M. Pierre GHIONGA**

Ce sera plus court que ça.

Donc en 2026, transfert de la compétence « eau » aux communautés de communes.

Je prends l'exemple de Corte qui a fait le choix d'une gestion publique de l'eau. Je pense que nous sommes tous, dans le Cortenais, favorables au maintien d'une gestion publique de l'eau, Je pense qu'on est tous, sur le Cortenais, favorables au maintien d'une gestion publique de l'eau, mais vous savez que dans les villages, il y a des disparités, il n'y a pas de compteurs de partout, il y a le forfait, il n'y a pas un paiement à la consommation réelle : est-ce que l'Office a prévu une stratégie pour aider au maintien de la gestion publique de l'eau ?

Et oui, parce qu'on parle de la gestion publique des déchets ; je pense que la gestion publique de l'eau, surtout sur un territoire qui a déjà fait le choix, dont la ville principale a fait le choix d'avoir une gestion publique, il faudrait peut-être avoir une stratégie pour aider. Ou alors est-ce que l'Office va se positionner pour avoir l'affermage ? Mais peut-être que dans un nouveau statut, il n'y aura plus d'office et il n'y aura plus d'EPIC, donc il faut se poser la question.

**(Brouhaha)**

D'accord, mais nous, on a une régie publique, on va faire une régie publique intercommunale, mais il faut aider, parce que dans les petits villages, tu sais comment c'est...

Est-ce qu'on a anticipé cette problématique ? Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, d'autres interventions ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Madame la Présidente, il me reste une minute pour mon groupe. Une minute !

Je voudrais dire que Saveriu LUCIANI a parlé de contrats de territoire, on a parlé de programmes pluriannuels d'investissement, mais on en a déjà parlé en 2020, je voudrais quand même le rappeler. Et en 2020, quand on en a parlé et que les intercommunalités, sur l'assainissement, ont envoyé leur projet justement de territoire à la collectivité de Corse, on n'a rien vu venir depuis.

Donc les projets de territoire, c'est bien ! Les PPI, c'est bien ! Mais si on n'a pas les fonds derrière, ça me semble vraiment problématique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ?

Non ! En ligne non plus. Bien, je vais repasser la parole au Président de l'Office hydraulique.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour vos remarques et vos suggestions.

En fait, nous faisons tous le même constat, c'est que la situation actuelle est insatisfaisante, avec une agence de l'eau aujourd'hui qui ne finance pas à hauteur de nos besoins. Je le disais aussi, il y a des objectifs et des critères d'éligibilité qui sont souvent loin de nos préoccupations et que donc, il faut faire évoluer les choses.

La situation, aujourd'hui, c'est que c'est la Collectivité de Corse, à bien des égards, qui est obligée de se substituer à l'Agence de l'eau dans nombre de financements. Ce qui veut dire qu'elle a consacré à peu près 30 % de son budget d'intervention aux communes sur l'eau en 2021 et que nous avons inscrit au BP 2022 à peu près 10 M€ d'interventions au titre de l'eau et de l'assainissement. Donc ça, c'est un point de réponse dans l'immédiat. Mais la réponse, bien entendu, elle doit se phaser et s'organiser dès maintenant. On peut toujours regretter que ce ne soit pas fait avant et moi, ce que je souhaite maintenant c'est, on le dit souvent, ce sera une mandature d'action et c'est que nous soyons là aussi dans la concrétisation.

On doit discuter, le Président du Conseil exécutif vous le disait ce matin, entamer des discussions avec l'État ; ce sujet-là devra être intégré aussi bien du point de vue de la ressource, c'est à dire des financements à travers le PTIC, que du point de vue de la réforme institutionnelle, de l'évolution et certainement de la création de notre propre agence.

Ce qui n'empêche pas, et vous l'avez souligné, M. LUCIANI, une réorganisation à l'interne, c'est ce que nous avons commencé à faire, une réorganisation de nos services.

Alors, je serais heureux que Monsieur le Président de l'Exécutif me nomme ministre de l'eau... Mais pour l'instant, on a un projet qui reste plus modeste, qui est

celui de structurer, comme je vous le disais, un service « eau » aujourd'hui autour de la stratégie, autour de l'accompagnement et, nous en sommes persuadés, qui doit être renforcé même s'il y a déjà un SAT, mais il faut se donner les moyens de le muscler et de le renforcer, parce que les communes ont besoin de cette ingénierie, et autour du financement ; financement de la Collectivité, mais bien sûr négociations avec l'Agence de l'eau pour optimiser.

On est d'accord, nous sommes dans une vision qui est celle de réduction de la dépendance sur tous les sujets et celui-là en fait partie.

Monsieur GHIONGA, vous m'avez interpellé sur le transfert de compétences communes vers les intercommunalités ; c'est une question qui a été posée déjà en session, c'est une question qui a été renvoyée pour être travailler en Chambre des Territoires. La position qui est la nôtre aujourd'hui, c'est que si demain les communes et les intercommunalités, de manière massive, demandaient soit le report de ce transfert, soit pour la Corse une exception, ou en tout cas ne pas rendre ce transfert obligatoire, ça pourrait aussi faire partie d'un des éléments qui sera porté à la négociation dans le cadre des discussions avec le Gouvernement.

Pour ce qui est de la gestion publique et de la position de l'Office, d'abord on est sur une compétence des communes et intercommunalités, donc on ne peut pas nous-mêmes imposer ce type de gestion aux communes et intercommunalités.

La volonté de l'Office hydraulique, c'est sur ce segment-là, c'est-à-dire sur les DSP eau potable notamment, de s'intéresser, nous le faisons déjà, mais de s'intéresser de manière encore plus efficiente à ce type de DSP, parce que nous considérons que c'est important, que la gestion publique de l'eau est un bien commun et que fondamentalement, on peut tous penser ici que la gestion publique peut être à la fois plus efficiente et moins coûteuse dans une période où la question du pouvoir d'achat est prégnante.

Mais, et ça a été aussi souligné, reste aussi la possibilité pour les communes et intercommunalités de s'organiser en régie, et vous l'avez fait ; c'est une piste qui peut être aussi travaillée.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président de l'Office hydraulique.

Donc nous allons passer au vote sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le RAPPORT n° 143 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>5</sup>**

A ringrazià vi. Donc, nous passons maintenant au rapport n°144.

M. le Président, vous avez la parole.

## ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

**\* Raportu n° 144 : Schema Dirittori di l'Accunciamentu Numericu di a Corsica - SDTAN SMART ISULA**

**\* Rapport n° 144 : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse - SDTAN SMART ISULA**

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers territoriaux,

Donc c'est avec forcément plaisir et une certaine émotion que je vous présente le résultat de travaux qui ont été longs, menés selon une méthode participative ; des travaux également ambitieux, entamés en 2018 dans le cadre de l'élaboration du 2<sup>ème</sup> schéma directeur territorial de l'aménagement numérique de la Corse.

Vous avez donc dans vos dossiers à la fois le rapport stricto sensu, mais également, outre le document d'ensemble, un livret-synthèse qui doit permettre d'avoir sous les yeux les grands traits de ce document.

Je voudrais, au seuil de mon propos, remercier bien sûr la DGA « Innovation », Michel GAUDEAU PACINI ; la direction du numérique, Éric FERRARI, ayant travaillé les uns, les autres sous l'autorité de DGS successifs, en dernier lieu M. Ghislain GOMART.

C'est un travail, je l'ai dit, qui a été mené selon une méthode innovante, qui a été voulue, et qui a conduit, me semble-t-il, à la production d'un document extrêmement satisfaisant, ambitieux, même si, comme tout document, il présente sa part d'imperfections et qu'il est sujet aussi, et il le revendique, à évolution et à amélioration.

Je voudrais avant de rentrer dans le vif de la présentation rappeler ce qu'est le cadre juridique qui fixe l'exercice.

---

<sup>5</sup> Délibération N° 22/073 AC

La matière trouve son siège dans l'article L1425-2 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit que... Rapidement, je ne citerai pas la totalité de l'article, mais en fait un schéma directeur territorial d'aménagement numérique a deux grands volets :

L'alinéa 1, c'est « les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique recensent les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifient les zones qu'ils desservent et présentent une stratégie de développement de ces réseaux concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixes et mobiles, y compris satellitaires, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Ces schémas, qui ont une valeur indicative visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

Donc ça, c'est le premier volet du schéma directeur territorial d'aménagement numérique. Et je dirai que, grosso modo, il correspond au premier schéma qui avait été voté par l'Assemblée de Corse sous la mandature de Paul GIACOBBI ; un schéma qui avait été approuvé par la délibération de l'Assemblée de Corse du 5 juillet 2012, qui organise, à titre indicatif, l'aménagement des infrastructures au niveau de la Corse, étant précisé qu'à l'époque, la situation était pratiquement celle d'une situation en jachère.

Et puis l'alinéa 2 de l'article L1425-2 du schéma directeur territorial prévoit que « ces schémas peuvent comporter une stratégie de développement des usages et services numériques. Cette stratégie vise à favoriser l'équilibre de l'offre de service, ainsi que la mise en place de ressources mutualisées publiques et privées, y compris en matière de médiation numérique. Lorsque le territoire couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement comprend des zones de montagne au sens de la loi du 9 janvier 85, relative au développement et à la protection de la montagne, l'élaboration de cette stratégie est obligatoire ».

Et c'est donc le 2<sup>ème</sup> volet autour duquel s'organise à titre principal ce nouveau schéma directeur. Donc il y avait obligation de le faire puisque nous sommes une île montagne et il s'agissait de définir une stratégie qui, là encore, n'est pas prescriptive. Elle est indicative, elle est un document d'ensemble qui fixe des grandes orientations et qui doit notamment, c'est en tout cas l'interprétation que nous faisons du texte, recenser l'ensemble des ressources réelles ou potentielles, aussi bien dans le domaine public que dans le domaine privé. Et cette attente et cette exigence ont conduit notamment à définir la méthode participative sur laquelle je vais revenir un instant.

Mais avant cela, je voudrais quand même brièvement rappeler que dès notre accession aux responsabilités, la réduction de la fracture numérique et, plus globalement, le développement du numérique en Corse ont fait l'objet d'une attention particulière et d'une volonté politique affirmée autour d'un constat : d'abord, c'est que le chantier du

haut débit et du très haut débit était, pour le haut débit, engagé mais très insuffisant et, pour le très haut débit, totalement à l'arrêt, pour des raisons sur lesquelles je ne reviens pas.

Donc, la volonté politique a été de relancer et de mener à son terme le chantier du haut débit et du très haut débit, avec trois objectifs : rattraper le temps perdu, répondre au plus vite aux besoins de l'ensemble du territoire insulaire, mais avec une attention particulière pour les territoires en situation de fracture numérique avérée, et enfin, comme toujours dans une logique d'équité, éviter de construire une Corse à deux vitesses qui aurait pu se dessiner selon le schéma suivant : d'un côté le très haut débit pour les grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu, et de l'autre le haut débit seulement pour l'ensemble du reste du territoire. Une Corse à deux vitesses dont nous ne voulions pas.

Donc, très rapidement, rappeler que dès le début de la mandature, nous avons travaillé sur la relance du très haut débit, ce qui a permis d'attribuer la délégation de service public que vous connaissez et qui conduira notamment, c'est rappelé dans le rapport, à déployer 170 000 prises sur l'ensemble du territoire insulaire à la fin de 2024. Étant précisé que le ralentissement causé de façon générale par le COVID n'a que très peu impacté nos objectifs, en termes aussi bien quantitatifs que qualitatifs, et que nous sommes aujourd'hui à environ 70 000 prises déployées, ce qui est le calendrier prévisionnel que nous avons prévu et que, à côté de ce déploiement du très haut débit, nous avons donc dès 2018 engagé les travaux de réflexion et de rédaction du nouveau schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse sous une forme collaborative.

Rappeler que ce sont plus de 50 institutions, entreprises, associations de tous les secteurs d'activité, tous types de collectivités qui, à partir de la démarche initiale de présentation, ont rejoint celles-ci et ont contribué à la rédaction du document ; un document qui a émergé et qui s'est structuré au fil de nombreuses rencontres, groupes de travail, entretiens individuels et collectifs, avec aussi l'ambition de ne pas être uniquement dans une approche technique ou technologique, mais de réfléchir véritablement dans une perspective globale, en intégrant le fait que le numérique, comme toute technologie, comporte bien évidemment des avantages, mais qu'il présente aussi quelquefois des inconvénients ou des risques qu'il convient d'intégrer dans une démarche qui est une démarche qui se veut globale, sociétale et notamment articulée autour de valeurs éthiques.

Donc en quelques mots dire que la stratégie numérique de la Corse puisque ce document, ce schéma, et le texte le précise, ce n'est pas le schéma de la Collectivité territoriale de Corse, c'est le schéma d'aménagement numérique de la Corse. Même si la Collectivité de Corse à un rôle d'impulsion dans sa production, il est le schéma du territoire tout entier et le schéma qui définit le cadre général dans lequel l'ensemble des



acteurs, publics ou privés doivent pouvoir se reconnaître et déployer leurs propres initiatives.

Donc, nous avons acté ensemble une stratégie numérique organisée autour d'un numérique éthique au service de l'émancipation économique, sociale, écologique et culturelle de la Corse.

Alors, au fil du travail, a aussi émergé un nom « Smart Isula », le « Concept Smart Isula » ; il y avait le « Concept Smart Paese » cher au maire Jean-Jacques CICCOLINI de Cozzano. Nous voulons faire de la Corse, île de Méditerranée, une Smart isula, avec un document qui est en forme d'arborescence des principes directeurs, une philosophie globale, 64 objectifs identifiés et à partir de ces 64 objectifs identifiés, 192 pistes d'actions potentielles, les unes d'ores et déjà engagées, les autres éventuellement à venir, et certaines étant portées par les acteurs, sans nécessairement la contribution, voire l'adhésion de la Collectivité de Corse.

Alors je crois qu'il est important de le préciser puisque vous avez vu qu'il y a une réserve dans l'avis CESEC concernant notamment un projet d'école d'ingénieur numérique proposé par un acteur privé et une proposition qui a suscité l'inquiétude de l'Université de Corse.

Donc c'est un aspect qui est à mon avis relativement marginal, même s'il touche à des principes importants, mais qui n'a absolument pas, cette interrogation, le caractère de gravité qu'elle a semblé prendre au moment des débats devant le CESEC, mais j'y reviendrai.

Alors, des grands principes qu'il nous appartiendra ensuite, bien sûr, de décliner de façon opérationnelle puisque les objectifs, par exemple, identifiés devront à chaque fois qu'ils doivent déboucher sur des décisions effectives, faire l'objet d'une délibération de la Collectivité de Corse, dès lors que ces décisions rentreront dans la sphère de nos compétences.

Nous proposons un principe de gouvernance partagée, un « Cunsigliu Smart Isula » permettant notamment d'impliquer à la fois le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse, mais également l'ensemble des acteurs avec une logique de territorialisation. Je sais que ça a été une des interrogations ou des inquiétudes qui ont pu s'exprimer en commission. Il est important que l'on puisse évoquer ces points dans le cadre du débat.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de penser ce document comme un document abouti ou un document qui serait produit par le Conseil exécutif de Corse exclusivement pour s'imposer aux acteurs.

Première remarque, le document est une synthèse au temps T du travail qui a été produit.

Deuxième remarque, un schéma directeur d'aménagement numérique n'est pas prescriptif. Il fixe un cadre général et donc il a vocation uniquement à donner de grandes orientations.

Troisièmement, la dimension de territorialisation sera finalisée au terme du processus de concertation qui conduira les porteurs du schéma, et notamment le Conseil exécutif, à aller vers les territoires et à discuter avec les acteurs, notamment les acteurs institutionnels communes et intercommunalités, mais également au plus près du territoire, les associations, les entreprises, etc., pour leur dire : à partir de ce schéma global, comment voyez-vous la déclinaison territoriale de notre stratégie numérique ?

Donc voilà pour introduire le débat, ce que je voulais dire.

Alors je reviens un instant sur la réserve. L'avis CESEC est un avis globalement favorable, je le cite : « le CESEC salue la portée large de ce document, le travail conséquent qui a précédé à son élaboration, souligne la vision inclusive, émancipatrice, apprenante, fortement appuyée, souligne le travail fourni par la direction en charge du développement et de l'aménagement numérique et relève que le schéma qui vous est proposé aujourd'hui n'est pas un simple copier-coller de schéma existant, mais est réellement axé sur les spécificités du territoire en matière de nouvelles technologies.

C'est vrai qu'on n'a pas voulu être dans un exercice convenu. Si vous avez eu le temps de comparer avec des schémas d'aménagement numérique qui ont pu être produits par d'autres régions, vous verrez, il me semble que notre document est un document beaucoup plus corrélé à nos objectifs politiques et à notre vision globale de la société que beaucoup d'autres.

Et le CESEC constate par ailleurs, au-delà de cette adéquation avec les réalités, les difficultés et les attentes du territoire insulaire et des Corses, le CESEC, je cite « constate avec satisfaction qu'il ne s'agit pas d'un simple plébiscite des nouvelles technologies, mais qu'il y a une réelle prise de conscience non seulement des avantages conséquents apportés à la société Corse, mais aussi des risques, voire des dangers inhérents potentiellement à la mise en œuvre et à l'utilisation des nouvelles technologies.

Le CESEC tient à rappeler que les usages numériques sont énergivores, que l'empreinte carbone peut s'avérer conséquente. Et donc il insiste sur l'importance des enjeux environnementaux et de durabilité. Mais globalement l'appréciation est très positive, avec néanmoins un avis réservé parce que le CESEC attend que l'on réponde aux questions posées par l'Université de Corse dans un document qui a été produit devant le CESEC et qui a suscité les interrogations de celui-ci.

Alors ce document est joint à l'avis du CESEC.

Je précise que s'il nous avait été communiqué avant, nous aurions pu répondre aux interrogations de l'Université de Corse, je vais le faire me semble-t-il aujourd'hui, je l'ai fait entre la production du document et le débat d'aujourd'hui à travers des contacts directs que j'ai eus, notamment avec la présidence de l'Université de Corse.

Alors en 2 mots, l'inquiétude essentielle... Enfin, il y a 2 griefs, ou en tout cas 2 remarques de la part de l'Université de Corse.

Première remarque, c'est sur la méthode d'élaboration.

Le document transmis par l'université indique qu'aucune sollicitation officielle n'a été adressée au président de l'Université de Corse et souhaite qu'une demande officielle soit dès à présent transmise.

Il souligne également, ce document, que la gouvernance de l'Université de Corse n'a jamais été interrogée concernant la production de ce document. Alors là, je m'inscris et je suis obligé de m'inscrire en faux pour rappeler tranquillement que les travaux du schéma directeur ont commencé en 2018, qu'à l'occasion de la réunion initiale, de nombreux acteurs étaient représentés et notamment l'Université de Corse, que celle-ci, comme tous les acteurs, a été sollicitée pour désigner des référents la représentant et que ont été notamment désignés la présidente de la Fondazione di l'Università, la Directrice du FABLAB, un maître de conférence en charge de la filière informatique et enfin, un vice-président de l'université en charge du numérique. Donc, ces personnes étaient bien désignées ès qualité.

Ensuite, il y a eu des élections à l'Université de Corse et un changement de gouvernance. C'est vrai que nous n'avons jamais sollicité l'Université de Corse pour savoir si le mandat qui avait été donné aux représentants de l'époque était maintenu ; mais en sens inverse, il ne nous a jamais été indiqué que ce mandat était remis en question ou que d'autres personnes seraient désignées.

Donc, je pense que cette question-là est une question qui relève plus des procédures internes de l'université et en tout cas dans notre esprit, l'Université de Corse, et d'ailleurs c'était une décision formelle au début qui organisait cette représentation, était totalement représentée, impliquée et associée dans l'élaboration du schéma directeur. Ça, c'est la première chose.

Donc, je pense qu'il y a eu un malentendu ou un dysfonctionnement, mais en tout cas rien à mon sens qui soit dirimant et ce d'autant mieux, je le précise à nouveau, que ces représentants, qui sont par ailleurs très compétents dans la matière et qui ont été désignés pour ça, ont pu participer aux travaux, et que si l'Université de Corse souhaite désigner d'autres représentants pour la suite et l'évolution du rapport du schéma directeur, il n'y aura bien sûr aucune difficulté. Donc ça, c'est pour le premier problème soulevé par la note de l'université.

Et le deuxième, c'est une inquiétude, alors qui va faire sourire certaines anciennes étudiantes et anciens étudiants de l'Université de Corse, notamment de ma génération, puisqu'il est fait référence dans la note aux précédents de l'ENSAM à Bastia où nous nous étions opposés, à l'époque, en tant que syndicalistes étudiants, en disant qu'on avait peur que la venue de l'ENSAM à Bastia soit en quelque sorte une façon de dévitaliser l'Université de Corse, de concurrencer ses projets. Et nous nous étions affirmés favorables à l'époque à ce que l'essentiel de l'effort soit porté sur le renforcement des moyens financiers et humains de l'Université de Corse, qui étaient à l'époque quelquefois contestés, voire menacés.

Donc, je vais dire en souriant que moi, je m'inscris tout à fait dans la continuité de cette philosophie là et je m'étonne que, à travers ce document, l'université puisse feindre de croire qu'il y a un risque d'affaiblir l'université, et notamment, ses projets pédagogiques éventuels dans le cadre du numérique.

Je rappelle : qu'est-ce que c'est qui inquiète l'université ? Ce qui inquiète l'université, c'est que, comme je vous l'ai dit, il y a dans ce document à la fois des principes directeurs, 64 objectifs et 192 pistes d'action. Donc ces pistes d'action, l'université en a produit plusieurs. Les pistes d'action sont avancées par les acteurs en leur nom propre. Leur inclusion dans le document de présentation ne vaut pas approbation.

Dans les pistes d'action, vous en avez certaines qui sont d'ores et déjà en œuvre, qui sont concrétisées, qui font l'objet de décisions et il y en a d'autres qui sont portées par les acteurs uniquement à titre de projet. Donc, les pistes d'action, c'est simplement des potentialités.

Alors, parmi ces pistes d'action, il y en a une qui est portée par un opérateur, AFLOKKAT pour ne pas le citer, qui intervient dans le domaine de la formation, et qui dit : « comme piste d'action, nous aimerions être labellisés comme école d'ingénieur dans le domaine du numérique ».

Donc le fait que ça soit mentionné dans le document a inquiété l'université qui dit dans sa note jointe, et je comprends les interrogations du CESEC : est-ce que ça veut dire qu'on va financer AFLOKKAT ? Est-ce que ça veut dire que ces financements vont manquer à l'Université de Corse ? Est-ce que ça veut dire qu'on remet en cause la convention tripartite ?

Je crois que poser la question, c'est y répondre.

Nous, aujourd'hui nous sommes les partenaires stratégiques de l'Université de Corse. Nous l'avons été dans le cadre de la convention qui a été négociée et mise en œuvre lors des précédentes mandatures. Nous sommes en train de discuter la nouvelle convention et nos efforts, et notamment nos efforts financiers aussi bien en termes de

fonctionnement, d'investissement, ne se sont jamais démentis et vont de façon accrue, donc pour nous, et je le dis très clairement, il n'est absolument pas question de venir financer des projets qui pourraient être préjudiciables à la stratégie portée par l'Université de Corse. Et le fait que cette école d'ingénieur, ou ce projet d'école d'ingénieur soit mentionné comme une piste d'action par un porteur de projet ne vaut pas validation du projet par la Collectivité de Corse. Il n'y a aucun engagement de ce côté-là, aucun engagement financier.

Maintenant, s'il y a des appels à projets, chaque chose va à son rythme. Nous, il nous est arrivé de faire des lettres de confort, notamment pour un dossier qui est un hub numérique porté par un certain nombre d'acteurs, d'ailleurs pour un certain nombre d'entre eux, issus de l'Université de Corse. Nous l'avons fait, mais la priorité continue d'être donnée bien évidemment aux projets qui sont portés par l'Université de Corse.

Pour l'instant, nous n'avons pas été destinataires de projets relatifs à la création d'une école d'ingénieur dans le domaine du numérique par l'Université de Corse, mais si elle souhaite le faire, il est bien évident que pour ce dossier comme pour tous les autres, nous regarderons avec intérêt et avec bienveillance le projet porté par l'Université de Corse.

Je tenais à être précis sur ce point parce que je ne voudrais pas que cette question qui est arrivée en toute fin de processus et de façon telle qu'elle nous a pas permis de purger les éventuelles interrogations en amont de la session, je ne voudrais pas que cette question, qui est pour moi tout à fait marginale dans le cadre du schéma d'aménagement numérique, vienne parasiter la présentation d'ensemble de celui-ci.

La présentation d'ensemble de celui-ci, c'est que nous avons un document qui est un document dans ses principes politiques, dans sa philosophie globale, dans sa méthode d'élaboration, dans les perspectives qu'il trace, qui est un document donc d'une très grande qualité. Et je remercie l'administration de la Collectivité de Corse qui a eu un rôle d'animation et d'impulsion.

Je crois qu'il y a aussi un changement profond dans la méthode politique. Nous aurions été, je ne parle pas en termes de forces politiques, nous aurions été il y a 5 ans, il y a 10 ans, il y a 15 ans, peut-être qu'on aurait fait le schéma de façon tout à fait différente : en prenant une AMO, en consultant un certain nombre d'amis ou de professionnels et puis on serait arrivé ici avec un document produit par le Conseil exécutif, avec éventuellement des amendements et retourner ensuite vers le terrain.

Le numérique et son phénomène d'arborescence, il conduit nécessairement, là plus qu'ailleurs, à changer la méthode.

Nous, la méthode que nous avons voulu mettre en œuvre, c'est la première fois qu'on l'a mise en œuvre avec un tel degré de généralisation, c'est de dire : le numérique,

il y a un grand nombre d'acteurs qui en font et dans tous les domaines, le numériques, il est présent dans toutes les sphères d'activités de la société aujourd'hui, il porte des enjeux qui sont des enjeux extrêmement lourds. Donc on ouvre un espace, un espace qui, aussi bien en termes physiques, à travers les réunions qu'en termes numériques à travers la récolte des contributions, va permettre à tout le monde de s'exprimer. On fait une synthèse de cela, on trace des grands principes et à partir de là, on retourne vers le terrain pour décliner ce schéma en décisions opérationnelles.

Donc je crois que nous avons été clairs de ce côté-là. Je pense que l'ambiguïté ou la crainte alimentée par les inquiétudes de l'université de Corse peuvent être définitivement dissipées. Je retiens que chaque fois qu'il a été présenté à des acteurs, chaque fois qu'il a été présenté devant le CESEC ou devant la Chambre des territoires, sous réserve des améliorations et des précisions à apporter, y compris dans le cadre de la démarche itérative, ce document a suscité une adhésion extrêmement large et, à mon avis, il peut valablement servir de socle à notre ambition qui est de faire de la Corse, qui en a un besoin impératif parce qu'elle est une île, parce qu'elle est en Méditerranée, de faire de la Corse une terre d'innovation numérique avec quand même les garde-fous indispensables, parce qu'on sait qu'un numérique mal maîtrisé peut conduire aussi à une société qui dérive, y compris en termes de respect des libertés individuelles et collectives.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président pour cet exposé.

Nous allons donc entendre les rapports de la CDENATE d'une part, puis de la commission des finances. Donc, la CDENATE.

### **Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci Madame la Présidente.

M. Jean-Michel SAVELLI a reconnu que le rapport proposait une vision globale, même s'il a estimé que cela dépassait quelque peu les attributions de la Collectivité de Corse qui consistent en la mise en place d'infrastructures.

De manière plus concrète, il a rappelé que de nombreuses zones blanches demeuraient et que le déploiement sur le territoire n'était toujours pas satisfaisant en termes de qualité. Il a fait part de la nécessité de mettre en œuvre des indicateurs de suivi, quantitatifs et qualitatifs, estimant que l'inclusion des territoires ruraux en dépendait et qu'il importait de ne pas ignorer le quotidien de la population.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité rebondir sur les propos de M. SAVELLI pour rappeler que toute stratégie se heurte à son déploiement sur le terrain.

Elle a salué l'intérêt du projet, bien que qualifié de trop conceptuel à l'instar des « Copier/Coller » réalisés par les cabinets de consulting et elle a insisté sur le caractère indispensable d'une déclinaison concrète, estimant que sans opérationnalité sur le terrain, il sera voué à l'échec.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI a salué le travail des services et a souhaité mettre en avant tout le chemin accompli et la continuité de la politique volontariste mise en œuvre.

Il a indiqué qu'un certain nombre de réponses aux interrogations soulevées seront évoquées dans le cadre des dossiers à venir, notamment celui relatif à la territorialisation.

Il a rappelé que le Président de l'exécutif avait prévu de présenter un point d'étape sur la question et que par ailleurs un espace serait dédié aux schémas territoriaux.

Il a enfin souligné l'importance de l'intégration de l'université, des publics âgés comme des enfants, dans les projets mis en œuvre.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a rappelé que plusieurs chantiers étaient en cours, dont le déploiement de la fibre, sans laquelle il serait par exemple impossible de travailler, à distance, en commission.

Elle a confirmé que ceux-ci ne sont pas encore terminés et que certaines zones demandent à être « retravaillées ».

Pour autant, elle a souligné l'importance des progrès réalisés, notamment pour les entreprises et les écoles ; progrès qui constituent une réelle révolution dans laquelle la Collectivité de Corse s'est inscrite.

Elle a exprimé le souhait de voir un point intermédiaire présenté devant les membres de la commission, tout en rappelant que l'Assemblée de Corse avait récemment voté la mise en œuvre d'un câble marin qui permettra de relier la Corse au reste du monde de manière plus efficace.

M. Jean-Baptiste ARENA a repris à son compte certains propos de M. SAVELLI et a par ailleurs souhaité avoir des précisions sur la question du déploiement de la fibre, soit en aérien soit en sous-terrain, évoquant les problèmes que peuvent poser certains sols amiantés.

A ce titre, il a souhaité savoir si les aides ont été attribuées de manière identique dans un cas comme dans l'autre.

M. Alexandre VICAN, Chef du service des usages et des services numériques a rappelé tout l'intérêt d'un schéma directeur qui, même s'il peut sembler quelque peu théorique, consiste à fixer un horizon, avec en parallèle des actions concrètes.

Il a par ailleurs indiqué qu'un rapport d'information était en passe d'être présenté, incluant des indicateurs qualitatifs.

Sur la question des zones blanches, il a indiqué que dans le cadre du « New Deal mobile », des avancées notables sont à reconnaître, même si subsistent quelques difficultés. Il a reconnu que de manière générale, il était acquis que les infrastructures ne progressaient jamais assez rapidement.

Pour autant, il a rappelé que l'arrivée du câble sous-marin et son déploiement, comme d'autres actions d'application quotidienne, constituaient une réelle opportunité pour la Corse.

Enfin, il a souhaité préciser que le schéma directeur présenté ne relevait pas d'un cabinet conseil, mais était le fruit d'une élaboration « sur-mesure », par les Corses, pour les Corses.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a fait part des informations dont il disposait, en indiquant que les lignes enterrées étaient financées directement par la Collectivité de Corse alors que les lignes aériennes relevaient d'une action complémentaire, financée par les opérateurs, avec une participation de la Collectivité.

Il a également insisté pour que les territoires soient intégrés à la gouvernance, estimant que personne, mieux que les habitants de l'intérieur de la Corse, n'était en mesure de témoigner des besoins du monde rural.

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité préciser que le cahier des charges initial ne prévoyait pas de ratio de répartition entre déploiement aérien et sous-terrain, ce qui rendait difficile toute mesure de réalisation effective sur les prévus et réalisés. A ce titre, il a rappelé que d'ici trente ans, la Collectivité de Corse devra récupérer les infrastructures, dont l'état va inmanquablement varier selon que le câble soit ou non enterré.

Sur la question des indicateurs de suivi, il a invité l'Exécutif à prendre le temps de fixer des objectifs quantitatifs et des ratios, sans quoi la Collectivité ne sera pas en mesure de vérifier l'efficacité du déploiement.



La présidente Nadine NIVAGGIONI s'est étonnée que dans le cadre de la contractualisation, il n'y ait pas de différence entre les parties sous-terraines et aériennes, eu égard à la différence notable des coûts de mise en œuvre.

Pour autant, elle a également souhaité que les prévisions et les réalisations, aussi bien par voie aérienne qu'enterrée, soient portées à connaissance.

Elle a enfin estimé que le développement des territoires devait se faire en tenant compte du niveau d'équipement de ceux-ci, et a estimé qu'à partir d'un schéma directeur qui fixe un horizon, il appartient aux territoires de définir la manière dont ils envisagent leur développement.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI a insisté sur la nécessité d'indiquer que les territoires pourraient être accompagnés en ingénierie pour l'élaboration de schémas numériques. Cela permettra d'éclairer les utilisateurs et les entreprises de façon à devenir opérationnel en termes d'activités.

En réponse, M. Alexandre VICAN a indiqué que dans le cadre du projet « Smart Isula », il est prévu d'aller à la rencontre des territoires pour arrêter des déclinaisons en mettant un pôle d'ingénierie à disposition, de manière à faciliter l'émergence des projets.

Sur la question des proportions entre enfouissement et lignes aériennes, il a confirmé que la convention précisait les conditions de mise en œuvre afin de vérifier les montants à verser. Il a souhaité alerter les commissaires sur le nombre important de kilomètres de lignes et sur la difficulté de tout enfouir en raison des coûts que cela représentait.

Enfin, pour ce qui relève de l'analyse des chiffres, il a indiqué que le Baromètre Corse Numérique permettait de procéder à des mesures en vue de créer, en collaboration avec l'université, un observatoire à plus long terme destiné à objectiver tous les projets entrepris.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Abstention du groupe « Core in fronte ».

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances.

**M. Joseph SAVELLI**

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir si, au titre du 1er plan de relance numérique qui doit se terminer en 2023, les opérations prévues pour la fibre optique sur certains quartiers de la Ville de Bastia vont être terminées.

Elle a souligné que la mise en place de ces opérations accuse deux ans de retard.

M. Alexandre VICAN, Chef du Service des Usages et des Services numériques, a précisé que pour ce qui est de la responsabilité de la Collectivité de Corse, hors CAB et CAPA, dans le cadre de la DSP et le déploiement de la fibre, tous les indicateurs sont au vert. Ainsi sur 170 000 prises, 100 000 ont été installées.

Sur les deux zones d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) que sont la CAPA et la CAB, il a rappelé que c'est aux opérateurs privés d'investir pour le déploiement de la fibre, mais qu'il n'a pas lieu de s'inquiéter et que les délais seront respectés.

Mme Serena BATTESTINI a fait remarquer qu'il y avait une défaillance de l'opérateur privé sur certains quartiers de la ville de Bastia. Elle s'est interrogée sur la réelle mise en service des 70 000 prises restantes avant la fin de l'année 2022.

M. Alexandre VICAN a précisé que la fin de la DSP est prévue à l'horizon de l'année 2024.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour ces rapports.

Donc je passe la parole à qui veut la prendre. Mme COGNETTI pour « Un soffiu », vous avez droit à 15 minutes.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

C'est bien, comme quoi ça marque...

Alors ce rapport concernant le schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Corse, est une approche complémentaire puisqu'on a travaillé sur le

CRDE2I, qui est en fait, j'ai l'impression, le chapeau général en termes de développement économique des territoires.

Je crois qu'il doit être vraiment, ce rapport ou ce schéma, un document spécifique plus pragmatique, mettant en place des actions concrètes comme l'identification de tiers lieux, etc.

Je ne reviendrai pas sur les propos qui ont été tenus en commission par Jean-Michel SAVELLI et Marie-Thé MARIOTTI sur la qualité de la migration du FTTH sur notre territoire, mais j'en profite une nouvelle fois pour lancer ce message qu'il est temps que le numérique à haut débit et la couverture téléphonie mobile, couvre toutes les zones et surtout les zones rurales, car c'est la seule chance pour les maires de pouvoir accueillir et de maintenir une population et un emploi dans leur village.

Au nom même de l'égalité des citoyens, il y a urgence à réduire notre fracture numérique, le Président l'a dit, et notre retard plus généralement. C'est un enjeu de survie dans notre région, où les transports et les routes posent souvent des problèmes aigus.

De plus, si ce schéma qui est présenté ne tenait pas la route, le SRDE2I ne servirait à rien et tomberait de fait rapidement.

Donc, nous souhaitons que ce schéma, comme vous l'avez exposé, fasse l'objet d'un suivi régulier de progrès, de réflexion, de changement pour stimuler un changement que nous attendons tous.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions ? Pierre GHIONGA, je vous en prie.

**M. Pierre GHIONGA**

Oui, très courte.

Monsieur le Président, moi je suis très heureux de ce document, il est bien fait, synthétisé. Mais j'ai un bémol qui est induit par mon grand âge qui me fait répéter toujours les mêmes choses, c'est la place de la langue corse, branche 7, objectif 2, je l'aurais vu dans le tronc commun, promouvoir le bilinguisme grâce au numérique.

Voilà, Monsieur le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in fronte ».

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le Président a amené des éléments de réponse sur les interrogations qui ont été portées par l'université de Corse sur un point qui est stratégique, c'est la formation des hommes et les ressources, ressources actuelles, ressources à venir et ressources en devenir.

Je crois qu'il faut qu'on soit clair collectivement, il peut y avoir eu des loupés, des incompréhensions, des animosités, avec une fracture entre je pense, l'appareil territorial technique et l'université de Corse. Moi, c'est ce que je lis en diagonal : on était là, mais on n'était pas là, ceux qui étaient là, ont parlé en leur nom propre.

La réalité aujourd'hui c'est qu'on a besoin dans la transition mondiale vers le tout numérique d'avoir un accompagnement en formation humaine de haut niveau.

Aujourd'hui, il y a une ambiguïté dans le rapport, c'est que le rapport, il est très précis, il est valable sur tous les points. Là où il y a le problème, c'est les fiches annexes et je dirais, les accessits de renseignements où il apparaît que ce qui est porté comme projet stratégique en termes de formation humaine, c'est du projet privé, et je vais être simple moi, c'est du tout petit projet privé, ce n'est pas un projet labellisable, ce n'est pas un projet d'ingénierie qui va être de haut niveau.

Je le dis franchement. C'est un projet de proximité qui ne peut pas être adapté à ce que voudrait être la Corse, c'est-à-dire une plateforme d'interconnexion mondiale avec de l'hébergement, de la sécurité, des garanties, c'est-à-dire tout ce qui peut nous donner de l'économie tertiaire, qui peut nous faire rebondir, d'une part en créant nous-mêmes de la ressource et de la valeur ajoutée et derrière, en devenant les formateurs des autres.

Pourquoi ça interpelle ? Parce qu'il y a déjà eu, vous l'avez cité, un partenariat de formation sur un appel à projets. Quelque chose de très lourd, plusieurs centaines de milliers d'euros pour une petite formation sur de la cybercriminalité et autres, sur quelque chose qui sort du néant. Ce n'est pas une compétence initiale qui a amené la formation, c'est l'appel à projets qui a suscité l'envie de faire la formation et de générer la structure.

C'est sûr qu'on a besoin d'avoir un niveau de formation mais dans le document, vous l'écrivez dans le document, quand on le lit, rubrique par rubrique, sans aller chercher les annexes, moi, je n'ai rien à dire. Dans la branche 3 : apprendre à enseigner autrement, action 53 : favoriser l'émergence d'un pôle d'ingénierie avec création de cours en ligne. Oui, la question est : qui va le faire ? Ça, c'est après dans les annexes.

Maintenant, je pense qu'avec l'université de Corse et l'acquis qu'elle a, je comprends la vexation mais je crois qu'il faut aller outre, il faut faire une réunion de

travail, de concertation, de planification, il faut lever le doute. C'est sûr qu'on a besoin d'avoir un niveau de formation mais dans le document, vous l'écrivez. Dans le document, quand on le lit, rubrique par rubrique, sans aller chercher les annexes, moi, je n'ai rien à dire. Dans la branche 3 : apprendre à enseigner autrement, action 53 : favoriser l'émergence d'un pôle d'ingénierie avec création de cours en ligne. Oui, la question est qui va le faire ? Ça, c'est après dans les annexes.

Quand vous dites, branche 3 toujours : nouvelle formation académique en lien avec les métiers du numérique. Oui. Mesure 68 : cycle complet, bac plus 4, bac plus 5, il n'y rien à dire dédié au numérique. Émergence d'un cyber campus, oui, mais à Corte.

Branche 4, mesure 87 : encourager recherche et développement. Oui, mais dans un laboratoire habilité CNRS de l'université de Corse existants ou à créer.

Mesure 89 : favoriser l'émergence d'une filière de formation d'ingénieur. C'est important.

C'est important, moi, je vous invite à avoir de la pédagogie, peut-être que la position de l'université est sèche, je ne sais pas à quel moment a circulé le document, où ils ont eu l'information. Bon, ça nous arrive à tous au dernier moment. Mais on doit prendre acte que c'est notre centre de formation, qui est historique surtout pour nous, les nationalistes, et on ne peut pas aujourd'hui les laisser se positionner à côté en pensant qu'il y a une intrusion du secteur privé sur la formation.

La formation, ça fait partie des biens fondamentaux, des biens universels. Elle ne peut pas être déléguée au privé. Le privé peut accompagner, peut-être, je dirais, un supplétif d'enseignement, s'il y a carence. Mais quand on crée quelque chose ex nihilo, c'est la force publique qui doit le créer, surtout si c'est subventionné à 100 % par l'argent public.

Donc là-dessus levez le doute. L'interrogation de l'université, elle est légitime et l'interrogation que nous avons, nous aussi, en regardant les annexes du texte, elle est légitime.

Maintenant on ne fait pas de procès. Je crois à la bonne foi, je crois à l'histoire de nos combats communs. Je pense que ce sont des erreurs d'écriture, mais il faut corriger le document, il faut l'expurger.

Les pistes sont bonnes, il n'y a aucune piste à enlever, mais c'est, je dirai, le sillon qui est sous la piste qui est peut-être avec de mauvaises graines.

Donc Président, avec vos directeurs, vous avez une compétence qui est largement en capacité humaine d'aller discuter à l'université et de regarder globalement

comment on peut planifier un schéma territorial qui inclut dans l'enseignement une priorisation sur le public.

Moi, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Sur le reste, le document est clair, il évoque des grandes lignes. Ce que je veux vous dire entre parenthèse maintenant, technique simple, on est sûr, je dirai, le numérique, le numérique, bien sûr, on pense au filaire et au haut débit, mais on a aussi le hertzien, ce qui est en liaison radio, haute fréquence et autre.

Et aujourd'hui en Corse, on parle de la 5G, du moratoire, mais si on avait la 1G partout, c'est-à-dire pouvoir s'appeler, ça ferait partie de choses importantes.

Donc, qu'on fasse le point avec les opérateurs pour qu'on ait la carte exacte de tous les trous noirs sans se mentir, parce que de Bastia à Ajaccio, je vous mets au défi de faire une conversation téléphonique professionnelle sérieuse ou de Bastia à Porto-Vecchio, ou dans certains endroits intramuros de Bastia ou d'Ajaccio.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, il y a quand même un désengagement des opérateurs et on doit avoir des exigences par rapport au niveau d'aide et d'appui qu'on leur donne.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Autres demandes d'intervention ? Saveriu LUCIANI pour « Avenzemu ».

### **M. Saveriu LUCIANI**

Merci. Je ne vais pas rebondir sur ce qu'à dit Paul-Félix, parce qu'on croise en gros des avis avec vraiment la même vision, notamment vis-à-vis de l'université. Moi je voulais rebondir sur ce que disait Pierre GHIONGA, puisque bon, c'est l'histoire, c'est vrai que branche 7, ça fait un peu à la fin du match ! Quand on parle souvent ici de transversalité, en plus je vois le mot « Riacquistu cultura numericu », c'est extraordinaire.

Mais je veux dire d'abord, le programme, il est magnifique. Là, je dis bravo parce que c'est quelque chose qui me semble des attentes très fortes, notamment des mises en ligne. Là aussi, la place à mon avis de l'université, pour ce que j'en sais, en tous les cas, est fondamentale.

Mais c'est vrai que peut-être, il faudrait éviter d'arriver à la page 33 pour découvrir la langue corse. Voilà, je crois que c'est important. D'autant que dans le préambule on parle d'identité. Je crois que c'est important que le numérique si mettessi à a pagine, dicenu i Pinzutti, ch'ellu ci sià a lingua corsa a u principiu, à mezu è à a fina.

E quessu chî hè impurtante. U spiritu, hè u sale, mettite appena di sale, branche 7, 33, 34. 33 di a scagliola, 34 per mammone.

Eccu !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors d'autres interventions ? Oui, Joseph SAVELLI, pour « Fà populu ».

**M. Josphe SAVELLI**

Madame la Présidente, merci. Moi je voudrais, au nom du groupe, remercier les services pour la qualité du document qui nous est proposé à la lecture et, sans flagornerie aucune, pour le président du Conseil exécutif, pour l'exhaustivité de sa présentation. Parce que, et la lecture et la présentation, nous permettent de savoir ce qu'est ce schéma et ce qu'il n'est pas.

Il n'est pas un schéma purement technique qui a trait uniquement aux infrastructures, c'est un fait, il y a la volonté d'investir l'ensemble de ce que le champ réglementaire nous permet de piloter puisque la loi a évolué, enfin, la matière réglementaire a évolué et permet à la Collectivité d'investir à la fois les usages et les services. Et, nous considérons que c'est une bonne chose.

Mais ce n'est pas parce qu'on investit d'autres champs, qu'on en oublie les autres. Et, je voulais notamment revenir sur les inquiétudes que nous partageons, les inquiétudes de Cathy COGNETTI et également de Paul-Félix, sur ce qu'il reste à faire pour atteindre un socle technologique qui soit équitablement réparti sur le territoire. Dans le schéma qui nous est proposé, il y a une partie quand même qui est très importante et qui a trait justement à ce qu'il reste à atteindre, notamment en termes de couverture des zones blanches qui sont recensées et qui font l'objet d'un engagement de traitement sur la durée de la mandature.

Il y a quand même une enveloppe conséquente qui est consacrée à ce volet infrastructures, puisqu'il y a 20 mesures pour un budget prévisionnel de 40 millions.

Donc, les besoins y sont identifiés et ils vont faire l'objet, on le voit d'ailleurs à la lecture du rapport, ils vont faire l'objet d'un traitement.

Et ça n'est pas évidemment qu'un schéma technique qui touche aux infrastructures, c'est un schéma qui donne aussi un sens, qui fixe un cap en termes de développement du numérique.

Il n'est pas le schéma de la Collectivité, le Président de l'exécutif l'a rappelé, puisque c'est quelque chose qui a été co-construit et notamment avec les partenaires institutionnels et les professionnels du secteur, comme ça a été rappelé.

Donc, de ce point de vue en termes de conception, il est novateur.

Il est novateur aussi parce qu'il place la Collectivité et il nous place collectivement dans une posture d'animateurs, et notamment en ce qui concerne la future gouvernance puisqu'évidemment les 192 actions ne relèvent pas toutes, même si on l'a vu, je l'ai fait dans ma démonstration, il y a une partie, évidemment, qui relève de la Collectivité pour ce qui est des infrastructures, mais il y a une partie aussi qui relève d'engagements communs pris entre les collectivités et les opérateurs. C'est nous tous qui, dans le cadre de la gouvernance, c'est nous tous qui allons fixer le cadre et les limites de ce cadre.

Donc je pense que, notamment sur ce que disait Paul-Félix BENEDETTI pour la levée de doute quant à l'implication et la manière dont l'université sera associée, dans la mesure où il ressort de la méthode que nous serons tous en tant que politiques associés à la gouvernance, je n'ai aucun doute sur le fait que nous arriverons à nous entendre, et y compris sur la part que doit avoir le public, l'enseignement supérieur et l'université dans la mise en œuvre d'une partie des actions.

Donc vous l'aurez compris, je ne vais pas faire durer le suspense plus longtemps, je vais faire bref, nous voterons donc en faveur de ce schéma que nous trouvons à la fois ambitieux, et il est ambitieux, il est partagé et ça c'est important en termes de réalisation par la suite des objectifs, et il était raisonné parce que c'est une matière, quand même, qui nécessite qu'on y mette aussi de l'éthique. Et, si on veut en faire un outil d'émancipation, on doit tous s'impliquer justement dans cette gouvernance, parce qu'il ne faudrait pas accroître notamment les dépendances. La technologie, ça nous permet aussi de servir une vision du développement, du développement de l'intérieur, c'est amener la télémédecine, c'est favoriser les pratiques de télétravail. Mais ça ne doit pas non plus accroître nos dépendances et notamment, y compris en termes de commerce extérieur.

Donc, nous voterons en faveur de ce rapport.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller.

Donc, c'est un autre SAVELLI qui va intervenir, mais il est à « Soffiu novu ».



## **M. Jean-Michel SAVELLI**

Il y a eu la bataille navale, il y aura la bataille du numérique, mais elle sera très soft !

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voudrais simplement intervenir rapidement parce qu'il y a des sujets qu'on a évoqués à plusieurs reprises, donc je n'aime pas trop faire des redites mais j'en reparlerai rapidement.

Ce que je veux dire c'est qu'en fait, pour moi qui suis un petit peu du métier, le rôle de la Collectivité de Corse, c'est essentiellement de mettre à disposition des infrastructures qui soient fiables, disponibles 24/24h, etc.

Pourquoi je dis ça ? Parce qu'aujourd'hui, si on parle d'usage aujourd'hui, au jour où on parle 99,9 % des usages sont des usages qui sont liés aux firmes américaines, au GAFAM, qu'on le veuille ou pas. C'est facile, le bilan, chacun peut le faire. Combien de temps on passe sur les réseaux sociaux ? Combien de temps on passe sur les moteurs de recherche ? Etc. Les usages sont là.

Alors c'est bien de dire on va essayer de développer des usages, locaux, etc., mais à la fin du fin, ça pèsera. Ce sera toujours marginal. Alors ça, c'est ma première remarque.

Donc, il faut aussi rester réaliste par rapport à tout ça. Mais l'intention est là et je pense que l'identification, bon après avec ce schéma qui est assez classique, des branches, des feuilles, etc., cette segmentation est intéressante.

Ce qui manque aussi, c'est la culture de l'objectif et de mesure des objectifs. Il y a un très beau tableau, magnifique, bien segmenté, il manque 2 colonnes : objectifs réalisés, et quelque chose qui soit quantifiable. On ne peut pas passer notre temps, parce que forcément l'argumentation nous oblige à écrire beaucoup, on parle beaucoup ici, mais à un moment donné, au bout du bout, il faut qu'on ait quand même des indicateurs. Alors c'est compliqué de définir un indicateur, mais il faut qu'ils existent autant que possible quantitatifs, sinon le qualitatif c'est toujours très relatif.

Donc, il faut à mon avis qu'on ait cette culture de résultats.

Alors là, je vais faire une redite, je vais devenir un petit peu l'obsédé de la TDH, mais reconnaissez Monsieur le Président, on en a parlé souvent, cette mesure de la qualité du déploiement, on devait faire une commission spéciale d'ailleurs, je crois que ça avait été dit. Alors il faut la faire. Faisons là et ce sera peut-être l'occasion de rentrer dans cette culture des objectifs et de la mesure des objectifs qui va finalement à

la fin nous dire est-ce qu'on a bien fait, parce que si on ne mesure pas, on ne peut pas faire de bilan.

Donc, en dépit des efforts qui ont été faits, mais malgré ces remarques nous simplement, nous nous abstenons. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller. Nadine NIVAGGIONI, pour « Fà populu ».

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vu les critiques que nous entendons aujourd'hui, je crois que c'est un très bon dossier franchement, et je crois que la Corse, pour une fois, dans un domaine de pointe est très bien équipée, non seulement nous avons plusieurs chantiers qui sont en phase de déploiement et notamment le gros chantier de déploiement de la fibre, et tout à l'heure le Président a parlé de 70 000 prises, il était 30 000 prises en-deçà puisque nous avons atteint, je crois, les 100 000 prises et l'objectif est de 170 000 prises.

Donc, non seulement il y a des chantiers qui sont en phase de déroulement mais en plus, pendant cette même phase, il y a déjà des perspectives de développement. Je crois que c'est ça qui est essentiel.

Et, il faut qu'on ait quelques éléments d'échelle quand même en tête, on est passé du cuivre à 20 mégabits pour un abonné à aujourd'hui la fibre qui est à 1000 mégabits.

Ce sont des éléments d'échelle qu'il faut avoir en tête. C'est une révolution, c'est-à-dire ce qui n'était pas possible pour une entreprise hier est tout à fait possible aujourd'hui, même dans le rural, même dans certains lieux les plus reculés, de pouvoir s'installer et d'avoir une activité économique, ça c'est essentiel.

Donc de ce point de vue, je crois qu'il faut qu'on soit tout à fait raisonnable et qu'on mesure le chemin parcouru en si peu de temps puisque ça s'est fait en l'espace de deux ans et demi. Et ça n'est pas terminé.

Et enfin, pour revenir à l'université, je crois que le moment est opportun, nous sommes en pleine élaboration de la convention tripartite avec l'université. Je crois que c'est aujourd'hui que l'on doit poser les axes de développement. Si l'université considère qu'elle peut s'engager et le positionner comme axe stratégique prioritaire, et bien c'est le moment de le faire. Si elle ne pouvait pas, à ce moment-là nous verrions quels autres opérateurs dans le domaine de la formation, pourraient s'en emparer.

Voilà, mais je crois que c'est le moment stratégique, la convention pluriannuelle avec l'université est le moment opportun.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? En ligne ?

Non, donc je voudrais juste dire 2 mots, d'abord féliciter l'exécutif pour la qualité du document. Mais au-delà de cela, de la stratégie aussi, nous avons deux grands enjeux à affronter, la transition écologique et la transition numérique. Toutes les régions sont confrontées à ces challenges, et je crois, contrairement à ce qu'a dit Jean-Michel SAVELLI qui est sorti, que la puissance publique territoriale doit montrer la voie en la matière et le projet de « Smart Isula » permet de tracer un chemin.

Bien évidemment, ce sont des orientations bien évidemment, ce sont des voies, on l'a vu avec ses différentes branches et ensuite il y a besoin de négocier et de discuter évidemment, avec tous ceux qui vont s'approprier le schéma et qui seront eux-mêmes les porteurs de certaines opérations puisqu'il ne s'agit pas d'un document à destination de la Collectivité de Corse, mais un document et une stratégie pour toute la Corse et pour la l'inscription de la Corse dans une stratégie de développement numérique durable.

Donc, je renouvelle mes félicitations au Conseil exécutif pour ce travail. Alors s'il n'y a pas d'autres interventions, je passe la parole au président.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci. Donc, je voudrais remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants. Il me semble que chaque prise de parole a été plutôt caractérisée par une certaine bienveillance, y compris dans les critiques, une volonté de cheminer ensemble dans un dossier qui est un dossier éminemment stratégique.

Je voudrais répondre sur quelques points précis en partant, on va dire de la technique la plus basique, le hertzien pour aller jusqu'ensuite au très haut débit.

D'abord une remarque sur le hertzien. L'hertzien est de la compétence exclusive de l'État. C'est un dialogue qui normalement se fait entre les grands opérateurs et l'État et c'est source de frustration pour nous. Je mets en perspective dans un statut d'autonomie.

Nous aurons aussi à discuter avec l'ARCEP me semble-t-il de cela. En tout cas, ça peut faire l'objet, je me tourne particulièrement vers les nationalistes, mais vers l'opposition non nationaliste également, je pense qu'il ne faut pas avoir de tabou. Pour moi, c'est insupportable comme pour vous, je pense en tant qu'élu,

aujourd'hui que nous n'ayons rien à lire officiellement par rapport aux compétences qui sont les nôtres sur la question fondamentale de la couverture par le réseau Hertzien qui est le b.a.-ba.

Et, ça me fait rire parce que l'exemple que vous avez donné, je l'ai dit mot pour mot devant les représentants des grands opérateurs quand on avait une réunion, j'ai dit : écoutez, vous nous parlez de la 4G et de la 5G, à l'époque on parlait de la 5G, j'ai dit : moi ce que j'aimerais commencer à pouvoir faire, c'est d'aller entre Bastia et Ajaccio en ayant une conversation normale avec mes interlocuteurs au téléphone et ne pas être coupés toutes les deux minutes. Donc ça c'est le b a.-ba.

Je voudrais vous dire qu'on est la seule « région », entre guillemets, à avoir obtenu une instance paritaire dans laquelle on évalue les zones blanches. Et, j'ai obtenu que non seulement il y ait la Collectivité de Corse, mais les représentants des deux associations de maires, donc les communes et les intercommunalités.

Et que troisièmement, nous ne nous satisfaisons pas des données qui sont communiquées par les opérateurs, nous leur avons dit que nous voulions avoir nos propres éléments et que nous avons commandé une étude, la restitution devrait arriver bientôt, pour avoir une cartographie précise des zones blanches. Parce que souvent, les opérateurs ne vous disent pas ce qu'est la réalité des zones blanches. Donc ça c'est sur le hertzien.

Deuxièmement, je pense qu'on peut dire aussi que, notamment depuis 2015, moi je pense que ça fait partie des choses qu'il faut mettre à l'actif des majorités territoriales successives, nous avons hérité d'une situation où il y avait un premier schéma qui était là, mais un schéma qui posait un cadre et qui disait il faut aménager. C'était en 2012 et après entre 2012 et 2015, on n'a pas aménagé.

Aujourd'hui on a mis en place un système, je rappelle qu'il est quand même en termes de retour sur investissement pour l'argent public qui a été investi, le meilleur qu'on puisse avoir puisque l'investissement propre de la Collectivité de Corse, je parle du très haut débit, est de l'ordre de 52 M€ sur une opération globale d'environ 300 M€, 340, et 50 M€ pour un retour sur investissement qui est absolument extraordinaire.

Je me tourne vers Jean-Michel SAVELLI, le rapport sur l'évaluation, alors j'étais resté à 75 000 prises, aujourd'hui on est à 95 ou 98 000 prises déployées sur les 170 000.

Le taux de raccordement, on va vous le présenter, est le meilleur de France, c'est-à-dire que la qualité de la fibre qui est déployée, est excellentissime sur les carottages qui ont été faits, sur les expériences. Donc on va pouvoir en parler tranquillement.

Et, de la même façon, je me tourne vers l'ensemble des groupes, ce document n'est pas un document figé, si demain la commission développement économique, dans le cadre du travail sur le numérique, veut que sur 6 mois, on travaille ensemble pour identifier les éventuels points de faiblesse, les points à compléter la politique de l'évaluation, mettre la langue corse dès le chapeau au lieu d'attendre la page 7, je suis tout à fait demandeur de ce type d'amélioration.

Il n'en reste pas moins qu'on était un territoire en situation de désert numérique et qu'aujourd'hui, en 6 ans, nous sommes en train non seulement de rattraper notre retard, mais de nous positionner avec des potentialités qui vont nous permettre d'avoir de hautes ambitions. Je prends un autre exemple, avec le raccordement qu'on a voté la dernière fois sur les câbles qui vont passer, etc., avec notre outil SEM, la SITEC, on a un potentiel pour se positionner comme un territoire leader, et je le dis souvent, être un peu, je l'espère en termes de numérique, ce que Malte peut être en termes d'assurance, avec un système global de producteurs de richesses extrêmement vertueux.

Donc ça c'est pour la réponse sur ce qui a été fait.

Un dernier mot sur la formation. Je pense qu'il y a eu un certain nombre de difficultés. Il n'y a rien de grave, franchement il n'y a rien de grave, je pense plus que le calendrier a joué, je rappelle que le changement de présidence, de mémoire, à l'université c'était en février 2020, qu'on était en pleine crise COVID, que les réunions présentielles ont été suspendues, donc je pense qu'il y a eu un malentendu.

Moi je vais dire clairement les choses, je suis persuadé que la formation dans le domaine numérique, et notamment la formation dans le domaine de l'enseignement supérieur, penser le numérique du 21<sup>ème</sup> siècle, ça doit être pour nous un objectif stratégique. Je ne peux pas me substituer à l'université de Corse pour qu'elle l'identifie comme un objectif stratégique.

Aujourd'hui, il y a des opérateurs privés qui, en amont d'ailleurs du schéma d'aménagement numérique, s'étaient positionnés, avaient recruté des enseignants etc., qui disent : nous on veut faire une école d'ingénieurs. Si demain, notamment dans le cadre de la convention tripartite qu'on est en train de négocier, si l'université de Corse me dit, et je suis prêt à le lui dire, et je crois savoir, pour avoir travaillé sur ce sujet, qu'y compris, je dirai, des opérateurs, enfin des acteurs privés, mais issus de l'université de Corse et qui partagent globalement la même vision émancipatrice et du numérique et de la société Corse à construire, ont beaucoup plaidé auprès de l'université de Corse pour dire, il faut que l'université de Corse s'engage fortement sur un chemin de construction d'un projet par exemple d'ingénieur dans le numérique, etc., moi je suis tout à fait favorable. Est-ce que l'université de Corse en a la volonté ? J'espère qu'elle l'aura et en tout cas là le chemin est grand ouvert puisqu'on est en train de négocier une convention.

Donc je crois que de ce côté-là pas d'inquiétude, au contraire. Nous avons collectivement conscience de l'enjeu qui est un enjeu majeur. Nous avons un document, je le répète, qui est à mon avis un excellent document, avec un certain nombre d'imperfections qu'on va corriger.

Un autre niveau, parce que ça a été moins abordé en session en séance plénière que dans les commissions, la territorialisation, c'est-à-dire décliner notre stratégie numérique au niveau des territoires en impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. Je pense que c'est un enjeu majeur qui reste évoqué, mais ce n'est pas le rôle du schéma de finaliser, à partir de ce document, qui est un document « précepte », brut que nous allons lui-même améliorer à travers le travail, on va identifier des axes et on va les décliner en délibération.

Voilà, donc moi je me tourne un instant, je ne sais pas ce que seront les votes des groupes, de toute façon, ce rapport, il a à passer, mais je pense quand même que, j'espère notamment à la lumière des explications qui vous sont données, en vous produisant des éléments, moi je regretterai que des votes qui ne sont pas des votes d'adhésion, pas tant par rapport au Conseil exécutif, je vous le dis franchement, ou à la majorité territoriale, par rapport à l'attente des acteurs. Tous les acteurs du numérique, se sont investis dans ce schéma, chacun a sûrement des améliorations à apporter ou des critiques à faire, et c'est normal. Mais je pense que dans ce domaine, qui est un domaine stratégique, il serait de bon ton que l'Assemblée de Corse, si elle le souhaite dans la diversité de ses convictions, vote d'une seule voix.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Président. Bien donc nous allons passer au vote, si vous êtes prêt ?

Qui est contre ce schéma ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

Fà Populu Inseme : **POUR**

Avanzemu : **POUR**

Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA : **ABSTENTION**

Core In Fronte : **POUR**

Un Soffiu Novu : **ABSTENTION.**

**Le rapport n° 144 est ADOPTE à la majorité<sup>6</sup>**

Merci. Donc, le rapport suivant.

---

<sup>6</sup> Délibération N° 22/074 AC

## SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**\* Raportu n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Una cumprera publica rispunsevule à u serviziu di u sviluppu economicu di a Corsica.**

**\* Rapport n° 148 : CORSICAN BUSINESS ACT - Une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va être présenté par le président de l'ADEC. Vous avez tout de suite la parole.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

Je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames Messieurs.

Mi po parè appena stranu di parlà cume l'Americani di Corsican Business Act, allora chì u nostru prublema, stu dopu meziornu, hè abbastanza semplice.

U nostru prublema hè di sapè cume fà per chì l'impresu corse pudessinu risponde è prufittà di a cumpratura publicà. Prublema semplice da pone. E se avemu sceltu stu titulu, Corsican Business Act, hè chè l'Americani dapoi u Small Business Act, ne anu fattu una filusufia economica. Ind'è elli, dapoi avà una settantina d'anni, hè a cummanda publica chì sustene a crezione di l'impresu è u sviluppu di l'impresu, è soprattuttu u sviluppu di l'impresu hè piu piccule.

Allora, annant'à st'esempiu, avemu l'ambizione chè a cummanda publica, ùn sia più vissuta cume un semplice attu di gestione, mà piuttostu cume un motore di crescita è di sviluppu di e nostre impresu.

Mà duvemu andà appena più luntanu.

Cu a cummanda publica, cio chè no duvemu fà dinò, hè di truvà i mezu di risolve dui prublemi supplementarii.

U primu hè chì l'impieghi creati in Corsica per l'ottenimentu publicu andessinu di prima à i ghjovani corsi.

E u secondu hè chì e regule di i mercati podessinu ripliglià a nostra vulintà di rispettà tutte l'ublicazione di a rispunsabilità ecologica chì ghjè a nostra.

Donc, vous comprenez bien que l'exercice, s'il peut paraître simple à poser, est difficile à résoudre car il doit allier à la fois la doctrine et le pragmatisme.

La complexité du code de la commande publique, la longueur des procédures, la confidentialité de l'information sont autant de freins à la mise en œuvre d'une véritable stratégie d'achat, d'où l'importance d'ouvrir un dialogue entre les donneurs d'ordres publics et les entreprises, avec un seul dénominateur commun, la Corse.

Et ce d'autant plus que la commande publique, si elle constitue un levier puissant de croissance, n'en constitue pas moins également un moyen de mettre en œuvre la stratégie de développement durable et soutenable pour laquelle nous nous sommes engagés.

Nous avons été rattrapés par la loi climat et résilience qui a été promulguée en août 2021, mais dont les décrets d'application sont récents. Cette loi prévoit qu'au plus tard en 2026, les enjeux environnementaux et sociaux devront obligatoirement être pris en compte dans les spécifications techniques du besoin, dans les conditions d'exécution et dans les critères d'attribution des marchés publics des contrats, et notamment des contrats de concession.

Il est important donc que les entreprises se préparent à ces nouvelles attentes.

La commande publique doit alors s'obliger à devenir un outil au service du développement des entreprises, d'un territoire, mais aussi devenir un moyen d'anticipation des normes sociales et environnementales qui s'imposeront à terme.

Donc le défi est important.

Alors, quels enjeux économiques représente la commande publique pour la Collectivité de Corse ? Quelques chiffres : la commande publique pour la Collectivité, c'est 3 653 paiements pour l'année 2021, pour 193 M€ pour la seule Collectivité de Corse, c'est 927 paiements pour 37 M€ à destination des entreprises qui sont non immatriculées en Corse. Donc vous voyez que c'est 19 % en montant et 25 % en nombre qui échappent à des entreprises corses.

À l'inverse, vous voyez que 81 % des montants de la commande publique de la Collectivité de Corse s'adressent déjà aux entreprises corses.

Mais la commande publique ne concerne pas que la Collectivité, ça concerne toutes les collectivités en Corse, la CAB, par exemple, 9,5 millions, la CCI l'année dernière, 32 millions, et je pourrais vous citer comme ça toute une série de chiffres à plusieurs dizaines de millions d'euros.



Vous avez compris que l'achat public, c'est un acte économique essentiel dans notre île. Aussi, il est important d'en partager les objectifs qui consistent à concilier l'efficacité des deniers publics avec le soutien de l'activité économique, mais aussi, je le rappelle, le développement durable, l'insertion sociale, tout ça dans le respect des règles et principes du code de la commande publique.

Je vous parlais du décret d'application de cette loi de 2021. Ce décret d'application vient conforter la démarche que nous avons engagée car il supprime, notamment au sein de la partie réglementaire du code de la commande publique, toute référence à la possibilité de définir dans les marchés publics un critère d'attribution unique fondé sur le prix. Ce n'est plus seul le prix qui compte.

Il impose de décrire dans un rapport annuel qui est communiqué à l'autorité, donc à notre Collectivité, les mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique.

Il fixe les nouvelles modalités de publication des données essentielles à la commande publique, sur un portail national de données et prévoit que le recensement économique des marchés publics, sera réalisé à partir de ces données.

Donc, la commande publique est désormais conçue comme un moteur de la croissance économique, écologique et sociale pour toutes les entreprises, en particulier les entreprises de Corse.

Donc nous devons vraiment avoir un dialogue, que nous avons commencé, entre les donneurs d'ordre public et les entreprises.

Cette démarche implique qu'un cadre politique soit posé avec des objectifs clairs et mesurables et qu'une série de mesures concrètes soient mises en œuvre.

Alors nous allons essayer de travailler autour de 8 principes.

Le premier principe c'est d'accroître la visibilité de la commande publique, surtout vers les plus petites entreprises. Nous allons informer et communiquer sur les projets à venir. Nous allons essayer de développer, d'organiser et d'animer des échanges sectoriels et bien sûr, nous dématérialiserons cette commande publique.

Deuxième principe, c'est faciliter un meilleur accès des TPE/PME à la commande publique en accompagnant les entreprises dans leur réponse. Nous sommes en train de réfléchir à un tutoriel, à une foire aux questions, en valorisant, comme le prévoit d'ailleurs la loi, d'autres éléments que le prix, en essayant dans tous nos marchés d'organiser des facultés de négociations, en essayant sur les marchés les plus importants d'allotir ses marchés pour pouvoir s'adresser à un plus grand nombre d'entreprises, et donc ainsi favoriser aussi sur certains marchés, les groupements d'entreprises.

Troisième principe, c'est améliorer les conditions d'exécution des marchés, notamment en augmentant de façon très sensible l'avance sur marchés, en accélérant les délais de paiement, mais aussi, et nous le voyons lors de la crise que nous sommes en train de vivre, en insérant des clauses de variations de prix et bien sûr, en essayant de proportionnaliser les pénalités.

Un autre principe qui nous tient à cœur, c'est de pouvoir développer l'achat de proximité durable, en privilégiant les circuits courts, en ayant aussi l'idée dans l'écriture des marchés, de privilégier l'efficacité énergétique.

Un point, c'est le cinquième principe, qui nous paraît aussi essentiel, c'est favoriser le lien social par l'achat responsable, en respectant un certain nombre de règles, notamment l'égalité femme-homme, l'insertion sociale, la Charte à l'emploi local que nous allons réhabiliter et redéployer.

Pour faire tout ça, il faut évidemment que les acheteurs soient accompagnés et formés. Nous travaillerons avec le CNFPT pour que l'ensemble des acheteurs puissent accéder à ces nouveaux concepts.

Nous allons travailler aussi avec les entreprises pour que dans les entreprises, on puisse avoir une formation qui permette de mieux accéder à la commande publique.

Septième point, c'est faire de la commande publique un soutien de l'innovation, c'est-à-dire que, vous avez bien compris que les entreprises et le débat précédent l'a bien démontré, les entreprises ne cessent d'innover, en Corse comme ailleurs. Et bien sûr, la sphère publique doit être en mesure, à travers ses achats, de capter ce progrès, d'en faire bénéficier à son tour sous forme d'économie et de performance accrue, l'ensemble de la Collectivité.

Et enfin huitième point et non des moindres, c'est mesurer l'efficacité de la commande publique en réactivant un outil qui fonctionnait jusqu'en 2018, c'est l'Observatoire de la commande publique.

Donc la mise en œuvre de ce Corsican Business Act vise à promouvoir l'achat public comme outil au service de notre développement économique, vise à contribuer à travers les achats publics, au renforcement de la cohésion sociale, du développement de l'emploi local, à subordonner les achats publics au respect de principes et critères environnementaux chaque fois qu'il est possible de le faire, à contribuer évidemment au soutien de l'économie locale et notamment de l'économie locale en circuit court, à soutenir à travers ses achats, le développement de l'innovation et de l'émergence de filières locales compétitives.

La logique de ces huit principes est reprise à travers une charte qui s'appliquera bien sûr aux marchés dont la Collectivité de Corse est maître d'ouvrage, à

ceux passés dans le cadre de projets dont elle a confié la réalisation à un opérateur, y compris les DSP, et évidemment aux agences, offices, et satellites de la Collectivité.

Mais notre ambition, c'est d'aller un peu plus loin. C'est d'arriver à convaincre d'autres acheteurs publics en tant que cosignataires de cette chartre du Corsican Business Act, de pouvoir s'approprier ces principes d'achats publics adaptés à notre économie, d'essaimer, ces pratiques et bien sûr de faire en sorte de fédérer ces acheteurs publics, qu'ils soient de la Collectivité, bénéficiaires de DSP, d'agences, d'offices, de satellites, on a un intérêt fort à aller convaincre et séduire l'ensemble des collectivités à ce que l'achat public soit un outil de développement de la Corse.

Alors, comme toutes les propositions du Conseil exécutif, ce Corsican Business Act est né d'une large concertation, c'est une idée qui a été évoquée lors du plan Rilanciu, c'est une idée qui a fait son chemin. D'abord, il y eu une large concertation au sein de la Collectivité, et je remercie d'ailleurs les services de la DGA innovation plus particulièrement qui ont été à la manœuvre, brillante à mon sens, pour mettre en œuvre ce schéma. Bien sûr, il y a les autres directions et services de la Collectivité. Évidemment, au premier titre, la direction de la commande publique.

Mais on a aussi travaillé avec les syndicats professionnels, avec les chambres consulaires, avec aussi d'autres acheteurs publics. Et aujourd'hui, faire vivre notre Corsica business, bien sûr nécessite la mobilisation de tous ces acteurs, que ce soit les entreprises ou d'autres acteurs publics, c'est l'ADEC qui se chargera de faire la promotion de cet outil.

Comment allons-nous nous organiser ? On aura au sein de la Collectivité la mise en œuvre opérationnelle du Corsican Business Act qui sera confiée à la DCP, en lien bien sûr avec les services techniques, le pilotage et la coordination seront assurés par une chargée de mission ou un chargé de mission, positionné au sein de la DGASIT. Chaque direction, agence, office de la Collectivité ainsi que tous les opérateurs signataires de la Collectivité, désigneront au sein de leur structure respective, un référent Corsican Business Act. Un comité technique sera institué regroupant la DCP, les services techniques, l'ADEC, la DS Innov, la délégation au pilotage, à l'accompagnement des transformations de la relance et les référents du Corsican Business Act, des collectivités, organismes signataires.

Donc, ce comité technique se réunira une fois par trimestre.

Donc voilà comment nous allons nous organiser.

Vous avez pu voir à travers les fiches action, qui faisait quoi, quand et comment, je ne rentrerai pas dans les détails, mais avant de vous proposer l'approbation de ce rapport, je tiens néanmoins à vous faire part de l'avis du CESEC, je vous le lis : « le CESEC souligne les bonnes intentions affichées, se félicite de la mise en place de

ce Corsican Business Act visant à améliorer l'efficacité de la commande publique et l'accès aux marchés publics pour les TPE, PME de Corse, ce Corsican Business Act, qui a pour objectif de promouvoir l'achat public au bénéfice des entreprises et des territoires, doit contribuer efficacement au renforcement de la cohésion sociale, du développement économique et du respect de l'environnement.

Le CESEC relève cependant qu'une charte demeure un document peu contraignant et que si des principes généraux sont bien avancés, les modalités concrètes d'application ainsi qu'un système efficace de contrôle des conditionnalités font défaut à ce stade.

Aussi le CESEC préconise que soit rajoutée au principe numéro un, la notion d'éthique, « accroître la visibilité et l'éthique de la commande publique » serait le titre proposé.

Il préconise d'allouer des moyens pour la faire respecter. Sur ce point, l'incitation à d'autres collectivités acteurs publics de la signature de la Charte, ne peut être qu'encouragée.

Le CESEC préconise qu'un certain nombre de critères précis d'évaluations qualitatives et quantitatives, visant à contrôler efficacement la conditionnalité, puissent être mis en place via un document d'application qui pourrait prendre la forme d'un cahier des charges en sus de la charte proprement dite. Cela permettrait de vérifier efficacement que les engagements pris sont bien respectés par les différents opérateurs titulaires des marchés et irait parfaitement dans le sens d'une réalisation vertueuse de la commande publique.

Ce document serait par ailleurs un excellent outil pour préparer les collectivités et les entreprises à intégrer un nouveau cadre juridique institué par la loi « climat et résilience ».

Le CESEC préconise qu'un travail d'accompagnement incitatif fort soit mené en amont au bénéfice des différents opérateurs concernés, en complément du Corsica Business Act et que les regroupements d'entreprises soient incités dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

Le CESEC préconise enfin que la notion de mieux-disant intègre explicitement les autres critères, en particulier le critère environnemental, qui peut inclure le bilan carbone et pas seulement celui du prix, de façon à s'assurer de la légalité du recours des entreprises locales en situation d'ouverture large à la concurrence.

Le CESEC, même s'il prend note du fait que la loi « climat résilience » fixe à 2026 les obligations de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux, ne

peut qu'encourager la Collectivité de Corse sur la prise en compte d'ores et déjà de ces enjeux.

Le CESEC donne un avis favorable au rapport relatif au Corsica Business Act, une commande publique responsable au service du développement économique de la Corse.

Après la lecture de cet avis, je vous propose donc d'approuver le rapport présenté par le Conseil exécutif, d'adopter la charte Corsica Business Act et les fiches actions qui sont associées, d'approuver le dispositif de gouvernance et de pilotage proposé, d'autoriser le Conseil exécutif de Corse à apporter d'éventuels ajustements pour faciliter la mise en œuvre de cette stratégie, de désigner les présidents des commissions des finances et du développement pour siéger au comité stratégique en sus, des autres membres listés par le présent rapport, d'autoriser le président du Conseil exécutif de Corse et le président de l'ADEC à prendre tout acte et mesures destinés à mettre en œuvre le Corsica Business Act.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président de l'ADEC.

Il y a 2 rapports. D'abord, un avis de la CDENATE.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Oui, Madame la Présidente. Avis favorable, non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Ensuite, un rapport de la commission des finances.

Je souhaiterais que l'on fasse un peu de silence à l'extérieur s'il vous plaît. Merci. Il faut fermer la « cafète ». Merci.

**M. Joseph SAVELLI**

Madame la Présidente,

A l'issue de la présentation du rapport par Monsieur Alex VINCIGUERRA, conseiller exécutif, président de l'Agence de développement économique de la Corse, les commissaires ont formulé les observations suivantes.

Indiquant qu'il s'agissait d'un excellent rapport particulièrement attendu, Monsieur Jean BIANCUCCI a fait observer que celui-ci traitait l'ensemble de la problématique et représentait ainsi un acte majeur.

Il a souligné qu'il s'agissait d'une impulsion nouvelle qui permettrait la prise en compte de la réalité insulaire sur tous ses aspects.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » ; absence du groupe « Avanzemu ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

La parole est à qui veut la prendre dans l'hémicycle ou en ligne. Mme BORROMEI, je vous en prie.

### **Mme Vanina BORROMEI**

Salute à tutti.

Effectivement, sur le fond, je crois que tout le monde ne peut que se réjouir de l'intention que vous proposez, Monsieur le Président, dans ce rapport qui est essentiel. Nous avons d'ailleurs, lors de la précédente mandature, voté une motion qui avait été proposée par notre collègue Pierre POLI qui allait dans ce sens.

Si sur le fond, l'intention ne peut que réunir tout le monde, je crois que sur la forme, il ne peut y avoir que de nombreuses difficultés et je crains qu'aujourd'hui, les propositions qui sont faites ne se heurtent à de nombreuses difficultés, notamment évidemment par rapport à la législation.

Vous prenez comme exemple les États-Unis évidemment, mais le système est incomparable avec le nôtre. Nous, aujourd'hui, nous sommes confrontés à des règles en matière de concurrence qui sont extrêmement strictes.

Et comme vous l'avez dit, aujourd'hui, 80 % de la commande publique déjà rayonne au sein de de l'économie insulaire. Donc, je crois et j'en profite pour saluer services de la commande publique que j'ai eu la joie d'accompagner avec de nombreux élus qui siègent encore dans cet hémicycle, aujourd'hui, les difficultés sont extrêmes et le travail, vous le soulignez d'ailleurs dans votre rapport, ce travail-là est déjà très largement mis en œuvre. Très largement, vous le dites d'ailleurs très clairement dans votre rapport.

Enfin, qu'est-ce que nous apporte ce rapport aujourd'hui de plus ? J'ai l'impression qu'on va se confronter à une espèce de millefeuille administratif qui va venir finalement compliquer un petit peu plus encore ce travail, avec une mise en œuvre opérationnelle de la part de la commande publique qui fait déjà un travail considérable à gérer avec les différents services de la Collectivité, les agences et offices, toutes ces commandes, à les contrôler, à faire le lien ensuite avec les entreprises pour le suivi, un chargé de mission qui sera, si j'ai bien compris, à la direction de l'innovation, plus ce comité de pilotage. J'ai l'impression, finalement sur une intention qui est extrêmement louable, je le pense sincèrement, j'ai l'impression que finalement on va venir compliquer encore plus la tâche de nos services.

Après il y a des éléments bien sûr, la visibilité pour la publicité, alors là, je vous rejoins complètement, il y a un travail considérable que l'on peut faire pour accentuer cette communication sur les appels d'offres, l'allotissement bien sûr. Je crois qu'il serait intéressant d'insister beaucoup plus pour nos entreprises insulaires sur l'accompagnement et la formation. Il y a vraiment des procédures qui sont déjà très lourdes qui sont imposées par la réglementation, par la législation et je pense que ce volet formation avec le CNFPT, là pour le coup, est vraiment essentiel. Il y a un enjeu majeur et je pense qu'il se situe là.

Je pense qu'il manque aussi un acteur dans la proposition que vous faites, c'est la DIRECCTE au moins ou en tout cas, les services de l'État qui de toute façon viendront contrôler et donner leur avis sur les propositions que vous faites.

Je fais référence au rapport précédent. Vous disiez que les entreprises insulaires étaient à la pointe de l'innovation pour certaines oui, mais je dois dire aussi qu'il y a de nombreuses entreprises, et on y a été confrontés souvent par le passé dans le cadre de la commission d'appel d'offres, il y a aussi des entreprises dans le rural qui ont, et pas que dans le rural d'ailleurs, je fais référence à l'intervention aussi de Paul-Félix BENEDETTI, il y a encore un problème au niveau des connexions, y compris de dossiers très lourds pour des entreprises qui sont implantées, qui ont des problèmes ne serait-ce que de connexion informatique dans leur entreprise parce que vous parliez de dématérialisation. Là aussi, on est confrontés à de nombreux problèmes pour nos entreprises locales. Ça c'est une réalité.

J'ai essayé de résumer et je vous dis très sincèrement, ce rapport sur le fond, il est très louable. Il faudrait qu'on ait peut-être un retour de la motion que nous avons voté de Pierre POLI, les retours que nous aurions pu avoir, c'est dommage, nous n'en avons pas eus, mais je crois effectivement que ça démontre qu'on est très limités dans ce domaine.

Donc, l'intention est louable, mais je crains, je crains que par cet acte-là et par cette proposition qui est faite, on se retrouve très vite confrontés à un mur et à des

difficultés qui sont tout simplement les difficultés, pour le moment, de la législation et du règlement.

Voilà. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Madame Combette, pour « Un soffiu novu ».

**Mme Christelle COMBETTE**

Oui, merci Madame la Présidente.

Comme vous l'avez précisé lors de votre présentation, de façon très juste, la commande publique est effectivement un outil au service du développement des entreprises et un moteur de croissance. Là, je pense que les choses sont claires, évidentes. Elle revêt une importance considérable dans l'économie locale.

Chaque jour, des entreprises corses pourraient être défendues et valorisées à travers un tel dispositif, et Dieu sait qu'elles en ont bien besoin. Alors évidemment, nous allons vous accompagner dans la mise en place de la charte Corsican Business Act.

Mais surtout, nous espérons une chose, c'est que vous lui accorderez un petit peu plus de crédit que celle qui a été mise en place et votée fin 2015 et qui n'a absolument pas été appliquée par vos collègues.

Vous l'avez dit, pareil dans votre présentation, que la mise en œuvre, elle nécessite l'adhésion de chaque partie. J'irai un petit peu plus loin et je dirai surtout que la mise en œuvre, elle dépend essentiellement de vous parce que la Collectivité est quand même le plus gros donneur d'ordres de Corse et que c'est à vous justement d'appliquer la charte que vous semblez vouloir mettre en œuvre.

Alors même si, comme l'a dit ma collègue, ça a l'air d'être un dispositif assez lourd, mais il est nécessaire. Alors, mettez-le en place, on vous fait confiance. Mais surtout, surtout, appliquez-le.

Merci.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI.



### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Je salue l'initiative qui est née d'obligations réglementaires d'encadrer la commande publique, de proposer une charte de bonne conduite, d'accompagnement et de méthode.

Ce qu'il faut, c'est que ça ne reste pas qu'un acte générique, que ce soit une action génératrice de résultats en termes d'économie circulaire et de retour dans l'économie corse, sur de la valeur ajoutée réelle, sachant que n'étant pas un pays producteur de matières premières qui sont en général achetées et transformées dans le cadre des commandes publiques, notre valeur ajoutée, c'est la valeur travail, hommes, femmes jours.

C'est pour cela qu'il faut qu'on ait en permanence l'idée de favoriser une commande qui soit adaptée à notre compétence du moment et qu'on se donne ultérieurement les moyens des compétences qui seraient nécessaires dans le futur.

Je vous prends un exemple simple sur quelque chose qui concerne la Collectivité de Corse, sur des compétences courantes : le goudronnage.

Il a été expérimenté en Corse, une technique de réutilisation d'enrobé par rabotage, réinjection d'émulsion et réutilisation. Si on regarde ça sous l'aspect du critère environnemental, taxe carbone, réutilisation d'énergie fossile antérieurement utilisée, c'est quelque chose d'idéal.

Dans la réalité économique, c'est une technique nouvelle qui n'est pas maîtrisée en Corse, et quand on fait appel à ces techniques, on fait venir des machines et des hommes qui viennent d'ailleurs.

Est-ce que c'est ce qu'on veut ? Oui demain, mais pas oui aujourd'hui. Ça veut dire qu'il faut qu'on réfléchisse techniquement, quand on met en œuvre une politique de commande et un cahier des charges, on doit se poser la question : est-ce que ça nous est profitable immédiatement ? Parce qu'aujourd'hui, la Corse, elle est dans l'urgence économique. Elle a besoin que chaque euro de commande publique soit utilisé localement.

La commande publique, elle est à 2 niveaux. Il y a la commande publique d'investissements qui malheureusement est tributaire du degré d'engagement des partenaires, cofinanceurs, l'État, l'Europe essentiellement, quelques organismes parallèles, comme par exemple l'Agence de l'eau qui nous reversent 12 millions d'euros par an, enfin, qui nous les rend. Mais on est tributaires.

Ensuite, il y a la commande publique liée au fonctionnement, les commandes courantes. Là, la Collectivité de Corse doit donner l'exemple. Moi je le dis depuis que

je suis là, il faut arrêter les pratiques de l'UGAP de commander sur le catalogue de la mutuelle des collectivités territoriales parce que c'est la facilité, parce que bon de commande vaut « marché public », je crois qu'il faut qu'on donne l'exemple.

Or, le tableau de bord des engagements financiers du premier semestre de la Collectivité territoriale, il ne me montre pas une décroissance dans cette pratique. Ça veut dire qu'il faut être incisif et directif. Il vaut mieux renforcer le service achat, le service marché public de chaque secteur opérationnel de la Collectivité territoriale pour qu'on puisse avoir cette synergie et cette matrice d'économie circulaire.

Ensuite, dans la commande publique, il faut avoir l'idée qu'on doit répartir la commande, c'est-à-dire de se donner une doctrine, une doctrine sur l'allotissement. Quelle est la quantité acceptable d'un lot sur un marché quel qu'il soit ? Quels sont les critères de sélection ? Je crois que la Collectivité de Corse qui est le moteur des politiques publiques, elle peut sortir un cahier des bonnes conduites. Mais le cahier des bonnes conduites, c'est aussi la règle d'appréciation des critères pondérés. D'abord, pour juger les prix, parce qu'on peut juger les prix linéairement, mais on peut les juger de manière bornée entre l'offre attendue, l'offre la plus chère, l'offre la moins chère. Avec les chiffres, suivant les critères qu'on met, on peut leur faire dire beaucoup de choses.

Ensuite sur les critères subjectifs de méthodologie, de moyens, de pertinence, de réponse aux enjeux environnementaux, là aussi, on peut faire dire n'importe quoi. C'est pour ça que je pense qu'il faut qu'il y ait une vraie doctrine.

Il appartient à la collectivité pilote de donner un cahier des charges opposables et des conseils pour qu'il y ait des pratiques normatives. Je prends un exemple : si demain on veut biaiser une offre, on met 10 % le prix et 90 % méthodologie et moyens. C'est légal.

On doit mettre le prix, mais à un moment donné, il faut qu'on dise « voilà sur tel type d'engagement de travaux, nous, on préconise de mettre le prix à tel niveau parce qu'il est important, mais ce qui est plus important, c'est la valeur humaine, le savoir-faire, la technique. Eh bien là, par exemple, on fera un même un 30/70, si c'est admis que c'est quelque chose. Mais là où on attend un prix correct parce que c'est du courant, eh bien on peut mettre le prix à 80 % et la méthode et les moyens à 20 %. On doit avoir cette doctrine générale.

Dans les quantités à mettre en œuvre, je pense qu'il faut faire des petits marchés. C'est vrai que ça multiplie le travail, mais ça permet de répartir territorialement, ça évite d'avoir un gros qui prend tout.

L'ancien préfet avait imposé à la Collectivité territoriale et aux autres collectivités de faire des gros marchés, par exemple les marchés d'entretien routier. Pour la Collectivité de Corse, c'est les plus grosses enveloppes en commande publique. Sauf

que de faire un gros marché, par exemple des entretiens routiers, vous faites sur toute la Corse, 10 marchés, vous allez avoir 10 attributaires qui vont se comporter en régent d'un secteur et qui vont avoir un rapport de vassalité avec des petits entrepreneurs qui vont être obligés d'être à leur merci, et on crée de la féodalité. Et là, on crée un système qui est pernicieux, alors que l'ancien système qui faisait qu'en gros, on avait un marché d'entretien par canton, c'est à dire en Corse, c'est une quarantaine de petits marchés, je pense qu'il est plus sain, il est plus logique. C'est la territorialisation aussi de la commande publique, la répartition et de mettre des critères qu'une entreprise, à un moment donné, elle ne peut pas répondre à plus de 1, 2 ou 3 marchés sur ce type, par exemple de marché.

Qu'est-ce qui s'est passé l'an dernier ? Il y a eu le marché d'entretien. Une entreprise multinationale avec filiales en Corse, bien entendu, a répondu très bas en prix. Et ensuite, il faut être objectif, si c'est une multinationale dans les marchés routiers, elle est très compétente. Donc elle a rempli tous les critères de sélection. Elle a raflé les 7 marchés.

Heureusement qu'il y a eu un recours en tribunal administratif d'entreprises qui se sont senties lésées et il y a eu remouture.

Ce qui est important, c'est l'esprit, mais après, c'est la manière de mettre en œuvre. Je pense que la Collectivité de Corse a hérité de par sa compétence historique en commande publique, avec, entre autres, des gros programmes, le PEI, des centaines de millions d'euros engagés, sous sa propre maîtrise d'ouvrage et l'héritage des savoir-faire des 2 conseils généraux, il y a matrice à créer notre propre doctrine sur la commande publique, mais de manière précise, avec une grille de lecture qui soit favorable à la territorialisation de nos engagements sur l'ensemble de la Corse et cette fameuse économie circulaire où on doit privilégier dans un premier temps ce qu'on sait faire, même si ce n'est pas le mieux à faire.

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Josépha Giacometti.

### **Mme Josepha GIACOMETTI**

Merci, Madame la Présidente.

C'est effectivement un rapport qui est louable sur le fond et qu'on ne peut qu'accompagner et dont on ne peut que se satisfaire puisque c'est une demande qui est assez ancienne. Ça a été rappelé par Vanina BORROMEI et les différents groupes qui composaient la majorité, dont celui que je représente aujourd'hui, qui y sont

régulièrement revenus et pas seulement d'ailleurs, les groupes nationalistes. Mais c'est vrai que les groupes nationalistes sont revenus à plusieurs reprises.

Un certain nombre de premiers éléments ont commencé à se mettre en place ces dernières années et il est louable qu'aujourd'hui, il y ait un affichage qui se veuille encore plus encore efficient. Et effectivement, s'il se veut efficient, il faut qu'il puisse être opérationnel et vite.

Dans les fiches action, on peut se satisfaire qu'il y ait des fiches action, mais effectivement je rejoindrai un peu la critique du CESEC là-dessus, les modalités de mise en œuvre, mais souvent lorsque l'on fait des schémas, c'est l'écueil, les fiches action c'est bien, mais après les modalités de mise en œuvre restent parfois floues.

La commande publique, oui, ce n'est pas seulement l'élaboration d'un cahier des charges. Ça constitue effectivement un levier de croissance économique, un moteur de croissance, un outil qui doit être au service de l'économie corse et au service de la Corse.

Et c'est aussi pour la Collectivité, vous le rappelez d'ailleurs à plusieurs reprises dans le rapport, le moyen de donner un affichage clair de sa stratégie, de sa stratégie bien au-delà de celle de la commande publique, mais de sa stratégie globale et de sa vision du développement économique de la Corse à travers un outil et un levier de commande publique.

Pour cela, ça lui permet d'afficher des principes et des valeurs de développement soutenable, je ne reviens pas, de logique vertueuse, d'éco conditionnalité, d'éco socio conditionnalité, d'efficacité énergétique, de bien-être social, d'éthique aussi et d'appel à une logique vertueuse également pour les entreprises, en matière de respect du travail et des travailleurs. Ça transcende aussi, pour le coup, les cahiers des charges des commandes publiques. Cela doit favoriser bien évidemment, pour nous, l'emploi en Corse, le tissu, notre tissu composé de TPE et de PME, et favoriser l'innovation et les circuits courts.

Ce rappel-là, il est bien évidemment pour nous important, et nous vous suivons sur cela. Mais je le répète pour qu'il soit opérationnel, nous devons nous saisir, c'est dit un peu dans le rapport, des évolutions récentes du droit qui permettent un peu plus de souplesse. Je dirais qu'on peut aujourd'hui aller sur un mieux-disant amélioré, si je puis m'exprimer ainsi, et que de cela on doit s'en saisir et on doit s'en saisir pleinement et sans tabou. C'est dit à un certain moment du rapport, notamment ça vient d'être évoqué sur notre propre définition des besoins. Oui, parfois, la définition des besoins de la Collectivité est surévaluée, on le sait. Surévaluée, non pas en besoins, mais en calibrage du marché qui fait que nos entreprises ne peuvent pas de fait répondre et que l'allotissement peut être aussi une réponse de proximité plus logique et plus efficiente.

La question de l'accompagnement des entreprises. J'ai vu la boîte à outils, elle est indispensable et essentielle sur la lisibilité des procédures, parce que parfois nos procédures ne sont pas lisibles pour une petite entreprise, en milieu rural ou même en milieu urbain. Elle n'arrive pas à suivre le cahier des charges évoqué et elle n'arrive pas à répondre de manière efficiente, alors qu'elle pourrait le faire en termes de capacité de réponse en termes de travail. Mais elle n'arrive pas à le faire en termes administratifs à répondre aux besoins du marché.

Amélioration des délais de paiement et de procédures, je le disais.

Lorsqu'on parle de prospective, lorsqu'on dit qu'il faut que nous répondions aux besoins de la Corse aujourd'hui, moi je dis aussi qu'on doit répondre aux besoins de la Corse de demain, et il y a un outil qui est important pour ça, pour faire de la prospective et il est évoqué : c'est celui de la formation.

On a essayé de mettre en œuvre, et il faudrait avoir des premiers retours d'expériences puisque le COVID est venu impacter ces expérimentations, avec celui qui a été le président de l'AUE, avec le président de l'ADEC de l'époque et moi-même, nous avons, sur certains projets que lançait la Collectivité, on avait nous la visibilité que parfois ne peut pas avoir une entreprise sur 3 à 5 ans. Une entreprise, elle a une visibilité au carnet de commandes souvent, et ce n'est pas par manque de volonté mais parce que c'est le marché aussi, donc au carnet de commandes.

Pour avoir la visibilité d'une action publique concertée qui puisse avoir un effet levier sur les entreprises, nous avons expérimenté notamment sur la question de la transition énergétique, notamment sur la question de la rénovation et du bâti énergétique, nous avons expérimenté un certain nombre de petites expérimentations à échelle territoriale. Elles avaient été un peu perturbées par le COVID. Il faudrait vraiment se remettre et savoir si on a eu des retours d'expérience, si les entreprises ont pu former, si les formations correspondent parce que parfois, une entreprise est volontaire pour employer et n'arrive pas à exprimer le besoin qui est le sien. Et la Collectivité aussi doit agir pour qu'elle exprime le besoin qui est le sien. Ça aussi parce que ça, c'est essentiel pour favoriser l'emploi corse, puisque c'est une volonté forte que là aussi nous partageons.

Je termine en disant également, vous vous rappelez la réactivation de l'Observatoire, je terminerai là-dessus, qui doit être la possibilité de regarder en dynamique le marché, 3 petites questions. L'Observatoire, je ne vois pas mais peut-être ne l'ai-je pas vu dans le rapport, la connexion avec le comité d'évaluation des politiques publiques, puisque ça, ça peut permettre aussi à notre Collectivité, de faire preuve de transparence, et je sais que nous le faisons. Transparence aussi dans les faits et de se connecter au comité d'évaluation des politiques publiques.

Deuxièmement, est-ce qu'on pourrait, puisque vous mentionnez un compte rendu annuel qui serait fait sur la commande publique, allons-nous pouvoir disposer, mais ce sera peut-être le cas, de ce compte rendu annuel ?

Et bien entendu, dans l'attente de modalités concrètes de mise en œuvre parce que pour le marché, pour nos entreprises et pour le développement de la Corse que nous voulons, ces objectifs doivent être atteints et poursuivis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. La parole est à Monsieur GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Une minute, Madame la Présidente. Merci.

J'ai été président de la CAO de feu la CTC de 2010 à 2015 et je n'avais pas réussi...

**Mme Josepha GIACOMETTI**

Pardon, Monsieur le conseiller, juste une chose parce que j'ai abrégé, je n'ai pas vu de mention de la langue corse. J'ai devancé Pierre. Je veux le dire franchement, c'est quand j'ai vu l'intervention de Pierre GHIONGA, que je me suis aperçue que j'avais oublié. Sur la langue corse, nous avons travaillé sur des règles d'éco corso conditionnalité et je ne le retrouve pas.

**M. Pierre GHIONGA**

Madame la Présidente, merci.

J'avais présidé la CAO de la CTC de 2010 à 2015 et je n'avais pas réussi à faire passer l'idée que la commande publique devait être le bras armé des politiques publiques d'une collectivité. Je ne sais pas si ce document y parvient.

Je prends l'exemple qu'on rabâche à longueur de séance ici : la protection environnementale et la langue corse. Il n'y a pas d'éco socio conditionnalité des aides dans le document, ou du moins je l'ai mal lu.

Voilà. Donc, je suis un peu déçu à ce niveau-là. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc, je vous passe la parole.

Ah, pardon, Monsieur BIANCUCCI, je vous en prie.

**M. Jean BIANCUCCI**

Monsieur le Conseiller, vous avez présenté un rapport qui est un rapport important.

Néanmoins, un certain nombre de remarques.

Je voudrais saluer à mon tour le service de la commande publique. Il y a un certain nombre de dispositions qui sont déjà mises en œuvre, c'est à dire qu'on a, dans le cadre de la loi, dans le cadre du code des marchés, appliqué un certain nombre de mesures. Ce qui est une excellente chose.

Ça veut dire que donc, on ne serait non pas en rupture comme certains pourraient le considérer, mais au contraire dans la continuité à la fois dans la pratique, mais aussi dans l'intention et le sens qu'on peut donner autre chose.

Je crois que derrière ce dossier de la commande publique, il y a aussi une problématique qui touche l'économie et qui touche le système lié à la mondialisation.

Alors, on rentre dans un débat qui est autre, mais je voulais quand même insister sur le fait qu'on doive aussi revoir notre vision du marché.

La COVID nous a amenés à réfléchir et à toucher du doigt les limites de la délocalisation des savoirs, des hommes, des outils. Cela vaut à l'échelle de l'Europe, cela vaut à l'échelle de la France, et cela vaut aussi à l'échelle de la Corse.

Compléter les dispositifs de la commande publique pour rendre cela plus opératif, avec une transparence qui soit la plus totale possible, on peut toujours améliorer les systèmes.

On peut réfléchir aussi à l'interprétation qu'on peut donner aux circuits courts. Le circuit court, il faut l'étendre à une réflexion générale.

Dans le monde d'aujourd'hui, je peux me permettre, intervenant dernier d'apporter une réflexion qui est certes très large, qui, à mon sens, est nécessaire, on est dans un monde aujourd'hui où on a des designers à Paris, New York, Berlin où Londres et on a des petites mains aux Philippines et ailleurs dans le monde.

Est-ce bien acceptable ? Parce qu'on parle, Pierre, d'éco-conditionnalité, on parle d'éco-social. Du point de vue des intentions, on est dans le vrai, mais cela devient insuffisant à partir du moment où on ne met pas en œuvre les intentions que l'on peut avoir.

Je pense qu'à travers ce cadre qui pour moi est un début, ça n'est pas une fin, et qui demandera comme d'autres cadres, j'ai fait une petite réflexion en commission des finances, les choses bien cadrées ne valent que si la réalité nous enseigne qu'elles peuvent être mises en œuvre. Donc il y aura nécessairement, en tout cas je ne manquerai pas de vous le demander, une évaluation pour que l'on sache précisément si la mesure a porté, si véritablement on change de format et si, comme on dit, on a mis le curseur à un autre niveau ? Tout cela se mesure.

J'ai écouté, comme d'autres, Paul-Félix. J'aimerais bien qu'il m'écoute ! Je l'ai entendu revenir sur le système de de l'UGAP, mais comme ce n'est pas la première fois, c'est la troisième fois qu'il revient là-dessus, je me suis renseigné. J'ai dit, « mais enfin, comment se fait-il que » ? Donc j'ai pris sa question et je l'ai portée. On m'a répondu que ce n'était commander à l'UGAP que ce qui ne pouvait pas être commandé localement. Je le dis.

J'ai interrogé aussi, puisqu'il revient systématiquement sur des problèmes d'enrobé, c'est une déformation professionnelle de bureaux d'études. Il y a eu en tout et pour tout 3 marchés d'enrobé, ce dont Paul-Félix parlait.

Voilà donc pour préciser les choses parce que, à force de dire, on a l'impression que ce sont des vérités absolues. Mais les vérités absolues, on en prend note.

C'est donc, Monsieur le Président de l'ADEC, quelque chose qui dépasse le système propre à la relation aux entreprises, c'est-à-dire la commande publique et les entreprises. C'est quelque chose qui peut faire date, c'est quelque chose qui intéresse la commande publique au sens large, et c'est quelque chose qui peut interpeller d'autres collectivités. Donc, on peut dans ce cadre-là, faire école. C'est possible, ça ne veut pas dire qu'on le fera.

Privilégier l'emploi local, pour nous, ça fait partie de notre philosophie, de nos fondamentaux, comme la langue, comme la terre. Essayer de faire en sorte que les circuits soient vraiment courts, il y a aucun problème. Mais à ce moment-là, il faut étudier et prendre en compte la problématique que l'on peut constater entre les biens de consommation, quels qu'ils soient, dans la générosité qu'on a aujourd'hui dans la possibilité de consommer toute sorte de biens. Mais ça, c'est une problématique qui est liée aussi à la société de consommation. On ne va pas en débattre ici, mais on pourrait y revenir. Mais sur la notion de circuit court, je pense qu'il y a une réflexion à mener et au-delà de la commande publique, parce que ça intéresse le niveau de notre économie. Tout à l'heure, Josepha a parlé de la formation, elle n'a pas été jusqu'au bout. On va y revenir quand Julien PAOLINI présentera le dossier concernant le logement et les perspectives offertes en matière de PPE. Mais là, on aura la possibilité d'acter.

Alors, si on a un cadre effectivement, qui permet la mise en œuvre de cette stratégie, parce qu'il s'agit d'une véritable stratégie, à ce moment-là, oui. Est-ce que le



cadre est suffisant, est-ce qu'il ne faut pas aller plus loin ? Il ne s'agit pas de nier le code des marchés. Il s'agit d'être dans le cadre de la loi, parce que si on me dit, à ce moment-là, on est à côté de la plaque et surtout pas moi.

Je pense qu'il y a une grande et belle réflexion à mener dans ce cadre-là. Je le dis et j'insiste, ça n'est pas uniquement du ressort de l'ADEC, parce que vous auriez la charge à ce moment-là et une responsabilité extraordinaire. Je crois que dans le cadre à la fois du PADDUC et des grands choix qu'on peut faire dans un certain nombre de secteurs, on a parlé de l'eau, on va parler de l'énergie, on parlera forcément de la formation, il y a matière à intervenir.

Voilà, c'est ce que je voulais vous dire. Ceci dit, bien entendu, nous voterons votre proposition et puis nous aurons l'occasion, en tout cas je l'espère, vous nous proposerez de continuer à débattre.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il d'autres interventions, bien que les temps pratiquement de tous soient écoulés. Je ne pense pas ... Oui, Madame COGNETTI, je vous en prie.

### **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Juste pour revenir, Madame la Présidente, sur le travail qui est effectué par les agents qui interviennent sur la commande publique. C'est un des services qui est très pointu. Moi, je les ai pratiquées au Conseil départemental lorsque j'étais élue et on les voit œuvrer au quotidien. C'est des services qui sont très difficiles et qui méritent d'avoir un soutien et notamment du personnel un peu plus important que ce qu'ils n'ont actuellement. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je vais repasser la parole au président de l'ADEC.

Vous allez m'excuser, Monsieur le Président, parce que je dois m'absenter pour une cérémonie. Donc, c'est Madame Nivaggioni qui va me remplacer. Voilà, nous nous retrouvons demain matin, bien sûr.

### **M. Alex VINCIGUERRA**

D'abord je commencerai par la remarque de Madame COGNETTI, c'est effectivement un travail difficile, complexe, qui allie une excellente connaissance du code des marchés publics, une maîtrise des flux financiers, un sens de la prospective. Donc, vous avez raison de souligner le travail effectué par les agents de la commande publique.

Madame BORROMEI, d'abord la référence au Corsica Business Act et aux États-Unis n'est que philosophique, bien sûr. Bien sûr, nous sommes dans des situations totalement différentes et d'ailleurs, notre ambition, la mienne, du moins, n'est pas de me rapprocher de ce qui se passe aux États-Unis.

Néanmoins, il faut reconnaître que quand une idée économique fonctionne et fonctionne bien, et elle fonctionne depuis 70 ans aux États-Unis, ça serait stupide de pas s'en emparer.

Les différents intervenants ont pu souligner que finalement, c'était une idée ancienne, la commande publique et faire en sorte que la commande publique participe au développement économique. Vous le disiez, ça a été évoqué, non, c'est Madame Combette qui le disait, ça a été évoqué en 2015 et puis ça a été évoqué à nouveau lors du plan Rilanciu qui d'ailleurs a été, à l'époque, voté à l'unanimité. La commande publique, bien sûr, ça contribue au développement économique.

Mais ce que nous voulons faire et peut-être n'ai-je pas été assez explicite, ce n'est pas tant de réformer la commande publique, ce que nous voulons faire, c'est instaurer une véritable politique d'achat. C'est faire en sorte que lorsque on rédige un marché, on puisse bien sûr y intégrer toutes les contraintes du code de la commande publique, mais qu'on puisse surtout, et je crois, que c'est Monsieur BENEDETTI qui disait ça, se posait la question, est-ce que ça nous est profitable ? Est-ce que c'est profitable à l'ensemble des entreprises ? C'est à dire qu'on inverse la tendance, on ne dit pas « c'est profitable à la Collectivité et puis c'est vite fait, et puis je vais à l'UGAP ». Non. On dit, est-ce que c'est profitable pour les entreprises corses ? Et je reprends votre idée de territorialisation, de gros marchés qui profitent à des grosses entreprises continentales, c'est exactement l'inverse qu'il faut faire. Et donc, faire en sorte d'avoir des marchés qui soient adaptés à ce que nos entreprises peuvent supporter pour tout simplement faire en sorte que la valeur ajoutée produite fuisse-t-elle une valeur ajoutée non pas issue de la production, mais du travail des hommes, mais faire en sorte que cette valeur ajoutée puisse être conservée en Corse, réinvestie en Corse. Et c'est comme ça qu'on construit une économie durable.

Pour l'UGAP, un point quand même, j'ai demandé aux services de me dire en 2021 ce que représentait l'UGAP. L'UGAP, c'est 622 000 €, c'est déjà beaucoup, mais ça n'est que 0.37 % des marchés. J'espère que la prochaine fois, l'UGAP, ça sera 0.

Madame GIACOMETTI, vous avez aussi insisté sur un point qui me paraît essentiel, c'est comment on fait pour passer de la philosophie, de la politique à l'action ? J'essaye d'être assez pragmatique. On va le faire, on a des fiches action, ça va être des procédures, ça va être des tableaux de bord, ça va être des indicateurs. Et j'espère revenir vers vous avec, non pas les procédures parce que ça va vous ennuyer, mais au moins avec les indicateurs et la réalisation d'objectifs.

Un point aussi important que vous soulignez à juste titre, il faut profiter de l'évolution du droit. On est enchâssé dans cette contrainte de la commande publique, mais vous le voyez bien avec ce décret de mars et cette loi de 2021, le droit évolue. Il faut profiter et vraiment s'engouffrer dans cette brèche pour faire en sorte que notre politique d'achat puisse évidemment répondre aux contraintes légales, mais répondre aussi à ce que nous voulons faire. C'est un point important parce que ce qui, peut-être, a manqué dans notre volonté d'action, c'est les contraintes du droit, donc la loi change. C'est la difficulté de coordonner l'achat public, d'où notre volonté de mettre en œuvre une véritable politique d'achat et d'y mettre les moyens. Enfin, un point qu'il nous reste à travailler et à travailler de façon très sensible me semble-t-il, c'est à la fois l'information et la diffusion de l'information la plus large possible, mais aussi la formation des hommes, aussi bien de ceux qui font la commande publique et l'achat public que ceux qui vont répondre à l'achat public. Donc ça, c'est une chose importante.

Je voudrais insister aussi dans ce rapport sur notre volonté, je ne sais pas si on y arrivera, mais on va essayer, de convaincre les autres collectivités, de partager cette politique d'achat public qui est à mes yeux essentielle, qui est, de façon générale, relativement bien menée au sein de la Collectivité de Corse, même si, bien sûr, il faut faire des efforts. Ce n'est pas un problème dans d'autres collectivités et aujourd'hui, je souhaite que d'autres collectivités imaginent toute l'opportunité d'avoir une politique d'achat public au service de nos entreprises.

Monsieur GHIONGA, sur l'éco socio conditionnalité des aides, ça fera partie et de toute façon, ça va être la loi, donc ça on va être obligés, le code de la commande publique va nous y obliger.

Sur la mention de la langue corse et l'utilisation de la langue corse, j'y suis très favorable, notamment à ce que tous les achats publics soient publiés en langues corse et française, que les entreprises qui d'ailleurs sont aidées pour le faire, puissent avoir une formation et diffuser la langue, notamment dans l'entreprise, ça peut être un excellent moyen effectivement.

Après, la question qui se pose aussi, et sans remettre en cause la pertinence de votre remarque, la question qui se pose, c'est qu'on doit trouver quand même, et ça c'est peut-être le praticien qui parle, un équilibre entre ce qu'on demande aux entreprises et ce que les entreprises peuvent nous répondre parce que si, notamment sur l'éco conditionnalité, sur l'aspect social, c'est très important, mais si on s'enferme trop dans ces marchés publics, ce ne sont que les entreprises les mieux structurées et généralement les plus grosses qui vont pouvoir répondre à nos marchés. Donc, c'est vraiment un équilibre subtil à avoir mais ça fera partie de notre politique d'achat.

Enfin, Monsieur BIANCUCCI, vous évoquez le débat qui est aujourd'hui, à mon avis, l'actualité économique du moment et qui n'est pas seulement une actualité

économique, c'est une activité politique entre la mondialisation et la démondialisation, entre la dépendance et l'indépendance, c'est-à-dire comment réduire nos dépendances, comment être dans une politique de mondialisation moins accrue ? C'est des visions de marché, c'est des circuits courts qui sont valorisés. C'est aussi, et je le répète, notre volonté de passer d'une politique de la commande publique qui déjà fonctionne, à une politique vraiment de l'achat public, pour faire en sorte que l'achat public soit un moteur important de notre développement.

Je vous rappelle que la Collectivité, avec près de 200 millions d'achats, est un donneur d'ordres important. Mais si, à la Collectivité, on y rajoute les agences, offices, les Interco, les chambres de commerce, etc., je pense qu'on aura réussi notre coup.

Je reviendrai vers vous l'année prochaine en vous faisant part, je l'espère des avancées fortes dans ce domaine.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente, préside la séance.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Sè u dibattu hè compiu, passemu à u votu. Votu contra ? No partecipazione ? Astensione ? À prò ?

**Votu à l'unanimità.<sup>7</sup>**

À ringrazià vi. Passemu à u raportu 150.

O Sgiò di l'uffiziu di l'ambiente, vi stemu à sente.

## AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

**\* Raportu n<sup>u</sup> 150 : Gestione di a frequentazione nantu à i siti patrimoniali naturali - Presentazione per infurmazione di l'Assemblea di Corsica**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 150 : Gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux**

<sup>7</sup> Délibération N° 22/075 AC

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi, cara Presidente.

Ùn possu micca...

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Prima, c'hè un votu anant' à l'urgenza di u raportu.

**M. Guy ARMANET**

C'est une information.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Mais ça fait rien, il faut quand même qu'on vote l'urgence du rapport, du fait qu'il ne soit pas passé en commission. C'est indispensable. Ça fait partie de la procédure.

**Vote sur l'urgence favorable.**

Vote contre du groupe « Un soffiu novu ».

O Sgiò, vi stemu à senti.

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Si vous le permettez, une petite digression au début de mes propos avant de rentrer dans le vif du sujet en tant que président de la CAO, je tiens à dire et à rappeler bien évidemment que même si le rapport qui a été présenté précédemment amènera certainement certaines améliorations, et nous l'espérons tous, mais je tiens à rappeler que les personnels, bien évidemment, font un travail remarquable et que l'on travaille de concert pour que les choses se passent comme elles doivent se passer. On va même au-delà de ce que nous avons à faire puisque j'ai envie de vous dire que nous avons mis en route notre propre, Business Act puisqu'on a été jusqu'à demander à la commande publique de travailler sur tout ce qui vient d'être énoncé, l'économie circulaire, la langue corse, les avenants sur les marchés, on est rentré dans un niveau de détail extrêmement important. Ça se fait par biais de note de service, donc la commande publique se porte très bien, les agents aussi et le travail qui est effectué est de qualité. Je tenais à le préciser avant de poursuivre mes propos.

Il n'y a effectivement pas d'urgence, vous avez raison, à présenter ce type de rapport, sauf que Corse-matin titrait encore, il y a quelques jours, « l'exemple vient

d'ailleurs ». Non. L'exemple vient de l'Intérieur, pas d'ailleurs. Donc je pense que nous sommes tous garants de ce que nous avons à faire au niveau de notre patrimoine environnemental. Je vous le dis très tranquillement puisque je vais le dérouler, que le travail qui a été effectué depuis 6 mois, depuis que le Président de l'exécutif a demandé à ce que l'on arrive à une gestion par le biais de quotas sur certains sites surfréquentés, fréquentés, importe peu les appellations, mais quoi qu'il en soit, on rentre dans une logique qui va nous amener à travailler véritablement en adéquation avec les gens du territoire et l'intérêt environnemental que nous avons à y porter.

Donc, la Corse, bien évidemment, doit s'inscrire résolument dans cette tendance générale aussi bien par le caractère exceptionnel de nos sites, qu'en raison du poids majeur de l'activité touristique dans son PIB.

Donc, on a véritablement à peser le pour et le contre et à faire ce que nous avons à faire. D'ailleurs, c'est un travail que nous avons fait de concert avec l'ATC et qui va nous permettre véritablement de nous préoccuper des 3 sites extrêmement importants qui ont été fréquentés de manière importante en Corse l'année dernière.

Donc je vais vous faire grâce de faire le déroulé parce que c'est un sujet que l'Assemblée de Corse travaille depuis un certain temps, je vais vous faire grâce de ce déroulé, je vais en venir véritablement, j'ai envie de vous dire, au coeur du sujet et je vais aborder le premier point qui est bien évidemment l'archipel des Lavezzi.

Aujourd'hui, on a sur site, une question qui a été évoquée, qui est la question de mise en place des quotas sur les îles Lavezzi. Elle a déjà été actée depuis 2019. En fait, on s'en est parlé déjà depuis fort longtemps et les choses ont cheminé de manière extrêmement importante. Je vais vous faire un déroulé précis parce que là, il est important de se parler de choses de manière concrète.

Conformément à la dynamique souhaitée par le Conseil exécutif de Corse, le comité consultatif de la réserve naturel des Bouches de Bonifacio, RNBB, réuni en date du 22 décembre 2021, a concrétisé la proposition de mise en place de ce que l'on appelle des quotas, avec un nombre maximum de visiteurs sur les îles Lavezzi.

Il a été acté à l'unanimité l'installation d'un groupe de travail du comité consultatif, animé par le gestionnaire. Ce groupe de travail est composé d'un panel complet afin que toutes les parties concernées soient représentées et à ce moment-là, je me dois de remercier le maire de Bonifacio qui a été partie prenante de ce travail effectué, Monsieur Jean-Charles ORSUCCI, pour ne pas le citer.

Le Conseil scientifique a ainsi validé à l'unanimité les actes suivants : les quotas annuels de fréquentations humaines des îles Lavezzi sont désormais fixés comme suit : 200 000 visiteurs maximums entre 2022 et 2026 ; 150 000 personnes maximum débarquant sur la partie terrestre dès 2026.

Le quota journalier est défini à 2 000 personnes présentes simultanément sur la partie terrestre de l'île détentrice d'une autorisation ou d'une réservation.

Les résidents de Corse devront être prioritaires sur les réservations.

Ne sont pas soumis à quotas, les personnels de l'Office de l'environnement, les scolaires, les groupes d'étudiants encadrés et autres associations environnementales ayant formulé une demande de débarquement, afin de préserver les sites de nidification et d'apprentissage des oiseaux marins situés sur les îlots de l'archipel pouvant être impactés par un possible effet de report.

Favoriser une orientation complémentaire de l'offre des transports vers le domaine public maritime de l'île Cavaddu. On aura une autre proposition à faire sous peu pour amener des gens à la plage de Cavallo.

Fermer le nord de l'île Lavezzi au public et interdire l'accès aux bateaux de plaisance. C'est une mesure stricte que nous appliquerons d'ores et déjà.

Interdire l'ancrage à l'intérieur d'un périmètre de 250 M autour des îles de Ratinu, Sperduti et Puraglia.

Le groupe de travail du comité consultatif sur le quota des îles Lavezzi, a été réuni le 8 avril 2022 et il a permis de finaliser le plan d'action pour la saison estivale 2022 :

Pose de pontons au 1<sup>er</sup> mai, conventionnement avec l'OEC et la société de batellerie avec tous les bateliers pour encadrer l'utilisation du ponton ;

Fermeture des zones terrestres entre la plage du cimetière et la bergerie ainsi que nord de l'île, conformément au plan d'aménagement de l'île permettant la réelle mise en place de zones de tranquillité sur l'île en période estivale ;

Remise en place du système d'information direct au public juillet et août au débarcadère du Ponton.

Matinée d'information à destination de tous les équipages des compagnies fréquentant les îles ;

Sanctions vis-à-vis des infractions constatées en période estivale après information du public pour les sorties de sentiers et l'utilisation de drones, et les volumes sonores constatés.

Il sera fait état aussi d'une mise en place d'un système de ramassage des déchets, notamment des papiers gras et au-delà de ça, j'ai envie de vous dire qu'on est en

train d'étudier s'il serait possible de poser des toilettes sèches, parce que ça pose un vrai problème. Quand je vous dis un vrai problème, les mots sont faibles, je pense... Donc, il faut vraiment que là-aussi, on soit responsables et qu'on aille au bout de la démarche.

Des mesures concrètes sur le milieu marin autour de l'île seront réalisées au moyen d'un appel à conventionnement pour les sociétés utilisatrices des systèmes d'amarrage, sur les 15 autorisations d'occupations temporaires (AOT) Office de l'environnement, d'un conventionnement 2022 OST, société de batellerie, avec tous les bateliers pour l'utilisation des AOT, des systèmes d'amarrage limités et numérotés.

Autant de dispositions qui nous permettront, je l'espère à terme, de maîtriser les flux sur les îles Lavezzi.

Voilà, ce que je voulais vous dire pour le premier sujet, il me semblait important de le décrire complètement.

Nous allons passer ensuite au second, il s'agit de Bavella.

En ce qui concerne très concrètement et spécifiquement les mesures d'urgence à déployer pour la saison estivale 2022, c'est-à-dire qu'on ne va pas attendre, on ne va pas encore expertiser, on va mettre en œuvre.

Donc, l'Office de l'environnement a proposé une convention de partenariat avec la Communauté des communes de l'Alta Rocca portant sur les actions ci-après précisées :

- Mettre en place des points d'information sur des zones stratégiques (Ponte Grossu, Col de Larone, Arghjavara) ;

- Stabiliser une présence effective sur site par mutualisation des moyens humains entre la Communauté des communes et l'Office de l'environnement. Deux écogardes de l'Office de l'environnement étant affectés à la gestion du site de Bavella du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

Ça veut dire très concrètement, et je vais dérouler mes propos, que lorsque l'Office de l'environnement aura estimé que le cadre environnemental est suffisamment pourvu de personnes, la barrière sera fermée par nos soins. Au même titre en amont de Larone que de l'autre côté, l'Arghjavara.

- Gérer les stationnements par la mise en place de contraintes physiques. Je précise tous les bas-côtés en amont et en aval de Larone seront condamnés par des blocs qui seront positionnés le long de la route. C'est-à-dire qu'il n'y aura plus aucun accès possible, sauf au parking du Ponte Grossu et à l'Arghjavara. Gérer donc les



stationnements, donc par des contraintes physiques au droit des délaissés de route pour les services dédiés de la Collectivité de Corse et ainsi orienter les flux vers les aires de stationnement fléchées et bien organisées.

-Mettre en place un nouveau parking sous gestion publique, je viens de le citer : la CCAR, grâce à un partenariat avec Madame CIABRINI, que je me dois de citer, et les propriétaires fonciers. Une convention de cession de parcelles privées identifiées au profit de la CCAR a permis de projeter un aménagement foncier stratégique en zone de stationnement.

-Réguler la capacité d'accueil journalière de ce nouveau parking suivant les données fixées par l'Office de l'environnement. C'est nous et nous-mêmes qui allons dire lorsqu'il y a suffisamment de véhicules et de personnes sur site et c'est nous qui allons refermer la barrière, comme on s'y est engagé par le biais d'une convention, avec l'accord et des propriétaires et de la communauté des communes.

Donc réguler la capacité d'accueil journalière, vous l'avez compris. Cette aire de stationnement proposera également des sanitaires et un écopoint afin d'intégrer une gestion vertueuse des déchets et du tri sur le site.

-Assurer une veille environnementale sur la mise en place des aménagements.

-Améliorer la prise en charge sécuritaire en matérialisant les emplacements pour les secours et pour les pompiers. Je rappellerai qu'au col de Larone, aujourd'hui et lorsqu'on est en haute-saison, les pompiers n'ont plus aucun accès pour porter secours en cas de besoin. Donc, il y aura aussi à Arghjavara un aménagement qui leur sera dédié.

Il est à noter que ce nouveau dispositif a pu se mettre en place grâce aux propositions, à l'implication active et à l'adhésion du syndicat des professionnels de pleine nature.

Il faut le dire très précisément, les professionnels de pleine nature ont accepté de réduire leurs offres. C'est extrêmement important. Ça veut dire que tout le monde tire dans le même sens. On est passé de 1 000 personnes/jour à 600, c'est-à-dire qu'ils ont accepté de réduire de 400 personnes leur offre journalière.

Ça veut dire que tous ensemble, on va essayer de construire quelque chose, ou en tous les cas de réparer quelque chose qui nous a échappé à un moment donné, et c'est important de le faire, et je crois que c'est important de le faire le plus rapidement possible.

Par ailleurs, le site qui servira de parking à Arghjavara est la propriété de la famille CIABRINI, qui a accepté de conclure gracieusement : une convention de mise à disposition au profit de la Communauté des communes, qui sera gestionnaire du parking.

Les parkings seront payants au profit de la Communauté des communes qui fera un retour sur investissement, un équilibre des comptes par rapport au stationnement et aux investissements qu'elle y fera sur cette aire.

En outre, les discussions sont en cours avec les différents propriétaires en BND des différents sites, dont plusieurs sont réunis au sein d'une association afin de régler des problèmes d'usage liés à la question foncière.

Le dispositif sera mis en place durant l'été 2022 et permettra donc d'initier une dynamique vertueuse à compléter et à élargir à travers d'autres actions bien évidemment dans un site actuellement fréquenté et accidentogène. Je rappelle quand même qu'on a eu un accident dramatique, il y a un mois de cela, où une personne s'est tuée en allant à Purcaraccia.

Donc véritablement une reprise en main et une gestion précise par deux parkings payants qui seront gérés par la Communauté des communes de l'Alta Rocca, en partenariat étroit avec l'Office de l'environnement qui, lui, s'occupera uniquement de la partie environnementale.

Voilà pour Bavella. Je crois que c'est une avancée majeure, pour ne pas dire extrêmement importante. Ça va nous permettre de réguler les flux et ça va véritablement nous permettre de gérer ce secteur qui avait été malmené l'année dernière.

Troisième site où nous avons aussi beaucoup travaillé : c'est la vallée de la Restonica. Et je me permets pour le coup de saluer le Maire de Corte, Monsieur Xavier POLI, qui a beaucoup travaillé avec nous et Monsieur ORSINI, qui se sont associés bien évidemment à la démarche afin d'essayer de réguler au mieux.

Sur la vallée de la Restonica, on ne partait pas de rien puisqu'on avait déjà un parking. Il a simplement fallu resserrer un peu les choses, mettre en place des points d'information sur des zones stratégiques : u Lamaghjosu, u Chjarasgiolu, avec une présence effective sur le site par mutualisation de moyens. C'est-à-dire que la Communauté des communes du Centre Corse est présente avec l'Office de l'environnement.

On va ouvrir aussi une maison de l'information sur la basse vallée à Chjarasgiolu, avec une présence 7/7 jours de deux agents écogardes de l'Office de l'environnement pour informer sur la saturation du parking de la haute vallée et limiter la montée des véhicules en proposant des alternatives, d'autres visites ou des animations qui peuvent se faire beaucoup plus bas, bien évidemment sur la vallée.

Enfin, nous travaillons de concert pour essayer de gérer le flux en amont avec des QR codes, comme ça se fait sur le continent et ailleurs, où les gens pourront directement réserver. Mais c'est un travail de longue haleine qui arrivera probablement

dans un second temps, mais on est dans cette logique de travailler ces axes-là avec une perspective de construction à l'avenir pour éviter que les gens ne s'engagent dans la vallée de la Restonica et alors, véritablement, je crois qu'à ce niveau-là, on aura gagné si on arrive à les aiguiller de manière différente.

Donc, ce dispositif permettra de diminuer la pression d'au moins une centaine de véhicules sur l'entrée de la réserve naturelle du massif du Monte Ritondu.

Nous avons nettoyé l'accès du sentier de la vallée de la Restonica ; cela permettra de faire stationner des véhicules à un niveau inférieur.

On soutient financièrement l'opération de la gestion des flux de fréquentation par la commune au niveau de la haute-vallée, donc : casette d'accueil, barrière, documents de présentation.

On y formera aussi les agents de la commune en charge de la gestion et nos propres agents.

On va poursuivre le suivi des flux au niveau quantitatif et qualitatif, lancer des études de remise à niveau, mettre en place des reconnaissances du terrain. Toutes ces informations qui vont avec et qui vont nous permettre, je l'espère, non seulement de réduire, mais de mieux organiser le trafic sur ces secteurs.

Enfin et j'en ai terminé. Je ne reprendrai pas les axes privilégiés et les prospectives. La montagne corse nous préoccupe. La prochaine étape sera certainement le GR20, où on a à se projeter et essayer d'interagir.

Donc, je terminerai en essayant d'oublier personne, mais je voudrais véritablement remercier la Communauté des communes de l'Alta Rocca, Monsieur Pierre MARCELLESI, tous les maires qui se sont associés, nos élus qui ont travaillé à nos côtés d'arrache-pied pour que les choses se fassent, la famille CIABRINI, les socioprofessionnels et tous les services de l'Office de l'environnement qui ont travaillé sur ces sujets, au même titre que tous les autres.

Pour ce qui est de la Restonica, je l'ai dit, je tiens à remercier aussi Monsieur ORSINI et Monsieur POLI, le Maire, et le maire de Bonifacio, bien sûr, Jean-Charles ORSUCCI, pour la partie des Lavezzi.

Donc, voilà, chose annoncée par notre président il y a maintenant quelque peu 7 mois, nous passons à l'action véritablement pour cette année 2022. Je crois qu'il était important de le dire, ça se doit d'être relayé. J'espère que Corse Matin m'entend.

L'affari si facenu ancu in Corsica è micca solamente in altrò.

A ringrazià vi assai.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

A ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Raporti di a cummissione, ùn ci n'hè micca, allora passemu subito à u scambiù.

Qual'hè chì vole piglià a parolla ?

Jean-Paul PANZANI, vi stemu à sente.

**M. Jean-Paul PANZANI**

Oui, merci Madame la Présidente ;

Monsieur le Président, je vais être assez bref sur cette question puisque d'autres collègues du groupe « Fà populu in seme » vont également intervenir, puisqu'il y a 3 dossiers emblématiques.

Je veux intervenir parce que, effectivement, à travers votre rapport, Monsieur le Président, nous ressentons, nous voyons qu'un chemin concret se dessine par rapport aux inquiétudes vives qui étaient celles, je parlais notamment pour le territoire qui me concerne le plus, le territoire de Bavedda, par rapport aux inquiétudes des collectivités, les com-com que vous avez citées, les mairies, des populations, des associations, des différents acteurs puisque l'an dernier nous avons atteint des pics de fréquentation tellement forts ; vous vous rappelez l'intervention y compris sur des questions de sécurité mais très descendantes de l'État à travers le précédent préfet qui avait créé des débats assez vifs au sein de la communauté de l'Alta Rocca.

Donc il semble se dessiner un chemin concret pour trouver des solutions aux problèmes de la gestion de la fréquentation.

Je crois que vous avez cité toute une série d'acteurs qui sont intervenus, comme sur les autres sites d'ailleurs, et effectivement, à travers ces propositions, on sent qu'aujourd'hui on peut reconquérir des espaces en proposant une véritable stratégie qui repense l'ensemble de ces sites emblématiques et qui, évidemment, repense l'ensemble de la Corse par une valorisation des potentiels patrimoniaux ou des potentiels touristiques, afin de diluer, voire de diminuer la fréquentation et rééquilibrer les territoires.

Je crois que c'est le travail qui a été accompli par l'Office de l'environnement, mais comme le président l'a évoqué également en transversalité avec d'autres offices

également, les débats que nous avons eus au sein du Comité des massifs puisqu'il y avait un atelier qui avait été consacré justement à la gestion de la fréquentation, on sent très bien qu'aujourd'hui, les décisions qui sont prises et qui vont se mettre en œuvre et qui commencent à se mettre en œuvre dès à présent, qui vont s'accélérer dans les jours qui viennent, nous permettent de mesurer le chemin qui a été parcouru et déjà sur un temps court, sur un temps très court, puisque ça va commencer, qu'on peut estimer, je ne sais pas moi, à 2 ou 3 ans, tout au moins pour les 2 années à venir, il s'agit de ne pas se résigner à attendre qu'il soit trop tard.

C'est en ce sens que les propositions qui sont faites sont des propositions extrêmement concrètes, de qualité et qui ouvrent un avenir. Et ne pas se résigner à tant qu'il soit trop tard pour préserver ce patrimoine, souvent unique et identitaire, et ainsi que les milieux naturels.

Ce qui est important dans la maîtrise du projet que vous portez, Monsieur le Président, c'est effectivement d'avoir associé l'ensemble des acteurs. Je pense d'abord, et vous l'avez remerciée, à la Communauté des communes de l'Alta Rocca, qui avait fait un travail déjà conséquent, qui s'est engagée complètement aux côtés de la Collectivité et là, nous sommes déjà dans une vision de gestion de territoire, de gestion de projets de territoire qui nous préoccupent au sens stratégique de notre collectivité. Et vous êtes allé plus loin et c'est important également, et ce n'était pas gagné d'avance, c'est l'association également des opérateurs de randonnées, des activités de pleine nature.

Je sais que la discussion a été importante dans l'Alta Rocca, ils se sont engagés eux-mêmes à aider à diminuer la fréquentation.

Et puis, dans la relation avec la Communauté des communes de l'Alta Rocca et ses pouvoirs de police qu'elle a, comme toutes les communes, toutes les collectivités également, dans ce délai de 2 ou 3 ans qu'il nous incombe maintenant de mettre en œuvre, il y a la question également de la sécurisation, la sécurisation des sites qui va permettre, grâce au fléchage, grâce aux dispositions qui sont prises sur le bord des routes et à travers les parkings que vous avez cités, qui va permettre effectivement de réguler le flux à la base et en même temps d'éviter des risques accidentogènes importants, qui se sont déjà produits et qui peuvent se produire à nouveau.

Et puis, au-delà de ces acteurs, que nous venons de citer, il y a le troisième acteur, parce que sur le massif de Bavella, il y a effectivement des propriétaires privés, des propriétaires privés qui se sont organisés. Et je crois que la grande réussite, c'est d'avoir obtenu de ces propriétaires privés une concertation complète avec l'Office de l'environnement, avec la Communauté des communes de l'Alta Rocca, pour aboutir à ces propositions qui sont des propositions construites et positives.

Donc, vraiment vous féliciter, féliciter les services de l'Office de l'environnement, tous les services qui ont travaillé sur ces sujets. Et en même temps,

nous sommes dans une situation d'urgence, mais je crois que nous aurons à l'avenir, Monsieur le Président de l'Office, beaucoup de perspectives à ouvrir parce que le temps de l'urgence passé, le temps de rendre plus responsables ceux qui fréquentent ces sites, va venir une deuxième priorité : c'est la valorisation du massif de Bavella dans son ensemble et je crois que l'Office de l'environnement, l'ATC, les différents partenaires et les différents offices qui travaillent sur le site de Bavella, je crois que nous avons des solutions possibles pour que le site de Bavella soit un site préservé, d'équilibre, équilibre des territoires, qui préserve le développement économique, mais qui en même temps redonne toute sa noblesse à un site aussi prestigieux.

Donc une nouvelle fois vous remercier, remercier les services et évidemment, je sais que l'ensemble des acteurs qui ont été cités seront présents dès maintenant pour réussir ce pari avec la Collectivité de Corse.

Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

A ringrazià vi. Ci hè Vanina BORROMEI chì dumanda a parolla, ma ùn la vidimu più, ùn sò s'ella ci sente...

**Mme Vanina BORROMEI**

Sò quì ! A ringrazià vi.

Monsieur le Président,

Je voulais saluer déjà ce travail très, très important, très attendu. C'était un travail absolument nécessaire que vous avez mené et je crois qu'il faut véritablement s'en réjouir.

Alors, vous me pardonnerez, je vais me focaliser sur la vallée de la Restonica que je connais un petit peu mieux que les autres, notamment en termes d'aménagement et je voulais vous demander, Monsieur le Président : qu'en est-il par rapport à tout ce que vous proposez sur le site de Bavella ? Qu'en est-il sur plusieurs points, notamment pour la saison qui arrive dès demain ?

Donc, moi, je vous rejoins sur l'urgence, je pense qu'il y a urgence et que tout ce que l'on peut faire rapidement pour cette saison, eh bien il faut essayer de l'envisager.

Et donc, je voulais savoir ce qu'il en était éventuellement de la mise en place de sanitaires.

J'ai vu également que vous proposiez dans ce rapport de travailler à la mise en place, à une réflexion sur la mise en place de navettes éventuellement. Alors c'est vrai que c'est un débat que j'ai régulièrement en conseil municipal, un débat, un dialogue surtout, puisqu'on se rejoint très largement sur ces sujets. Je pense qu'il est important d'instaurer sur ces sites un véritable service public de transport.

Il faut à mon sens véritablement proposer des navettes qui puissent venir récupérer les touristes, mais aussi les Cortenais, la population, les usagers qui souhaitent se rendre dans la vallée, sur des sites qui seraient en amont de la vallée, puisqu'il est important justement d'éviter tous ces embouteillages. Vous savez que pour accéder à la vallée de la Restonica, on est obligé d'accéder directement quasiment par le centre-ville de Corte et cela, en termes de sécurité et d'embouteillage, crée des inconvénients et beaucoup, beaucoup de difficultés, et un risque très important puisque même les services de secours pourraient se retrouver bloqués de longues minutes au niveau de cet accès.

Donc je pense, par exemple, à une navette qui pourrait partir de la ville, avec un point de ramassage au niveau de la gare de Corte et peut être aussi sur la période estivale, sur les parkings de l'université, puisqu'au mois de juillet/août, ces parkings sont complètement déserts. Il pourrait être intéressant de mettre en place un système de ramassage et éviter encore plus de véhicules dans cette vallée, puisque les chiffres sont considérables, vous les connaissez et je pense que le moindre impact que l'on pourra avoir sur cette limitation de flux est vraiment essentiel.

Donc, voilà pour ce qu'il en est de ces navettes et de cette nécessité à mon sens.

Les sanitaires également.

Je voulais vous dire aussi, j'ai entendu votre intervention sur Bavella et justement l'accès aux secours, est-ce que cela est prévu au niveau des aménagements également et des agents que vous allez mettre à disposition avec ceux de la commune pour pouvoir limiter le stationnement à certains endroits de la vallée ?

Et, je pense qu'il est important aussi qu'on se penche, alors c'est un rapport d'information, mais peut-être il est important de le soulever dès maintenant parce qu'il est quand même très, très important ce rapport d'information et très détaillé, et je pense qu'il serait peut-être opportun de souligner aussi pour la vallée de la Restonica que c'est une vallée qui est fermée par les services de la Collectivité, les services des routes notamment, pendant la période hivernale, sur la partie la plus haute parce qu'il y a un risque, il y a un couloir d'avalanches. Et nous, nous considérons que ces couloirs d'avalanches et ce risque peut être traité et doit être traité plutôt que de fermer l'accès.

Cette vallée pourrait être, à notre sens, en accès libre toute l'année si on y mettait les moyens. Et je considère que c'est vraiment un élément de réflexion qu'on peut

mener, je crois, avec l'Office, l'ATC, la commune bien sûr de Corte, l'interco, à mon avis l'ONF également. Cette vallée mérite d'être ouverte toute l'année.

Et il y a un autre risque, c'est qu'à partir du moment où nous fermons cet accès l'hiver, beaucoup de personnes passent à pied et donc, avec les responsabilités, les dangers que cela peut comporter, je pense qu'il serait vraiment intéressant d'intégrer dès à présent cette réflexion pour pouvoir étaler durant toute l'année cette saisonnalité, ce tourisme et permettre aussi à la population de pouvoir aller sur le site dans des conditions de sécurité tout à fait raisonnables.

Voilà, c'est à mon avis un élément de réflexion qu'on peut dès à présent intégrer dans ce rapport. Alors, on ne l'amende pas, c'est un rapport d'information, mais que vous peut-être, au niveau de l'Office, vous pouvez intégrer dans la réflexion avec la commune, avec l'intercommunalité et les différents satellites, parce qu'effectivement, je crois qu'il y a beaucoup d'attentes et c'est vrai que cette vallée, durant la période hivernale, est un joyau au même titre que l'été, et ça serait vraiment intéressant qu'on puisse s'y pencher.

Voilà pour les quelques remarques que je voulais faire.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

A ringrazià vi. Anne-Laure SANTUCCI.

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci, Présidente. Deux mots.

Vous avez donné 2 chiffres importants.

Les Lavezzi, 1976, 400 passagers par an ; 46 ans après, les Lavezzi, 300 000 passagers. Tout est dit.

Donc, nous savons que l'affluence galopante impacte de manière néfaste et quelquefois irréversible la faune, la flore de nos sites sensibles, mais pas que. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il semblerait qu'il ait connu une accentuation depuis la période post-COVID et le déconfinement ;

Alors oui, préserver la biodiversité, ça passe par des quotas. Il est d'usage de féliciter les conseillers exécutifs et je le fais d'autant plus volontiers que sur ce sujet épineux, je crois que vous avez eu le courage de passer la vitesse qui permet d'être opérationnel.



Je pense que philosophiquement, on a mis depuis longtemps un peu ce sujet sous le tapis, avec d'autres poussières, il était temps de dépoussiérer tout ça et de passer à cette étape, que d'autres endroits du monde ont déjà franchie.

Alors, juste une question. Je me posais la question, je crois ne pas l'avoir entendue, mais peut-être ai-je mal écouté : je voulais savoir quels sont les outils de contrôle qui sont mis en place dans ces 3 zones ? Et j'ai entendu que vous parliez du Parc régional, là-aussi des quotas vont s'imposer parce que si l'on en croit les réservations de cette année, qui sont supérieures à celles de l'année dernière, je pense que nous allons devoir aussi accélérer la vitesse.

Merci, Président.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

A ringrazià vi. Serena BATTESTINI.

**Mme Serena BATTESTINI**

Merci.

Alors, le PADDUC énumère en partie les dispositions visant à garantir une gestion équitable et durable des espaces et ressources.

En 2015, les nationalistes accèdent aux responsabilités. Un des objectifs politiques était de rendre opérationnelles les orientations du PADDUC et les décliner en politiques concrètes publiques.

En 2018, soit 3 ans après, le Conseil exécutif mandate ses offices et agences pour entamer une réflexion sur la gestion de la fréquentation des sites patrimoniaux.

En 2019, on commence à compter.

En 2022, nous avons les premières données chiffrées et ces chiffres sont alarmants, comme ceux que vient d'énoncer Anne-Laure.

Pour la Restonica, nous avons près de 52 000 personnes qui sont passées, durant la saison 2019, avec une pointe à 2 916 personnes le 14 août. On a constaté une augmentation de 70 % de la fréquentation d'avril à juillet 2021 par rapport à 2020.

Face à ces éléments et à ces faits, il semble que la Collectivité a été peu réactive jusqu'à présent.

Monsieur le Président, vous avez parlé de 7 mois pour mettre en place des mesures, mais en fait 7 ans se sont passés où rien ne s'est passé. Donc, il y a urgence à intervenir.

Les nationalistes ont été les premiers et des pionniers en matière de défense de l'environnement.

Aujourd'hui, la Corse semble être à la traîne. Alors, c'est très positif que des actions soient enfin mises en place. Mais il est vraiment très urgent d'agir sur plus de sites et plus vite.

Voilà, merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

A ringrazià vi. Pierre GHIONGA.

**M. Pierre GHIONGA**

Monsieur le Président, étant un modeste randonneur et modeste connaisseur de la montagne Corse et même des Lavezzi, je tiens à vous féliciter pour ce rapport, malgré le fait que je n'ai pas voté l'urgence parce que je ne la comprends toujours pas. Bon, vous m'expliquerez tout à l'heure, mais ce n'est pas grave.

Donc je constate depuis 4, 5 ans, une aggravation de la situation, une surfréquentation et le milieu commence à souffrir et il faut limiter de toutes les manières possibles. Il faut limiter. Ça paraît élitiste comme propos, mais il faut limiter la fréquentation parce que le milieu ne le supporte plus.

Pour la Restonica, je me félicite des mesures que vous mettez en œuvre. Mais moi, je suis plus jusqu'au-boutiste que vous, je pense qu'il faut arriver à fermer à la circulation de tous les véhicules de tourisme la route au niveau de Tuani et mettre ensuite une navette.

J'avais été, à une certaine époque, étudier les petits trains 4X4 en Autriche et le propriétaire des petits trains de Corte m'a dit que les siens étaient habilités à monter les touristes dans la haute-vallée de la Restonica. Et donc, on pourrait imaginer éventuellement de mettre un service public de transport en commun au-dessus de cette vallée.

Mais il y a une problématique aussi que je voudrais aborder avec vous qui n'est pas abordée dans ce rapport et qui concerne aussi Bavella. Dans les années 80, il y a eu 3 opérations « Grand site » en Corse : les Sanguinaires, Bavella et la Restonica.

Les Sanguinaires ont été au bout de la démarche et ont obtenu le label « Grand site » ; la Restonica et Bavella, c'est passé aux oubliettes.

Corte va relancer la procédure d'opération « Grand site » qui déclinera les mesures à mettre en œuvre pour gérer et je ne sais pas où ça en est pour Bavella. Est-ce qu'il y a encore ce projet à Bavella ? Je ne sais pas, je voulais vous entendre là-dessus.

Mais bon, quoi qu'il en soit, félicitations pour les mesures qui sont prises dans l'immédiat.

### **M. Petr'Antone FILIPPI**

Oui, Monsieur le Président, ghjustu da Curtinese, ancu di più da Scaravagliese, pour ceux, s'il en existe, qui ne le savent pas encore, les Scaravaglie, donc le quartier d'entrée de la RESTONICA, eiu ci aghju ingrandatu, i mo parenti ci anu a casa è veramente, quand'ellu si parla di troppu frequentazione, si capisce assai assai megliu quand'ellu si vede.

Moi, je vais vous dire, quand on met plus de 20 minutes parfois pour faire la distance qui me sépare là de la porte là-bas, c'est que quelque part, il y a, un problème et je pense que c'est nécessaire de faire cette régulation.

Nant'à un altru puntu, per raportu à sa testimonianza, da Curtinese, aghju travagliatu, cume assai giovani di Corti, au parking des Grutelle, je le connais bien, je connais bien le problème et vous parlez dans le rapport d'information et de régulation : déjà sur l'information, c'est assez impressionnant quand on voit arriver les touristes là-haut, pourtant un travail est déjà fait par la mairie, mais je pense qu'il faut renforcer encore cela, parce qu'on voit arriver des gens là-haut, même au Grutelle, à qui il faut expliquer, quand on est agent de la mairie, pourquoi le lac du Capitellu ne se fait pas en tongs. On est sur ce genre de problème là !

Dopu, quand'ellu si fala, ça nous est arrivé souvent, en parlant de régulation, et j'entendais Vanina BORROMEI qui parlait des secours, ça nous est arrivé souvent avec les voitures justement de la mairie, di falata, di truvà ci bluccati, et s'il y avait eu le moindre incident grave, je ne sais pas comment ça aurait pu aller. Certe volte, le responsable de la mairie est obligé de descendre, certains touristes, certaines fois ne comprennent même pas qu'on veuille les doubler, alors que c'est pour descendre débloquent l'entrée de la vallée.

Dunque veramente, sò cuntentu di vede ch'è misure sò messe in piazza è sò veramente felice perchè, cume hà vi dicu, ghjè un prublemu maiò. Et comme disait Pierre GHIONGA, même au niveau, je dirai, de la qualité des sites, à un mumentu datu, ci vole à fà di manera ch'è a Restonica fia ciò ch'ella sempre fattu : restà unica.

Eccu.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Sgiò Presidente, se vo vulete risponde.

**M. Guy ARMANET**

Iè, à ringrazià vi, Mma a Presidente.

Merci pour les interventions du groupe, à ringrazià vi assai.

Merci à tous les autres qui apportent bien évidemment un plus au débat.

Alors, j'ai envie de vous dire que, bien évidemment, qu'on prend des mesures restrictives, on les met en application et j'ai envie de vous dire que Serena, pour le coup, ça ne s'est jamais fait, donc reconnaissons le fait qu'on passe à l'action. Reconnaissons. On peut se projeter 7 ans en arrière, mais ça c'est fait. Donc ce qui appartient au passé appartient au passé, ça c'est fait.

Alors, je ne dis pas que c'est parfait, je ne dis pas que tout va être bordé de chez bordé, il y a certainement encore beaucoup de choses à revoir, vous l'avez dit chacun à tour de rôle.

M. GHIONGA, je partage pleinement votre point de vue. Sauf qu'il faut qu'on le construise. Il faut qu'on aille encore un peu plus loin et qu'on passe à la vitesse supérieure après.

Madame BORROMEI, merci d'avoir repréciser les choses. Je tiens à vous informer que la navette fait partie du plan de déplacement de la ville de Corte. C'est inscrit dans leur plan de déplacement. Donc oui, on a travaillé dessus. Oui, on est en train de voir avec eux comment ils vont le construire et ça fait partie des choses.

Vous avez tous évoqué les secours. Oui, les secours deviennent une priorité. Il faut que l'emplacement des secours soit matérialisé et respecté. Même pas tant matérialisé, respecté partout, sinon c'est terrible.

Vous avez évoqué aussi la gestion hivernale du site. Bon, là, pour le coup, ça relève de la commune, bien évidemment. Maintenant, l'Office de l'environnement a un partenariat, donc nous, on peut effectivement venir travailler en appui avec la commune, mais on se tient prêts à le faire pour sécuriser le site l'hiver, pourquoi pas, à voir, mais je sais que ça pose pas mal de problèmes.

Donc, voilà un petit peu ce que je voulais vous dire.

Sur l'ensemble, oui, remercier tout le monde.

Tout à l'heure, j'ai cité tout le monde. Je dois citer le président des guides de haute-montagne, Monsieur GRISONI, qui a été un fervent acteur de la réussite du projet, et j'ai omis de le faire, je le fais maintenant. Quand on cite les gens, on finit toujours par oublier quelqu'un, donc je me dois de rétablir la vérité. Et les remercier tous parce que vraiment, dans un si court délai, d'avoir réussi à mettre en route et je sais que d'ores et déjà, les services de la Collectivité sont à l'action et sur le parking et sur le bord des routes, et qu'on est en train de matérialiser les choses.

J'ose espérer qu'on arrive enfin à donner un signe fort et que l'on ne soit pas toujours en train de dire, « si face in altrò, micca indè noi, perchè ùn l'a femu micca, ùn simu micca capace... ». Bastà ! Simu capaci quant'è l'altri, emu da fà ciò chì ci vole à fà, emu da strigne et je tiens à le redire ici, l'Office de l'environnement sur les 2 parkings en amont et en aval de Larone gèrera les flux, et lorsqu'on aura décidé de manière journalière, c'est écrit dans la convention, de manière journalière, lorsqu'on aura décidé que le trafic est suffisamment important, les barrières se fermeront et les gens reviendront le lendemain ou le surlendemain. Et on fera une gestion comme on doit la faire et on ne doit pas surcharger nos sites parce que le cadre environnemental... Moi, je regrette, mais j'ai été dans cette fabuleuse vallée, le premier ruisseau que l'on rencontre après Ponte Grossu, mi scuserete, ùn ci hè più una truita, il n'y a plus un semblant de vie, de biodiversité, les gens passent leur temps, je ne sais pas ce qu'ils font dedans, mais enduit de crème solaire à ciucciulà si indentru. Bon, ch'elli andessinu in altrò, sincèrment, a vi dicu puntu è chjaru, ch'elli andessinu in altrò ! Ce n'est pas possible et cela va arriver partout !

Si on laisse faire à Bavella, ça va être pareil ; la Restonica, ça va être pareil, il faut absolument qu'on soit maître de notre destin et il faut que, ensemble, on construise quelque chose pè lascià dumani à i nostri figlioli cosa ci anu lasciati i nostri parenti. C'est impératif.

A ringrazià vi.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

A ringrazià vi, Sgiò Presidente.

Allora, u Secretariatu generale di u Cunsigliu esecutivu mi dice chì ùn ci hè micca bisognu di votu, ghjè un raportu d'infurmazione, à ringrazià vi. <sup>8</sup>

A senza hè compia. Ghjustu per dumane matina, annant' à u raportu annant' à a territorialisazione, ci sò l'amendamenti. Ci vulerebbe à fà li passà stasera à i

---

<sup>8</sup> Délibération N° 22/076 AC

secretariati. Quali sò i gruppi ch'anù da fà passà amendamenti ? Solu u gruppu di a maggiurità.

A ringrazià vi. Ci ritruvemu dumane à 9 ore è mezu.

A cummissiò di e finanze è a cummissiò di u sviluppu economicu à 9 ore.  
Bona sera.

**La séance est suspendue à 18 h 47.**

# ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022**

**MODIFICATION DU REGLEMENT  
DU PRIX ANDRIA FAZI**

*Rapport CE n°141*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

- Page 2 du rapport, remplacer la phrase suivante : « *Concernant le BNC, aucune modification n'existe ; il est donc proposé de conserver l'ancien système.* » par celle-ci : « *Concernant le BNC, il est proposé d'aller au-delà du dispositif actuel et d'instaurer un podium récompensant les trois meilleures notes* ».
- Page 3 du rapport, modifier la liste de dénomination des prix en la remplaçant par celle-ci :
  - Premiu Andria Fazi, primu premiu
  - Premiu Andria Fazi, secondu premiu
  - Premiu Andria Fazi, terzu premiu
  - Premiu Andria Fazi di u Brevettu, primu premiu
  - Premiu Andria Fazi di u Brevettu, secondu premiu
  - Premiu Andria Fazi di u Brevettu, terzu premiu



- Page 3 du rapport, remplacer la phrase : « *Le prix sera d'un montant de 3000€, 2500€ et 2000€ respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du baccalauréat et 1000€ pour l'épreuve du brevet des collèges.* » par la phrase : « *Le prix sera d'un montant de 3000€, 2500€ et 2000€ respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du baccalauréat et de 1500€, 1000€ et 500€ respectivement pour la meilleure note, la seconde, la troisième à l'épreuve du brevet des collèges* ».
- Page 3 du rapport, remplacer la phrase : « *Seront donc récompensées les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au baccalauréat, en opérant un classement premier, second, troisième, ainsi que la meilleure note au Brevet National des Collèges et de leur attribuer respectivement 3000€, 2500€, 2000€ et 1000€.* » par la phrase : « *Seront donc récompensées les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au baccalauréat, en opérant un classement premier, second, troisième, qui se verront attribuer respectivement 3000€, 2500€, 2000€ ainsi que les 3 meilleures notes à l'épreuve écrite de corse au Brevet National des Collèges qui se verront attribuer respectivement 1500€, 1000€, 500€* ».
- Dans le dispositif de la délibération, remplacer l'Article Premier par la proposition suivante :

« **ADOPTE** le rapport joint à la présente délibération qui sera modifiée conjointement à ce rapport avec, l'octroi de 6 prix :

- *Premiu Andria Fazi, primu premiu*
- *Premiu Andria Fazi, secondu premiu*
- *Premiu Andria Fazi, terzu premiu*
- *Premiu Andria Fazi di u Brevettu, primu premiu*
- *Premiu Andria Fazi di u Brevettu, secondu premiu*
- *Premiu Andria Fazi di u Brevettu, terzu premiu* »

\* **AVIS DE LA COMMISSION**

--

\* **DECISION DE L'ASSEMBLEE**

<b>ADOPTE</b>
---------------



# **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

## **SECONDA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**

**REUNIONE DI I 2 E 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 2 ET 3 JUIN 2022**

**(2ÈME JOURNÉE)**



**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
RIUNIONE DI 2 È 3 di GHJUNGHJU  
2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
RÉUNION DES 2 ET 3 JUIN**

**SOMMAIRE DU VENDREDI 3 JUIN 2022**

**Reprise de la session à 10 h30**

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT ET  
DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Raportu n<sup>u</sup> 147 : Dimarchja di cuntrattualizzazione incù i territorii**

**Rapport n<sup>o</sup> 147 : Démarche de contractualisation avec les territoires**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 10

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n<sup>o</sup> 2022/E2/014) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 17

***Prise(s) de parole :*** 22

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Mme Anne Laure SANTUCCI

M. Paul QUASTANA

Mme Marie Thérèse MARIOTTI

M. Paul Félix BENEDETTI

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En réponse pour le CE M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 46

**Suspension de séance à 12h25**

**Reprise à 12h55**

**Amendement n° 1 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 52  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu NP

Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 1 adopté** 53

**Amendement n° 2 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 53  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu NP

Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 2 adopté** 54

**Amendement n°3 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 54  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu NP

Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 3 adopté** 56

**Amendement n°4 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 56  
**Avis favorable de la CDENATE**  
**Avis favorable du CE**

**Ont voté :**

Avanzemu NP

Core in Fronte **POUR**

Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 4 adopté** 57

**Amendement n°5 déposé par le groupe Fa Populu Inseme** 57  
**Avis favorable de la CDENATE**

**Sous amendement** 58  
**Avis favorable du CE amendement et sous amendement**  
**Sous amendement**

**Ont voté :**  
Avanzemu **NP**  
Core in Fronte **POUR**  
Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Amendement n° 5 sous-amendé adopté** 59

**Ont voté :**  
Avanzemu **NP**  
Core in Fronte **POUR**  
Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Explications de vote :** 59  
M. Jean Martin MONDOLONI  
M. Paul Félix BENEDETTI  
M. Jean Christophe ANGELINI  
M. Paul Joseph CAITUCOLI

**Ont voté :**  
Avanzemu **NP**  
Core in Fronte **ABSTENTION**  
Un Soffiu Novu **NP**  
Fa Populu Inseme **POUR**

**Le rapport N° 147 ainsi amendé est adopté** 62

**SUSPENSION DE SEANCE 13h16**

**REPRISE DE LA SEANCE A 15h48**

**Raportu n° 145 : Ricunniscenza di u fattu urbanu isulanu in e pulitiche setturiale di a Cullettività di Corsica - Orientazione strategiche, definizione di u territoriu urbanu è metudulugia di cuncertazione**

**Rapport n° 145** : Reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse : orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse 53

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2022/E2/015) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 68

**Prise(s) de parole :** 71

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Louis POZZO DI BORGIO

M. Saveriu LUCIANI

M. Julien PAOLINI en réponse aux intervenants. 79

**POUR** : Fa Populu Inseme et Core in Fronte

**NPPV** : Avanzemu et Un Soffiu Novu

**Rapport n° 145 ADOPTE** 81

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**Raportu n° 130 : Avisu rilativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023**

**Rapport n° 130** : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 81

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2022/E2/026) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure* 83

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	85
Mme Marie-Claude BRANCA	
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Saveriu LUCIANI	
M. Petru Antone FILIPPI	
Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants.	93

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	96
Mme Véronique PIETRI	
Mme la Présidente MAUPERTUIS	
Mme Véronique PIETRI	
Mme Nadine NIVAGGIONI	
Mme la Présidente MAUPERTUIS	
M. Saveriu LUCIANI	
Mme Nadine NIVAGGIONI	
Mme la Présidente MAUPERTUIS : réfléchir à un amendement de l'article 1.	

**Vote différé sur le rapport le temps de la rédaction de l'amendement.**

### RAPPORT POUR INFORMATION DE MME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

**Rapportu n<sup>u</sup> 158 : Mandatu speciale datu à l'Assemblea di a Giuventù à titulu di a ghjurnata di l'Europa in Strasbourg**

**Rapport n<sup>o</sup> 158 : Mandat spécial délivré à l'assemblea di a giuventù au titre de la journée de l'Europe à Strasbourg**

Présentation du rapport par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 98

**Sur ce rapport, ni vote ni prise d'acte (rapport d'information) 98**

### DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS

<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	99
Mme la Présidente MAUPERTUIS	
M. PJ CAITUCOLI	
<b>L'assemblée de Corse prend acte des désignations.</b>	100

**RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**Raportu n° 149 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a metudulugia di gistioni di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica**

**Rapport n° 149 : Rapport d'information relatif à la méthodologie de gestion du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 101

**Prise(s) de parole :** 109

Présidente MAUPERTUIS

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Georges MELA

M. Louis POZZO DI BORGIO

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants. 118

**L'Assemblée de Corse a pris acte de la présentation de ce rapport.** 122

**Suspension à 18h23**

**Reprise à 18h43**

**La Présidente MAUPERTUIS : Prise d'acte sur la dérogation du temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse** 123

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION - RECHERCHE**

**Raportu n° 130 : Avisu rilativu à u calindariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023**

**Rapport n° 130 : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023**

Présentation de l'amendement par Mme Antonia LUCIANI modifiant l'article 1 de la délibération 123



**VOTE sur l'amendement : Unanimité** 123  
**Absence du groupe Un Soffiu Novu**

**VOTE sur le rapport n° 130 ainsi amende : Unanimité** 124

**Absence du groupe Un Soffiu Novu**

MUZIONE / MOTIONS
-------------------

**N° 2022/E2/011** déposée par le groupe « Core in Fronte » : **Processus de fin de conflits avec l'État français**

Mme la Présidente MAUPERTUIS : rédaction d'un amendement en Conférence des présidents

Présentation de la motion par M. Jean-Baptiste ARENA 124

Mme la Présidente MAUPERTUIS 126

**Prise(s) de parole :** 126  
M. Jean BIANCUCCI  
M. Saveriu LUCIANI

Le Président du CE M. Gilles SIMEONI 128

La Présidente Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS : lecture de la proposition d'amendement déposé par Avanzemu et précisions sur la proposition de sous-amendement rédigé collectivement en Conférence des présidents 129

**Sous-amendement adopté à l'unanimité** 129

**Amendement sous-amendé adopté à l'unanimité** 129

**Motion ainsi amendée adoptée à l'unanimité.** 130

**Séance levée à 19h06**

**La séance est reprise à 10 h 30.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise. Veuillez regagner vos places.

Bonjour à tous, salute, emu da ripiglià i nostri travagli.

Bien. Monsieur le Président, un petit point d'ordre, si vous en êtes d'accord sur l'ordre du jour de ce vendredi matin, mais après-midi également.

Donc, nous avons normalement ce matin, après la CDENATE qui s'est tenue, nous avons deux rapports relatifs à l'aménagement du territoire, le premier concernant le fait urbain, le second concernant la démarche de contractualisation avec les territoires.

Donc, nous partons là-dessus. Je vois que Monsieur le Conseiller exécutif, président de l'Agence d'urbanisme s'installe. On vous donne bien évidemment le temps de vous installer, vous sortez de commission, je le rappelle.

Donc nous sommes d'accord, nous partons sur ces rapports.

Il y aura un rapport sur le calendrier scolaire. Voilà, je crois que j'ai raison de le rappeler. Donc, il faudra avertir, soit la conseillère concernée, soit quelqu'un de l'exécutif qui le présentera à sa place.

Et enfin, nous aurons un rapport sur la nouvelle méthode relative à la gestion du tableau des effectifs. La commission des finances s'est tenue ce matin à ce sujet.

Ensuite, un petit rapport de désignation et je vous rappelle qu'il n'y a qu'une motion.

Nous ferons un point au moment du déjeuner en Conférence des présidents sur la motion qui a été proposée par Core in fronte, c'est ce que nous avons décidé lors de la commission permanente organisationnelle.

Donc, Monsieur le Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'urbanisme, si vous êtes prêt, nous y allons.

**ACCUNCIAMENTU È SVILUPPU DI U TERRITORIU / AMÉNAGEMENT  
ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**\* Raportu n<sup>u</sup> 147 : Dimarchja di cuntrattualizazione incù i territorii.**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 147 : Démarche de contractualisation avec les territoires.**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

Vous dire, Madame la Présidente, tout d'abord que je présente ce rapport plutôt avec ma casquette de Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, qu'avec ma casquette de Président de l'agence d'urbanisme et d'énergie. Même si, sur ces rapports-là, notamment sur le fait urbain que je présenterai dans un deuxième temps, les services de « Dynamique territoriale » et les services de « l'Agence d'urbanisme » ont travaillé en étroite collaboration sur le rapport contractualisation plus spécifiquement. Il émane essentiellement des services de la DGA aménagement du territoire et j'en profite, bien sûr, pour remercier les agents pour le travail considérable qui a été effectué et qui retranscrit, je crois, dans ce rapport d'une certaine densité même si parfois il peut paraître un peu technique.

Donc, c'est un rapport qui décline 5 orientations stratégiques relatives à la territorialisation, une première étape dans la territorialisation des politiques publiques de notre Collectivité. Première étape puisque, dans une prochaine session d'ici quelques mois, un rapport spécifique à la territorialisation sera présenté. Ce rapport-là est une première phase qui vise à présenter essentiellement la démarche que nous allons proposer dans les territoires pour aboutir à des contrats spécifiques que je vais détailler.

Donc, vous avez dans ce rapport un certain nombre de fiches thématiques qui sont annexées et dont, j'imagine, vous avez pu prendre connaissance.

Donc je le disais dans mes propos introductifs, ce rapport pose les jalons, il signe les prémices d'une relation partenariale nouvelle entre la Collectivité de Corse et ces territoires. Une relation qui s'appuie plus sur une logique de projet, que suivre une logique de financement d'opération au coup par coup, sans vision stratégique définie dans le cadre d'un dialogue concerté et renforcé avec les différents acteurs et les collectivités, communes et EPCI.

Donc de quoi s'agit-il ? Je crois qu'il s'agit ici surtout de proposer un nouveau système, un système qui serait gagnant-gagnant. Gagnant bien sûr, pour la Collectivité de Corse, notre Collectivité car ces futurs contrats doivent permettre de renforcer à la fois la cohérence et la convergence de nos actions en les adaptant au mieux aux spécificités du territoire. Vous le savez, on a un certain nombre de schémas de règlement d'aide, soit au sein de la Collectivité, soit des agences et offices. L'idée étant ici, en s'appuyant sur une logique de projet de territoires, d'aller mutualiser les moyens issus de ces différents règlements et de travailler en bonne transversalité, à la fois en interne au sein des agences et offices et avec les collectivités communes du bloc communal.

Donc un système qui serait gagnant pour les territoires car ces futurs contrats doivent permettre de définir des objectifs prioritaires, des opérations structurantes et d'offrir aux territoires des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour atteindre ces objectifs et répondre aux enjeux d'aujourd'hui, j'en citerai quelques-uns par la suite.

Et enfin, un contrat gagnant-gagnant aussi bien pour la Collectivité de Corse que pour les territoires, car ces futurs contrats doivent nous permettre de co-construire une stratégie partagée dans le respect, et ça, je crois que c'est essentiel, le respect strict des compétences de chacune des parties.

Alors, il y a deux principes fondateurs, lorsqu'on contractualise, bien sûr, il faut être au moins 2, voire plus, c'est notre souhait. Et, les deux principes fondateurs, c'est pour le premier un strict respect des compétences, je le disais. Et pour le second, le dialogue, la concertation qui sont, je pense, nous pensons au sein du Conseil exécutif, un préalable indispensable avant la signature de l'acte, du contrat.

Donc une phase de discussions et un dialogue à engager avec les EPCI et les communes, dont une méthode, une proposition de méthode qui est présentée dans ce rapport.

Donc, alors pourquoi discuter avec les EPCI et les communes, en gros, avec le bloc communal ? Tout d'abord, parce que dans un certain nombre de domaines stratégiques, les compétences sont partagées. Je vais prendre quelques exemples, mais vous les connaissez bien mieux que moi, il y a un certain nombre d'élus ici, des maires, conseillers communautaires, présidents d'EPCI, qui savent aujourd'hui que les intercommunalités ont des compétences exclusives, essentielles, dans le domaine des déchets par exemple, notamment pour la collecte puisque la compétence traitement a été déléguée, en matière de tourisme, en matière d'économie, parfois en matière de mobilité, notamment de mobilité rurale. Et ces compétences sont bien souvent partagées avec la Collectivité, tout ou partie puisque la Collectivité intervient, ou ses agences et offices, interviennent dans un certain nombre de domaines, soit en fixant les

caps, soit en définissant certains règlements d'aides qui ne sont pas toujours parfaitement adaptés aux problématiques.

Et, c'est tout l'objet aussi de ce rapport, c'est de pouvoir, je dirai, aller au-delà des règlements d'aides pour un certain nombre d'opérations structurantes, aussi bien pour les territoires que pour la Collectivité de Corse.

Donc une discussion avec les EPCI puisque, notamment, elles ont une compétence croissante en matière d'aménagement du territoire et de planification, notamment lors de l'élaboration de SCOT ou encore de PLUI. Donc, autant de raisons pour faire des EPCI des partenaires privilégiés de ce dialogue qui doit s'engager en vue de futurs contrats.

Et bien sûr, un dialogue avec les communes, qui elles aussi, ont encore, je dirai, quelques compétences qui parfois d'ailleurs, ont été transférées aux EPCI, que parfois les communes ont souhaité conserver, par exemple, une thématique qui a fait d'ailleurs l'objet de discussions lors de la Chambre des territoires sur l'eau et l'assainissement, notamment sur la question du transfert éventuel de la compétence eau et assainissement en 2026 et qui, pour certains maires, est source d'inquiétude.

Autant de sujets stratégiques, notamment en Corse, dans le contexte de réchauffement climatique qui montrent la nécessité d'engager un dialogue à la fois avec les EPCI, mais pas seulement, également avec les communes.

D'autant que les communes, bien souvent lorsqu'on parle de ces secteurs-là, d'urbanisme, l'eau, l'assainissement, n'ont malheureusement pas les moyens, ni humains en ingénierie, ni financiers en termes de ressources propres, même si on finance parfois à 80, voire 90 % les opérations, de les réaliser, et notamment dans les petites communes, dans les communes de l'intérieur ou dans les intercommunalités, comme l'intercommunalité Pasquale Paoli qui regroupe, je crois, 42 communes ; le nombre ne fait pas la richesse je dirai, en tout cas pas la richesse financière et donc des difficultés majeures bien sûr, notamment en matière, par exemple, de collecte des déchets. D'où la nécessité d'avoir peut-être, un regard spécifique et une capacité d'adaptation en fonction des spécificités et problématiques de chacune des intercommunalités.

Donc, vous le voyez cette phase de concertation nous semble essentielle, aussi bien pour élaborer les contrats, pour définir les projets structurants prioritaires par territoire, mais également lors de la phase opérationnelle, ce qui serait au mis au taux du contrat, aura vocation aussi à évoluer dans le temps en fonction de nouvelles priorités, de changement de gouvernance. Et donc, il faut que ces contrats puissent avoir une certaine souplesse et soient malléables au cours du temps et de leur déploiement opérationnel sur le terrain.

Voilà en gros pour les enjeux de cette concertation en vue de la contractualisation et sur la philosophie et l'intérêt à agir.

À ce stade, vu qu'on est au stade des orientations stratégiques et qu'il est prévu une phase de concertation qui devrait durer environ 6 mois, donc tout au long du deuxième semestre 2022, on n'a pas voulu se fermer de portes en matière de niveau de contractualisation.

Et, il est proposé dans ce rapport en gros deux niveaux, un niveau, je dirai, global, principal entre la Collectivité de Corse et les EPCI. Finalement, rien d'original, on reste dans les frontières administratives actuelles qui d'ailleurs, nous ont été imposées par l'État sur des critères purement démographiques et qui, en termes d'efficacité et de pragmatisme, il y aurait beaucoup à dire, mais je crois que c'est un autre débat. J'espère que nous aurons l'occasion aussi de l'avoir dans les discussions qui vont s'ouvrir avec l'État. Donc, un niveau global entre la Collectivité de Corse et les EPCI en cohérence, je le disais, avec les frontières administratives en vigueur et les gouvernances actuelles.

Mais par ailleurs, sans s'interdire d'avoir d'autres niveaux de contractualisation qui peuvent être à l'échelle de plusieurs intercommunalités, pourquoi pas, donc de niveaux, je dirai, PETR, voire SCOT. Mais aussi des niveaux infra à l'échelle d'un groupe de communes.

Alors là l'idée, je crois que c'est essentiel dans la philosophie, d'arriver à rompre avec les frontières administratives qui sont aujourd'hui les nôtres, qui nous ont été imposées par l'État de manière, je dirai, autoritaire, descendante et qui ont cassé un certain nombre de réalités historiques, culturelles, sociales, ancrées dans l'histoire, finalement de l'île.

Je prends un exemple que je connais bien, l'ancien canton de Vezzani. L'ancien canton de Vezzani, c'était 5, 6 communes essentiellement rurales, de l'intérieur, avec une démographie relativement faible, une dynamique compliquée, certaines d'entre elles ont tiré un peu leur épingle du jeu, je pense à Antisanti ou encore à U Petrosu puisqu'elles avaient une plaine, et donc elles sont arrivées un peu à maintenir une forme de dynamisme, essentiellement sur la partie littorale.

Suite à la réforme et à la constitution des 19 intercommunalités, on s'est retrouvé avec un ancien canton où finalement, je veux dire, toutes les familles, tous les noms, tous les liens s'étaient tissés au fil des générations, découpé au niveau de 3 intercommunalités, 2 communes dans le Fium'orbu Castellu, une dans l'Oriente, et les 3 autres dans le centre Corse.

Vous voyez en termes de logique de projet, ou même du dialogue, de concertation, les dégâts que ça peut générer. Et pourtant, on continue à fonctionner comme on fonctionnait avant, dans une logique partenariale, en tout cas, on essaye, malgré le fait qu'on se retrouve finalement dans des systèmes de gouvernance dans lesquels cette logique historique ne se retrouve plus.

C'est pour ça que c'est intéressant, à mon avis, de pouvoir contractualiser à l'échelle d'une pieve, d'un rughjone, d'une vallée. Je prends l'exemple de la forêt et du bois, c'est une problématique majeure, d'ailleurs, Jean-Christophe ANGELINI s'est fait souvent l'écho de cette filière dans ses interventions, une problématique majeure. Aujourd'hui, nous considérons, au sein du Conseil exécutif, qu'il serait intéressant de pouvoir contractualiser avec des communes qui sont propriétaires au sein d'un même massif forestier.

Je prends encore un exemple que je connais bien, le massif forestier de la forêt de Rospa-Sorba où un certain nombre de communes qui sont justement partagées sur trois, quatre intercommunalités, sont propriétaires forestiers dans la partie basse de la forêt, et la Collectivité, dans la partie haute. Il y a tout intérêt là, à travailler ensemble, à pouvoir mobiliser à la fois les moyens de la Collectivité de Corse, de l'ONF également, des communes, de manière à pouvoir redynamiser à la fois la gestion de nos forêts mais également, en corollaire, la filière bois.

L'autre exemple, l'eau, l'assainissement à l'échelle d'un bassin versant, il me semble que c'est essentiel. Et des expérimentations sont déjà lancées, par exemple avec le Taravo, Valinco, puisqu'on a passé récemment une convention sur la gestion de ce site.

Donc, vous l'avez compris, par ces contrats, il s'agira à la fois de travailler sur des projets structurants, de mieux prendre en compte les réalités infra territoriales autour de nouveaux périmètres, en tout cas sans se bloquer sur les périmètres administratifs actuels et de mobiliser des moyens humains en ingénierie, à la fois au sein de la Collectivité de Corse, par exemple, demain, si on va créer une voie douce entre plusieurs communes, qui parfois n'appartiennent pas à la même intercommunalité, par exemple entre les communes du nord de la CAB et les communes du Cap Corse, on pourra mutualiser à la fois les services de l'agence d'urbanisme et d'énergie, en termes d'aménagement du territoire, à la fois les services routes de la Collectivité pour leur expertise dans ce domaine et bien sûr, les services d'ingénierie qui sont d'ores et déjà disponibles au sein de la CAB par exemple.

Donc, on voit bien là tout l'intérêt à agir, en transversalité en interne au sein de la Collectivité de Corse sur des projets structurants et en concertation avec les territoires concernés.

Mais on considère que ça ne sera pas suffisant et qu'au-delà des moyens qui sont d'ores et déjà disponibles dans nos différentes institutions, nous devons aller plus loin, c'est pouvoir financer aussi bien dans la phase amont pour construire le projet, pour construire le contrat, que lors de sa mise en œuvre opérationnelle, des moyens d'ingénierie. Et ça sera à discuter au cas par cas en fonction des projets, on ne peut pas vous dire, aujourd'hui : on va mettre un ou deux postes par intercommunalité. C'est la logique de projet qui doit prévaloir. C'est-à-dire que pour une intercommunalité qui aurait déjà des moyens disponibles en ingénierie et en expertise et financiers, il n'est peut-être pas nécessaire d'en rajouter, ou si la Collectivité a déjà les compétences en interne.

En revanche, sur des projets très spécifiques qui nécessitent une expertise très fine, qu'on a pas aujourd'hui au sein de nos agences et offices ou au sein de la Collectivité, pouvoir aller chercher cette compétence au niveau de bureaux d'études, voire de mettre des moyens humains spécifiques, ingénieurs, chefs de projets, au sein des intercommunalités, mais qui soient bien calibrés en fonction du projet. Il ne s'agit pas d'avoir des gens qui soient là pour faire tout et n'importe quoi, je dirai, mais plus des spécialistes qui soient capables d'élaborer le projet, de le suivre et de le mettre en œuvre en fonction des attentes et des enjeux du territoire.

Donc ensuite, dans ce rapport, vous avez des éléments techniques qui sont attendus en amont de la signature du contrat, une note d'enjeux, une stratégie territoriale, un programme, une maquette prévisionnelle d'actions qui pourra évoluer, je le disais tout à l'heure, lors de la mise en œuvre. Et enfin, une maquette financière prévisionnelle, je crois que c'est indispensable d'offrir une visibilité aux territoires sur des moyens en investissement, mais aussi en fonctionnement qui seront mis en œuvre par la Collectivité de Corse, au profit des territoires de manière à avoir une vision pluriannuelle, notamment lorsqu'il s'agit d'opérations structurantes qui nécessitent des moyens souvent très importants et difficiles, bien sûr, à mettre en œuvre sur un seul exercice budgétaire.

Donc, les moyens qui seront mis en œuvre et les secteurs qui sont concernés par ces contrats, bien sûr, respect des principes défendus par notre Collectivité, équilibre territorial, équité, solidarité entre les territoires riches et pauvres, territoires urbains et ruraux, transparence dans les aides publiques puisque ces contrats, bien sûr, feront l'objet d'une présentation au sein de cette Assemblée, mais aussi au sein des différentes instances consultatives de la Corse.

Mais aussi contractualiser sur des projets de territoire qui répondent aux priorités de notre Collectivité. Et, je vais en citer quelques-unes parce que je crois qu'elles sont essentielles. La question de la langue, de la culture, du patrimoine, la question de la transition énergétique et écologique et la question, bien sûr, de la lutte contre la spéculation foncière et immobilière. Lorsqu'on se lance dans un programme



de construction de logements, d'un lotissement à l'échelle d'une commune ou d'une interco, c'est une opération très lourde qui nécessite à la fois des moyens financiers considérables mais aussi des moyens humains pour aboutir. Donc beaucoup de petites communes, pour m'y essayer moi-même, je peux vous assurer qu'il est parfois très difficile de passer de l'idée, du concept à la réalisation opérationnelle et qu'on a besoin d'un accompagnement technique et financier.

Donc, il ne s'agit pas non plus de mettre en œuvre de nouveaux moyens, on va mobiliser essentiellement des moyens qui sont déjà déployés au sein de notre collectivité, des agences et offices. Dans le cas, par exemple, du règlement d'aide aux communes et intercommunalités, on a la dotation école et la dotation quinquennale, et là je veux rassurer les maires, les président d'EPCI, ce sont des dispositifs qui vont perdurer, qui ont vocation essentiellement à financer des projets de communes à une échelle essentiellement communale, qui n'ont pas vocation à dépasser ce cadre-là. Donc, ces dispositifs vont perdurer.

Par contre, certains dispositifs qui sont prévus dans ces règlements, type fonds de territorialisation ou fonds de solidarité territoriale, auront vocation à être redéployés dans ces contrats puisque c'était l'objectif essentiel de ces dispositifs. Bien sûr, le règlement d'aide en faveur du logement et de l'habitat, « Una casa per tutti », le schéma d'aménagement et de développement de la montagne corse, via le comité de massif, et tous les règlements d'aide sectorielle, je le disais, ce qui est prévu, par exemple dans le cadre du plan déchets avec l'Office de l'environnement, les politiques sectorielles en matière d'énergie, de sports, de patrimoine, etc.

Donc, tout ceci dans un objectif de transversalité aussi bien au sein de la Collectivité qu'avec les territoires.

Et ensuite, bien sûr, en matière de fait urbain, mais ça, j'aurai l'occasion de vous le présenter plus en détail dans le rapport qui suit.

Donc terminer sur le calendrier. Il y a une présentation à la Chambre des territoires qui a eu lieu à la fin du mois de mai, sur ce rapport.

Il y a eu une présentation au CESEC, dont vous avez été destinataire de l'avis. Le CESEC qui globalement, je ne vais pas en faire une lecture exhaustive ici, se félicite de la mise en place de ce dispositif, propose quelques recommandations, recommandations qui seront par ailleurs reprises par les amendements du groupe « Fà populu in seme », j'ai par exemple en tête le principe de réciprocité. Donc, un avis du CESEC positif avec des recommandations que nous allons prendre en compte lors de l'examen des amendements.

Donc, si vous validez ces orientations stratégiques aujourd'hui, cela nous permettra au cours du deuxième semestre 2022, donc de juillet à décembre, de présenter cette démarche aux territoires dans le cadre de réunions sur l'ensemble du territoire cellulaire, donc 5 ou 6 réunions regroupant 3 ou 4 intercommunalités dans différents secteurs de l'île. Et ensuite, de lancer les travaux de conservation pour élaborer les notes d'enjeu qui devraient nous conduire à signer les premiers contrats en 2023, pour une durée de 3 ans, c'est-à-dire pour couvrir les mandats des équipes municipales et conseils communautaires actuels.

L'objectif étant que ces contrats soient de 6 ans pour couvrir l'ensemble d'une mandature à compter de 2026. Donc une première étape de 3 ans, puis de 6 ans sur ces dispositifs qui ont vocation, bien sûr à s'inscrire dans le temps, ne serait-ce que par l'ampleur des projets qui seront accompagnés dans ce cadre-là.

Je vous remercie et je suis à votre entière disposition pour vos questions et remarques, bien entendu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le Conseiller exécutif.

Donc, il y a un rapport de la CDENATE qui va être lu, je vous en prie.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité attirer l'attention du Conseil exécutif sur plusieurs points.

Si elle a admis, dans ce qui est proposé, qu'il est plutôt positif de travailler sur un programme pluriannuel d'investissements, elle a toutefois émis des réserves sur les propositions formulées craignant qu'il soit demandé aux communes et intercommunalités de reproduire le travail colossal déjà réalisé dans le cadre du CRTE, lequel n'a pour l'heure apporté aucune véritable valeur ajoutée se limitant à agréger les dispositifs existants, sans compter la promesse d'un taux d'éligibilité de 80 % qui se fait toujours attendre.

Elle a estimé qu'il aurait été plus pertinent que l'État et la Collectivité de Corse, principaux financeurs de l'échelon communal et intercommunal, se mettent d'accord bien en amont pour éviter précisément, qu'au niveau local, les collectivités aient à reproduire le même travail.

Aussi, elle a émis un certain nombre d'interrogations quant au bénéfice que pourront en retirer les territoires, aux moyens supplémentaires qui seront déployés au-delà du Fonds de territorialisation, au devenir des projets des communes et EPCI en l'absence de contractualisation, au niveau de maturité des projets qui sera exigé.

Ainsi, elle a regretté l'absence de coordination en amont, ce qui aurait permis de disposer de plus de visibilité.

M. Julien PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, a précisé que la démarche préconisée par le Conseil exécutif s'inscrivait à l'inverse de celle proposée dans le cadre du PTIC ou du CRTE.

Il a en effet rappelé que les CRTE avaient été réalisés dans l'urgence de la crise COVID, dans une logique descendante, sans aucune concertation avec les EPCI et les communes, sur la base d'un accompagnement financier à moyens constants.

Il a indiqué qu'à l'inverse, il ne s'agissait pas pour le Conseil exécutif de proposer un dispositif clé en main, mais une méthode de concertation avant engagement de tout contrat sur la base d'un cadre de propositions qui favorisera aussi la visibilité.

S'agissant du niveau de maturité, il a précisé qu'il s'agissait de privilégier la construction de projets structurants pour l'avenir, d'où le principe de pluri-annualité, et d'éviter également que des communes limitrophes sollicitent des financements pour la même chose.

Il a souligné l'importance, en termes de transparence et d'équité, d'engager la concertation avec les territoires afin de définir la localisation de leurs équipements et leurs priorités en répondant aux spécificités de chacun et en mobilisant au mieux les moyens de la CDC sur des projets structurants.

Il s'agira ainsi d'avoir une visibilité élargie en mobilisant des moyens importants non permis aujourd'hui sur les dispositifs existants et sans que soit imposé de manière formelle un document de planification dont les difficultés de réalisation sont bien connues.

Il y voit un premier pas vers la réalisation de documents de planification, de type SCoT ou PLUI, qui permettra d'engager les territoires. Il a souligné par ailleurs le bénéfice qui pourrait être tiré de la réflexion menée précédemment, notamment lors des Scontri di i Territorii.

Sur les moyens financiers, il a indiqué que le Fonds de Territorialisation pouvait être redéployé sur des opérations prioritaires, négociées et concertées avec l'État, l'idée consistant aussi à ne pas se substituer aux territoires et à travailler en synergie en associant toutes les parties prenantes.

Aussi, il a fait valoir son sentiment sur la nécessité d'aboutir à des contrats tripartites (État, Collectivité de Corse, territoires) lesquels devront être défendus collectivement dans le cadre du cycle de discussions qui s'ouvre.

Il a appelé également, dans l'espace de dialogue qui doit s'instaurer, à proposer collectivement une redéfinition des CRTE, lesquels se sont révélés très imparfaits.

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité quant à lui porter sa réflexion sur le volet urbanisme en anticipant notamment sur l'examen du rapport relatif à la reconnaissance du fait urbain.

Il s'est interrogé sur la plus-value que pourrait apporter la contractualisation et la reconnaissance du fait urbain alors que la Corse est la seule région à ne disposer d'aucun SCoT opposable, soulignant que les données nationales démontrent, à l'inverse, que 95 % de la population continentale est couverte par un SCoT. Rappelant qu'ils ont été créés par la loi SRU de 2000, il a regretté que pendant plus de 20 ans aucune impulsion n'ait été donnée pour que ces documents de planification voient le jour. Il a estimé que cela aurait pu éviter certaines erreurs subies aujourd'hui en matière d'urbanisme.

Enfin, au regard de la complexité du PADDUC, dont la future révision constitue également une véritable problématique, il a souhaité attirer l'attention du Conseil exécutif sur la démarche qui consisterait à s'écarter de la hiérarchie des normes et à modifier les périmètres d'intervention. S'il a admis regretter comme beaucoup la logique de définition des Pieve, il a appelé à être vigilant.

Il a indiqué, enfin, partager la nécessité de recourir à des contrats tripartites.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI a tenu à féliciter, en premier lieu, le président de l'AUE pour le dossier proposé.

Il a souhaité mettre l'accent sur la nécessité de disposer d'une ingénierie commune au service des communes et des EPCI, ce qui nécessitera une remise à plat avec les services de l'État.

D'un point de vue plus global, il voit dans ce dossier phare, une chance historique pour la Corse en ce qu'il constitue l'armature qui permettra de construire

une autonomie de fait. Aussi, il a appelé à rechercher un consensus qui soit le plus large possible parmi les différents groupes politiques de l'Assemblée de Corse.

Il a précisé que la contractualisation constituait en effet l'aboutissement concret entre un projet de territoire, ascendant et transversal, et la mise en œuvre des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Il s'est dit favorable, par ailleurs, à intégrer également la notion de Pays, lesquels permettent structurellement d'étayer les différents niveaux de besoins.

S'adressant plus particulièrement à Mme MARIOTTI et M. SAVELLI, il a estimé que le projet présenté pouvait, dans sa déclinaison, répondre également à leurs attentes.

Il a proposé, par ailleurs, que le Parc Naturel Régional de Corse, les chambres de métiers et de commerce et la CRESS soient également associés à la démarche.

Enfin, au regard de son importance, il a souhaité que la commission du développement économique puisse assurer le suivi de ce dossier.

M. Jean-Jacques LUCCHINI a souhaité intervenir en premier lieu sur le rôle indispensable des conseillers territoriaux sur les territoires, dans la mesure où ils sont au cœur des débats dans leur prise de décisions, que ce soit en matière de financements ou de directives de développement pour la Corse.

Il a également souligné, comme cela a été précisé par différents commissaires, la nécessité d'intégrer l'ingénierie dans le dispositif, les coûts liés à l'ingénierie étant très importants et pouvant constituer des points de blocage pour les petites communes dans le développement de leurs projets.

Il a indiqué ne pas partager les observations de M. SAVELLI sur la notion des territoires. Observant que le périmètre des EPCI relevait d'un découpage administratif, il a estimé plus judicieux d'avoir une vision plus globale visant l'intérêt général des territoires et des communes.

Enfin, partageant l'observation de M. CAITUCOLI, il a estimé nécessaire d'associer à la réflexion le Parc Naturel Régional de Corse, les chambres de métiers et de commerce et la CRESS.

Revenant sur les propos du président PAOLINI, Mme Marie-Thérèse MARIOTTI a accueilli favorablement le principe des contrats tripartites. Elle y voit en effet un moyen de gagner en temps et en efficacité. Elle a également indiqué partager les propos du président de l'AUE quant aux CRTE.

Précisant qu'elle n'avait pas d'idée préconçue sur le périmètre retenu, elle a invité le Conseil exécutif à rencontrer les services de l'Etat pour défendre ce projet et travailler main dans la main afin d'éviter de reproduire la même situation que celle vécue au travers du CRTE où les financements promis ne sont pas la hauteur.

M. Jean-Michel SAVELLI a souhaité préciser ses propos observant que la pertinence n'était pas uniquement liée à un découpage administratif mais relevait à l'évidence des projets dans un cadre administratif qui est celui de la strate supra.

Il a également indiqué partager la nécessité d'instaurer des relations transversales plutôt que hiérarchiques pour mettre en synergie et en cohérence les différents projets.

Le président PAOLINI a remercié les différents commissaires pour la qualité des échanges observant qu'au regard des enjeux, une approche consensuelle semblait se dégager, chacun se rejoignant sur l'essentiel.

En réponse à M. SAVELLI, il s'est félicité de l'existence d'un document tel que le PADDUC, seul document de planification même s'il connaît quelques difficultés et devra nécessairement faire l'objet d'un toilettage, notamment par rapport à la problématique des ESA. Il a précisé que cela ferait l'objet d'autres débats

Sur les SCoT, il a rejoint les propos de M. SAVELLI et rappelé que la Balagne avait fait l'objet d'un accompagnement important, notamment en moyens humains, tout en relevant la complexité de leur mise en œuvre.

Aussi, il s'est dit confiant dans la démarche de contractualisation proposée qui constitue un premier pas et pourra conduire, par la réflexion et la concertation, à des documents de planification à une échelle infra-territoriale du type SCoT.

Il a précisé qu'une réflexion pourra également être menée sur des territoires plus petits du type Pieve.

Il a précisé enfin qu'il appartenait, à l'évidence, au projet de guider le contrat autour de thématiques partagées, à une échelle plus ou moins importante, l'enjeu étant de décloisonner les limites administratives au profit d'une logique de projets.

Sur la mise en œuvre de contrats tripartites, il a réaffirmé la nécessité de rencontrer les services de l'Etat notamment dans le cadre du processus qui s'ouvre et a appelé à porter collectivement ce dossier lors de la prochaine session afin de peser fortement dans les discussions et faire entendre la volonté de la Collectivité de Corse.

Il a estimé que cela permettra d'éviter les lacunes rencontrées dans le cadre du CRTE où la Collectivité de Corse est sollicitée pour des contreparties financières contractuelles auxquelles elle n'a pas été associée en amont.

Il a également adhéré à la proposition formulée par M. CAITUCOLI visant à associer la commission du développement économique, cette dernière pouvant constituer l'instance chargée du suivi de la conclusion des travaux et de la formulation de propositions dans la phase de concertation, aussi bien dans le cadre du volet de la contractualisation que celui de la territorialisation.

À ce titre, il a accueilli favorablement la proposition d'associer à la réflexion les différents acteurs tels que les chambres de commerce, des métiers et de l'artisanat et le PNRG, lesquels pourraient être auditionnés dans le cadre des travaux de la commission.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Avanzemu ».

Absence du groupe « Core in fronte ».

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, merci pour ce rapport. Merci aussi aux services qui ont travaillé dans la rapidité. Donc, je passe la parole à qui veut la prendre.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci Madame la Présidente. Monsieur le Président, nous voilà confrontés à un rapport qui s'avère intéressant pour les territoires, mais qui comprend des contraintes qu'il convient de relever.

L'objectif affiché est de mettre en cohérence et en convergence les ambitions des EPCI et celles de la Collectivité de Corse. Mais on poursuit tout de même dans une logique de concentration, avec une volonté de votre part de garder, j'en suis certaine, un œil bienveillant.

Il faudra que les actions des territoires soient conformes aux orientations de la région dans les déchets, l'urbanisme, le logement etc., sachant qu'il faut respecter aussi le principe de non tutelle d'une collectivité sur une autre et une fusion de communes avec des territoires ruraux ayant des potentialités, mais des attentes qui peuvent parfois différer de celle de la Collectivité de Corse. Tout comme la proximité

limitrophe avec certains territoires qui nous permettrait, peut-être de discuter avec d'autres personnes ou d'autres intercommunalités.

Les communes et les communautés rurales sont également confrontés à des demandes dues aux conditions et aux rythmes de vie des secteurs ruraux, temps de trajet, etc., préservation des environnements et aussi environnement médical correspondant aux besoins d'une population plus âgée. Le niveau des services apportés à la population conditionne l'attractivité de ces territoires.

Le rapport parle de pactes de développement avec des territoires à partir de priorités partagées et se défend de toute ingérence dans les affaires communales et intercommunales. La mise à disposition d'ingénierie pour les projets des territoires et des moyens financiers sera proposée seulement si l'EPCI rentre dans des conditions que vous avez évoquées.

Cependant, je vous donne l'exemple de la Communauté de communes Pasquale PAOLI, comme nous l'avons évoqué avec vous, c'est un réel problème et, ce manque d'ingénierie est aussi important, on le sait, au centre de beaucoup de communes.

Lorsque dans la dernière partie, sur le CRTE, le rapport reproche que l'État cherche à imposer ses vues aux territoires par ce biais, il ne faudrait quand même pas qu'au sein de la Collectivité, nous reproduisions la même chose.

De même pour les financements, le CRTE concentre des financements existants, c'est vrai, la contractualisation proposée par la CdC, il ne faudrait pas que nous fassions de même avec un guichet unique.

On ne peut aussi regretter, comme l'a fait le CESEC, que le caractère un peu trop technocratique du rapport, une remarque que l'organe consultatif complète par le vœu que l'on sache vraiment, dans les meilleurs délais, où la collectivité veut aller.

Le CESEC a aussi pris soin de rappeler que les territoires ont été agglomérés, et vous l'avez évoqué, selon des critères inadaptés à notre île, au premier rang duquel celui de la démographie. En ma qualité, vous le savez, de première vice-présidente de la Communauté de communes Pasquale PAOLI, je connais bien le sujet, nous l'avons aussi évoqué ensemble, 42 communes associées au sein de cet EPCI sur les 360 que compte la Corse, notre communauté de communes concentre 12 % des communes de Corse. Elle regroupe plus de 6 000 habitants sur 9 000 kilomètres carrés

Une situation inédite et complexe à tous les niveaux, vous l'avez évoqué, notamment budgétaires.



Monsieur le Président, vous le savez, vous nous avez reçus, vous avez manifesté votre intérêt, étant aussi issus pour beaucoup de ce territoire, vous en connaissez donc les attentes comme moi et les besoins, vous avez procédé à la réalisation de locaux adaptés et la mise à disposition d'un cadre A, c'est un pas, je vous en remercie. Mais celui institutionnel qu'un EPCI est en droit d'attendre d'une collectivité d'envergure comme la Collectivité de Corse qui aspire à une évolution statutaire ambitieuse.

Nous sommes dans le besoin et bientôt toutes les intercommunalités seront dans le même cas avec le problème qu'elles rencontrent au niveau des déchets.

Le budget, vous l'avez dit par exemple pour le cadre de la Communauté de communes, puisqu'on fait la une des journaux en permanence, nous avons abondé du budget général au budget déchets, après en avoir maintes fois discuté pour trouver la solution qui soit la plus acceptable pour nos populations déjà fragilisées.

Au-delà de ce rapport, nous pensons bien évidemment qu'un projet de développement doit d'abord s'affirmer autour de la solidarité.

Notre volonté est de fédérer et de créer du lien social, c'est-à-dire de développer une sphère sociale et de créer une ligne de solidarité. La crise sanitaire liée au COVID-19 nous a fait comprendre que la précarité est grandissante dans nos communes et que nous devons œuvrer fortement à travers cette solidarité envers les territoires et les personnes. C'est pour ça qu'une logique de projet est vraiment quelque chose à laquelle on tient.

Nous sommes tous des élus de petites communes de montagne et du rural qui cumulent, vous l'avez dit, les handicaps et les inégalités dans le domaine économique et social. Pour autant, nous avons tous des attentes et des besoins différents.

Ces handicaps, vous l'avez dit, ne sont pas gommés dans la Communauté de communes Pasquale PAOLI qui a augmenté ces dernières années, la pression fiscale sur ses administrés et n'a pas forcément apporté un service de qualité et n'a pas pu exercer les compétences qu'elle aurait dû exercer en totalité.

Alors pour pallier ces difficultés, évidemment, il est indispensable de changer de modèle d'organisation en faisant preuve d'une réelle détermination politique. Une intercommunalité comme la nôtre qui aurait dû être accompagnée parce qu'elle est, comme l'a précisé le député ACQUAVIVA, l'empire du Milieu, nous aurions dû l'accompagner sur ces territoires ruraux de 42 communes qui sont à la fois proches et éloignés, avec des valeurs certes identiques et, je pense que l'excentricité

des lieux nous pousse justement à nous fédérer autour de cette ligne de solidarité, méritent une attention particulière comme l'ensemble des autres intercommunalités.

Et, nous souhaitons des territoires de projets qui doivent être des bassins d'initiatives coordonnées car le territoire de projet doit se réinventer, s'adapter en permanence dans un contexte changeant.

Alors, où en est-on de l'intercommunalité de projet et du découpage administratif vers un projet d'intercommunalité, de mutualisation et de solidarité financière ?

Et, comment fait-on enfin pour sortir sereinement vers un avenir plus serein ? Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère. Donc qui d'autres souhaitent prendre la parole ? Anne-Laure SANTUCCI pour « Fà populu ».

**Mme Anne-Laure SANTUCCI**

Merci Madame la Présidente. Saluer le travail du président de l'agence d'urbanisme, mais aujourd'hui, le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, notre collègue et ami Julien PAOLINI, saluer la volonté exprimée dans ce rapport, parce que les politiques de contractualisation, c'est les politiques qui définissent un cadre de conduite, donc une stratégie.

Alors, je voudrais apporter quelques éléments à la réflexion qui seront bien entendu « à travailler » et, pourquoi pas, dans les prochaines concertations.

Donc, l'objet du rapport dit : adopter nos politiques publiques. Moi je dirais plutôt accompagner nos politiques publiques par rapport aux besoins de notre volonté politique de développer l'ensemble de la Corse et accompagner, bien entendu, les territoires ruraux et les EPCI.

Donc vous parlez de logique de projet. Bien entendu, c'est le cœur du sujet, si l'on veut que les communes et les EPCI tendent vers une logique de projet, donc de transformation du territoire. Alors une petite parenthèse, dans le rapport on dit une logique de projet contre une logique de guichet, je ne suis pas sûre que la logique de guichet existe parce que je crois que les communes, aujourd'hui, et les EPCI font vraiment des choix politiques sur des projections de développement.

En tout cas, c'est l'impression que j'ai, en tout cas, au-delà de l'impression, c'est ce qui se passe réellement sur le territoire que je connais un petit peu.

Donc, par rapport à cette politique de projet, il me semble, et encore une fois, j'apporte cette réflexion au débat et au-delà de cette journée d'aujourd'hui de présentation, je crois qu'il faut peut-être orienter cette contractualisation sur des thématiques transversales.

Alors, être innovant, bien entendu. Des thématiques transversales, prioritaires pour le développement de la Corse. Je pense particulièrement, mais vous l'avez dit un petit peu, aux infrastructures essentielles.

Je fais une parenthèse en préalable de tout ça de la part de notre Collectivité, je crois que ce qui est important, c'est d'avoir un travail précis sur le diagnostic de chaque territoire, où en sont chacune des communes par rapport aux thématiques sur lesquelles on veut travailler, sur lesquelles on veut développer, parce qu'il nous semble qu'elles sont essentielles. Et là, je crois qu'on peut partager les élus communautaires et les maires de ces communes rurales.

Donc, je pense particulièrement aux thématiques des infrastructures essentielles, particulièrement à l'eau, qui sera le pétrole de demain. On est bien placé dans le Cap Corse puisque le PTGE va commencer par ce territoire. Et, il y a des projets à faire justement en termes de partage de la ressource et de distribution de cette ressource.

Je pense particulièrement aussi à la mobilité qui est un véritable handicap dans le rural. Aujourd'hui, on sait que les publics sont éloignés parce qu'il n'y a pas de transport collectif, donc la mobilité c'est un des axes fondamentaux de la survie des territoires ruraux.

Je pense bien entendu à l'environnement, parce que c'est aussi notre identité et nous avons la chance d'être « en retard », entre guillemets, au niveau de tout ce qui est industrie, ce qui nous permet d'être en avance au niveau de l'environnement.

Je pense particulièrement à la culture aussi, parce que si l'on veut essayer de sauver aussi ces territoires, l'accès à la culture, c'est un des points aussi d'une société démocratisée, et à l'innovation bien entendu.

Donc, à nous de réfléchir dans les prochaines réunions à ces thématiques, celles qui nous paraissent essentielles, et de définir des contours parce que sinon on va partir dans tous les sens et on va arriver nulle part.

Et peut-être aussi, je ne sais pas, je le porte à la réflexion, la transformation des administrations locales. Alors, je ne sais pas si on peut aider, mais on parle d'ingénierie, donc le rapport parle de conditions préalables dans ce que j'ai lu, les conditions préalables et l'ingénierie dédiée. Donc laquelle ? Parce que l'ingénierie

aujourd'hui ça veut dire être capable de faire un diagnostic, de définir une stratégie propre et d'animer une politique choisie. C'est ce qui est écrit dans le texte. Sauf que dans plus de la moitié des communes, cette ingénierie n'existe pas. Le prochain rapport parle du fait urbain, donc on sait que 60 % de la population vit dans un espace urbain, mais nous, nos enjeux, nos priorités se situent sur les territoires, le territoire, c'est 6 800 communes de moins de 1 000 habitants et 18 000 communes de moins de 500.

Enfin, troisième point. Je voulais également insister, et encore une fois, c'est une réflexion à partager, sur les méthodes de concertation des comités de pilotage.

Donc, la volonté de concerter, bien entendu, elle est louable, mais n'oublions pas que concerter c'est organiser, donc ça signifie qu'à la sortie de ces concertations, on doit avoir produit une structure d'accompagnement qui soit souple et agile, une organisation qui soit efficiente, donc qui dégage « une performance » et dans cette performance, que les actions soient hiérarchisées par rapport à des thématiques prioritaires qui vont apporter une opérationnalité. C'est évident, mais c'est mieux en le disant.

Enfin, je termine, vous avez aussi développé quelques éléments à la fin du rapport sur les CRTE. Donc moi, comme maire et comme vice-présidente de l'EPCI, dans nos réunions avec les services de l'État sur le territoire du Cap Corse pour les CRTE, nous avons et j'ai insisté plusieurs fois sur la nécessité absolue d'associer en amont la rencontre avec les services de la Collectivité parce qu'on ne peut pas venir nous dire : nous finançons à 60 %, allez voir la Collectivité pour chercher le reste.

Après les CRTE, ne sont pas non plus tous dans une logique descendante. Tous les projets ont été admis dans le cadre du CRTE, même peut-être certains qui étaient un peu loin de la transition écologique.

Je voulais terminer sur un fait qui me paraît important et sur lequel notre collègue a insisté, dans cette innovation, c'est la réflexion aussi sur les territoires et je pense que, vous l'avez dit et vous avez donné quelques exemples, sur les territoires qui ont des liens déjà historiques, mon collègue ici présent Jean-Charles GIABICONI, parlait de Biguglia et Muratu, il faut aussi réfléchir un petit peu différemment en termes de pièves, parce qu'il y a des liens qui sont construits depuis des centaines et des centaines d'années sur ces territoires.

Voilà, Monsieur le Conseiller exécutif, quelques éléments de réflexion sur lequel nous travaillerons, je pense, dans les prochaines réunions.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Allora, quale chî vole a parolla ? M. Paul QUASTANA, per « Core in fronte ».

**M. Paul QUASTANA**

Merci, Madame la Présidente.

Un des principaux problèmes dans le rural et dans les villages, c'est le logement.

À partir de là, les communes n'ont pas 50 000 possibilités. Il faut offrir du logement. Pour offrir du logement, il faut soit le construire, il faut du foncier, toutes les communes n'en ont pas, il faut le viabiliser, ce n'est pas toujours facile, je parle hors financement, ou il faut acheter de l'existant et il n'y a pas toujours des maisons, appartements, appelons ça comme on veut, à vendre dans les petits villages de l'intérieur.

Il y a une ressource en termes de logements. Il y a trois types de ressources. Il y a les maisons, habitations, appelons les comme on veut, sans propriétaire, parce que les héritiers ont disparu. Il y a des maisons qui nécessitent des arrêtés de péril parce qu'elles sont prêtes à tomber en ruine. Et il y a des maisons qui sont dans des situations d'indivision inextricables.

Lorsqu'une commune veut essayer de s'approprier, d'acheter appelons ça comme on veut, ce type de bâtiment, les procédures sont interminables, en distinguant les trois, et ce sont des sites, des bâtiments, qui ont vocation à terminer à l'état de ruine.

Le problème, c'est la difficulté pour les communes de s'approprier ce type de bien. Parce que, je répète, les procédures prennent des années.

Est-ce que dans l'ingénierie proposée par ce rapport, on peut faire mener une réflexion sur ce sujet ?

Comment accélérer ces procédures ? Comment faire que les communes rentrent en possession rapidement ? Même pour un bien sans maître, sans titre, sans propriétaire, c'est extrêmement long.

Quelles sont les possibilités juridiques, administratives, contractuelles ?

Tout ce qu'on veut pour régler ce type de problème rapidement et pour pouvoir, à partir de là, parce que là il n'y a pas besoin de viabilisation, la plupart du temps, elles sont en plein village, il n'y a pas besoin de réseau routier, il n'y a pas besoin d'électrification, il n'y a pas besoin d'assainissement, il n'y a besoin de rien.

Donc, vous avez compris la question, si vous pouvez y répondre, merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Quale chì vole a parolla ? Mme MARIOTTI, je vous en prie.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Diablo, collègue Thibault, le barreau.

Merci, je vais intervenir en complément de l'intervention de Cathy COGNETTI.

Donc, au-delà de l'aspect philosophique du rapport que nous partageons, nous en avons longuement discuté en commission, c'est le côté opérationnel qui nous interpelle.

La territorialisation des politiques publiques, nous y sommes favorables. La réflexion globale sur tout ce qui est priorisation et programmation....

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On ne vous entend pas Madame la Conseillère, est-ce que vous avez coupé votre micro ou c'est un problème technique ?

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Vous m'entendez mieux là ? Voilà, j'avais baissé un petit peu parce que j'avais un écho.

Donc je disais qu'au-delà de l'aspect philosophique du rapport que nous partageons, il y a le côté opérationnel qui nous interpelle, un petit peu. Que nous sommes bien évidemment favorables à une réflexion globale sur le territoire, la priorisation des projets, la programmation des projets. Mais au-delà des mots, nous disons qu'il y a une réalité qui est un peu différente.

Et c'est ce qui nous gêne un petit peu dans ce rapport et nous en avons longuement parlé à l'occasion de la commission du développement et ce matin, lors de l'examen des amendements, nous venons pour certaines communes et

intercommunalités de signer le CRTE avec l'État, le CRTE et tous les plans annexes, plans avenir montagne, j'en passe et des meilleurs. On a passé des mois, je dis bien des mois, de travail pour élaborer ce document avec les enjeux du territoire, les notes de synthèse, la fameuse matrice des forces et faiblesses des risques et des opportunités. Ce document est imparfait, on en a parlé puisqu'on a finalement qu'une partie des financeurs, puisque le volet collectivités manque.

Et aujourd'hui, vous nous demandez de refaire exactement la même chose. Quand je dis « exactement », moi je ne vais pas chipoter sur, c'est un processus descendant, ascendant transcendant, aujourd'hui la méthode est strictement la même.

Donc, la notion de territoire peut éventuellement changer, mais là, je vais en dire deux mots, mais vous nous demandez de faire exactement le même travail côté Collectivité de Corse.

Alors on va parler du territoire, qu'est-ce qu'un territoire ? On en a parlé ce matin également. Juridiquement, on connaît le territoire de l'EPCI, on connaît les communes, on connaît le PETR, on peut connaître le SCoT, bien qu'il n'y en ait pas, moi, la notion de piève, je la connais d'un point de vue historique, affectif et culturel, j'y vois par contre une fragilité juridique à contractualiser avec une piève concrètement, puisqu'on va contractualiser avec qui ? Avec une commune ? Qui va porter les financements ? Qui va assurer la maîtrise d'ouvrage ?

Donc déjà c'est un problème. Je pense que ça peut être surmontable. Mais aujourd'hui le diable se cache dans les détails, et c'est un problème.

La question de fond avec la CRTE d'un côté, CRTE/État. Une contractualisation avec les territoires côté Collectivité de Corse, pour moi, aujourd'hui je le dis, on est à peu près, à quelques nuances près, exactement sur la même logique.

Qu'est-ce que ça va apporter concrètement aux territoires ? Est-ce qu'on va avoir plus de réactivité dans l'instruction des dossiers ? Est-ce qu'on aura plus de moyens financiers ? Ou est-ce qu'on va travailler comme sur le CRTE à moyens constants ? C'est-à-dire, je fais un peu de provocation, on a d'un côté un peu de packaging, de remarketing des dispositifs existants, on aura la même chose côté Collectivité de Corse. Est-ce qu'on aura, quand je dis « on », c'est les territoires, plus de visibilité sur la part des cofinancements que la Collectivité de Corse et l'État sont prêts à assumer ? Est-ce qu'on aura une plus grande réactivité et une plus grande facilité

Alors moi aujourd'hui, je vais parler au nom de mon groupe, nous avons l'impression qu'au-delà de cette volonté de planifier l'aménagement du territoire, et de ce côté-là, on est d'accord, il y a une espèce un peu de volonté de retoucher un peu au

périmètre actuel, certes imparfait, des intercos, avec une espèce de réorganisation des territoires en toile de fond.

Là, ça nous pose un petit problème.

On parle aussi beaucoup de co construction, c'est très bien la transversalité, le consensus, on travaille tous ensemble, mais la notion de co construction, il faut faire très attention. Il y a des projets qui sont éligibles et d'autres qui ne le sont pas, mais seules les intercommunalités, les communes, les SCoT ou le PETR sont habilités à définir ce qu'ils veulent faire pour l'aménagement de leur territoire.

Moi, je reviens sur une chose, ne serait-il pas plus opportun de revoir cette copie en intégrant l'État qui ne l'a pas fait, je suis d'accord avec vous, en amont dans la définition du CRTE, et de revenir un peu plus tard, quand je dis un peu plus tard, ça ne va pas être dans un an, mais avec éventuellement un projet commun, ce qui pour nous serait la véritable valeur ajoutée de cette approche, parce que nous voulons de la simplification et de la réactivité. Et la clé du succès, vous l'avez noté dans votre cinquième orientation, c'est la coordination, c'est travailler ensemble, communes, EPCI, collectivités, État ou d'autres strates, PETR ou autres, pour optimiser le travail.

Mais moi je note que dans l'annexe concertation dédiée effectivement, spécifique concertation, il y a tout le monde, sauf l'État.

Alors je reprends mot pour mot ce que j'ai dit à l'occasion de la commission, de la CDENATE, qu'il aurait été plus pertinent, je l'ai dit que l'État et la Collectivité de Corse, principaux financeurs de l'échelon communal et intercommunal, se mettent d'accord en amont pour éviter précisément qu'au niveau local, nous ayons à reproduire le même travail.

Donc, oui sur le principe, mais de gros doutes sur l'opérationnalité et sur le fait qu'on va fonctionner avec l'État d'un côté, avec la Collectivité de l'autre, et je ne suis pas certaine honnêtement que les amendements, dont certains vont dans le bon sens, les amendements qui vont être proposés tout à l'heure, puissent remédier à cette situation.

J'insiste, simplification et réactivité parce que dans les intercos, même si on nous promet monts et merveilles avec de l'ingénierie, avec des ressources, on sait pertinemment que ce n'est pas ça qui va véritablement faire aboutir le projet.

Donc, la coordination avec l'État, elle est centrale et je le répète, malgré quelques amendements, nous ne la percevons pas de façon prégnante dans le rapport que vous nous proposez. Je vous remercie.



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? M. Paul-Félix BENEDETTI, pour « Core in Fronte ».

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un vaste programme, c'est-à-dire que la Corse et sa doctrine d'aménagement du territoire, est qu'elle puisse avoir des priorités et des objectifs.

Je pense que c'est un premier document, mais qu'il faut le rendre plus pertinent dans sa déclinaison territoriale.

Aujourd'hui, si on prend l'exemple des critères de zone défavorable pour la France, ce critère, c'est la ZRR, il y a 80 % de la Corse. Moi, je ne vais vexer personne, mais par exemple dans le Sud, tout autant il y a Zerubia, mais il y a aussi Propriano, il y a Sartène, il y a Bonifacio.

Si je prends le Nord, il y a Erone, Mais il y a Corte, il y a Ile-Rousse, il y a Calvi et il y a Patrimoni.

Donc, ça veut dire qu'il y a un problème de fléchage et d'identification d'où doit être notre priorité.

Pendant nos campagnes électorales respectives, tout le monde a parlé de la revitalisation rurale, de l'épine dorsale et montagneuse de la Corse et d'essayer d'avoir des priorités pour lutter contre la désertification et l'absence de richesses, tout autant économique qu'humaine, tout en sachant que les deux sont liées.

Dans ce document, il n'y a pas le traceur qui permet de faire la sélectivité d'un territoire par rapport à un autre. C'est quelque chose qui est global, qui n'a pas ce côté, je dirai, précis, qui permet de faire la différenciation. Moi, je pense qu'on doit le faire.

La Collectivité territoriale doit se donner les moyens de définir quelles sont ces zones prioritaires, quelles sont les bonifications d'aides dans ces zones prioritaires.

Là, on fait du global, on rend le système qui est équitable, mais un système équitable n'est pas un système juste. C'est ça qu'il faut avoir à l'esprit.

Ensuite on parle de renforcer l'ingénierie, mais dans le document, il y a tout et son contraire. Pour qu'un projet soit défini de manière ferme et quand on écrit qu'il

n'y aura pas de modification d'aide par rapport à l'enveloppe demandée, il faut savoir qu'il faudrait avoir en amont une ingénierie très forte de définition des projets, sinon il faut prendre des marges de manœuvre qui vont du simple au double pour être certain de rester dans l'enveloppe.

Or, la partie cruciale de la définition du projet, c'est sa quantification technique et financière et elle doit être décroisée. Ça veut dire qu'on doit avoir des lignes de financement individualisées pour faire des prédéfinitions de projet, quitte à ne pas les retenir après. Parce que dire qu'il faut faire un projet, qu'on a le droit d'engager les études et qu'elles seront recevables après dans le cadre des financements, c'est une bonne chose. Mais il faut quand même faire le projet en amont.

Et au moment où on le dépose pour faire la demande de financement, où on demande aussi une somme globale qui paye l'ingénierie, le projet n'est pas connu. Et c'est là où est le fond du problème.

Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on doit avoir une ingénierie technique en amont de cotation de projet dans ses grandes lignes, surtout pour des projets génériques qui sont routiniers, courants, qu'on ait une doctrine de prix, qu'elle soit à la disposition des collectivités puisque pour qu'avec de simples prérequis avec un système de cochage et de fléchage, on puisse définir un coût d'objectif préalable.

Et ensuite, il faut admettre la flexibilité du refinancement parce que si on ne l'admet pas, on va avoir deux risques, ou on sous-estime et ça va conduire les intercommunalités ou les communes à un sur financement, ou on surestime, et il va y avoir, je dirai, des investissements fastueux et peut être pas nécessaires.

Donc, il est important de cibler ces deux choses, la méthode de construire l'ingénierie et de dire qu'on va aider le financement de postes d'ingénierie technique ou administrative vers les communes ou les EPCI.

Combien de temps ? Est-ce que la CdC a vocation à faire du financement en fonctionnement permanent ? C'est même interdit.

Donc, je pense que ce n'est pas une solution qui est sur du long terme, ça peut être ponctuel pour aider sur une montée en régime, pour équilibrer un budget sur un an, 2 ans, mais il y aura une limite, ou alors on va financer de la précarité, des contrats temporaires sur un contrat d'objectifs sur une durée quinquennale ou triennale. Et, ce n'est pas avec cela qu'on va avoir une logique de revitalisation, de stabilité, de transfert de ressources humaines pour créer de la vie.

C'est pour ça qu'il serait temps qu'il y est le projet de territorialisation des services de la Collectivité territoriale, « A casa di e servizii », que l'on se dote, comme

l'avait fait la France d'après-guerre, d'une DATAR Corse, avec des antennes délocalisées complètes.

Vous m'avez donné l'almanach des services et des personnels, dans le rural, il n'y a pas de cadre. Et, si on reste en l'état, il n'y en aura jamais puisque les postes sont ouverts à Bastia. Ajaccio, quelques-uns à Corte, quelques-uns à Porto-Vecchio, quelques-uns dans les grosses agglomérations.

Si on veut créer ces outils de vie, il faut que dans le cadre des renouvellements de postes par départs en retraite, et la Collectivité de Corse, avec un volume de 5 000 agents, en rattachant les offices et agences, elle a en moyenne entre 100 et 150 départs en retraite annuel, j'ose espérer que dans le cadre d'une mise en synergie de nos moyens, on fera des économies d'échelle et qu'on aura de grands moyens de redéploiement.

Là, il faut la mettre sur pied, cette ingénierie territoriale, cette aide aux communes, ce que la France d'après-guerre a fait avec son service des équipements ruraux qui construisait des projets clés en main pour toutes les collectives.

Ensuite, il est venu les lois européennes, la non-planification des missions d'ingénierie, le respect des clauses de concurrence, des marchés privés.

Mais quand on a tout à construire, il faut créer cet outil et il appartient à la Collectivité de Corse de le mettre à disposition des petites communes, des petites intercommunalités, même des grandes, pour faire un accompagnement suivi, mais pas à partir de services centralisés à Bastia ou Ajaccio. D'ailleurs, si on regarde les effectifs, on a hérité d'une logique d'emploi qui ne correspond à aucune théorie des ensembles. Il y a 60 % des agents en Corse-du-Sud, 40 % en Haute-Corse, alors que les besoins humains en termes de gestion du territoire, ils sont proportionnels à deux choses : à l'espace et à la population, le nord est supérieur. C'est simplement, je dirai, la doctrine française du centralisme préfectoral ajaccien, qui fait qu'on a cet héritage. Mais il nous appartient, à nous, de réfléchir au rééquilibrage, mais pas un rééquilibrage au profit de grandes agglomérations. Ce fameux rééquilibrage territorial, et ça n'apparaît pas.

Vous proposez une ingénierie, mais si c'est une ingénierie avec, je dirai, le bus de l'ingénierie Collectivité territoriale qui va faire le tour des communes, je crois que ça, ça peut aller pendant un an ou 2, le temps de se mettre en opérationnel, mais sur une planification à moyen terme, il appartient que vous réfléchissiez à proposer une organisation territoriale de tous les services. C'est quelque chose d'indispensable et moi je pense que c'est quelque chose qui est largement faisable.

Ensuite, ce qui manque aussi dans une planification, c'est l'aspect économique. On va faire de la contractualisation, mais quelle est la somme du disponible économique annuel moyen qui va être affecté à cette planification ? Ce n'est pas écrit, c'est important de le savoir.

La CdC, elle a un disponible pour les aides suivant les années, entre 60 et 100 M€. Qu'est-ce qu'elle va affecter comme subvention pour les opérations planifiées et pour les opérations en guichet, et pour l'aide aux communes qui, elle, est forfaitaire ? Ça doit apparaître, sinon c'est un conte de fée, mais à la fin, qu'est-ce qu'on mange ?

Et après, je le redis, la priorisation pour nos zones, à nous, de désertification que l'on doit définir indépendamment de l'almanach français.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le conseiller, qui d'autre souhaite intervenir ? En ligne ?  
Personne ?

M. Jean-Christophe ANGELINI, je vous en prie, j'interviendrai à la fin.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, donc il y a une intention qui est posée et que l'on veut saluer. Elle procède de débats anciens et de volonté réitérée de la part de tous les groupes, y compris des élus de la majorité. Donc, il n'y a pas de difficulté là-dessus et le simple fait que le débat puisse aujourd'hui avoir lieu, est en soi quelque chose d'intéressant au plan politique.

Très vite, il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites, moi je pense que ce qui manque, Julien, Président, c'est d'abord un constat, 10 lignes. Le phénomène de littoralisation des économies et des sociétés, il n'est pas propre à la Corse, il est mondial. Mais chez nous, me semble-t-il, il est marqué, et en tous les cas, il s'exprime dans les proportions et selon des modalités qui préoccupent.

On gagnerait à dire en quoi ce phénomène-là, il préoccupe et mobilise, mais aussi dans quelle région plus particulièrement, même si c'est assez simple, il peut s'exercer.

De la même manière, on ne peut pas parler d'aménagement du territoire ou de territorialisation, si on n'évoque pas la question démographique. La Corse, c'est une île, je le dire rapidement et pardon, de vieux, dont la population est très mal répartie

puisque les 2/3, ou un peu moins, des gens vivent au sein ou autour des grandes villes et les actifs, pour des raisons qui ont été évoquées ou pour d'autres encore, ont tendance de manière naturelle et compliquée à juguler, à s'éloigner de la ruralité, de l'intérieur, même s'il y a tous les jours des exemples de gens qui restent au village ou qui y retournent et qui y font des choses remarquables.

Mais il y a des tendances qui sont posées et qui sont quand même assez déplorables. C'est le fruit d'une volonté politique qui n'est pas la volonté de la Corse. C'est un phénomène ancien qui a été voulu, quand on est dans des territoires qui, au début du siècle, je pense à la Castagniccia, affichaient la densité rurale la plus importante d'Europe et qui aujourd'hui, sont désespérément vides, à l'exception de celles et ceux qui continuent à résister, on voit bien qu'il y a un sujet politique qui est, à mon avis le sujet premier. Quel territoire, quelle relation au territoire ? Certes, mais que reste-t-il de nos territoires, de leur identité historique, de leur rapport aux lieux, aux gens, aux coutumes, aux traditions, à l'activité économique, au logement, comme l'a dit Paul ?

Donc, il y a d'abord un sujet, je crois, de démographie au sens de la pyramide des âges et, bien sûr, au sens de la répartition des flux dans l'espace insulaire.

Ce n'est pas un espace démesuré, c'est un espace relativement contraint qui est clairement délimité, mais qui, on le voit, est dominé par des disparités et des principes d'inégalités très marqués.

Donc, je pense que ça, on aurait collectivement gagné à le dire et à poser un cadre, pas pour baisser les bras, mais pour mieux aborder les façons dont on va éventuellement le faire évoluer.

Donc, il y a un sujet de peuple, de vieillissement de la population et, je dirai, de structure même de ces territoires auxquels vous voulez vous adresser de manière renouvelée. Petit un.

Petit 2, la Collectivité n'a pas été conçue pour s'adresser aux territoires. La collectivité de Corse a été conçue pour fusionner les collectivités qui préexistaient. Mais la question des territoires, dans la doctrine gouvernementale ou étatique, est un impensé. Il n'y a pas de sujet.

Donc, ce que vous nous proposez, c'est d'améliorer l'existant et, en soi, c'est louable. Ce que nous voudrions vous proposer, c'est de le réformer en profondeur. Moi, je crois qu'il n'y a pas de solution à périmètre constant.

En clair, si on garde les offices, les agences, le comité de massif, la Chambre des territoires, et je ne parle pas de ce qui relève de l'État, on a très clairement un sujet

qui va peut-être consister à créer des mille-feuilles locaux et à territorialiser des strates, alors même qu'il faudrait simplifier et avoir des fonctionnements beaucoup plus agiles qui ne le sont aujourd'hui.

Donc, il y a un sujet qui nous regarde d'abord en tant que collectivité, entre guillemets, « mère ». Qu'est-ce que l'on fait de tous ces outils dont on dit, depuis des années, qu'ils devraient être délocalisés ou territorialisés, qui ne le sont toujours pas, dont vous nous proposez qu'ils le deviennent, à l'aune de quel principe et surtout à partir de quel fonctionnement originel ? Délocaliser la Collectivité telle qu'elle est construite aujourd'hui, vi pregu saluta... À mon avis, c'est le parcours du combattant et en témoigne, y compris sur le plan des ressources, les éléments évoqués par Paul-Fé à l'instant même.

Donc il y a un second sujet qui est celui de la structure même, dont je pense qu'elle est difficilement délocalisable, dès lors qu'elle a été conçue pour ne pas l'être ou en tous les cas, difficilement.

Troisièmement, au risque de vous surprendre, moi, je n'aurais pas nécessairement scindé, même si vous l'avez peut être fait pour des raisons légitimes, le rapport qu'on examine et le rapport qui suit. Le fait urbain, c'est aussi un fait territorial et je ne vois pas bien l'intérêt de distinguer les deux, y compris lorsqu'on s'adresse aux blocs qui sont censés être un peu plus importants démographiquement.

Je m'explique, moi, je suis maire d'une ville qui est connue pour être urbanisée, y compris de manière historiquement compliquée, pour ne pas dire autre chose. Très bien ! Mais 60 % de la population vit dans le rural, Muratello c'est 2000 habitants, ça pourrait être une commune en soi d'ailleurs. Idem pour Ceccia, pour bien d'autres, etc. Donc vous me rangez où ? Moi, je suis maire de quoi ? D'une ville ? D'un village ? D'un groupement de hameaux ? L'urbanité, le centre-ville historique, c'est 5 hectares, la commune en fait 17 000, mais je suis une ville parce que démographiquement, on est un peu plus nombreux que dans des endroits plus ou moins étendus, etc.

Donc, je crois que ce distinguo, chez nous, il n'est pas forcément aussi pertinent qu'ailleurs. Et, c'est d'ailleurs vrai pour d'autres villes plus importantes qui ont aussi, non pas une ruralité au sens de Porto-Vecchio peut-être, mais des sujets d'arrière-pays ou autres qui méritent d'être traités à travers un prisme qui n'est pas celui de l'urbanité exclusive. Pardon de le dire en des termes un peu excessifs.

Donc, ça amène à reconsidérer le regard qu'on porte sur notre territoire qui n'est pas composé selon une nomenclature qui ne nous ressemble pas, de villes et de villages. Il y a ça, et je ne nie pas les difficultés que connaît l'extrême ruralité dans ces villages où il y a souvent plus de conseillers municipaux que d'habitants à l'année et où

il faut s'interroger, y compris pour aller plus loin, sur la fusion des communes. Mais ça, c'est un autre sujet.

Pour parler de ce qui nous regarde aujourd'hui et pour aller un peu plus vite, donc troisièmement, pour essayer d'aller vite et de manière synthétique, il y a cette nécessité de penser la relation de la Collectivité aux territoires, de manière certes différenciée, mais à partir d'un principe global.

Et, je ne parle même pas des EPCI puisque dans celui que je connais bien et que je préside, vous avez certes Porto-Vecchio, dont j'ai parlé brièvement, mais vous avez aussi Sotta, Figari, Monaccia, avec des réalités particulières.

Donc, il faut peut-être qu'on ait un regard un peu plus adapté.

Donc, moi j'aurais fusionné les rapports. J'aurais dit des choses du fait urbain, dont vous avez raison de demander la reconnaissance au sens de la Corse, on est d'accord. Mais je l'aurais englobé dans une approche plus globale consistant à dire : voilà, il y a des territoires d'extrême ruralité, il y a des territoires de ruralité « contrastée », entre guillemets, et puis, il y a des territoires d'une autre nature. Donc ça, c'est une troisième idée.

Quatrièmement, on va discuter avec Paris, vous en avez parlé hier, j'étais absent, retenu à Porto-Vecchio, mais j'ai suivi les débats. Ce sujet-là, il faut qu'il soit mis sur la table au même titre que tous les autres, parce que si on continue d'un côté, et je c'est quelqu'un qui l'a fait, qui modestement, avec beaucoup, beaucoup d'humilité, vous le dit, à signer des CRPE, à émarger au PTIC, à s'inscrire dans les territoires d'industries, comme vous l'avez écrit, ou les petites villes de demain, si vous pensez que en faisant ça, on peut d'un autre côté, sans être dans une démarche plus globale, d'une approche plus territorialisée au regard la Collectivité, je pense que collectivement on se trompe.

Aujourd'hui, il y a un conflit de temporalités, et il y a même un conflit de légitimité. Posons-le sereinement. Est-ce qu'il y a une volonté de la part de l'État de contrer la politique de territorialisation de la Collectivité ? Oui - non. Pose la question. Oui ou non ?

Nous on dit que la Collectivité de Corse, elle a vocation à parler à ces territoires, lesquels, en retour, ont des choses à lui dire. Donc, comment on construit ça ?

Ça a été dit « E case di i territorii », il faut qu'on en reparle, et surtout, Paul-Fé a insisté lourdement, je le fais rapidement, la capacité à territorialiser nos services, parce que au bout du bout, quand on aura épuisé les sujets juridiques et techniques, il

restera deux questions : comment on se structure et comment on paye ? L'organisation et les ressources humaines et financières.

Donc ça, ça me paraît un point qui est un point très important.

Et je termine, cinquièmement et enfin, donc vous l'avez compris, on veut être force de propositions, on reconnaît le geste que vous posez et on ne va pas s'y opposer, mais je voudrais vous dire une dernière chose.

Considérez la démographie et l'état de nos territoires en posant des chiffres et des faits pas des déclarations d'intention ou des grands principes.

2 : Regardez aujourd'hui une collectivité qui, en l'état, sera difficile à délocaliser ou à décentraliser, en un mot à territorialiser précisément parce qu'elle n'a pas été conçue pour ça.

3 : Regardez ce fait urbain et ce fait rural de manière moins marquée par la dichotomie, mais davantage par la nécessité de faire synthèse. C'est possible tout en différenciant, parce que les réalités, à bien des égards, elles sont radicalement différentes.

4 : Considérez les ressources, considérez le comportement de l'État et la façon dont on peut, peut-être interroger les deux autour d'une table ronde, y compris dans le cadre des négociations qui vont s'ouvrir bientôt.

Et cinquièmement et enfin : il n'y a pas de solution si les territoires ne sont pas eux-mêmes, et quand je n'ai pas de territoires, c'est des EPCI, en capacité de contractualiser, y compris de mon point de vue, au sens de la gestion des grands équipements publics.

La question des déchets. Il faut « mouiller » les gens. Je sais qu'il en était beaucoup question hier à travers Ghjuncaghju et Prunelli, autrement qu'en leur demandant de supporter des infrastructures. Il faut aussi accepter l'idée qu'ils puissent les gérer ou les cogérer.

C'est valable dans le domaine des déchets, ce sera valable demain dans le domaine de l'énergie, on en a parlé avec le président de l'Office hydraulique il y a quelques jours à Porto-Vecchio, ce sera valable après-demain sur des sujets sportifs ou culturels. Et, ça rejoint les transferts de compétences qui accompagnent l'évolution des EPCI dans les territoires. Qu'est-ce qu'on a à dire, nous, du transfert de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2026, alors même, on le sait, qu'il y a des tas de régions, le Taravo, Paul-Jo l'a dénoncé pendant longtemps, ce n'est pas très différent du Stabiacciu, chez moi en période de pointe, qui sont marquées par des désastres



écologiques parce qu'on a des dispositifs d'épuration et d'assainissement, et tu connais bien le sujet Julien, qui sont antédiluviens, qu'est-ce qu'on fait pour ça ? Qu'est-ce qu'on fait pour des équipements qui ont 20, 30 ans de retard et pour ceux qui, au moment où on parle, n'ont même pas encore vu le jour ?

Donc, pour toutes ces raisons et j'ai fini, voilà les propositions qu'on veut vous faire. On s'inscrira et, en tant qu'élus communautaires, en tant qu'élus de cette Assemblée, dans les réflexions que vous ouvrirez et on le fera de manière active et collaborative.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Qui d'autres souhaitent intervenir ? Paul-Jo CAITUCOLI.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Oui, Madame la Présidente, combien de temps reste-t-il pour le groupe « Fà populu », s'il vous plaît ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

10 minutes.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Merci, je vais essayer de faire court.

Écoutez, tout a été dit. La dernière intervention, Paul Félix et Jean Christophe, comme à leur habitude, ont donné les lignes de prospective. Et, je crois que les amendements qu'on vous soumettra tout à l'heure, répondent en partie à ces questions, je parle sous le contrôle du Conseil exécutif.

Mais moi avant tout ça, je voudrais dédier cette session, ce rapport, si vous le permettez, à ceux qui en 76, toutes tendances confondues, les Antoine ARENA, les Jean BIANCUCCI, Antoine CAITUCOLI, Nanou BATTESTINI, et tant d'autres, ont décidé de ne pas tomber dans les bras de la carrière administrative qu'ils auraient pu faire, y compris la famille CASALONGA, ils ont fait un choix de rentrer chez eux pour essayer de redynamiser leur pays.

Et cette histoire, c'est l'histoire de nos territoires.

A Cilaccia, il y avait Mado MOZZICONACCI, il y avait mon père, Modèf de la FDSEA, des gens de droite, des gens de gauche et des gens de la branche dure, très dure. Eh bien, ils avaient un bien en commun, c'était ce territoire.

Paul-Félix l'a expliqué, il a dit, dans le Taravo, en 76, il y a eu, avec la DATAR, le premier contrat de pays, mais il y a eu d'abord la foire de Cilaccia, secteur grand foyer. Le foyer grand rural de Cilaccia, je vous dis ça, cette expérience, je vous la dis parce que j'ai retrouvé les papiers carbone qui nous permet d'avoir cette histoire et de la transmettre, et c'était la même chose en Balagne, c'était la même chose en Catagniccia, c'était la même chose dans l'Alta Rocca et, dans le sud Corse, c'était la même chose, il y avait une poignée d'hommes, la chanson de Xavier VALENTINI, « Eddi », ma l'anù fattu eddi, O Savè, o ranidica nudatu, c'est la suite.

Et moi, je voudrais aussi parler de Jean-Paul COGGIA, de Jean Louis MORETTI, des noms que vous connaissez certainement, et de Florence PINASCO, qui sont les agents de développement qui à l'époque n'avaient pas de frais de déplacement, quand je vous disais que ce foyer rural grand secteur, il y avait 4 ingénieurs agro. Le pastoralisme, les filets à olive, l'expérimentation Cilaccia, maintenant, on pense que c'est quelque chose qui est arrivé, le grillage mouton qui aujourd'hui est répandu. Expérimentation Cilaccia. Les DFCEI, Alex MONDOLONI, que je salue, qui a créé ces événements-là, DFCEI, réserve d'eau, le foyer grand rural.

Quand il y a eu la première décentralisation, Alex MONDOLONI, j'ai le courrier, a écrit, et avec Santa on a souvent échangé, elle peut être le témoin de ce qu'on a vécu après avec le PETR.

Alex écrit à Jean-Paul de ROCCA SERRA, et lui dit : *« voilà maintenant le transfert s'est opéré, la compétence économique est à l'Assemblée, il nous faut, à l'époque c'était 250 000 francs pour maintenir ce niveau d'ingénierie qui avait donné tant et tant de résultats »*. Je veux vous parler aussi de la Fédération des foires et de l'ADMR, qui était née à ce moment-là sur ces territoires.

Eh bien, on sait ce qu'il en est advenu en 83 avec la suppression de ces aides aux associations et du démantèlement qui était cité dans certains rapports où les foires étaient des lieux considérés comme subversifs.

Mais si je raconte cette histoire-là, c'est pour qu'on se retrouve, parce que je pense que la question qu'il faut qu'on se pose, elle est de savoir si on est condamné et si nos enfants sont condamnés et si nous, nous sommes condamnés, les adultes, à nous retrouver que pour la libération des prisonniers ou les drames ?

Aujourd'hui, avec ce projet, c'est un nouveau contrat social co construit par les citoyens et les différents niveaux des institutions des communes à l'État, en passant

par les pays, Intercos, un pays au sens de la loi Voynet, mais bien entendu aujourd'hui le périmètre étant celui-là, nous avons laissé dans ce rapport, le président a laissé dans ce rapport, la possibilité, l'ouverture qui était nécessaire et la souplesse.

C'est pour ça que moi je pense qu'aujourd'hui nous devons, s'il faut même une suspension de séance, nous réunir parce qu'il y a des perspectives à ouvrir et je pense, comme l'a dit Jean-Christophe ANGELINI, que ça doit être le premier dossier avec lequel nous pouvons monter tous à Paris, parce que là-dedans, il y a la matrice, a casa si custrisce pà i fundazione, micca pà u tettu, et si nous n'avons pas cette armature territoriale costaud, et si nous n'avons pas un projet de société qui parte véritablement de la base, il sera difficile de couper aux critiques en disant que nous voulons un statut pour le folklore ou pour les mythes ou pour nous. Ce n'est pas renoncer à nos revendications historiques, c'est simplement aujourd'hui faire le premier pas.

Et c'est pour ça qu'il est évident que la confusion qui a été portée par les différentes contractualisations et, on ne peut jeter la pierre aux communes et aux intercommunalités qui sont allées, je vais vous raconter une anecdote, Santa a été témoin, et si notre collègue Madame Valérie BOZZI était là, elle ne pourrait pas me démentir puisque lorsqu'il a été question que la loi NOTRE avait démantelé le Taravo, où 4 communes étaient dans la Communauté de communes de l'Ornano et les autres dans celle du Valincu - Sartinese, on a décidé avec Jean-Pierre BOZZI, avec Paul-André CAICUTOLI, avec Antoine GIORGI et avec d'autres, de créer ce pôle d'équilibre territorial et rural. C'était simplement pour maintenir l'historique du développement et l'ensemble des projets qui avaient été menés depuis 76.

Alors il y a bien eu, bien sûr, comme j'en parlais avec Tony POLI hier, qui m'a dit : Paul-Jo, c'est magnifique ce projet, mais faites attention parce que dans certains territoires, on va retomber dans la pulitichella ou dans certains, travers etc.

J'ai réuni dans mon bureau la présidente de la Communauté des communes de l'Ornano à l'époque et le président actuel du PETR, et je leur ai dit en sortant une lettre de Paul-Donat POLI et de Toussaint LUCIANI, qui un été président de la commission du développement économique à l'Assemblée à l'époque, Toussaint LUCIANI étant en conseiller général. Et, ce comité de développement en fait, il a été plombé parce qu'il y avait ces querelles-là, antagonistes et on a perdu 15 ans, 15 ans, un trou noir.

Et donc, c'est pour ces raisons-là qu'on a deux choix, soit on considère les communes et les EPCI et les maires de ces structures comme de simples relais électoraux, comme de simples, je dirai, passeurs ou on les respecte dans leurs droits fondamentaux qu'est la libre administration des collectivités. Je crois que c'est ça, et j'en suis sûr, que nous voulons porter et que nous avons porté à travers ce projet.

Et donc, ce que nous voulons mettre, et vous le verrez dans les amendements, c'est qu'il y ait une conférence qui soit mise en place entre la Collectivité de Corse et l'État, de façon à ce que l'on puisse mettre en plat, c'est ce qu'a demandé Marie-Thé, ce que vous avez demandé, et je pense que c'est la base pour que ça soit plus fluide, plus simplifié avec les outils actuels.

Mais ça nous permettrait aussi de donner la perspective dans l'évolution institutionnelle de ce que devrait être justement ces réajustements : réajustements au niveau de la collectivité et réajustements bien entendu au haut niveau des services de l'État.

Donc de façon très concrète, c'est ce que nous voulons donner comme orientation et comme lignes directrices de ces éléments.

Pour terminer, et je vous dis, c'est plus le développeur que le conseiller territorial, moi je vous demanderai de faire appel à ciò chènò semu tutti paisani, ci vole chènò campemi tutti in i nosci cummuni, in i nosci intercummunalità. Hèn quistu chènò vulemu, ùn n'hèn un dibattitu puliticu, c'est éminemment politique, et c'est l'histoire de notre territoire, donc c'est notre histoire qui est peu connue, à part un ou deux livres, et à mon avis, il faudra bien entendu là-dessus avec l'université, et c'est proposé dans un des amendements, faire un travail d'évaluation des politiques publiques et bien entendu de prospective avec ces fonds, les différents fonds.

Pour revenir sur ce que disait Paul-Félix BENEDETTI, la base c'est une ingénierie costaud et c'est pour ça qu'il faut que l'État et la région se mettent au service des intercos et après il faut qu'il y est les politiques de territorialisation, mais il ne faut pas mélanger les deux. Ça veut dire que l'aspiration, elle doit venir des territoires, il doit y avoir cette rencontre qui c'est ce projet. Et, on pourrait aussi associer le Conseil économique et social et culturel pour animer les conseils de développement, parce qu'il ne faut pas oublier, et je sais que vous ne les oubliez pas, puisqu'on les a, les artisans, les commerçants, les agriculteurs qui sont les forces vives de ces territoires.

Et, si nous avons cette ingénierie, la Présidente MAUPERTUIS et notre conseillère exécutive en charge des dossiers européens, pourront aller chercher, et elles savent le faire, les centaines de milliers d'euros que nous voulons. Si nous n'avons pas cette ingénierie puissante et forte, nous ne pourrions pas consommer ces crédits.

Et moi je vous dis que si on a cette ingénierie forte, il y aura même des petites communes qui pourront avoir accès à des projets européens, à des fonds européens. Et on sait très bien que la question du redéploiement, il y a déjà le fonds de territorialisation qui est à 5 millions, qui à mon avis il faut l'augmenter avec la partie de l'État.

Et moi, je suis d'accord qu'il faudrait à terme qu'on mette cette somme. C'est ce que le Conseiller a, bien entendu, décidé.

Enfin, on a parlé des schémas, on a parlé des PLUI, des documents d'urbanisme, dans le territoire du PETR, il y a eu la volonté d'une partie pour trouver un consensus, de ne pas mettre la compétence SCoT, mais un PETR sans SCoT, un serva a nunda, vous pouvez faire les projets de développement, mettre les millions que vous voulez, si vous n'avez pas une armature de ce territoire, que ça soit PLUI, que ça soit carte communale et autres, qu'est-ce que vous voulez faire ? Et ça arrangerait aussi notre conseiller qui va avoir à travailler sur le PADDUC. C'est ça la construction positive que l'on peut mener.

Donc voilà, je pense que dans ces outils et dans les moyens qu'il faut mettre, le moyen humain, il est important. Pourquoi ? Parce qu'il faut une formation de nos agents de développement avec les anciens qui ont déjà mené ces travaux. Moi je pense qu'il faut ce vivier, il faut le conforter, il faut sauver leur statut, leur trouver un statut. Pourquoi ? Parce qu'il m'est arrivé, et il vous est arrivé à vous aussi, on les forme, on les a, ils sont bons, quand ils sont bons, c'est la collectivité qui les prend ou une autre collectivité. C'est arrivé même au Pays basque ou autre, ils ont pris des agents qui étaient excellents, qui étaient formés.

Donc là-dessus, il faut des moyens et il faut un plan de carrière pour ces personnes, parce que le développement, c'est usant, c'est une dizaine d'années, il faut qu'ils aient ce plan de carrière et qu'on est ce vivier.

Je pense à Norbert PANCRAZI qui a beaucoup travaillé là-dessus et à la première note que lui avait faite, mon cher Jean-Martin, Anne MASTOR CHEM et Claude OLIVESI, si tu te rappelles dans le DESS développement local et administration des collectivités où il y avait ces deux approches, l'approche territoriale et transversale d'Anne et la vision de Claude sur l'armature de ces territoires.

Pour terminer, je voulais revenir au niveau de l'État, je vais revenir sur ce qui s'est passé...

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il va falloir conclure, M. le conseiller.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Oui, j'ai terminé. Pour aller dans le sens et la nécessité qu'on ait cette conférence de territorialisation qui se mette entre l'État et la région pour harmoniser, lorsque la ministre GOURAULT était venue pour normalement renforcer le PETR,

elle est passée en coup de vent à Petreto et elle a été signée sur le Valinco, qui maintenant travaille là-dessus, sur un contrat des petites villes de demain.

Donc, on ne peut pas reconnaître un projet de territoire et c'est pour ça qu'on a mis dans ce dossier des éléments importants sur le projet territoire et sur l'harmonie qu'il faut entre les différentes strates.

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? De toute façon, le temps de tout le monde est écoulé.

Je voudrais juste faire deux remarques. La première est qu'il va nous falloir une grande plasticité cérébrale à nous, élus, pour faire du développement territorial, mais pensez quand même que la géographie mondiale est en train de changer, dans quelques temps, nous n'aurons plus d'Arctique, nos enfants ne connaîtront pas l'Arctique, ça va fondre, que les déserts avancent, que la température augmente.

Et, je ne vois pas comment nous, nous ne pourrions pas concevoir aussi à une échelle locale, un certain nombre de dynamiques territoriales et de recompositions évidentes, avec un jeu effectivement, ça a été évoqué par plusieurs personnes, de force centrifuge, centripète, démographique, économique, qui font qu'il y a de la relocalisation à une vitesse très, très rapide.

Alors, lorsque j'entends effectivement Marie-Thérèse MARIOTTI nous dire que les seuls territoires pertinents sont les territoires administratifs, je m'interroge parce que même en ne considérant que les découpages à vocation programmatique, que vous avez cité les uns et les autres, de type PETR, SCoT, Interco, vous savez très bien, parce que plusieurs d'entre vous êtes des élus du territoire, vous savez très bien qu'il y a souvent des incohérences fondamentales au regard des problématiques posées. Et, je ne soulève même pas la question des découpages électoraux, puisque nous sommes en pleine campagne électorale. Les incohérences de la géographie électorale aussi.

Donc, on s'en accommode bien évidemment Marie-Thérèse, on s'en accommode parce que sinon un maire, un président d'interco ne pourrait pas avoir de subsides pour faire travailler et pouvoir réaliser ses projets. Mais s'accommoder, ça ne veut pas dire qu'on ne réfléchit pas non plus à des choses nouvelles, surtout que nous avons, au sein de la Collectivité, la compétence pour pouvoir et réfléchir et mettre en œuvre.

Donc, il me semble tout à fait normal que nous conseillers à l'Assemblée de Corse, et bien évidemment l'exécutif qui nous fait cette proposition, il est tout à fait

normal que nous décidions quel est le périmètre pertinent du développement territorial et l'échelle pertinente du développement territorial à partir du moment où on reste dans le cadre des compétences qui sont les nôtres.

Nous parlions hier d'Union européenne, aujourd'hui la Commission européenne revoit ses zonages pour toutes les zones transfrontalières. Ça fait plus de 20 ans qu'il y a un tram qui part de Strasbourg et qui va dans la ville allemande d'en face. Ça fait 20 ans qu'il y a un hôpital, résultat d'une coopération transpyrénéenne d'accord, un hôpital qui est à la frontière entre l'Espagne et la France.

Donc, je ne vois pas pourquoi, à des échelles macro, il y aurait des réflexions nouvelles sur des périmètres nouveaux et que nous, ici, nous restions figés sur des découpages d'ordre administratif qui, en plus, n'ont pas forcément démontré leur pleine efficacité.

Donc, il est à mon sens, non seulement de l'intérêt de la Corse et des Corses, mais surtout du devoir de la Collectivité de Corse, en concertation bien sûr, avec les acteurs concernés, de définir, au regard d'une problématique précise, quelle qu'elle soit, le territoire pertinent à mettre en œuvre.

Pour conclure, je ne vois pas pourquoi la géographie changeant, les dynamiques territoriales évoluant, et je retiens évidemment la démographie comme un point important, je ne vois pas pourquoi les modalités de la politique publique ne changeraient pas en matière d'aménagement de territoire et de contractualisation.

Ça me paraît évident, à partir justement du moment où il y a, et comme c'est proposé dans ce rapport, à partir du moment où on a une logique de co-construction et de contractualisation bien évidemment.

Donc merci pour ce rapport, Monsieur le conseiller, et je vous repasse la parole.

### **M. Julien PAOLINI**

Merci Madame la Présidente, vous avez terminé vos propos en parlant de co-construction, je répondrai aux différents intervenants également sur ce thème.

Moi, je voudrais souligner tout d'abord la qualité du travail qui a été réalisé sur ce rapport, je le disais par les services, mais aujourd'hui par l'Assemblée de Corse en commission et lors de vos interventions dans l'hémicycle.

Donc moi, ce que je retiens en premier lieu, je crois que ça a été dit par un des intervenants, c'est lorsqu'on veut construire, il faut des fondations solides. Aujourd'hui, on pose les fondations. C'est un premier pas qui va nous conduire à revoir

de manière profonde notre politique en matière d'aménagement du territoire et notamment, des définitions des périmètres administratifs, et des spécificités qui sont aujourd'hui les nôtres.

Ça a été souligné par de nombreux intervenants. Jean-Christophe ANGELINI disait : oui, bien sûr, il y a des échelles dans le caractère urbain de certaines zones, d'autant plus en Corse il y a des échelles aussi un de ruralité. Mais ces éléments-là, je crois, dépassent très largement le cadre de ce rapport.

Bien sûr, Cathy, tu disais le CESEC a souligné l'aspect technocratique de ce rapport. Parce qu'avec un rapport comme ça, bien sûr, il y a des éléments techniques et c'est normal, c'est une étape obligatoire, très contraignante, je vous assure. Mais on voit bien aujourd'hui, vu le niveau des débats, que ça dépasse largement le cadre de la technique, on est sur des enjeux politiques majeurs mais qui, je crois, seront traités plus dans le cadre du PADDUC, parce que beaucoup de choses que vous évoquez, ça conduit à construire un projet de société et ça, c'est le PADDUC, le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse. On est bien au-delà des enjeux actuellement de la contractualisation, mais tout est lié.

On a aujourd'hui une proposition de rapport sur la contractualisation, on aura demain un projet de rapport sur la territorialisation et beaucoup des intervenants ont dit la nécessité que la Collectivité de Corse, ses agents, son ingénierie et ses expertises, soient dans les territoires, soient présents physiquement dans les territoires, c'est essentiel.

Mais là encore, je vous renvoie à des débats que nous aurons dans quelques semaines, dans quelques mois puisqu'un rapport dédié est en préparation et donc ça fera l'objet de débats précis, territorialisation bien sûr avec des outils numériques, ceux d'aujourd'hui, mais aussi de la présence humaine des agences sur le territoire. Et là, je crois que c'est essentiel, mais j'en dirai deux mots tout à l'heure.

Donc je disais, tout est lié. On a lancé, vous le savez, l'analyse du PADDUC, on a des négociations en cours avec l'État, notamment sur les fonds contractualisés, le CPER, le PTIC. Les CRTE, on n'est pas en négociation et beaucoup d'intervenants ont parlé des CRTE donc moi, je voudrais y revenir, je crois que c'est un point majeur, même dans la philosophie qui est la nôtre aujourd'hui et, je crois, qui est partagée par les différents groupes. Et d'ailleurs, je crois qu'il y a plus de choses aujourd'hui qui nous rapprochent qui nous éloignent. L'essentiel des interventions tire dans le même sens.

Simplement dire que sur les CRTE, tout le monde reconnaît qu'ils sont imparfaits. Ils ont été fait à la va-vite, dans un contexte aussi particulier, se rappeler



que c'était dans le cadre de la crise COVID, à un moment donné, il fallait relancer la machine, etc.

Donc forcément, l'État a voulu aller vite et quand on veut aller vite, on se précipite et on fait des erreurs ou on trouve très vite les limites. C'est une forme de catalogue, chaque commune, vous le savez, a fait remonter les projets qu'elle avait dans les tiroirs, parce qu'en plus il fallait réaliser très vite, etc. Et donc, on n'a pas réellement de projets structurants, on n'a pas de vision, on n'a pas eu de concertation, il n'y a pas eu de dialogue.

Nous ce qu'on dit aujourd'hui, on met tout le monde autour de la table, mais on ne peut pas dire non plus, Marie-Thé, aujourd'hui à l'État, lui imposer de venir autour de la table pour négocier le CRTE, il a fait cavalier seul jusqu'à aujourd'hui. Ça, c'est un constat, il est objectif, c'est très clair, il a fait cavalier seul sur le PTIC, il a fait cavalier seul sur les CRTE. Et, on se retrouve, nous, en bout de chaîne, Collectivité de Corse à aller cofinancer des projets sur lesquels on n'a même pas été consulté pour avis.

Vous voyez bien qu'on est dans un système qui n'est pas acceptable.

Mais pour autant, une fois de plus, nous, on va au dialogue et à la concertation. On dit à l'État, et je crois qu'il faut qu'on le dise ensemble, parce que c'est un point essentiel, disons à l'État ensemble qu'il faut construire une nouvelle relation, notamment dans notre relation avec les territoires, dans le cadre de contrats qui soient triparties, mutualisons nos moyens, définissons ensemble les priorités, dans le respect total des compétences et des prérogatives de chacun des acteurs. On n'est pas là pour vous dire : on va imposer ceci ou cela. Il y a des sujets prioritaires, beaucoup en ont parlé, Anne-Laure en a cité quelques-uns, Paul QUASTANA, et je reprends pour les réponses, puisqu'il m'a posé une question, bien sûr que dans nos villages dans l'intérieur il y a un problème de logement, c'est évident. Il y a aussi un problème de travail et les deux sont liés. Aujourd'hui, si on veut attirer des familles dans nos villages, il faut à la fois qu'ils puissent se loger à des prix décents, et qu'ils puissent travailler.

Et là, je fais le lien avec les interventions à la fois de Paul-Félix, je crois et de Jean-Christophe ANGELINI, qui nous disait : la territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse, la présence des agents sur le terrain dans les territoires. C'est le deuxième pilier le logement, et là on a fait beaucoup, vous rappeler aussi qu'on a fait beaucoup en matière de logement et d'habitat depuis notre arrivée aux responsabilités, les règlements, « una Casa per tutti », l'aide aux primo-accédant, pour les logements sociaux, etc. Mais on l'a déjà évoqué donc, je ne rentrerai pas dans les détails de ces dispositifs-là.

Donc, cette politique de territorialisation de la Collectivité de Corse, elle doit permettre justement à mieux accompagner nos territoires ruraux, ceux qui sont les plus en difficulté, et à rééquilibrer, ça a été souvent souligné, je dirai, la centralité de notre collectivité, notamment sur les deux grandes agglomérations de Bastia et d'Aiacciu.

Ensuite, il y a des discussions qui s'ouvrent aujourd'hui avec l'État. On a une opportunité majeure. Discussions sur les futurs programmes contractualisés, discussions sur des évolutions législatives et réglementaires, voire des évolutions institutionnelles. Mais dans le cadre d'évolutions législatives et réglementaires, bien sûr qu'il faut accompagner le bloc communal, Paul, il faut lui donner des outils, il y en a déjà, il en existe déjà, Madame PIERI en fait souvent état, Annette, des dispositifs d'ores et déjà existants, vous en avez évoqués quelques-uns etc., outils qu'il faut probablement renforcer. Par exemple, le droit de préemption.

Le droit de préemption, ce que demandait le député Jean-Félix ACQUAVIVA, c'était un droit de préemption renforcé pour la Collectivité de Corse. Je crois qu'il faut renforcer aussi celui des communes, leur donner des outils, simplifier aussi les procédures.

Ça doit faire l'objet des discussions, si on considère que cette problématique est une problématique centrale, il faut qu'on le porte ensemble. Et ça, je crois qu'il n'y aura pas de difficultés à ce niveau-là. Et bien sûr, demander des évolutions en matière d'urbanisme.

On en parlera sur le fait urbain, Paul-Félix disait, la ZRR, c'est 80 % de la Corse. Moi, je vais anticiper un peu sur le rapport suivant, sur le fait urbain. Aujourd'hui, dans la politique de la ville, de l'État, on a 3 zones qui sont reconnues, la CAB, la CAPA, Communauté d'agglomération heureusement, et la ville de Porto-Vecchio. On voit bien ici que dans les critères de définition de certains périmètres urbains, non urbains, rural, pas rural, sur la base de la vision étatique, sont totalement inadaptés à ce qu'est la Corse d'aujourd'hui. Et, on en reparlera dans le fait urbain. Chez nous, les villes, elles ne font pas 40 ou 50 000 habitants, ce qui est un arrondissement de Marseille, 40, 50 000 habitants, c'est la population de la ville de Bastia.

Donc on voit bien que ces spécificités, ne sont pas en tout cas reconnues, ou s'imposent à nous sans qu'on puisse avoir de capacité d'adaptation pour les définir.

Et là encore, et je terminerai peut-être là-dessus, bien sûr que c'est une première étape, et je crois que c'est en partant par la base. La logique de projet : tester, expérimenter pour définir demain ce que seront les périmètres pertinents. Et je crois que notre Collectivité, bien sûr, la Présidente le disait, doit avoir son mot à dire pour définir quelles sont les échelles pertinentes, administratives, politiques de

gouvernance, de manière à être plus efficace, plus opérationnelle et surtout répondre à ce qu'est notre histoire et les liens historiques qui nous lient depuis un certain temps. Ça va nécessiter, bien sûr des réformes en profondeur, mais c'est, je crois, un point essentiel qu'on peut mettre au débat lorsque nous serons amenés à faire des propositions au gouvernement.

Jean-Christophe ANGELINI, vous me permettez de vous répondre sur les éléments démographiques, bien sûr, qu'ils sont essentiels, mais je les aborderai dans le fait urbain, c'est ce que j'avais prévu de faire puisque ces questions-là relèvent, en tout cas en grande partie, du rapport suivant.

Juste terminer en répondant, oui Jean-Christophe, il y a un décalage entre ce qu'on a fait en faveur des politiques de l'intérieur, de la montagne et le fait urbain. C'est pour ça qu'on a, je dirai, décorrélé les deux rapports. En gros ce rapport contractualisation, s'adresse essentiellement aux territoires ruraux et de la montagne, lorsqu'on va dire, on met de l'ingénierie, on met des moyens humains, on va les mettre où il y en a le plus besoin, où il y a des problématiques qui perdurent depuis un certain temps, relancer la filière bois, créer de l'emploi dans l'intérieur, régler la problématique des déchets sur des intercommunalités qui n'arrivent pas à s'en sortir, les problèmes des routes, les infrastructures routières par exemple.

Mais cette déclinaison opérationnelle au niveau des territoires de l'intérieur, de la montagne, on l'a déjà, on a le plan montagne du PADDUC, on a le règlement d'aide du comité de massif. Donc aujourd'hui, on a les outils pour répondre, que l'on a mis en œuvre d'ailleurs depuis 2015.

Sur le fait urbain, ce n'est pas le cas. On a certes des éléments dans le PADDUC, mais on n'a pas de schéma spécifique comme on peut l'avoir pour la montagne et on n'a pas des règlements d'aides qui soient totalement adaptés aux problématiques que connaissent aujourd'hui ces zones donc.

On est, je dirai, pas dans la même temporalité ou pas dans le même niveau d'avancement, d'où l'intérêt d'avoir deux approches un peu divergentes sur ces deux rapports.

Mais en effet, vous avez raison, le point d'arrivée à la fin, c'est le contrat.

Et enfin, sur les moyens financiers, Paul-Félix, la Collectivité de Corse a déjà mis en œuvre un certain nombre de propositions que vous faites, notamment dans le cadre de fonds de territorialisation. Il y a déjà un accompagnement en ingénierie, en fonctionnement, un accompagnement par la suite en investissement et une partie des moyens qui pourront être déployés dans le cadre de ces contrats, ce sera justement de mieux utiliser le Fonds de solidarité territoriale et le Fonds de territorialisation, déjà

une enveloppe de 18 M€, ce n'est quand même pas rien, qui sont aujourd'hui disponibles et qui pourraient être mis déjà au pot de ces contrats. Si on y rajoute les fonds de l'État, si tant est qu'il accepte de venir rediscuter autour des CRTE et de mettre les moyens qui sont déjà mis, qui sont des moyens classiques, qui ont juste été reventilés, en quelque sorte, vous voyez les enveloppes disponibles, et il y aura une discussion à avoir sur l'ingénierie, notamment en fonctionnement, sur les postes, et là encore dans un principe, d'accompagner ceux qui ont le plus besoin et bien sûr, tout au long de la phase, et la phase amont, vous avez raison, est essentielle.

Donc voilà, je n'ai probablement pas répondu à chacune des interventions, mais j'ai essayé de dire l'essentiel et je vous remercie une nouvelle fois.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller. En tout cas, débat très, très intéressant.

Il y a des amendements...

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, avant que nous procédions au vote, je demande une suspension de séance de 5 minutes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elle est de droit.

**La séance suspendue à 12 h 25 est reprise à 12 h 55.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, je vois que tous les groupes sont présents.

Si vous en êtes d'accord, nous reprenons. Merci.

Donc, nous allons passer à l'examen des différents amendements. Il y en a 5, ils ont tous été déposés par « Fà populu in seme », ils ont été examinés en CDENATE, pour certains sous-amendés.

Donc, je vais demander à « Fà populu in seme » de présenter les amendements.

Amendement n°1, qui le présente ? Donc celui qui doit présenter les amendements, visiblement, n'est pas dans l'hémicycle.

Monsieur le Conseiller, amendement n°1

**\* Amendement n°1**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Excusez-moi, Madame la Présidente.

**EXPOSE DES MOTIFS :**

1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter une phrase en page 6 du rapport mentionné dans le projet de délibération. Après le paragraphe relatif « à la création d'un outil adapté aux besoins d'un territoire »

2) Il est également demandé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir rajouter dans le 5ème paragraphe de la page 7 du rapport mentionné dans le projet de délibération, dans la partie relative à l'« identification des partenaires privilégiés » de la page 7 après « cohérence géographique et historique »

**AJOUTER :**

1) « La Collectivité de Corse renforcera durablement l'armature territoriale des communes, des EPCI ou des Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux »

2) « en concertation avec le projet de territoire de l'EPCI ou du PETR. »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien donc je me tourne vers l'exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne donc je soumetts à votre approbation cet amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

Donc, **l'amendement n° 1 est adopté à l'unanimité.**

**\*Amendement n° 2.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en page 8 du rapport mentionné dans le projet de délibération, à la fin du 7<sup>ème</sup> paragraphe, après « en matière de contractualisation. »

2) Il est également demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 2 « Modalités de Mise en Œuvre et Pilotage des Contrats de Territoires »

**AJOUTER :**

1) « Dans la mesure où le conseil communautaire le souhaitera, chaque EPCI, ou PETR aura la possibilité de s'appuyer sur un conseil de développement afin de co-construire le projet de territoire. ....»

2) Au dernier paragraphe, après « ...programmation annuelle. » ajouter « La CDC propose la mise en place d'une conférence de cohésion des territoires, pour chaque contrat de territoire, qui sera composée par les communes, EPCI ou PETR concernés, et la CDC et l'état.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande l'avis de l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne, donc je soumetts à votre approbation cet amendement n°2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

Donc, l'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

**\*Amendement n° 3.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI****EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la page 3 de la « Fiche 1 Méthodologie d'élaboration des contrats de territoire » du rapport mentionné :

▪  **dans conditions préalables à la contractualisation - La nécessaire mise en place d'une ingénierie**

**Ajouter :**

○ après « la mise en œuvre de contrat de territoire », « la Collectivité de Corse pourra fournir une ingénierie financière et fiscale aux communes et EPCI. »

○ dans le cadre du travail engagé sur le rapport relatif à la territorialisation qui sera proposé prochainement à l'Assemblée de Corse : « la Collectivité de Corse et l'état veilleront à renforcer durablement l'ingénierie des communes et EPCI ou PETR permettant d'asseoir le projet de territoire sur une armature territoriale durable » ;

○ « la Collectivité de Corse pourra proposer la mise en place d'une formation commune à destination des agents de développement dédiée au projet de territoire, en partenariat avec l'Université, le CNFPT et l'IRA, de favoriser et de renforcer la formation des élus dans le domaine du développement local... ».

○ « aux diagnostics territoriaux et études stratégiques », les éléments suivants :

- Les différents plans et schémas du territoire,
- Les activités de pleine nature
- Le numérique,
- La mobilité rurale,
- Le climat, l'air et l'énergie... »

○ Le futur contrat s'appliquera à trouver avec le bloc communal, les voies et moyens d'élaborer des documents d'urbanisme appropriés aux territoires (SCoT, PLUi).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande l'avis de l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne, donc je soumetts à votre approbation cet amendement n°2.



Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

Donc, **l'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.**

**\*Amendement n° 4.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 4 Thématiques prioritaires d'intervention :

**AJOUTER :**

2<sup>ème</sup> paragraphe : après « ...un modèle de développement équilibré et durable. » ajouter « Ils devront permettre de renforcer la diffusion de la langue, de la culture et de l'identité historique au travers entre autres de la toponymie. »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Quel est l'avis de la Commission sur cet amendement ?

**Mme Vannina CHIARELLI LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Je demande l'avis de l'Exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, qui veut s'exprimer ? Une voix contre.

Personne, donc je soumetts à votre approbation cet amendement n°2.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Donc, qui est pour ?

**Donc, l'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.**

**\*Amendement n° 5.**

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

1) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 5 - Diversité des dynamiques territoriales en Corse

2) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 6 - Procédure de Concertation en page 1 : la concertation et la co-construction comme préalables à toute démarche contractualisation

**AJOUTER :**

1)

○ Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires pour l'Évolution Statutaire de la Corse ainsi que la Commission évolution statutaire et organisation des territoires de la Chambre des Territoires dans l'optique du projet d'autonomie. »

○ Page 2 - après le dernier paragraphe « ...Les contrats à venir pourront intégrer des contrats de réciprocité, afin de veiller au rééquilibrage territorial dans certains domaines comme par exemple, la mobilité, la culture, le sport, etc.

2) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement qui nécessitent une énergie collective et durable ne supportant pas notamment dans les territoires ruraux, les ruptures de programmation ou de calendrier électoral.

Cette charte sera signée par les différents co-contractants.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, pour cet exposé de l'amendement et visiblement, en commission, cet amendement a été sous-amendé.

**Mme Vannina CHIARELLI LUZI**

Il a été sous-amendé, Mme la Présidente :

**Remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe par :**

○ Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein des Commissions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires dans l'optique de l'ouverture du processus de négociations avec l'État. »

**Remplacer le 2) par :**

2) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique argumentée permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement aux générations futures. »

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien ! Merci. Alors je demande à l'Exécutif son avis sur l'amendement et le sous-amendement.

**M. Julien PAOLINI**

Favorable.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Favorable, Madame la Présidente, avec non-participation du groupe « Un Soffiu novu » et absence du groupe « Avanzemu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Donc, l'Exécutif, je reviens vers vous, vous êtes favorable à l'amendement et au sous-amendement.

Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer contre ?

On va passer au vote d'abord du sous-amendement.

D'accord, donc, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Donc les groupes « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote concernant le sous-amendement.

Qui est pour ?

**Donc le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

Et maintenant je sou mets au vote l'ensemble de l'amendement n°5, ainsi sous amendé.

Qui est contre, qui s'abstient ?

Qui ne participe pas au vote ? Donc, « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Qui est pour ?

**L'amendement n° 5 ainsi, sous amendé, est adopté.**

Bien donc maintenant, nous allons procéder au vote relatif à ce rapport.

Qui est contre ?

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Madame la Présidente, juste une explication de vote, 30 secondes.

Simplement pour saluer à la fois l'objectif qui est fixé par l'exécutif, le militantisme sincère et investi de notre collègue Paul-Jo.

Nous considérons que, pour l'heure, le rapport que vous présentez est parfaitement adapté à certains territoires. C'est le cas, comme l'a souligné Cathy, pour le compte de sa propre communauté de communes Pasquale PAOLI, mais que le rapport ne donne pas ou ne lève pas les inquiétudes qui ont été soulevées par notre groupe, à la fois en matière de complexité parfois et à la fois en matière d'opérationnalité.

C'est pourquoi nous ne participerons pas au vote et on vous demande de considérer cette non-participation non pas comme une défiance, mais comme un

encouragement à mieux faire et à rendre plus opérationnel, plus visible et rentrer dans le champ de la faisabilité pour l'ensemble des territoires concernés. Je le dis d'autant plus volontiers que cette démarche que vous remettez à jour a été initiée il y a plusieurs années, notamment sous la mandature SANTINI - de ROCCA SERRA en 2003, comme le rappelait Paul-Jo tout à l'heure.

Donc un état d'esprit malgré tout, qui reste positif et une invitation à mieux faire.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Paul-Félix, je vous en prie.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

On a pris acte de l'esprit de la démarche sur la territorialisation des aides, un souci de re-répartition, de meilleure définition des politiques publiques.

Dans cet état d'esprit, on a voté les amendements. Par contre, on considère qu'il faudra remettre l'ouvrage sur le métier, que la trame est encore grosse et qu'on a besoin de définir cette territorialisation des moyens et là, ça appartient exclusivement à la Collectivité de Corse de le faire et que l'on doit définir notre grille d'appréciation de financement en fonction de nos priorités, que ce soit sur les zones avec des critères de priorisation par rapport à la démographie, par rapport à des surfaces importantes plus que d'autres, par rapport à des critères normatifs dont il nous appartiendra de faire la doctrine, et je crois que le document est générique.

Et c'est un document qui est encore aussi en attente d'un partenariat bicéphale avec l'État, alors que sur ce type de politique, je pense qu'on doit se projeter sur une action économique qui est intrinsèquement Collectivité de Corse, et que le complément soit négocié en complément global, parce que si on va rentrer dans du cas par cas, sur des dossiers qu'on va prioriser, où on va mettre nos critères, mais que l'État va aussi réaffiner et remettre les siens en juxtaposition, à la fin, nos politiques, ce seront des politiques qui seront soumises à la censure.

Donc, si on veut avoir des politiques très spécifiques, c'est pour ces raisons que nous allons nous abstenir et en attendant, parce que je considère que ce document n'est pas abouti et que l'on doit se revoir pour à la fois valider la territorialisation, qui a été annoncée par nous tous, par beaucoup, et derrière, notre grille, je dirais sociopolitique de comment on gère nos territoires et comment on les finance, avec des

grilles de lecture qui seront pour nous différenciées, en fonction des objectifs, en fonction des endroits et en fonction de l'espace-temps.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Merci pour cette explication de vote.

M. Jean-Christophe ANGELINI, pour « Avanzemu ».

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Bon, vous l'aurez compris, pas d'opposition au rapport qui nous a été présenté, bien que notre groupe ait un positionnement politique qui est désormais connu, une volonté claire de continuer à travailler, des propositions qui ont été mises aujourd'hui même sur la table.

Moi, je veux saluer, ça a été fait par le Président, mais y compris en ma qualité de conseiller territorial, la qualité des débats. Il y a eu une évolution intéressante dans les propos qui ont pu être tenus par l'ensemble des groupes, majorité et opposition confondues.

À ce stade, donc, une non-participation, mais ouverte sur des positionnements à co-construire et sur une volonté, peut-être plus aboutie d'accélérer un processus qui est attendu par les territoires, qui est voulu par les Corses dont on débat depuis longtemps déjà, dont on aurait voulu, je l'ai dit, qu'il soit marqué de manière plus significative aujourd'hui, mais auquel nous ne souhaitons pas nous opposer.

Donc une non-participation. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, je repasse la parole à « Fà populu in seme ».

C'est Paul-Jo CAITUCOLI qui va s'exprimer.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Ecoutez, je pense que dans notamment le 5ème amendement, nous l'avons beaucoup travaillé en commission, donc c'est pour ça qu'il a été sous-amendé, notamment par Madame MARIOTTI. Mais j'entends tout à fait les craintes. Peut-être qu'on n'a pas été assez bons sur la pédagogie.

Je pense que, pour en avoir discuté avec Marie-thé et avec Tony aussi, je voulais lever, c'est pour ça que je vous ai demandé la parole : il n'est pas dans notre intention de toucher aux territoires et au découpage des territoires. Nous n'en avons pas la compétence et, deuxièmement, la volonté que l'on a de ce projet, que ce projet soit ascendant, ce n'est certainement pas pour ça.

C'est d'ouvrir cette perspective avec la commission du développement, qui va continuer à travailler, à réunir et à avancer, et on ouvrirait cette perspective pour pouvoir ensuite, avec ces éléments, redimensionner et être en action pour ne pas être, comme quand il y a eu la loi NOTRe, devant un fait accompli.

Et donc c'est un peu cela la démarche, mais bon, on essaiera d'être plus pédagogues et en tout cas merci pour l'état d'esprit à tous les groupes.

Et donc, nous votons pour !...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci de la précision !

Donc tout le monde a pu s'exprimer. Nous allons reprendre le vote sur l'ensemble du texte.

Donc qui est contre ?

Qui s'abstient ? « Core in Fronte » s'abstient.

Qui ne participe pas au vote ? « Un Soffiu novu » et « Avanzemu » ne participent pas au vote.

Qui est pour ?

**Donc le RAPPORT n° 147 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>1</sup>**

À ringrazià vi à tutti.

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Nous allons donc faire la pause méridienne, qui bientôt n'est plus méridienne d'ailleurs... Donc je précise que nous devons tenir une Conférence des présidents. Nous nous mettrons dans la petite salle qui est ici, après le déjeuner, juste avant de reprendre nos débats.

---

<sup>1</sup> Délibération n° 22/077 AC

Donc nous nous donnons rendez-vous dans une heure, à 14 h 15.

Ça suffit ? C'est bon ? On a le temps de déjeuner et nous avons une conférence des présidents relative à la motion.

Donc il me faudrait un représentant par groupe s'il vous plaît, merci beaucoup.

**La séance est suspendue à 13 h 16 et reprise à 15 h 50.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, nous allons reprendre nos travaux après cet échange d'une heure entre les présidents de groupes, le Président de l'Exécutif et moi-même.

Nous vous remercions pour votre patience, mais c'était absolument nécessaire, comme vous le verrez tout à l'heure.

Donc, tout de suite, je vous propose de passer la parole, si l'Exécutif en est d'accord, à Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, qui va nous présenter le rapport sur le fait urbain, le 145.

**\* Raportu n° 145 : Ricunniscenza di u fattu urbanu isulanu in e pulitiche setturiale di a Cullettività di Corsica - Orientazione strategiche, definizione di u territoriu urbanu è metudulugia di concertazione**

**\* Rapport n° 145 : Reconnaissance du fait urbain insulaire dans les politiques sectorielles de la Collectivité de Corse : orientations stratégiques, définition du territoire urbain et méthodologie de concertation**

**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Donc, ce rapport sur le fait urbain insulaire vise un objectif essentiel, je pense, en matière d'aménagement du territoire qui est celui de la reconnaissance de nos territoires urbains.

En effet, ce qu'on peut qualifier de « ville », ou d' « agglomération » ne renvoie ni aux mêmes notions, ni aux mêmes définitions et encore moins aux mêmes critères, qu'on soit en France ou en Corse, ne serait-ce que si on prend simplement le critère démographique.



Un exemple : un arrondissement de Marseille, je le disais tout à l'heure, 40 à 50 000 personnes, l'équivalent de la population de Bastia ; ou encore la ville de Nice, 340 000 habitants, l'équivalent de la population de l'ensemble de l'île.

Le constat aujourd'hui, c'est que les villes corses connaissent des réelles problématiques qui se sont considérablement accentuées, notamment depuis une quinzaine d'années.

L'un des critères principaux, et on en a parlé dans le rapport précédent sur la contractualisation, est lié à une croissance démographique importante en Corse, bien sûr : 1 %, quand la moyenne française s'établit à 0,5 %, mais une croissance démographique encore plus marquée dans certaines zones et notamment dans le périurbain où on atteint, dans certaines communes, 2 % de croissance annuelle, essentiellement due à un flux migratoire extérieur. Le seuil de natalité étant généralement nul.

Donc, aujourd'hui c'est 43 % des Corses qui vivent dans les deux grandes agglomérations, la CAB et la CAPA, et 60 % si on y ajoute les grandes communes du sud de Bastia, c'est-à-dire environ 200 000 personnes.

Donc, c'est une croissance démographique qui, bien sûr, pose des difficultés dans les secteurs concernés, mais des problématiques qui sont diverses en fonction de si on se situe dans les centres urbains ou dans les zones périurbaines.

Quelques exemples :

Dans les centres urbains, concentration du travail et des services et avec des charges de centralité importantes, problématiques de stationnement, problématiques de commerces dans les centres-villes et paupérisation de certains quartiers, comme vous le savez, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, mais pas seulement, également dans les quartiers qui sont limitrophes.

Et enfin des spécificités, notamment en Corse : l'essentiel de nos zones urbaines étant aussi des villes portuaires, avec des problématiques bien sûr liées à la circulation, mais pas seulement. Également à la pollution, notamment atmosphérique liée essentiellement au trafic maritime.

Les zones urbaines, une problématique différente : un habitat individuel bien souvent très étalé ; des consommations de foncier importantes, si on les rapporte au nombre d'habitants gagnés ; une qualité architecturale et paysagère, et on a eu l'occasion d'en discuter au cours des assises organisées par Antonia LUCIANI, qui s'est considérablement dégradée depuis une quinzaine d'années ; le manque d'espaces publics ; des problèmes de circulation en entrée de ville et de déplacements

interquartiers ; et bien sûr des problèmes socio-économiques qui apparaissent dans certaines zones.

Donc, pour répondre à ces différentes problématiques, aujourd'hui, ces territoires ne disposent pas d'outils totalement adaptés.

L'État en a mis en place un certain nombre, puisqu'il est aujourd'hui le seul prescripteur des politiques de la ville et cela depuis environ 40 ans. Et pour cela, il s'appuie sur des appels à projets qui sont standardisés au niveau national et qui s'avèrent aujourd'hui inadaptés aux réalités locales, avec des effets parfois pervers : une iniquité, je le disais tout à l'heure, entre les quartiers, avec des périmètres d'action très restreints et finalement, des moyens financiers qui se concentrent dans certains quartiers et donc qui excluent les zones limitrophes qui présentent des caractéristiques analogues.

Donc, face à ce constat, le Conseil exécutif souhaite, à travers ce rapport, faire de la Collectivité de Corse un vrai partenaire des territoires urbains, dans le respect bien sûr des compétences et prérogatives des communautés d'agglomérations et des communes et en mettant en place une approche qui est différenciée, mais complémentaire à celle de l'État, en dépassant notamment le cas de la politique de la ville actuelle. Donc, faire de la Collectivité un partenaire des territoires urbains s'avère d'autant plus nécessaire.

Je rappelle quand même quelques chiffres.

Notre collectivité et l'un des principaux cofinanceurs de cette politique, à travers le dispositif de charte urbaine.

Je vous donne quand même quelques éléments des montants engagés ces dernières années : 36 M€ investis dans les grands programmes de rénovation urbaine depuis 2006, à Aiacciu, in Bastia è in Portivechju. Donc 36 M€ dans ces programmes, puisque uniquement dans ces 3 communes, les 2 communautés d'agglomérations et la ville de Portivechju, puisque ce sont les seules qui sont aujourd'hui reconnues dans les politiques de la ville de l'État.

3,8 M€ sur des opérations « Cœur de ville » depuis 2020.

Et enfin 75 M€ dans le cadre des règlements d'aides aux communes depuis 2016 : dotation quinquennale, dotation écoles, par exemple.

Donc, reconnaître le fait urbain, c'est quoi ? C'est tout d'abord définir les périmètres et les zones qui seront concernés par ce fait urbain. Donc pour cela, ce qui vous est proposé, c'est une méthodologie, un peu nouvelle, qui présente certains

aspects innovants, avec une grille d'évaluation multifactorielle qui s'appuie sur des éléments, nous le pensons, objectifs.

Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des critères et des éléments, vous les avez dans le rapport.

En gros, premièrement, le PADDUC, qui précise un certain nombre d'éléments, notamment dans le PADD, l'orientation n° 9, l'armature urbaine.

Dans le livret 2, le Schéma d'aménagement territorial avec les secteurs d'enjeux régionaux. Pas tous, un certain nombre qui ont été retenus pour cette analyse.

Et enfin, dans le livret réglementaire, le n° 4 qui identifie les agglomérations insulaires.

Deuxième critère d'analyse des données bibliographiques extraites d'un certain nombre d'études et bases de données.

Et enfin, en dernier lieu, des données socio-économiques, notamment de l'INSEE.

Donc, sur la base de cette critériologie, qu'on peut en effet contester, mais à un moment donné, il faut bien définir une méthode si on veut aboutir à une discussion objective.

On propose aujourd'hui 4 catégories de territoires, ce qui est important, c'est qu'ils sont répartis sur l'ensemble de l'île, de manière à pouvoir avoir une forme de ruissellement de ces zones urbaines dans les zones périphériques, notamment dans l'intérieur.

Donc première catégorie, des territoires urbains structurants à l'échelle territoriale. Donc là, je crois que ça ne se conteste pas, les deux communautés d'agglomérations et leurs communes membres, la ville de Corti, notamment pour son caractère structurant au centre de la Corse et c'est d'ailleurs la seule commune retenue dans le cadre de cette politique de reconnaissance du fait urbain, et la ville de Portivechju, puisqu'elle est déjà prise en compte dans les politiques de la ville.

Deuxième catégorie de territoires urbains : ceux qu'on a qualifiés de structurants à l'échelle infra-territoriale : Bunifaziu, Calvi, l'Isula Rossa, Pruprià.

Troisième catégorie de territoires urbains en devenir, qu'on aurait pu regrouper avec la catégorie précédente : Biguglia, Lucciana, Saint Florent et Borgu.

Et enfin, une quatrième et dernière catégorie qui ne répondait pas totalement à tous les critères d'évaluation, mais qui pour des raisons de développement rapide ces dernières années, avec la crainte que connaît le même type de développement, je dirai, un petit peu anarchique, et les mêmes problématiques que les communes que j'ai citées précédemment, vous sont proposés d'être intégrés dans cette reconnaissance du fait urbain : Ghisonaccia, Penta di Casinca, le secteur de Folelli, Grossetto Prugna et le secteur de Porticcio, Prunelli di Fium'Orbu, Sartè, et Vicu et notamment le secteur de Sagone.

Donc voilà pour le périmètre où s'appliquerait ce fait urbain.

Donc, terminer en vous disant que l'objectif est d'aboutir dans la concertation avec ces communes, donc, en gros, une trentaine de communes au total, à un schéma de développement urbain durable qui sera décliné par la suite en règlement d'aides, puis, à terme, dans les contrats, dans les mêmes canevas que ceux qu'on a vus ce matin, sur la contractualisation.

Donc l'idée, c'est de disposer, pour les zones urbaines, d'une organisation qui soit similaire à celle qu'on a mise en œuvre pour les territoires de l'intérieur et de montagne, le schéma montagne, le règlement d'aides du Comité de massif.

Et rappeler aussi, puisque j'ai oublié de le dire ce matin suite à l'intervention de Paul-Félix BENEDETTI, que la diversité des territoires de l'Intérieur a déjà été prise en compte dans les politiques publiques de la Collectivité de Corse, puisqu'on a un certain nombre de dispositifs, par exemple la dotation quinquennale, mais aussi les taux d'aide dans le cadre du règlement d'aides du Comité de massif qui prennent en compte le niveau de contrainte des communes, conformément à ce qu'elle a été définie dans le plan montagne du PADDUC. Les communes les plus contraintes pouvant bénéficier de taux à 80 %, voire plus dans le cas du Comité de massif. Les autres taux d'intervention de notre collectivité qui sont moindres.

Donc, la méthode de concertation, et je terminerai là-dessus, plusieurs dispositifs vous sont proposés, un séminaire de lancement, des réunions bilatérales avec les communes, des ateliers thématiques et un certain nombre de thématiques vous sont proposées : on peut penser à l'habitat, au logement, à la mobilité, à la transition énergétique et écologique, aux problèmes d'espaces publics, de stationnement, etc., etc.

Donc, une concertation qui devrait durer 6 mois, avec un atelier thématique par mois qui regroupera l'ensemble des communes en un même lieu.

Donc si vous adoptez ce rapport, nous pensons que ça permettrait de renforcer l'équilibre territorial pour les zones urbaines, dans les respects bien sûr des fondements et principes du PADDUC.

Au niveau du calendrier, donc la concertation des territoires au 1<sup>er</sup> semestre 2022, l'adoption du Schéma de développement urbain durable et du règlement d'aides entre janvier et juin 2023, c'est-à-dire 1<sup>er</sup> semestre 2023, et l'approbation de ce schéma et ce règlement en juillet, de manière à pouvoir signer les premiers contrats urbains, je dirais, dès la fin d'année 2023, entre septembre et décembre, d'une durée de 3 ans, et par la suite d'une durée de 6 ans, suite aux élections municipales.

Le CESEC a déjà été consulté. La Chambre des territoires également. Je ne vais pas vous faire une lecture du rapport du CESEC, vous l'avez à votre disposition, mais globalement il accueille favorablement le fait que la Collectivité de Corse soit reconnue comme dans son rôle prescripteur sur des projets où elle est partenaire de manière conséquente et il se félicite de la volonté de mettre en œuvre des politiques publiques de façon non verticale et concertée.

Et il nous invite à une définition plus élaborée des politiques publiques et des visions stratégiques. Mais ça, je crois que, comme je le disais précédemment, c'est plutôt le cadre PADDUC qui le fera.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Donc il y a un rapport de la CDENATE et la rapporteure va nous le lire.

**Mme Vannina CHIARELLI-LUZI**

Merci, Madame la Présidente.

**M. Paul-Joseph CAITUCOLI** a souhaité remercier une nouvelle fois le président de l'Office pour la réalisation du travail présenté aujourd'hui.

Il constitue, de son point de vue, un bon départ dans un contexte de désordre urbain nécessitant des rééquilibrages, parfois même au sein des différents pôles urbains.

Il a estimé nécessaire de lier ce rapport au rapport relatif à la contractualisation avec les territoires en incitant, dans le respect du principe de libre administration des collectivités, la mise en œuvre de contrats de réciprocité entre la Communauté d'agglomération de Bastia (CAB), la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien (CAPA), Portivechju et les territoires ruraux.

Il a indiqué espérer que ce dossier recueillerait un large consensus au sein des groupes politiques de l'Assemblée de Corse, afin de mieux le défendre dans le cycle de discussions qui s'ouvre.

Il voit dans ce qui est proposé la matrice d'un véritable projet de société, qui tenant compte des sensibilités politiques de chacun, doit être largement défendu car il constitue un outil au service de l'autonomie de fait.

Il a estimé qu'il s'agissait là d'un tournant historique, comprenant l'obligation de proposer un choix de société à la jeunesse insulaire et aux futures générations.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI** a indiqué partager le constat et la problématique posée par ce rapport. Aussi, elle a salué le fait de porter un regard renouvelé sur les zones urbaines et relevé l'intérêt du travail réalisé. Elle a rappelé que cette question avait été d'ailleurs largement débattue dans le cadre de la commission PADDUC de la Chambre des Territoires. Elle a ainsi dressé le constat d'un urbanisme anarchique, dépourvu d'espaces publics et d'aménagements bien pensés qui ont conduit, selon elle, en 2017, avant la mise application du PADDUC et des différentes lois qui ont succédées, à une flambée des permis de construire en opportunité.

Pour autant, elle a émis un certain nombre d'interrogations sur la finalité du schéma proposé et sa mise en application directe, sur l'intégration ou pas d'une nouvelle strate dans le PADDUC, sur les conditions de son application, sur les conséquences éventuelles sur l'application de la loi Climat et Résilience et sa prise en compte dans le PADDUC, enfin et surtout, sur le rôle de la Collectivité de Corse.

Sur le dernier point, elle a souhaité savoir en quoi le futur schéma permettrait de lutter contre les désordres urbains et dans quelle mesure la Collectivité de Corse pourrait jouer un rôle de prescripteur qui la conduirait, par exemple, à imposer une charte architecturale ou encore un aménagement urbain.

En réponse à Mme MARIOTTI, **M. Julien PAOLINI**, *Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse*, a indiqué ne pas partager en totalité son constat.

S'il a admis l'existence d'une dynamique forte des permis de construire dans les zones urbaines après 2015, il a indiqué que cela ne relevait pas, selon lui, de la mise en œuvre du PADDUC et des lois Montagne et Littoral, lesquelles existaient déjà depuis longtemps. Il a rappelé que si, depuis 2015, le nombre de permis de construire avoisinait les 5000 permis, cela relevait également d'une logique de croissance démographique (+ 2%).

Sur les liens avec la Loi Climat et Résilience dans le PADDUC, il a précisé que l'objectif zéro artificialisation nette des sols (ZAN) devrait être décliné dans le document au moment de sa révision, et ce, indépendamment du futur schéma et des contrats conclus avec les zones urbaines.

Il a précisé que l'enjeu de simplification et d'appropriation du PADDUC demeurerait le modèle des propositions formulées dans ce rapport.

Ainsi, les orientations stratégiques du PADDUC sur les armatures urbaines, les secteurs d'enjeux régionaux (SER) trouveront leur déclinaison dans le schéma et le règlement d'aides qui seront proposés à l'instar de ce qui est proposé dans le cadre des politiques en faveur de la montagne (SADPM) ou de l'énergie (PPE / AAP et règlement d'aides spécifiques). Les différents schémas et règlements des politiques sectorielles de la CDC seront ainsi annexés au PADDUC.

Sur le rôle de la Collectivité de Corse comme prescripteur des politiques de la ville, il a précisé qu'à l'inverse les différents enjeux devaient être partagés.

Sur le constat des déséquilibres urbains, il a indiqué voir deux niveaux : l'un consistant à corriger et rectifier la forte urbanisation des zones situées dans le périurbain immédiat des grandes agglomérations, les dispositifs d'aides actuels n'étant pas suffisamment adaptés pour répondre aux problématiques de financements posées (financement des écoles, création de voies vertes) ; l'autre relatif aux territoires susceptibles de connaître une forte urbanisation dans l'avenir immédiat, sur lesquels la Collectivité de Corse doit se positionner en amont pour ne pas voir se reproduire les mêmes développements subis.

Enfin, sur la question de l'autonomie avancée par **M. CAITUCOLI**, il a indiqué que dès lors que la Collectivité de Corse jouerait pleinement son rôle de planificateur et d'aménageur, en exerçant ses compétences et ses responsabilités, cela participerait à l'évidence d'une autonomie dans les faits et dans les actes.

Sans volonté de sa part d'opposer le rural et l'urbain, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** a émis le souhait que les zones rurales puissent bénéficier d'actions prioritaires sur l'enveloppe globale, au regard notamment de l'existence dans les zones urbaines de nombreuses infrastructures.

Il a appelé à ce que la logique défendue par les services de l'État dans le cadre du PTIC, - bénéficiant aux grandes agglomérations de l'île -, ne soit pas reproduite, l'objectif consistant plutôt à procéder à des rééquilibrages en favorisant le retour des populations dans les zones rurales.

Le **président PAOLINI** a indiqué partager pleinement les propos de M. LUCCHINI, l'objectif n'étant pas d'amputer les fonds destinés aux zones rurales tels que ceux relevant du Comité de Massif au profit des zones urbaines.

Toutefois, il a souligné l'intérêt que peut représenter pour les zones rurales, la mise en œuvre des schémas urbains. Il a fait valoir l'existence d'un effet de ruissellement vers les villages de certaines communes remplissant un rôle de centralité dans les différents territoires insulaires.

Il a enfin précisé que le renforcement de la polarité dans certains secteurs serait de nature à impulser un nouveau souffle au sein des villages de l'intérieur, le rural et l'urbain ne devant pas être opposés mais agissant à l'inverse en complémentarité.

**La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.**

**Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».**

**Absence du groupe « Core in Fronte ».**

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci à vous. Donc est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ?

Des demandes d'intervention ? Paul-Félix BENEDETTI.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Chercher à définir une strate urbaine sur le territoire corse, c'est logique s'il y a un avantage. C'est-à-dire que si lorsqu'on confronte la politique de territorialisation pour le rural, il y a un mieux à classer une commune, qui globalement est quand même rural, à un urbain en devenir, un urbain intra-territorial ou un urbain territorial. La question, elle est là.

Moi, quelque chose qui m'a interpellé, c'est Sartène. Elle n'est nulle part. Et je me suis posé la question : mais c'est un bien ou un mal ? Je ne sais pas. C'est pour ça que je reste que sur la question.

C'est comme si demain, en France, on disait que la commune d'Arles, la plus grand de France, elle est rurale : 75 000 hectares.

Sartène : 20 000 hectares.



L'Ile-Rousse : 250 hectares.

C'est où notre finalité ? Une classification géographique ou la recherche d'une opportunité, avec des financements de niches étatiques pour pouvoir intégrer un pôle urbain à des financements spéciaux ? Si c'est cela, je vous dis oui ! Si c'est que pour nous et que ce sont nos financements propres, on n'en a pas besoin. Parce que dire que Borgo, Biguglia et Lucciana sont urbains, c'est non ! Ce ne sont pas des zones urbaines. C'est un habitat diffus, contradictoire.

Dire que Ghisonaccia est urbain, non !

Prunelli di Fium'Orbu urbain, non !

Sartène intramuros urbain, oui ! Il y a 1 800 logements groupés d'un seul tenant depuis 7 siècles !

Donc c'est pour ça que la seule chose que l'on doit se poser, c'est : est-ce qu'on fait une cartographie sociologique ? Ou est-ce qu'on fait une hiérarchisation en termes d'opportunités de financement ? Vous n'amenez pas la réponse.

Vous ne le dites pas et je ne saurais quoi dire au maire de Sartène, s'il a intérêt à vous demander à ce qu'il y ait une dichotomie et de séparer le territoire communal rural du territoire urbain ; ce que fait le syndicat d'électrification dans les approches. Il y a des communes qui ont un secteur qui est dévolu en urbain, donc d'une compétence d'EDF et un autre... Et ce qui est logique sur certains aspects.

Mais là, moi je pense que c'est à affiner, parce que derrière, vous mettez des critères, mais vous ne les donnez pas, je ne les ai pas trouvés aux grilles de lecture.

Vous m'avez dit qu'il faut 142 points pour être urbain ; mais ce sont les points de quoi ? Je ne sais pas, j'ai cherché, je n'ai pas trouvé. Sur 190... Non cerca puru, ùn ci sò micca, ùn l'ete micca datu u cartularu.

Mais ça, Julien, je voulais te dire, c'est que l'intérêt est s'il y a l'opportunité derrière, si d'être urbain donne un plus, parce que s'il vaut mieux rester rural, bien les points, on peut les pondérer.

Mais par contre réfléchir à la dualité sur certains territoires entre la zone urbaine et la zone rurale.

Je prends le cas de Bonifacio, vous l'avez mis en urbain, mais elle est toute aussi rurale que Sartène, c'est une très grande commune, elle est presque équivalente.

Porto-Vecchio, qui a une partie très urbanisée et une autre partie très rurale, donc il nous appartient à nous de réfléchir, je pense, à ce qu'on met, mais pas commune par commune, territoire par territoire. Et là, peut-être qu'on trouvera des variables d'ajustement et ensuite, s'il y a des politiques étatiques de financements spécifiques pour les aménagements urbains, demander à ce que les fractions urbaines de certaines communes soient intégrées et qu'on le fasse valider sur un accord global.

Moi, c'est la remarque générale que je voulais faire, parce que sinon on va rentrer sur des frontières qui peuvent être favorables ou défavorables, et pour le moment, on ne le sait pas parce qu'on ne connaît pas les règles de financement.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le fait urbain ?

Donc, M. POZZO di BORGO, pour « Fà populu in seme ».

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame la Présidente.

Alors, effectivement, on est, je pense, dans le droit fil du rapport précédent aussi puisque ce sont 2 rapports qui posent un cadre et qui vont nous amener à travailler aussi, que ce soit pour le rural ou le fait urbain.

Malgré tout, on est aussi dans la spécificité corse, c'est-à-dire des communes du rural, des communes que l'on pourrait qualifier d'urbaines, voire certaines périurbaines et d'autres, Jean-Christophe ANGELINI le disait ce matin, qui ont un pied dans l'urbain, un pied dans le rural. Donc, toute la difficulté aussi de critériser ses communes.

Pour autant, il est vrai qu'on peut voir ce fait urbain sous plusieurs angles.

Le premier serait de dire, effectivement : qu'est-ce que le fait urbain ? Est-ce qu'on se contente de l'aspect démographique des choses, une concentration de population à un seul endroit, à un endroit bien précis ? Et dans ces cas-là, on est urbain ou périurbain. Ou est-ce qu'on doit aller plus loin dans l'appréciation et dans la démarche, et de se dire aussi qu'il y a effectivement des paramètres sociologiques et aussi, je pense et ça sera la seconde partie de mon propos, un vrai paramètre social à appréhender, et j'y viendrai.

On sait qu'au niveau insulaire, nous avons deux grandes villes, Ajaccio et Bastia, et je ne vexerai aucun maire en disant cela, avec une urbanisation qui s'est faite autour de ces villes, autour de ces villes-centres, avec du périurbain qui s'est développé

vitesse grand V, avec son lot et je suis bien placé pour en parler en étant adjoint à Furiani, avec son lot d'erreurs, son lot d'erreurs qui mène aujourd'hui à des difficultés dans ces communes.

C'est un peu le serpent qui se mord la queue, c'est-à-dire que d'un côté, on a des centres villes qui se sont vidés au bénéfice de communes périurbaines qui ont axés leur développement pendant de longues années sur, notamment, cette notion de centre commercial, d'habitat et de bureaux. On le voit sur Bastia, on le voit sur Ajaccio. Il y a pas de jalousie à avoir, c'est partout pareil, je pense qu'on est dans cette démarche, dans cette logique-là, on l'a été pendant des années.

Et ce rapport a une vertu à mon sens : c'est de dire, et de prévenir aussi, c'est de dire, on est tous dans le même bateau.

Pourquoi il y a des cités qui sont déjà urbaines, des villes ou des communes qui sont en devenir, bientôt urbaines ? C'est de dire, « attention, ne reproduisons pas aussi les erreurs du passé ». C'est que la Collectivité aussi, dans son rôle d'aménageur, se doit de veiller aujourd'hui, et sans tenir la plume d'un maire ou d'un président d'EPCI, on n'est vraiment pas dans cette démarche-là, de dire : voilà, nous avons un constat, le constat, il est dans le rapport, il est à affiner, c'est bien pour ça qu'il y aura des cycles de concertation aussi, puisqu'on est au début du travail, dire voilà, on a constaté des erreurs : paupérisation du centre-ville de Bastia, par exemple, au bénéfice des villes périphériques, des cités périphériques, avec un fort taux de vacances commerciales, par exemple, pourquoi ? Parce qu'on a créé du linéaire le long des roues territoriales, avec beaucoup de commerces. On a créé des centres commerciaux et aujourd'hui, les effets pervers se font sentir.

Une fois qu'on a dit ça sur ce fait urbain, de dire que la Collectivité doit jouer son rôle d'aménageur et de prescripteur des politiques publiques, il faut aller un peu plus loin dans la démarche intellectuelle, je pense. Et là, il faut rentrer aussi sur le point social de la chose. Je le disais à Julien en Conseil exécutif, je pense que dans les différents groupes de travail qui vont être faits, il faudra peut-être aussi une démarche sur l'aspect social, pourquoi ? Parce que, effectivement, on reconnaît aujourd'hui la limite de la politique publique qui est pensée depuis Paris en cascade vers la Corse notamment, de dire quel quartier aujourd'hui dans les villes de Corse regroupe 1 000 personnes qui ont un revenu inférieur à 937 €. C'est cela aujourd'hui la reconnaissance de la concentration de la pauvreté.

Et on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de quartiers, à Bastia, comme à Ajaccio, à Furiani, à Biguglia et Borgo, qui échappent à cette règle-là. Ce qui veut dire que ces communes, de facto, sont exclues des politiques publiques étatiques.

Aujourd'hui, est-ce qu'on peut dire que toute la pauvreté se concentre dans les quartiers prioritaires de la ville, à Bastia notamment, ou à Ajaccio, et que des communes comme Furiani, Borgo ou Biguglia n'ont pas leur lot de pauvreté et leurs besoins ? Il me semble que la réponse est non. Et là je vais aller plus loin dans le raisonnement.

Lorsqu'une commune connaît un développement accéléré en termes de population et de démographie, on a eu longtemps cette course à la démographie, d'abord à l'interne, avec des mouvements de population, des centres-villes vers les périphéries, mais aussi, on le sait depuis quelques années, avec 5 000 personnes qui arrivent par an et qui s'installent pour la plupart dans les périphéries des villes. Une fois qu'on intègre ces personnes, qu'elles viennent des centres-villes ou de l'extérieur, on se rend compte aussi qu'on est soumis à une nouvelle réglementation. Et là, je pense notamment à la loi SRU, puisqu'aujourd'hui, vous savez que des communes comme Furiani, Borgo, Biguglia doivent produire 25 % de logements sociaux en fonction de leur nombre de résidences principales.

Et là, que se passe-t-il pour les maires ? Eh bien, apport de population maîtrisé, un quota préfectoral sur les logements sociaux, une certaine paupérisation notamment des populations, et on se rend compte que ces populations-là qui ont grand besoin d'aide aussi, et quand je dis « d'aide », ce n'est pas uniquement d'aide publique, quand je dis « d'aide », c'est des services publics, c'est de l'économie dans les communes, eh bien la commune est exclue de tout dispositif.

Quartier prioritaire, on ne peut pas être inscrit là-dedans. La politique publique au niveau de l'action « cœur de ville », c'est inaccessible, pourquoi ? Parce qu'on ne répond pas à ce fameux carroyage 200 mètres par 200 mètres, 1 000 personnes qui ont moins de 937 € par mois.

Et là, aujourd'hui on se retrouve en situation, où on a nos villes centres qui sont paupérisées avec beaucoup de vacances commerciales notamment, et les villes périphériques qui ont un temps bénéficié de cet effet d'aubaine de la part de la population, qui aujourd'hui ont un retour de manivelle parce qu'on ne maîtrise plus nos populations et on ne maîtrise plus cette paupérisation.

Donc ce rapport, il pose le cadre. Il nous dit aujourd'hui : voilà, les erreurs ont été faites, il faut les assumer. Ce sont des erreurs de développement du territoire. Mais lorsque Paul-Félix disait « est-ce Borgo, est-ce que Biguglia, est-ce que Ghisonaccia vont être classées en urbain ? », alors effectivement, sur la vision purement urbaine de la chose, peut-être pas, mais l'avantage de les classer dans des zones peut-être futurement urbaines, c'est de dire « attention, ne refaisons pas les mêmes erreurs ».

C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on doit poser un cadre au développement, non pas pour dire à un maire « vous faites ça, vous ne faites pas ça, en termes d'infrastructures d'investissement », mais pas que, aussi de dire « attention, la démographie, c'est bien, mais il faut la maîtriser aussi parce qu'on est vite rattrapé par la patrouille.

Et à mon sens, avec ce rapport qui met en avant les spécificités de notre île, aussi les erreurs développement, je le disais, il y a deux grands paramètres.

Le premier, c'est de dire : on va régler aussi la problématique, et ce sera une discussion, qui devra être portée à Paris par les représentants de cette Assemblée, de dire que cette politique de la ville, raisonnée et pensée au niveau national ne peut pas s'adapter à notre territoire. Elle n'est pas adaptée. On est dans l'erreur et on ne peut pas continuer comme ça, parce que sinon nous allons aller au-devant de très grosses désillusions et de très grosses difficultés.

Il faut donc, dans un premier point, porter ce message-là, ça a été dit ce matin, tout comme pour le rapport précédent, à Paris, dans les discussions. On a besoin de dispositifs spécifiques pour la Corse, c'est indispensable, notamment au niveau de la politique de la ville pour reconnaître cette paupérisation, cette difficulté avec cet apport de nouvelle population. Ça c'est le premier point.

Le second, ensuite, c'est de dire : voilà, la Collectivité de Corse aujourd'hui est adossée à l'État pour les financements de la politique de la ville, mais elle ne choisit pas. Sauf qu'on a un rôle de prescripteur aussi dans les politiques publiques. Et aujourd'hui, ce dispositif, il faut le voir aussi comme un nouveau dispositif d'aide innovant qui viendra en complémentarité de ce qui se faisait déjà.

Donc, à mon sens, sans aller plus loin dans le raisonnement et dans la démonstration, on pose des bases, on se voit, on travaille comme pour le rapport précédent et on va essayer de sortir avec la meilleure configuration possible et surtout le meilleur dispositif possible.

Ensuite est-ce que des communes doivent être classées en urbaines ou pas ? On parlait de Sartène, pourquoi pas ? Ça fera partie des discussions. La porte n'est pas fermée. On est bien au contraire, aujourd'hui, dans le premier niveau de discussion.

Et par la suite, on verra ce qu'il en sort, est-ce que il y a des oublis ? Est-ce qu'il y a des gens qui ont été mal classés ; ce sont des discussions qui nous diront si on s'est trompé ou pas.

En tout cas, Monsieur Conseiller exécutif, personnellement et en tant qu'adjoint à Furiani, mais aussi Président d'Interco, c'est un rapport qui, je pense, va

peser dans le devenir de la Corse, parce qu'on ne peut pas continuer sur ce chemin là et en tout cas notre groupe le votera.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Qui d'autre souhaite intervenir ?

Saveriu LUCIANI pour « Avanzemu ».

**M. Saveriu LUCIANI**

Merci, Mme la Présidente. Un mot.

Ce matin, le président du groupe a quelque part résumé notre position ; à savoir, qu'il y avait nécessité pour nous de fusionner les 2 rapports, celui qui regardait le contrat avec les territoires et bien entendu, celui du fait urbain insulaire. Je crois qu'on ne peut pas faire l'économie aujourd'hui justement de ce scanner du territoire de manière à ne pas arriver à un chiffre qui me fait peur, parce qu'on voit 60/40. On a l'impression qu'après, on va faire une division des financements, même si, encore une fois, je salue le fait qu'il y ait la part de la Collectivité, c'est quand même un bon point, que la Collectivité de Corse se pose en acteur justement sur sa politique de développement, notamment en matière de périmètre urbain.

Et donc vous avez compris notre position.

J'écoutais attentivement Louis sur le fait qu'il y a des territoires sociaux finalement, de manière un peu historique, qui se construisent. Rappelons-nous l'exil d'abord vers l'empire colonial, l'exil vers les villes, parce que c'est aussi un exil pour les gens qui habitent la montagne, le retour en périphérie pour beaucoup, avec un centre-ville qui, finalement, aujourd'hui, est une grande interrogation, aussi bien sur Bastia que sur d'autres villes et aussi, bien entendu, et je déborde un peu ; l'accession à la propriété qui quelque part vient aussi s'ajouter aux problèmes.

Simplement vous dire que, encore une fois, ça nécessite à notre avis la fusion des 2 rapports, parce qu'il faut absolument avoir une réflexion d'ensemble sur le territoire.

Moi, je disais dans une autre session qu'on est passé, et Louis l'évoquait aussi, à l'urbanisation un peu sauvage. Il parle de Furiani, mais pas que, puisque Biguglia... Je regarde le maire de Biguglia, ou Borgu, ou Lucciana sont aussi des exemples qui, par le passé, ont marqué quand même notre histoire, où il y avait, par rapport à l'effort historique, des siècles d'écriture du territoire par un peuple, l'écriture

ou le gribouillage de quelques années pour en faire une population. On est passé du populu di i pastori à una popolazione di télécommandes. On a des murs et des portails automatiques, et on a aussi une discrimination, le quartier des riches et le quartier des pauvres.

Moi, je pense que là-dessus, sans aller beaucoup plus loin, je crois que c'est important de lancer une réflexion et je regarde aussi une conseillère exécutive qui connaît très bien la problématique, la construction du territoire, de l'écriture du territoire, sans ajouter au millefeuille qu'évoquait ce matin Jean-Christophe, il y a forcément, et je ne parlais pas de Ghisonaccia, je ne sais pas maintenant si je suis un territoire divisé entre a paisanità è l'urbanità, parce que finalement, quand on est à Sant'Antone, où suis-je ? C'est compliqué.

Je crois que là-dessus, ça peut engendrer aussi quelque part des contentieux, d'autant que des gens, et je me rappelle de Jean-Charles MARTINETTI que certains ont connu, je regarde Annette qui sourit aussi, où est-elle dans le rural ? Jean Charles qui disait « et pourquoi pas demain faire une agglomération entre Prunelli et Ghisonaccia » qui serait la 4<sup>ème</sup> ou la 5<sup>ème</sup> de Corse, puisqu'à 2, on est pratiquement à 10 000 habitants. Peu importe.

Je sors de là pour vous dire simplement qu'il y a forcément pour nous un regard à avoir beaucoup plus global et qui est donc, dans un premier temps en tous les cas à staccià, en quelque sorte essayer de clarifier et de raisonner par territoire, et dans ces territoires à un moment donné voir quelle est la part à aider qui serait à caractère... Alors j'ai vu les critères, on a lu un petit peu, c'est quoi l'urbanité en quelque sorte et c'est quoi le reste ? Et puis finalement au milieu de tout ça, on se rend compte que d'un côté ou de l'autre, on a aussi des disparités sociales et là-dessus donc, je crois encore une fois qu'il faut absolument fouiller beaucoup plus le problème.

Et là je regarde aussi un militant des questions du territoire, je crois qu'on est vraiment à raisonner à ce point-là. Moi, je réfute quelque part, y compris historiquement, y compris culturellement, cette séparation, ces pointillés qui rentrent dans ma tête après, parce que les pointillés ne sont pas simplement sur les cartes de l'IGN, après elles vont rentrer aussi dans nos têtes, attention, attention !

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Qualu hè chì vole piglià a parolla ? Nimu.

En ligne ? Personne. Donc, je vous repasse la parole, Monsieur le Conseiller exécutif.

## **M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la Présidente.

Merci aux différents intervenants. Donc répondre, tout d'abord un dans l'ordre des interventions, à Paul-Félix BENEDETTI. Le rassurer. Sartè fait bien partie des communes qui sont retenues sur la base de la critériologie qui est proposée comme un territoire en devenir urbain, c'est à dire pas au même titre, peut-être que certaines communes du périurbain bastiais ou de la CAPA, mais elle fait partie des communes sur lesquelles on va engager une concertation, de même, vous l'avez évoqué, que Prunelli et Ghisonaccia. Aujourd'hui, ils ne sont pas comparables à certaines zones urbaines où périurbaines de Corse.

Mais tout l'enjeu aujourd'hui, c'est que dans certains secteurs, pas sur l'ensemble de la commune, bien sûr qu'aujourd'hui, toutes nos communes ont des hameaux. Les communes du Fium'orbu, souvent un village de Piémont qui bien sûr ne connaît pas les mêmes contraintes et problématiques que les zones littorales.

Mais pour autant, il s'agit bien d'agir dès maintenant dans le cadre de ce schéma et de proposer des dispositifs avant que ça ne devienne des zones urbaines sans que la Collectivité puisse interagir et proposer une vision de développement un peu plus harmonieuse. Cela a été souligné aussi par Louis POZZO di BORGO.

Deuxième point, j'ai le regret de vous dire que pour une fois, vous n'avez pas été suffisamment attentif, Monsieur BENEDETTI, vous êtes passé à côté de l'annexe 2, je n'ai pas voulu, puisqu'on nous a reproché, notamment au CESEC d'avoir été trop technocratiques, détailler ici la critériologie proposée, donc je vais le faire, vous m'en excuserez.

Donc 3 grands critères qui sont pondérés de 1 à 3.

Premier critère, la trame la morphologie urbaine avec un coefficient 2. Deuxième critère, les lieux de vie à caractère permanent, coefficient 1. Troisième critère, la fonction polarisante, coefficient 3.

Au-delà de ces 3 grands critères, des sous-critères, 16 indicateurs au total, noter chacun de 1 à 5, croissance démographique, concentration d'emploi, densité du bâti, espaces publics, infrastructures de transport, etc. Je ne vais pas tous les détailler.

Une fiche par commune qu'on tient bien sûr à la disposition des maires. Toutes les communes qui ont été analysées, donc la trentaine de communes, ont fait l'objet d'un passage au crible de cette analyse qu'on tient bien sûr à votre disposition.



Après, bien sûr, une notation etc. Je ne rentre pas dans les détails. Par exemple, on s'est basé sur des secteurs d'enjeux régionaux, mais des communes, par exemple comme Cervione, ont été analysées, ou comme Figari par exemple, mais n'ont pas été retenues à ce stade. Pour autant, si une commune, bien sûr, nous sollicite pour intégrer la réflexion autour du territoire urbain ou à l'inverse, une commune ne veut pas participer, ça ne pose pas de difficultés.

Après, est-ce qu'il y a un bénéfice, je crois que Louis a répondu, nous considérons bien entendu qu'il y a un bénéfice pour les communes parce qu'aujourd'hui on a des dispositifs à la fois d'Etat, mais parfois des dispositifs aussi de la Collectivité de Corse qui ne sont pas adaptés au phénomène de périurbanisation qu'on a connu ces dernières années. Je pense par exemple à la dotation école, un seul exemple qui, aujourd'hui, est plafonné.

Quand des communes, par exemple comme Sarrola aujourd'hui, veulent construire une école parce qu'elles en ont un réel besoin, eh bien, on ne peut pas les aider pour que le projet puisse être mis en œuvre puisque je crois qu'on a un plafond dans les 500 000 € et que les besoins dépassent largement.

Ou encore, quand on veut créer une voie de mobilité douce, une piste cyclable, etc. dans ces zones, on imagine bien aujourd'hui, les moyens qu'il faut déployer, ne serait-ce qu'en étude et en ingénierie, et donc pouvoir proposer dans ces cas-là des dispositifs spécifiques et un programme pluriannuel d'investissements, comme on a parlé ce matin.

Bien sûr, qu'après il faudra aller, je dirais dans la dentelle, zone par zone, en concertation avec les territoires, pour vraiment adapter dans le cadre de ce schéma, nos dispositifs, pas à l'échelle probablement de l'ensemble de la commune, mais dans les territoires qui connaissent certaines difficultés.

Je termine en vous disant que simplement, et je crois que c'est ce qui peut nous rassembler aujourd'hui, au regard des compétences en termes d'aménagement du territoire de notre Collectivité, notamment le PADDUC, en matière de moyens humains qui sont aujourd'hui mis en œuvre par la Collectivité, dans ces territoires-là et au bénéfice de ces communes, il semble aberrant que nous ne puissions pas co-construire de manière partagée une stratégie avec ces communes-là et qu'on soit contraints, par des cadres nationaux de la politique de la ville.

Je vous remercie et Madame la Présidente, je vous cède la parole.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc merci pour vos réponses.

Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ce rapport sur le fait urbain ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le rapport n° 145 est ADOPTE à l'unanimité.<sup>2</sup>**

**POUR** : « Fà populu in seme », « Core in fronte » ;

**Non-participation** : « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Il va y avoir maintenant un rapport relatif au calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année 2022/2023.

Nous ne sommes pas encore en vacances, il faudra voter le calendrier de l'année prochaine.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -  
FORMATION – RECHERCHE**

**\* Raportu n° 130 : Avisu rilativu à u calendariu sculari di l'Accademia di Corsica par l'annata 2022-2023**

**\* Rapport n° 130** : Avis relatif au projet de calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2022-2023

**Mme Antonia LUCIANI**

Merci Madame la Présidente.

Nous nous retrouvons avec un rapport pour que la Collectivité donne un avis sur le calendrier scolaire 2022/2023. C'est un exercice récurrent qui arrive chaque année à la même période.

Avant de vous présenter les modalités de cette proposition qui nous a été transmise par le Rectorat, je vais vous rappeler quelles sont les conditions dans lesquelles nous intervenons.

Il faut savoir que le code de l'Education fixe les conditions dans lesquelles le calendrier scolaire peut être ajusté et dispose qu'effectivement, le recteur où la rectrice, en l'occurrence il s'agit d'un recteur, de Corse, a compétence pour l'adapter, en fixant

---

<sup>2</sup> Délibération n° 22/078 AC

par arrêter les calendriers scolaires qui peuvent tenir compte des spécificités territoriales.

L'académie de Corse est concernée, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et la Réunion. Pour autant, et c'est bien là le nœud du problème, à la fois, nous ne disposons que d'un pouvoir consultatif, c'est-à-dire que notre avis ne permet pas de changer la proposition du recteur. Même si nous faisons des propositions d'adaptation, notre marge de manœuvre est extrêmement réduite puisque nous pouvons déroger uniquement que de 3 jours. Nous ne pouvons pas limiter les vacances scolaires à une durée inférieure à 8 jours.

Donc, vous voyez bien que dans ces conditions, les adaptations sont extrêmement limitées.

Ensuite, vous dire qu'à l'instar des années précédentes, le projet de calendrier nous a été transmis par Monsieur le recteur pour l'année scolaire 2022/2023. Il s'inscrit dans le strict respect de ces dispositions, avec des adaptations que nous considérons évidemment comme étant à minima, c'est-à-dire une rentrée qui est légèrement différée par rapport au calendrier sur le continent puisque pour la Corse, la rentrée se fera le 1<sup>er</sup> pour les enseignants et le 2 pour les élèves, alors que sur le continent il rentre le 31 août et le 1<sup>er</sup> septembre pour les élèves.

Donc, vous voyez bien que c'est une adaptation qui est minime.

Les vacances de la Toussaint et de Noël sont identiques à celles de la zone B. Les vacances d'hiver correspondent à la zone C et les vacances de printemps à la zone B. Pour les vacances d'été, la date est fixée au 7 juillet, comme pour toutes les autres académies.

Un petit bémol concernant l'adaptation. Comme chaque année, depuis maintenant un certain nombre d'années, notamment après la présence d'un ancien recteur, Monsieur BARRAT, qui avait notamment introduit, pour que la journée du 8 septembre soit banalisée et également pour que le 8 décembre « festa di a nazione » permette d'échanger et de mettre en œuvre au sein des établissements des activités liées à l'histoire notamment de Pascal Paoli et de la Corse du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Nous vous proposons, pour cette année, d'émettre ni un avis négatif, ni un avis positif, mais tout simplement de prendre acte de ce calendrier, tout en sachant que ça fait maintenant 7 ans que nous émettons des remarques, des suggestions, des avis parfois négatifs, parfois positifs, des années ou à minima, où nous avons pris acte et que jamais nos propositions n'ont été entendues, notamment en ce qui concerne la date du 9 septembre comme proposition de commémoration de libération de la Corse.

Il nous semble très important, même si ces mentions faisaient déjà partie des précédentes délibérations depuis 7 ans, de demander à ce qu'effectivement, les futurs travaux relatifs à l'évolution institutionnelle de la Corse, - là, j'ai envie de dire qu'on n'a jamais été aussi proche, donc on espère que ça pourra enfin voir le jour, mais qu'enfin, nous puissions avoir un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation et qu'effectivement, ce dernier permette notamment d'attribuer à la Collectivité de Corse, le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île, et que cela se fasse en prenant en compte les spécificités, à la fois culturelles, historiques, mais aussi climatiques.

Pour toutes ces raisons-là, nous considérons que politiquement, il est absolument indispensable que nous puissions récupérer cette compétence.

Donc, nous vous proposons une délibération avec ces 3 points, une prise d'acte de ce calendrier, nous demandons le transfert de la compétence et nous mandats le Président de l'exécutif à ce titre, pour avoir toute la marge de manœuvre nécessaire pour aller aux discussions à Paris, avec toute la force nécessaire dans ce dossier.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva.

C'hè un raportu di a cummissione di l'educazione, di siguru.

**Mme Frédérique DENSARI**

Ce rapport a été présenté par Mme Isabelle PAOLI, cheffe de service d'Offre de formation et d'éducation

Mme Marie-Claude BRANCA s'est interrogée sur le courrier du rectorat en date de février dernier reçu par la Collectivité qui n'a appelé aucune remarque de celle-ci.

Considérant que le 8 septembre et 8 décembre étaient entérinés depuis quelques années, elle a estimé que le corps du rapport aurait pu faire l'objet d'une réponse avec des propositions de modifications.

Les débats de ce jour lui semblaient inopportuns compte tenu du fait que ces données avaient déjà été transmises aux corps enseignants.

Revenant sur le 8 septembre, elle s'est étonnée de la formulation de « *préparation à la commémoration* » alors que ce jour était dédié à la « Natività » fêtée dans un très grand nombre de villages de Corse avec un intérêt religieux et sociétal.

Concernant le 9 septembre, jour de la libération de la Corse, elle a estimé qu'il aurait pu être proposé des lectures des élèves du primaire aux élèves des lycées, lectures adaptées selon les lieux et selon les personnages de la résistance.

Sur le 8 décembre, elle a souligné que les célébrations étaient assujetties à la discrétion des établissements et des professeurs qui souhaitaient s'investir.

Il serait judicieux, selon Mme BRANCA qu'une concertation plus importante soit définie entre la Collectivité de Corse, le Rectorat et les établissements.

Mme Véronique PIETRI a estimé qu'il était dommageable politiquement qu'aucune remarque n'ait été soumise au Rectorat, il aurait été opportun de mettre en avant les particularités de la Corse, alors, qu'en l'état aucune différenciation n'ait faite entre une académie de France continentale et l'Académie de Corse tant au niveau climatique qu'au niveau culturel, traditionnel et économique.

Nonobstant les changements opérés dans la société corse, il était regrettable d'accepter de perdre autant de traditions et d'identité.

Selon Mme Pietri, il aurait été judicieux de transmettre au Recteur des propositions réfléchies et cadrées qui permettraient de déroger sans attendre une autonomie qui pour l'instant n'est pas d'actualité.

Mme Muriel FAGNI a estimé que ces réflexions devront être étudiées pour la mise en œuvre du prochain calendrier. Néanmoins elle s'est étonnée de l'absence de réactions des syndicats et des parents d'élèves.

Mme Véronique PIETRI a déploré cet état de fait et réitéré son regret face, au changement de comportement de la société corse.

En conclusion Mme Muriel FAGNI a estimé que ces réflexions pourront être débattues au sein de la prochaine session de l'Assemblée de Corse et a proposé qu'une préparation au prochain calendrier puisse être étudiée au sein de cette commission.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes : Avanzemu, et Un Soffiu Novu.

Abstention du groupe Core in fronte.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Il n'y a pas d'autre rapport, donc je donne la parole à qui veut la prendre.  
Madame BRANCA.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Aghju da dì ciò ch'aghju dittu in cummissioni, aghju da cumplittà un pocu.

A mè, mi pari strane, un pocu inutili di discutà avà d'issu calindariu ancu sè ùn avemu micca un avisu impurtante, sè aghju capitu.

Mà a lettera c'hè stata mandata di frivaghju, micca à nò, à a CDC. Nò, l'emu avuta in u raportu l'altru ghjornu.

Dunque nisuna mudificazione hè stata pruposta. Hè stata vutata dighjà di marzu mi pari, è hè statu publicatu qualchì sittimani fà. Par nò, ùn hè micca nurmale parchì, ancu se ùn avemu come l'eti ditta nanzi, avemu pocu puteru pà cambià i dati in u quattru attuali, avariamu pussutu à menu dà a noscia upinioni, di marzu micca avale, avale l'emu à dì « hè bè, d'accordu », mà di frivaghju ò di marzu, ci saria vulsutu à dilla, ùn emu micca vulsutu prupone parchì issu calendariu, ùn l'avemu micca avutu.

Iè, pensu chì si no vulemu avè una autunumia, emu avè speru reunioni da quì à pocu, duvemu muscià chì nò semu capaci di reagiscia, di rifletta, di prupona prughjetti nantu à tutti i sughjetti. Dunque a scola hè un sughjettu impurtanti.

In un primu tempu, aghju da parlà di i mudificazioni, n'aghju parlatu dighjà in cumissioni, di chì si poni fà in u quadru attuali, ancu si ùn c'hè tanti affari chì si pò fà. Dopu, diciaraghju qualchi parolla, sogu chì n'etti parlatu un pocu dighjà, ciò chi si pudaria fà in u quadru di una riforma istituziunali in un quattru di una autunumia à vena.

Je vais continuer en français, possu cuntinuà in corsu, ma vidaremu.

En ce qui concerne le cadre actuel pour la rentrée, un jour de décalage, ce n'est pas miraculeux. Je pense qu'on aurait pu décaler un peu plus. On aurait pu peut-être, il faut toujours compenser des jours, et encore ça, c'est à voir, peut-être enlever un jour à la Toussaint, un jour en février.

Je le précise ici, je voulais le préciser plus tard, mais je le précise ici, pour moi, il ne s'agit pas, quand on discute sur le calendrier, ce n'est pas de grappiller quelques jours de vacances, comme on dit « les profs, ils sont toujours avec des élèves, tout le monde cherche des jours ». Je pense que le choix d'un calendrier, ce n'est pas seulement des choix de dates de vacances, c'est un choix de société et c'est pour ça qu'on aurait dû être réactifs, même si on a vraiment des contraintes, qu'on ne peut pas dire grand-chose. Mais quand, même je pense qu'on aurait pu le dire.

Pour le 8 septembre, je suis un peu étonnée parce que parfois, je ne suis peut-être pas très doué dans certains points de culture et de tradition, mais quand même, il me semble que dans le rapport, on nous dit que c'est dans le cadre de la préparation aux commémorations de la libération de la Corse. Ça, c'est le 9 septembre. Le 8 septembre, c'est donc à Natività. C'est un fait religieux. Alors je sais bien que, bon..., il faut faire attention à ce qu'on dit. Moi, je pense qu'on ne doit pas se mouler, se mettre dans le moule d'un cadre qui ne nous correspond pas. Nous avons, nous, je suis désolée si ça choque, nous avons des cultures, des traditions qui sont différentes de ce qu'on peut trouver à Dunkerque ou à Lille ou je ne sais où. On le verra, on peut en parler maintenant pour la rentrée, que l'on rentre le 1<sup>er</sup> ou le 5 septembre, ça n'a peut-être pas beaucoup de différences, mais disons qu'on s'éloigne un petit peu de l'été et que c'est beaucoup plus facile de travailler avec les élèves. Je peux vous le dire avec 39 ans d'expérience.

Je voudrais préciser aussi quelque chose sur le 9 septembre d'abord, je l'ai dit en commission, je pense que il ne faut pas laisser passer ça. Déjà, c'est vrai qu'on pourrait demander carrément un jour, mais pour le moment, je ne sais pas si ce serait possible. Dans le cadre de l'autonomie, c'est sûr. Au moins, en parler aux élèves parce que la plupart ne savent pas ce que c'est, avec des lectures adaptées, selon leur âge, selon les régions, puisqu'il y a eu des faits de résistance dans la plupart des régions, donc on pourrait adapter.

En ce qui concerne le 8 décembre, c'est une journée banalisée. Chaque établissement s'organise comme il veut. Certains ne font qu'une heure d'information, d'autres font toute la journée des animations, etc. Je pense qu'il devrait y avoir quelque chose de concret, avec des normes sur toute l'académie sur toute la Corse.

Et moi, je voudrais insister là-dessus. La culture, je l'ai dit tout à l'heure et je vais le redire, c'est quelque chose qui nous différencie et c'est quelque chose qui nous permet aussi de former nos jeunes, je ne dis pas de formater, ce n'est pas la même chose, former. Et là-dessus, il faudra être très vigilant. Hier, tout le monde se plaignait, et moi aussi, je n'ai pas parlé, des problèmes de la langue corse. La langue, plus on en parle et plus on l'étudie et moins ça se parle. Je pense que la culture, l'histoire, ça fait partie de ce qui va sauver la langue. Si vous séparez la langue et la culture, la langue meurt.

Donc là, dans le cadre de notre calendrier, on doit en parler. C'est pour ça que je dis que c'est un choix de société. Je m'excuse si ça semble un peu digressif, mais je ne pense pas.

Donc, je pense qu'on doit travailler très sérieusement là-dessus.

Sur le décalage, alors quand on sera dans le cadre d'une autonomie, j'espère qu'elle arrivera bientôt, il ne s'agira pas de trouver seulement 5 jours de décalage.

Nous avons connu, je pense que nous sommes nombreux ici, à avoir connu des rentrées au 15, 20 septembre, si ce n'est 30 septembre, avec des adaptations à la société. Alors la société corse a changé, évidemment, c'était adapté à l'agriculture avec les vendanges, il y a encore des vendangeurs, des vigneron... Et maintenant, nous avons ce qu'on appelle la saison. Moi, mes élèves l'autre jour m'ont dit « Madame, mais nous, après le 1<sup>er</sup> juin, vous ne nous voyez plus, les secondes, on travaille ».

Je signale aussi qu'il faut faire attention. Moi, je trouve que c'est de l'hypocrisie quand on nous fait aller jusqu'au 7 juillet, alors que les élèves ont les conseils de classe dans 2 ou 3 jours.

Je suppose que Monsieur MONDOLONI n'aura peut-être pas tout à fait le même avis que moi, mais je verrai tout à l'heure.

Nous pensons qu'il faut surtout que l'on ne calque pas sur un calendrier national, je dirai, qu'on travaille. Je pense que nous aurons le temps de travailler sérieusement là-dessus.

On ne doit pas calquer les vacances non plus. Il y a quelques temps, nous n'avions pas les vacances de février. Nous avons un peu moins de vacances l'été, justement. Quand je dis « quelque temps », c'est plusieurs décennies. On ne doit pas calquer sur les réalités économiques, commerciales, culturelles d'autres régions pour faire plaisir aux commerçants etc.

Dunque duvemu à travaddà tutti in seme pà un ritmu chì currispundi à a noscia sucietà.

Eccù. Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Qualu hè chì vole piglià a parolla nantu à issu calendariu ? Iè, Jean-Martin MONDOLONI pè « Un soffiu novu ».



### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, très rapidement, puisque l'avis doublé d'une demande d'examen au titre du processus qui va s'annoncer, je disais très rapidement sur la demande connexe qui vise à demander un transfert de compétences pour le calendrier. En effet, décider sur place de l'évolution du calendrier scolaire ne me semble pas insurrectionnel et pas menacer l'unité de la République, donc pourquoi pas ?

Je vous rends quand même attentifs à ce que, pour la première fois, sauf me corriger, figure, si j'ai bien lu, à priori d'habitude, c'était à posteriori, l'idée du 8 décembre vaqué. Je veux vous rendre très rapidement, je sais qu'à cette heure tardive, les esprits ne sont pas forcément éclairés sur ce sujet très précis, sur le fait qu'il y a un débat d'historiens autour du 8 décembre. Il est d'usage désormais à l'université, dans les lycées et dans les collèges de procéder à Festa nazionale et en tant que professionnel, j'ai apporté ma part de l'effort pour que ce soit un temps mémoriel fort.

Sauf qu'il y a des historiens qui affirment, et il serait bon d'avoir un débat sur ce sujet de personnes de l'art éclairées qui en gros, disent, pour faire simple, l'histoire du 8 décembre aurait été consacrée soit le 8 janvier, soit le 30 janvier 1735.

Or, des historiens avancent la thèse que la fameuse consulta qui aurait consacré la séparation de Gênes et en gros, le processus d'indépendance, aurait eu lieu le 8 janvier 1735, non pas à Corte mais à Orezza.

Or, si on reprend les 15 titres de Sebastianu COSTA de la consulta qui s'est tenue le 8 janvier 1735 au couvent d'Orezza, à aucun moment, il n'est fait référence à l'immaculée conception. Or, ce qu'on fête le 8 décembre, c'est l'immaculée conception, encore moins u Diu vi salvi Regina comme hymne national.

Quand bien même nous serions autonomes, et si nous avancions cette thèse qu'il fallait, il faudrait désormais consacrer le 8 décembre, au moins que les historiens soient d'accord.

Vous savez, je crois qu'il y a un grand cinéaste qui dit, « si la légende est plus belle que la vérité, imprimer la légende ». On ne peut pas se contenter de cette façon de faire.

Je ne suis pas dans un révisionnisme suspect, je dis simplement que, avant de s'avancer et de faire en sorte que nos élèves, à qui on doit une transmission du savoir scientifique pour le moins bornée organisent des temps mémoriels, autant s'assurer que ce conflit d'historiens soit levé.

Voilà pour la petite page, pardon de jouer un peu au cuistre, culturelle de cette de ce dossier auquel, comme d'habitude et comme chaque année, nous apportons évidemment notre soutien, nous sommes favorables sur l'avis concerné et à la fois sur la demande d'évolution institutionnelle pour que nous ayons davantage de compétences, en étant attentifs à la façon dont nous les exercerions, si nous en étions dépositaires.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Nous proposerons la création d'une commission ad hoc pour vérifier tout cela.

Sur le calendrier, Saveriu LUCIANI.

**M. Xavier LUCIANI**

Je ne suis pas historien, je regrette... A sapete, in Bastia, dicenu « Vò per sente di ». Ghjera l'ottu di dicembre, a femu l'ottu di dicembre.

Deux considérations parce que, tuttu ognunu dice a soia, diceremu ancu a nostra.

Le recteur, tous les ans, envoie une lettre au Conseil exécutif. Il l'envoie en février, il dit dans sa lettre qu'il n'a pas eu de remarques, peut être fallait-il cette année, je le dis sous forme de conseil, je précise, peut-être lui faire remarquer qu'à un moment donné, il faut qu'il arrête la musique. Pourquoi ? Parce que finalement, c'est que le calendrier subi. Moi, j'ai connu le jeudi comme jour de congé quand j'étais petit, donc je suis un peu plus vieux que ma collègue et finalement, on a connu d'autres vacances et d'autres dates. Alors le fait est, et vous le remarquez et je crois qu'on fait tous le même constat, on est sur un calendrier qui finalement est contraint. On calque les vacances scolaires d'hiver pour le ski, pour les uns, etc. Passons.

Le fait est qu'aujourd'hui, la question d'un calendrier scolaire dépasse le problème des dates. Ùn si pò micca vive à patighjà pè sapè se n'avemu à entre u primu dicembre, ò u primu di ghjennaghju, ò u vint'unu d'aostu.

Le fait est qu'on est quand même dans une école laïque qui a 2 fêtes intéressantes : a Santa puisque c'est a Santa di u Niolu qui est un acquis de la lutte, je le précise quand même parce que le 8 décembre n'a pas toujours été un jour vaqué. On l'a imposé, je me rappelle et ce n'est pas très vieux. Quant au 8 décembre, c'est la même chose. J'ai souvenir d'il y a 40 ans à peu près, quand on chantait l'immacolata Cuncezzìu à San Rucchellu, un peu plus de 40 ans même avec GUIDICELLI, Antò

PERETTI, je passe sur les détails, Ghjacintu di a Croce et Matteo CECCALDI, on était sur une fête religieuse. On n'était pas encore dans a festa di a nazione.

C'est vrai que c'est récent, c'est récent et on s'appuyait peut être forcément sur des gens qui en savait beaucoup plus que nous.

Mais simplement, vous dire que d'abord il y a quand même des choses à poser au-delà de ces dates, parce que finalement la date des vacances, un peu comme le prix FAZI, on déborde. Le prix FAZI, c'est la problématique en langue corse qui se pose de manière pleine et entière. Les dates, c'est aussi la même chose. Finalement, c'est quoi le problème ? C'est le cadre dérogatoire. On a besoin aujourd'hui, alors je n'irai pas jusqu'à parler d'autonomie, mais on est en plein dedans, on est en plein dedans.

Je ne sais pas si c'est nos villages ou sur la place du village, ou sur la place Saint-Nicolas, mais on est en train de parler de choses qui finalement sont devant nous en termes de revendications. Il faut absolument demain dire : « voilà, il faut un cadre dérogatoire » parce que le cadre dérogatoire va faire passer la langue corse dans un tronc commun comme généralisation de la langue et non pas comme obligation ou comme optionnel, superficiel, facultatif. Je crois que c'est important de remettre les choses en place.

Autre chose, et là je déborde, la carte scolaire, il a fallu qu'on se batte. Je prends à témoin les gens qui étaient avec moi au CDEN où il a fallu leur dire « regardez, vous arrêtez sinon on barre tout ». On a rétabli le poste de Corte comme ça.

Systematiquement, on subit, à un moment donné... La carte scolaire, ce n'est pas eux de décider, c'est nous et eux. Il doit y avoir une congestion à un moment donné de fait. Comment on fait pour prévoir les rentrées scolaires ? Combien de sections bilingues vont ouvrir ? Il y a une formation à mettre en place, il y a toute une préparation des conseils municipaux qui doivent délibérer. Tout ça, c'est un package qui est énorme comme chantier.

Je fais un retour vers le futur, il y a aussi le fait que, à un moment donné, il y a aussi la partie qui regardait le contrat de Etat/région. Le contrat de plan Etat/Région aussi, il va imprimer un rythme. Pourquoi ? Parce que derrière, notamment dans le cadre de la partie qui regarde la langue corse, il y a des fonds assez importants, il y a plusieurs dizaines de millions d'une part, et deuxièmement, il y a surtout, on l'évoquait à la dernière session, la convention État/CDC relative à la langue corse avec un contrat d'objectifs. Et dans ce contrat objectifs, il y avait eu novembre 2016, je rappelle au Président SIMEONI qu'il y avait eu un léger accrochage avec le préfet quand nous l'avons signé, SCHMEX, consomme, consomme, consomme, voyelle ! On avait eu un accrochage parce que justement, il comprenait qu'à un moment donné, on voulait aller

plus loin. On voulait aller plus loin, pourquoi ? Parce qu'à un moment donné, il y avait un article 11, je me rappelle très bien de l'article 11, rédigé par Bernard FERRARI, Pasquale OTTAVI qui était à l'époque chargé de mission et moi-même, où on demandait la création d'un conseil académique territorial qui devait justement cogérer un certain nombre de choses et anticiper sur les mesures de carte scolaire, sur la formation et notamment à un moment donné, mettre le pied dans la porte pour essayer de sortir des dates qui conviennent non pas à une quelconque économie, à une quelconque spéculation, à une quelconque compagnie de transport ou voire, à quelques-uns par rapport aux autres. Il y avait à un moment donné une cohérence qui regarde aussi, je débordrai, M. ARMANET n'est pas là, le changement climatique et tout ce que vous voulez. Aujourd'hui, on climatise toutes les écoles ou on demande la climatisation de toutes les écoles. Il fait 41 le 15 juin dans les classes de CM1 de Ghisonaccia. Voilà. On en est là.

Donc il y a donc une réflexion qui dépasse la date des vacances et qui nous reporte au cadre dérogatoire. Je crois qu'aujourd'hui, on est dans une revendication éminemment politique. Là, on est encore consultés, on est un peu comme les nobles 12 à l'époque, puisque je renvoie la consulta d'Orezza, je renverrai donc à la Corse génoise, à la Sérénissime les nobles 12 qui avaient un petit pouvoir consultatif. On n'est pas les nobles douce 12. Je crois qu'à un moment donné, il va falloir... la conseillère exécutive le précisait, il y un jour de décalage, eux, ils rentrent le 1<sup>er</sup> septembre, nous, on rentre le 2, je parle des élèves.

Donc, on n'a plus besoin d'en parler. Aujourd'hui, il faut simplement, et je souscris au rapport que vous comptez présenter, je crois qu'à un moment donné, il faut dire « avà basta, arrêtez ».

Ci purtate di a fica à u pedi, basta, avà femu altra affara, sinon on ne parle plus de rien.

Donc, sur cet avis-là, bien entendu, je pense qu'il faut être contre, même si c'est une prise d'acte, il faut être contre. Finalement, ce n'est pas les dates qui nous gênent, ce n'est pas les vacances qui nous gênent, c'est la manière dont on veut nous vendre la chose. On n'est pas là pour acheter une paix sociale ou une paix pédagogie, on est là pour un moment donné, avoir une cohérence. Je l'ai entendu dans les propos des interlocuteurs précédents, on est devant un système éducatif qu'il va falloir construire et ce système éducatif, il passe aussi à un moment donné, par un calendrier et ce calendrier, finalement, s'il y un cadre dérogatoire, eh bien il doit être géré non pas par un rectorat, par un ministre ou un préfet de l'Éducation puisque c'est un préfet de l'Éducation que nous avons ici sur place, mais par la Collectivité de Corse et par les Corses eux-mêmes.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Hè vera ch'ellu face u caldu.

À voi ! Andate puru o Sgiò FILIPPI per « Fà populu ».

Ghjustu un'affara, l'8 ùn hè micca chè a Santa di u Niolu, c'hè Notre Dame de la Serra, Pancheraccia... Ghjè Santa Maria, mà pè tutti ! A dicu pè stuzzicà u Presidente di l'esecutivu chì ghjè Niulincu è l'altri.

Andate puru.

**M. Petru Antone FILIPPI**

Merci, Madame la Présidente.

Sans alourdir le propos, parecchi affari sò state dette. Je pense que là, le calendrier c'est la porte d'entrée. En fait, je pense qu'on est sur la discussion et c'est bien précisé dans le rapport, les compétences de la Collectivité autour de l'Education. Eiu pensu à dui affari, digià nantu à u fondu. Avemu a particularità, ci vole à piglialla in contu. Pensu à l'adattazione di i prugrammi pè raportu à a cultura, à a lingua, à a furmazione di l'insignente dunque chì vanni cun què. Pè raportu à a noscia cultura, chì pò avè un raportu cù u Mediterraniu, ciò chì tocca à l'Italia dinò, u nostru raportu à e lingue di u Mediterraniu è l'interessu ch'ella pò avè a lingua corsa per raportu à què.

Dopu, nantu à a forma, perchè si pò parlà dinò di què, moi je vois, quand je discute avec des collègues, c'est très, très, très souvent qu'on me dit, et ça arrive tous les jours, qu'on me dit qu'il y a un léger problème au niveau de l'éducation, il y a peut-être des choses à repenser. Je ne dis pas qu'il y a tout à repenser, mais il y a peut-être des fois, des adaptations que nous, on pourrait proposer si on avait cette compétence, pour être sur certains points peut-être un laboratoire.

Je pense à l'éducation à l'environnement par exemple. Avec le territoire qu'on a, peut-être qu'on n'exploite pas assez ce qu'on a, per educà i zitelli è i sculari, et peut-être pour leur faire prendre conscience de l'importance de la défense de l'environnement.

Pensu dinò à l'amparera di e lingue, la méthode, je veux dire que dans certains organismes où j'ai eu l'occasion d'enseigner, le fait de changer de méthode donne des résultats impressionnants, vraiment impressionnants, avec des progrès au bout de deux mois avec des méthodes immersives et peut être plus ludiques, cù ghjente chì ghjunghjenu à parlà e lingue, veramente, à parlà e lingue.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas sur l'éducation nationale, sur la méthode actuelle. Je pense que c'est quelque chose à prendre en compte.

Je disais, le fait d'adapter peut-être les méthodes. J'ai eu l'occasion de participer et de représenter la conseillère exécutive sur un événement de la Collectivité « e so vite facenu a nostra storia ». C'est assez impressionnant quand les élèves sortent un peu de la salle de classe et quand on leur donne une certaine responsabilité, le travail de recherche qu'ils sont capables de fournir, le résultat. Il y avait un peu de tout, il y avait par exemple, je pense à une scène filmée autour de Maria GENTILE, des jeux d'acteurs assez impressionnants, une motivation et un rendu qui vraiment, à mon avis, valent la peine d'être réitérés, je dirais en termes d'événements et peut-être sur le modèle en général.

Moi, je pense que c'est une bonne manière peut-être de régler ce problème qu'on peut avoir, parfois d'efficacité. À un mumentu datu, ci sò i metudi chì funzionanu, on est en capacité de regarder ce qui se passe en Europe, ailleurs aussi. Si demain on avait la compétence justement d'adapter un peu plus, peut-être qu'on pourrait voir ce qui fonctionne, le mettre en essai chez nous, garder ce qui marche et puis changer ce qui ne fonctionne pas.

Il ne faut pas oublier que la formation aussi, et quelqu'un le disait tout à l'heure, la formation des élèves, des lycéens, des collégiens, c'est aussi un peu un laboratoire de la société qu'on veut. Alors, est-ce qu'on veut une société figée qui manque de dynamisme ou est-ce qu'on veut une société qui soit en capacité d'innover et de faire preuve de beaucoup plus de dynamisme pè ghjunghje à custruisce issu paese sempliciamente. Voilà.

### **Mme la Président Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Altre dumande ? Nò. Ripassu a parolla à a cunsigliera esecutiva.

### **Mme Antonia LUCIANI**

À ringrazià vi.

Je pense qu'à travers l'ensemble des remarques et des interventions qui ont été faites, on partage ensemble au moins 2 choses sur la forme et sur le fond.

D'abord, pour rejoindre les propos de Saveriu, que cette revendication, elle est effectivement éminemment politique et qu'elle s'inscrit aussi dans un temps long parce qu'effectivement, les 2 dates qui aujourd'hui nous sont accordées relèvent

effectivement de revendications qui, à force d'avoir été portées, ont été concédées. Aujourd'hui, il est plus que temps de passer à une étape supérieure.

On passe évidemment aujourd'hui un rapport qui est très décevant finalement sur la forme, puisqu'il s'agit uniquement d'un avis qui est consultatif, et je rejoins Madame BRANCA, puisque effectivement, le calendrier est déjà en ligne. Alors, il y a un petit astérisque qui dit « sous réserve de l'avis de la Collectivité de Corse ». Mais on sait bien, et c'est ça qui fait foi, non, pas les courriers. J'aurais pu envoyer un courrier avec autant de revendications qu'on voulait, ce qui fait foi, c'est notre avis d'aujourd'hui. Je pense qu'en l'état, avec la loi telle qu'elle a été conçue, nos marges de manœuvre sont extrêmement réduites et réduisent à peau de chagrin, véritablement le pouvoir de la Collectivité de Corse en cette matière.

Donc, il est absolument nécessaire que nous portions haut et fort ensemble la volonté que le calendrier scolaire puisse nous revenir comme une compétence propre, pas uniquement pour grappiller quelques jours de congé, comme ça pourrait nous être dit, mais pour aller vers une évolution aussi de ce qu'on souhaite comme modèle éducatif.

Je rejoins aussi les propos qui ont été donnés sur nos possibilités d'éducation à l'environnement, etc. Il y a énormément de choses à faire, mais nous n'avons pas la main sur tout ce qui relève de l'Education nationale.

Effectivement, l'appel à projets dont vous avez parlé, qui permet de valoriser l'histoire et des personnages historiques de la Corse, nous avons aussi les trophées du développement durable et d'autres appels à projets sur la culture scientifique, sur l'égalité femmes/hommes etc., que nous essayons de développer en complément, mais il faut bien voir qu'on n'a pas la main sur ce qui est fait, ni le 8 décembre, ni le 8 septembre, etc.

Et que donc effectivement, et ça, c'est ce que je souhaite peut-être vous proposer en conclusion commune, y compris pour faire le lien avec ce qui a été proposé par Jean-Martin, ou du moins qui a été soulevé, le fameux débat d'historiens, vous proposez que dans le cadre des discussions avec Paris, nous constituions, peut-être en lien avec la Présidente de l'Assemblée de Corse puisque elle a évoqué la possibilité d'une commission ad hoc, mais ou au moins, à minima, un groupe de travail dans lequel on pourrait se réunir, travailler concrètement à des propositions qui pourrait nous satisfaire.

Je pense également au CESEC qui a émis un avis et un certain nombre de recommandations qui, à mon avis, doivent faire partie intégrante de notre réflexion.

Egalement, les associations, les syndicats de parents d'élèves etc. Que donc, nous puissions autant que possible avoir une proposition qui soit concrète et que nous puissions arriver ensemble avec une proposition qui ne soit pas uniquement un vote contre par principe, ne pas nous contenter d'une demande de revendication, mais d'aller aux discussions, puisqu'elles sont prévues, je l'espère, avant la fin du mois de juin, que nous ayons ensemble une vision commune de ce que nous voulons pour ce calendrier scolaire, puisqu'il doit être effectivement le reflet à la fois de nos revendications politiques, mais aussi le reflet de nos différences, qu'elles soient climatiques, culturelles, historiques ou religieuses, n'en déplaise effectivement parfois aux instances républicaines.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Il faut un vote de l'Assemblée de Corse. Donc, on va voter les dates du calendrier, nous sommes bien d'accord. Pour ou contre, ou on s'abstient.

**Mme Antonia LUCIANI**

En fait, pour être plus complète, c'est une prise d'acte. Donc, nous prenons acte du calendrier qui nous a été demandé. Il y a 3 points dans la délibération. Nous demandons à ce que la compétence du calendrier scolaire soit donnée à la Collectivité de Corse et nous mandatons le Président de l'exécutif pour aller négocier notamment dans le cadre des discussions à venir dans le cadre de l'évolution institutionnelle de la Corse. Voilà les 3 points qui sont précisés dans la délibération.

**Mme Véronique PIETRI**

Donc, là nous votons quand même le mandatement du Président de l'exécutif pour donner des consignes ou pour juste donner son avis ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

On vous demande de voter sur les points suivants : l'Assemblée de Corse, prend acte du projet de calendrier scolaire du Rectorat pour l'année scolaire 2022/2023 joint en annexe du présent rapport ; demande dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, permettant notamment d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île.



**Mme Véronique PIETRI**

Est-ce que je peux répondre ?

Est-ce que je peux faire une remarque, c'est-à-dire, je pensais qu'à un moment donné, on avait dans cette Assemblée, on nous demandait quand même un avis, même si ensuite, il n'était que consultatif. Donc là, à aucun moment finalement, l'Assemblée ne porte un avis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans la prise d'acte.

**Mme Véronique PIETRI**

Non. Prise d'acte, c'est prendre acte de quelque chose qu'on nous impose directement. Mais il y a quand même un avis à un moment donné qu'on aurait pu donner.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Présidente, par rapport au débat qu'on vient d'avoir, je me demande s'il ne faut pas amender la délibération parce que cette prise d'acte, ça veut dire qu'on ne manifeste pas notre mécontentement. On accuse réception de ce qui nous est proposé, c'est bien ça ? Par contre les points suivants, ils nous agréent complètement.

Je pense qu'il y a quelque chose à faire passer, un message à faire passer sur un des points de la délibération.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, du coup, il faudrait modifier la délibération.

**M. Xavier LUCIANI**

Le problème, c'est que je vote non pour l'article premier et je vote oui pour l'article 2. Comment on fait ? Je suis contre le fait de prendre acte de quelque chose qu'on m'impose, mais en même temps, je demande une dérogation, un cadre dérogatoire. Donc, il y a un problème.

**Mme Antonia LUCIANI**

Pour rappel, j'ai demandé à avoir un historique depuis 2016 de l'ensemble des avis qui avait été rendus par la Collectivité de Corse. Donc depuis 2016, à part une

année où effectivement nous avons voté contre, on a toujours pris acte et une année où on a voté pour.

Donc, je n'ai aucun problème à voter contre, si vous préférez ne pas prendre acte de ce calendrier. Oui, amender, mais si on amende et qu'on dit qu'on ne prend pas acte, ça veut dire que, soit on vote pour ce calendrier, soit qu'on est favorable à ce calendrier, soit qu'on est défavorable à ce calendrier.

**M. Xavier LUCIANI**

On prend acte défavorablement.

**Mme Antonia LUCIANI**

Alors, je vous propose qu'on en discute.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ce n'est pas tellement le calendrier qu'il faut contester là, c'est le principe d'avis consultatif. Je pense que c'est ça qu'il faut contester. On ne va pas être caution puisque nous sommes dans une démarche de prospective, enfin, en tous les cas de changement, je pense qu'il faut qu'on acte le fait qu'on ne veuille plus rester dans cette situation.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, je suggère que l'on nous fasse une proposition d'amendement, en accord avec la conseillère exécutive, bien sûr. On sursoit au vote, on revient tout à l'heure et on avance parce qu'il est quand même 17 h. Mais effectivement, je suis d'accord avec ce qu'a dit Nadine NIVAGGIONI et d'autres d'ailleurs, il faut séparer les 2 propositions qui sont faites. Il faut une rédaction formelle de la délibération. La délibération doit être amendée, comme ça, on peut voter séparément, ou 2 délibérations. Je ne sais pas, vous voyez les spécialistes, comment on doit juridiquement être dans les clous de ce point de vue pour qu'ensuite, je puisse proposer à l'Assemblée un texte acceptable sur le plan juridique. Merci.

Madame la Conseillère, nous faisons ainsi.

**Mme Antonia LUCIANI**

Oui, oui, on fait complètement ainsi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord, merci.

Donc, rapport suivant. Le Président de l'exécutif n'est pas là. J'ai à vous passer un petit rapport d'information, je peux le faire. Il y a un rapport ensuite de l'exécutif sur les ressources humaines.

**\* Raportu n<sup>u</sup> 158 : Mandatu speciale datu à l'Assemblea di a Giuventù à titulu di a ghjurnata di l'Europa in Strasbourg**

**\* Rapport n<sup>o</sup> 158 : Mandat spécial délivré à l'Assemblea di a giuventù au titre de la journée de l'Europe à Strasbourg**

Mon rapport va être très rapide, c'est un rapport d'information que je dois absolument faire. C'est la règle.

Souvenez-vous, vous avez voté un mandat spécial qui a été délivré à l'Assemblea di a ghjuventù au titre de la journée de l'Europe à Strasbourg.<sup>3</sup>

Votre Assemblée a bien voulu, lors de la session du 29 avril 2022, délivrer un mandat spécial visant à ce qu'une délégation de conseillers de l'Assemblea di a ghjuventù emmenée par moi-même et représentant l'ensemble des groupes, participe le 9 mai à la journée de l'Europe à Strasbourg, avec notamment la participation à un grand débat concernant la conférence sur l'avenir de l'Europe.

Cette journée qui commémore tout à la fois la fin de la seconde guerre mondiale mais aussi la déclaration Schuman, prenait un relief particulier, évidemment, cette année, à cause du conflit qui se déroule entre la Russie et l'Ukraine, aux frontières de l'Union et de ses répercussions, mais aussi parce que le président en exercice du Conseil de l'Union européenne, donc Emmanuel MACRON, avait choisi d'assister aux côtés de la présidente de la commission, Ursula VON DER LEYEN et de la Présidente du Parlement, Madame METSOLA, à la remise du rapport sur la conférence de l'avenir de l'Europe.

Les représentants de l'Assemblea di a ghjuventù ont participé à cet échange au sein d'une réunion présidée par le premier questeur du Parlement européen, le président du Comité des régions, le président du Conseil régional du grand-Est et la présidente du Forum européen de la jeunesse.

Je vous signale aussi qu'avaient été invités des représentants ukrainiens, des jeunes Ukrainiens qui sont venus à cette occasion.

---

<sup>3</sup> Délibération N° 22/079 AC

Nos membres de l'Assemblea di a ghjuventù ont pu participer à des débats concernant les moyens de favoriser l'implication de la jeunesse dans les processus démocratiques et demander notamment une prise de position sur ce sujet de la part des autorités européennes.

Ils ont demandé la participation à la construction des politiques publiques, notamment pour les territoires de proximité, l'ouverture des procédures de délibération aux citoyens, la réduction des normes techniques, la simplification du vocabulaire technocratique qui caractérise, c'est vrai, l'Union européenne, l'abaissement du droit de vote à 16 ans.

S'en est suivi donc un échange particulièrement fructueux. Je vous signale également qu'une représentante de l'Assemblea di a ghjuventù a été accueillie au Parlement européen pour prendre part à un débat sur l'engagement des jeunes en politique à travers la culture cinématographique.

Donc, il appartiendra bien sûr aux membres de l'Assemblea di a ghjuventù de faire un rapport à leurs collègues sur ce sujet et sur le déroulement de ce déplacement.

Je tenais à remercier publiquement nos partenaires du Comité européen des régions, de la région grand-est aussi pour cette invitation et le Parlement européen bien sûr, pour cette invitation qui a permis de positionner l'Assemblea di a ghjuventù au centre de l'actualité européenne.

Voilà ce que je voulais vous dire à titre informationnel pour être tout à fait complète dans la procédure du mandat spécial qui a été délivré à l'Assemblea di a ghjuventù.

J'espère que nous pourrons renouveler cette expérience.

Je me tourne vers l'exécutif qui, je pense, va nous rejoindre.

J'embraye sur les désignations. Alors désignations à divers organismes.

## **DESIGNAZIONE / DÉSIGNATIONS**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Par délibération numéro 19 471 de l'Assemblée de Corse en date du 19 décembre 2019, notre Assemblée approuvé le cadre de référence pour le

développement de l'économie sociale et solidaire et défini les instances de gouvernance pour le pilotage et le suivi des actions.

Un comité de pilotage a été créé, au sein duquel doit siéger un représentant de l'Assemblée. Le groupe « Fà populu in seme » a proposé la candidature de Madame Muriel FAGNI. Je vous demande d'en prendre acte positivement, cette fois. Je vous demande d'en prendre acte pour faire écho à ce que disait Saveriu LUCIANI tout à l'heure, j'ai retenu la formule !

### **L'Assemblée prend acte.<sup>45</sup>**

Quelques modifications aussi, cela concerne « Fà populu in seme », puisque Paul-Jo CAITUCOLI ne souhaite plus siéger au sein de différents organismes que je vais citer.

Il convient de procéder donc à son remplacement et prendre acte des nouvelles désignations.

Pour la Chambre des territoires, ce sera Monsieur Jean-Paul PANZANI. En tout cas, c'est la proposition qui est faite.

Pour l'Office de l'environnement, Monsieur François SORBA.

Pour l'Office d'équipement hydraulique de la Corse, Monsieur Jean-Paul PANZANI, également ;

Pour l'Office de développement agricole et rural de la Corse, Madame DENSARI.

Pour le syndicat mixte du parc naturel régional de la Corse, Monsieur Romain COLONNA.

Donc, je vous demande de prendre acte de ces nouvelles désignations.

Je peux donner la parole, bien sûr, à Paul-Jo CAITUCOLI, je vous en prie.

### **M. Paul-Joseph CAITUCOLI**

Pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, c'est pour des raisons de santé notamment. Et puis l'absence de direction générale au SMAC a fait qu'il y a une présence importante qui prend beaucoup d'énergie. Pas de problème politique.

---

<sup>4</sup> Délibération N° 22/081 AC

<sup>5</sup> Délibération N° 22/080 AC

## **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, pas de problème politique, pas de problème non plus trop grave parce que vous allez recevoir beaucoup de coups de fil très certainement, donc voilà. Et puis bien évidemment, nous ne sommes pas énergies renouvelables, puisque vous disiez que le stock d'énergie s'amenuise.

Merci pour cette précision.

Je me tourne donc vers l'exécutif. Nous pouvons peut-être présenter, Monsieur le Président, le rapport sur les ressources humaines, le tableau des effectifs.

### **RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES**

**\* Raportu n° 149 : Raportu d'infurmazioni in quantu à a metudulugia di gistioni di u tavuleddu di l'effittivi di a Cullittività di Corsica**

**\* Rapport n° 149 : Rapport d'information relatif à la méthodologie de gestion du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse**

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Ce rapport a pour objet de préciser devant votre Assemblée, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer et de le développer ce matin devant la commission des finances, la façon dont ont été gérés jusqu'à aujourd'hui les effectifs de la Collectivité de Corse, les contraintes inhérentes à cette gestion, notamment les contraintes inhérentes au processus de fusion engagé en 2017 et concrétisé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de faire un point sur l'état des effectifs actuels et enfin, de présenter dans une troisième partie ce que va être le nouveau mode de gestion, puisque nous avons pratiquement achevé la phase de règlement des difficultés issues de la gestion.

Donc, à plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de venir devant votre Assemblée pour solliciter des créations de postes ou des suppressions de postes, notamment dans un cadre qui était compréhensible : par exemple, en cas d'avancement, de changement de grade, de cadre d'emplois, mais également des créations et en cette occasion, votre Assemblée m'a fait remarquer qu'elle avait besoin d'avoir une vision stratégique globale, ce en quoi j'étais totalement d'accord, mais je vous disais également qu'il y avait des contraintes qui nous privaient pour l'instant de la possibilité d'avoir cette vision stratégique globale.

Donc ce rapport vise à vous expliquer les raisons de ces difficultés, la façon dont elles ont été gérées et enfin le résultat auquel nous sommes parvenus.

Donc un rapport en 3 parties :

Première partie, le mode de gestion actuel qui nous oblige à faire un historique rapide de la mise en place du processus de fusion.

Alors, la première contrainte et la plus forte et la plus directe, c'est que les logiciels de gestion des personnels...

Est-ce qu'on pourrait fermer la porte, s'il vous plaît, il y a du bruit, et demander aux gens qui sont à l'extérieur de parler moins fort ? Vous demandez qu'on ne parle plus parce que je ne peux pas exposer.

Les logiciels de gestion des personnels des 3 ex-entités ayant fusionnées, c'est-à-dire le Conseil départemental de Haute-Corse, le Conseil départemental de Corse-du-Sud et la Collectivité territoriale de Corse ne permettaient pas d'assurer un suivi des postes de travail des postes budgétaires. Il n'y avait pas de vision globale et il n'y avait non plus pas de système de gestion de poste informatisé, avec la possibilité d'avoir l'historique des créations de postes et notamment, des mouvements internes et externes. Première grosse difficulté.

Deuxièmement, et singulièrement dans une, voire deux des collectivités ayant fusionnées, les délibérations relatives au tableau des effectifs étaient extrêmement hétérogènes et ne mentionnaient pas les mêmes éléments.

Donc, le premier travail qui a été fait par les services des ressources humaines, auxquels je rends hommage, parce que ça a été un travail de bénédictins, donc ce premier travail, d'ailleurs accompagné par une AMO, a visé à recenser pendant plusieurs mois la totalité des postes de travail afin d'élaborer un référentiel unique et informatisé ; un projet qui a pris plus de 18 mois.

En ce qui concerne les postes budgétaires, dans l'attente d'un système informatique de gestion des ressources humaines uniques, qu'il a fallu construire et devant l'impossibilité de lier les postes budgétaires et les postes de travail, le tableau des effectifs dans un premier temps, notamment le tableau des effectifs, qui était joint systématiquement aux orientations budgétaires et au BP, a porté uniquement sur les postes budgétaires pourvus et vacants, conformément à la législation en vigueur.

Par ailleurs, difficulté supplémentaire, dans le contexte de fusion, il a fallu penser un nouvel organigramme et on a créé aussi un certain nombre de nouveaux postes, en tout cas de nouvelles fonctions, etc., qui ont été pourvus à travers une mise

en œuvre de la mobilité interne. Ça a été, je dirais, la fameuse bourse à l'emploi qui a permis sur les 2 ans, entre 2018 et 2020, d'organiser une mobilité sur plus de 1 300 postes.

Donc, il ne s'agissait pas bien sûr de créer à chaque fois des postes nouveaux et ce qui s'est passé, c'est que, à travers la mobilité interne, chaque fonctionnaire qui allait sur un des postes qui était ainsi créé, y allait avec son propre poste budgétaire, laissant la place précédemment occupée par lui vide. Lorsque c'était en interne qu'elle était pourvue, c'était un nouveau fonctionnaire qui venait lui-même avec son poste, etc., etc. Jusqu'au moment où un poste resté vide était maintenu, il fallait le pourvoir à travers un recrutement et c'est à ce moment-là qu'on venait devant l'Assemblée de Corse pour demander l'autorisation de créer un poste, mais sans avoir la vision globale, puisque le processus d'identification et de recensement de la totalité n'était pas achevé.

Alors je reprends l'exemple, je l'ai dit ce matin en commission des finances : l'exemple du poste de secrétaire général de la DGA « social ». Que s'est-il passé ? Il y a eu un poste qui a été ouvert et qui était un poste de chargé de mission. On avait ouvert un poste de chargé de mission en interne, il y a eu un appel à candidatures. C'est la personne qui occupait le poste de secrétaire général en charge de la DGA « social » qui est allé occuper ce poste de chargé de mission, mais il y est allé avec son poste budgétaire. Et donc, comme ce poste budgétaire avait été transféré sur ce nouveau poste de chargé de mission, il a fallu recréer le poste de secrétaire général.

Donc ça, c'est ce qui s'est passé jusqu'à aujourd'hui. Ça nous a conduit également à avoir des délibérations qui étaient des délibérations claires, qui pouvaient passer le contrôle de légalité, mais ça suscitait une frustration, forcément, et chez l'Assemblée de Corse, mais même en interne pour le Président de la Collectivité, je pense aussi pour l'ensemble des personnes qui travaillent sur les ressources humaines dans la mesure où on n'avait pas de vision globale de la réalité des postes budgétaires, des postes occupés. On n'était pas capable, par exemple, de façon très concrète, de savoir. On savait que Monsieur X occupait tel emploi, il était à tel grade, tel poste, etc., mais on ne savait pas sur quel poste budgétaire il était rentré et on ne pouvait pas rattacher son poste de travail à un poste budgétaire de façon certaine.

Donc ça, c'était le chaos primitif issu de la fusion. Première phase du rapport.

Deuxième phase. Ce qui était important pour votre Assemblée, c'était de dire : en fait, on nous présente des créations de postes au coup par coup, on n'a pas de vision globale de l'état des effectifs, on ne comprend pas trop bien comment ça fonctionne.



Il y avait deux aspirations, deux demandes : d'une part rationaliser et c'est ce qui a été fait, c'est ce qu'on va enfin réussir à faire dans les mois à venir. C'est la troisième partie. Et la deuxième inquiétude, c'est : est-ce que ces créations au coup par coup ne conduisent pas en fait à des recrutements non causés et à un risque d'explosion de la masse salariale ? C'était la question sous-jacente, quelquefois même directement exprimée.

Alors c'est la raison pour laquelle, dans la deuxième partie, on vous fait le bilan chiffré relatif à l'évolution des effectifs de la Collectivité entre 2017 et 2021, avec juste un bémol, c'est que le travail de recensement qui a été fait n'a pas de portée absolue, certaine, rétroactive. Donc c'est une reconstitution à posteriori, mais à un epsilon près, c'est exact, mais à quelques postes ou quelques dizaines de postes, on ne peut pas être certain. Sur l'identification des postes, je ne parle pas du volume global.

Donc, vous avez un détail année par année, qui vous permet de :

Premièrement, d'avoir les effectifs avec les titulaires, les non-titulaires et les effectifs totaux. Et d'avoir le détail du travail qui a été mené chaque année, notamment par rapport aux objectifs de la Collectivité de Corse. Par exemple, prioriser les besoins en compétences supplémentaires, aller dans des endroits qui étaient en sous-effectif, etc., mais également, par exemple, les contraintes corrélées à chaque année.

Par exemple, l'année 2018, on a intégré les personnels de l'association Aides2B, GIP Corse Compétences, le CRIJ qui étaient des intégrations qui avaient été actées par les collectivités qui ont fusionnées.

L'année 2020, par exemple, récapitulatif, on avait identifié des postes prioritaires, on avait lancé des campagnes de recrutement. Cette campagne de recrutement n'a pas pu être menée à terme du fait de la pandémie. Ce ne sont que 30 % des recrutements prévus qui ont été engagés. À côté de cela, il y a eu un nombre important de recrutements de contractuels pour faire face aux besoins et notamment aux sous-effectifs dans les services.

On en arrive donc à la page 5 qui vous permet d'avoir l'évaluation au 31 décembre 2021, l'évaluation exacte du nombre d'agents : 4 438 agents en emploi permanent, 4 102 titulaires, 326 non-titulaires sur emploi permanent, dont 101 remplacements maladie.

Je vous ai fait imprimer en deuxième annexe, puisque le travail a été mené à son terme, vous avez donc ce document volumineux qui a dû vous être envoyé sur vos iPad respectifs, le listing complet de l'ensemble des postes budgétaires de la Collectivité de Corse et des postes de travail pourvus à ce jour. Étant précisé qu'un poste budgétaire peut être rémunéré deux fois, c'est pour ça que des fois il y a des

petites distorsions dans les tableaux. C'est-à-dire que s'il y a, par exemple, quelqu'un en maladie, sur le même poste budgétaire, il y a une personne en maladie qui est payée au moins pendant une période par la Collectivité et une autre qui vient en remplacement lorsque cette personne est remplacée.

Ce qu'il est important de savoir, c'est lorsque on compare entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et aujourd'hui, nous sommes passés de 4 425 agents au 31 décembre 2017 à 4 431 au 31 décembre 2022, c'est à dire 6 agents en plus.

Mais comme nous avons intégré 60 agents à travers, je l'ai dit, le GIP Corse compétence, Aides2B et le CRIJ 1<sup>ère</sup> vague et, 2<sup>ème</sup> vague, les 31 agents de l'ONF.

Nous avons donc intégré 60 personnes à isopérimètre.

Nous sommes à moins 54.

Deux remarques :

Ça permet à l'Assemblée de voir que nous n'avons pas dérapé dans le nombre de recrutements, puisque nous avons diminué par rapport à 2018.

Deuxièmement, c'est vrai qu'au jour d'aujourd'hui, on en a parlé ce matin en commission des finances, on n'a pas des effets de masse de diminution des effectifs à travers la fusion. Mais comme je l'ai dit ce matin, les diminutions d'effectifs en termes de fusion arrivent à N+5+6+7 au moment où on est vraiment dans la phase, parce que ce sont des mécaniques qui s'inscrivent dans la moyenne et dans la longue durée parce qu'il y a une inertie qui est une inertie importante.

Il est important aussi de souligner que nous avons globalement maintenu ou diminué le nombre d'agents, mais dans cette enveloppe globale, nous avons modifié la structure, c'est-à-dire qu'on a laissé partir à la retraite sans les renouveler des agents de catégorie C et la plupart des recrutements que nous avons faits ont été des agents de catégorie A, notamment pour renforcer les moyens dans les secteurs qui étaient considérés comme stratégiques.

Alors, je ne rentre pas dans le détail, je répondrai éventuellement aux questions.

La troisième partie : le changement de méthode et on va passer donc à un nouveau système qui va vous donner une vision beaucoup plus globale et beaucoup plus stratégique.

D'abord dire qu'on évolue dans un contexte législatif qui est différent et qui va accélérer, je dirais, le processus de transition du modèle qui a prévalu jusqu'à

aujourd'hui, un modèle où on a une vision beaucoup plus claire des postes budgétaires existants et de la corrélation entre les postes budgétaires et les postes de travail : c'est que jusqu'à aujourd'hui, on pouvait dans un premier temps ouvrir un poste uniquement en interne, ce que nous avons fait de façon quasi systématique.

Donc, quand il y avait une ouverture de poste en interne, il y avait une déclaration de vacance, mais il n'y avait pas besoin de créer un poste. C'est l'exemple de tout à l'heure du DGA. On dit : on a besoin d'un chargé de mission, on fait une déclaration de vacance, dès lors que c'est pourvu en interne, le DGA vient avec son poste budgétaire, il occupe le nouveau poste qui est créé, mais il n'y a pas de création de poste sèche.

Aujourd'hui, ça change, pourquoi ? Parce que vous n'avez plus le droit, c'est la loi de 2019, de faire cette procédure en deux temps. Dès lors que vous voulez créer un poste, vous êtes obligé de l'ouvrir aussi en externe dans un portail unique dans lequel ont accès l'ensemble des 3 fonctions, c'est-à-dire fonction publique territoriale, fonction publique d'État et fonction publique hospitalière.

Donc nécessairement, chaque fois maintenant qu'on va créer un nouveau poste, ça va être une création destinée aussi à l'externe et il faut qu'il y ait une création qui soit une création ex nihilo, donc il va y avoir adéquation entre le nouveau poste et le nouveau poste budgétaire. Mais ça, on va pouvoir le faire de façon satisfaisante parce que le travail a été mené à son terme ou pratiquement à son terme.

Aujourd'hui, grâce au travail remarquable et de bénévoles des ressources humaines, on a enfin une vision claire, globale, consolidée de l'ensemble des postes budgétaires et de l'ensemble des postes de travail qui sont pourvus.

Et on va maintenant affiner en le faisant DGA par DGA, et une fois qu'on aura fait ça, on pense que ça va prendre 5 ou 6 mois, comment on va fonctionner ? Et je pense que ça donnera à ce moment-là toutes les garanties à l'Assemblée de Corse. On va finir le travail, donc :

- Recentrer le dispositif de mobilité sur les besoins essentiels ;
- Critériser et prioriser les besoins par DGA ;
- Fixer des seuils d'effectifs minimum par direction et poser ainsi un étalon pour chaque DGA en matière d'allocation de ressources ;
- Accompagner les DGA et les agents dans l'évolution du système.

Et donc, à chaque fois, en début d'exercice budgétaire, on arrivera devant l'Assemblée de Corse avec un rapport qui aura pour vocation de déboucher sur une délibération-cadre, qui actera l'état des effectifs à la date de présentation du rapport, qui permettra de délibérer sur le tableau des effectifs avec le premier rapport, ça sera la

date de référence qui corrélera de façon tout à fait totale les postes de travail, les postes budgétaires pourvus et vacants. C'est-à-dire au Temps 0 du début de la nouvelle phase, avec une photographie totalement exacte de la situation, non seulement en termes globaux, mais également DGA par DGA et même au niveau plus fin, direction par direction. Ça, ça sera donc l'effectif de référence du Temps 0, qui sera validé par l'Assemblée de Corse à travers une délibération.

Et à partir de là, ne reviendront devant votre Assemblée que, d'abord l'ensemble des opérations de recrutement... Alors, sur les opérations de recrutement et de mobilité interne, il n'y aura plus besoin de revenir devant votre assemblée. Ne feront l'objet d'une délibération devant l'Assemblée de Corse que, premièrement, les créations ou suppressions liées aux opérations d'avancement et de promotion des lignes directrices de gestion, donc ce qui a pris la suite des CAP. On va revenir à chaque fois, comme on l'a fait lorsqu'il y a un avancement, il faut créer le nouveau poste et supprimer celui qui est quitté par l'agent.

On va venir devant vous pour les créations et suppressions liées à la nomination des agents, suite à des réussites de concours, des demandes de changement de filière (filière administrative, filière technique) et enfin les créations et suppressions liées aux opérations de transformation des CDD sur emploi permanent en CDI.

Donc là, on va le faire une fois par an ou deux fois par an en fonction des besoins, mais dans un paquet global, je dirais. Et ensuite, on aura les créations de postes liées à de nouveaux besoins et non prévues dans la délibération-cadre. C'est-à-dire par rapport à notre effectif au Temps 0, si on a identifié de nouveaux besoins, qu'on les a validés, le Président du Conseil exécutif, le Conseil exécutif, on vient devant vous en disant : on a besoin de, par exemple, 2 nouveaux cadres dans le service juridique. On va créer les postes et on va vous expliquer pourquoi et vous pourrez valablement vous prononcer, soit pour valider, soit pour invalider, parce que vous aurez la délibération-cadre avec l'état des effectifs, l'état des besoins et les attentes de la direction.

Donc, par exemple, si je suis amené à vous proposer 2 cadres A et que vous me dites, « mais attendez, on en a déjà 8, on ne voit pas pourquoi vous n'avez pas objectivé le besoin supplémentaire, pourquoi vous allez prendre encore 2 cadres A ? ». On peut avoir ce débat.

Aujourd'hui, le débat on ne peut pas l'avoir parce qu'on n'a pas tous les éléments.

Et enfin, toute autre opération de gestion non prévue dans la délibération-cadre sera nécessairement proposée à l'Assemblée de Corse.

Donc, cette nouvelle façon de fonctionner, un dernier élément de complexification, et j'en aurai terminé : c'est que, aujourd'hui, on a, en gros, nos cartes en main, si je peux me permettre de parler comme ça, c'est-à-dire à la fois une vision claire du jeu de cartes tel qu'il est, même si on ne peut pas, chaque carte étant par exemple une personne, mais les femmes et les hommes ne sont pas des cartes, mais on a notre jeu en main. Bon, maintenant, ce jeu, il va falloir le répartir, parce qu'on veut aussi construire un nouvel organigramme. C'est aussi une des missions que j'ai confiées au DGS, en concertation avec les DGA et l'ensemble des personnels.

C'est-à-dire que dans la première phase de la Collectivité de Corse, on a fait un organigramme au visa largement de l'urgence et en essayant de trouver des équilibres entre des aspirations contradictoires, en termes d'efficacité, mais également en termes d'équilibre interne, parce qu'un organigramme, c'est aussi des femmes, des hommes et des attentes, des carrières, des angoisses, des frustrations, etc., etc., qui ont d'ailleurs été gérées au quotidien en première ligne par le service DRH.

Maintenant, y compris par rapport aux objectifs politiques qui sont les nôtres, y compris par rapport aux enjeux de la mandature et par exemple, y compris par rapport à des contrats, ça fait l'écho avec ce qu'on disait ce matin, y compris par rapport à des rapports comme le rapport sur la contractualisation, le fait urbain, etc. On nous dit, par exemple, « il faut que vous programmiez des moyens humains, que vous soyez proactifs sur la territorialisation de ses moyens humains en termes d'ingénierie, etc. », ça fait partie de la réflexion actuelle. Et donc, on voit comment il y a articulation entre l'organigramme, la gestion des ressources humaines et les objectifs politiques.

Donc on va faire ce nouvel organigramme. On aura les cartes, on aura la façon d'organiser le jeu, c'est l'organigramme, et ça, on va pouvoir le faire d'ici la fin de l'année 2022, j'espère, ou 1<sup>er</sup> trimestre 2023, pour être dans cette nouvelle phase de gestion.

Donc je termine, mais je crois que ça méritait d'être un peu long.

Grosse difficulté parce qu'il a fallu reconstituer à posteriori, premièrement ; identifier la réalité, deuxièmement ; et troisièmement, se doter aussi d'un outil informatique qui nous permette de le faire, parce qu'avant il y avait aussi des fichiers, mais c'était des fichiers Excel, etc. Donc, ça a été ce qu'on a fait jusqu'à aujourd'hui.

Deuxièmement, à travers l'état des effectifs qu'on vous présente, vous avez la confirmation objective, même si elle est à posteriori, que même si le système, pendant les 3 ans, ne vous a pas donné la lisibilité globale que vous étiez en droit d'attendre pour des raisons indépendantes de notre volonté, et bien ce défaut de lisibilité n'a pas conduit à des dérives. Il est démontré, à travers l'état des effectifs reconstitués, que les

choix de recrutement ou de créations de postes qui ont été faits l'ont été dans une logique vertueuse d'un point de vue de la gestion.

Et troisième et dernier point, vous avez aujourd'hui la certitude que dans les mois à venir, nous passons dans un nouveau système qui va permettre à l'Assemblée de Corse comme au Conseil exécutif d'ailleurs, d'avoir une vision claire, stratégique de l'état de nos effectifs et de la façon de les faire évoluer par rapport à nos besoins et à nos objectifs politiques.

Le tout bien sûr. Et je termine, c'est essentiel de terminer par-là, en veillant à ce que les femmes et les hommes qui travaillent au sein de la Collectivité de Corse soient respectés bien évidemment dans leurs droits, mais soient aussi valorisés dans leur trajectoire individuelle et professionnelle.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président.

Donc, il y a eu ce matin une commission des finances lors de laquelle vous nous avez présenté ce rapport. Il doit y avoir un procès-verbal ? Non, il n'y en a pas, mais en tout cas, moi, je peux en témoigner, la discussion a été particulièrement fructueuse, pédagogique. Ça permet d'ailleurs de lever un certain nombre d'incompréhensions parfois que l'on véhicule au sujet du tableau des effectifs et tout le monde a salué l'important travail de recension, parce que c'est un véritable travail de fournis réalisé par le service des ressources humaines. Et on vous remercie pour cela, bien évidemment.

Bien, qui veut intervenir sur ce rapport ? Paul-Félix BENEDETTI.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

C'est un bon début d'avoir un document et d'apprendre qu'on va avoir un organigramme et un tableau des effectifs à jour.

Moi, en faisant une analyse globale sur les chiffres, je maintiens qu'il y a, depuis 4 ans, précarisation de l'emploi à la Collectivité de Corse. Parce que c'est vrai, on est à effectif constant en moyenne, on ne va pas chipoter sur 4 ou 5, ou 10 agents en plus.

On est à 4 420 en 2017 ; pareil en 2021.

Sauf qu'en 2017, il y a 4 300 postes titulaires, 100 CDD.

En 2021, seulement 4 000 postes titulaires et 400 CDD. On a fait un basculement de 300 postes titulaires sur des postes précaires. Ça, c'est la réalité arithmétique.

Sur ces postes en CDD, la justification elle est comme elle est, je la reçois :

Une centaine pour remplacer des maladies, c'est naturel.

Une centaine pour des surcroûts de travail liés au COVID et à d'autres missions.

Mais vous en annoncez 220 sur des postes permanents.

Ça veut dire qu'il y a 220 ouvertures de postes à faire.

Donc je vous demande quand, comment et où ?

C'est la lecture réelle de ce qui est annoncé.

Maintenant, là où je vais vous donner une note positive, c'est que cette précarité, elle est moindre par rapport aux autres collectivités territoriales françaises. La moyenne française, elle est à 16 % pour les collectivités publiques territoriales ou pour les collectivités d'État. Sauf que nous, sur 4 ans, on a créé les CDD. On n'a pas eu un héritage antérieur. C'est la construction de ces 4 années.

Alors moi, ce qui n'a pas été fait, ou ce qui a été mal fait, je ne veux pas regarder derrière, je regarde devant. Regarder devant, ça veut dire quels sont les besoins réels de la Collectivité de Corse ? D'où la nécessité d'avoir un organigramme fonctionnel entre besoins et ressources, entre qualifications et rémunérations.

Vous avez donné un tableau des effectifs, il a d'ailleurs 11 pages blanches à la fin... Mais il n'est pas exploitable, je ne peux même pas faire une somme d'indices pour faire une moyenne, par exemple, entre le salaire moyen ou les indices moyens des CDD par rapport aux indices moyens des agents titulaires. Or, vous me l'avez donné sur le compte administratif. Et vous avez une masse de CDD moyenne qui est supérieure à la masse des agents contractuels.

Maintenant les CDD où ça pose problème ? C'est qu'on a obligation d'ouvrir les postes, mais on n'a pas la certitude que ceux qui sont là et qui ont été formés puissent occuper le poste. Est-ce qu'ils ont passé le concours requis ? Est-ce qu'ils sont dans les listes d'aptitude ? Probablement pour quelques-uns, oui, mais pour beaucoup d'entre eux, non.

Est-ce qu'il va y avoir une nouvelle loi ? Comme celle qu'il y a eu dans les années 2000, où on a fait des titularisations globales des contractuels. Où est-ce qu'on va faire tourner la roue pour attendre les 6 années qui permettent à un CDD de devenir CDI.

Moi, je pense que ce sont des informations qu'on doit avoir, parce que derrière il y a des hommes et des femmes et surtout il y a une politique. Et dans le cadre de l'organisation générale, moi je trouve que l'organigramme se fait attendre. Parce qu'on doit savoir aujourd'hui quels sont nos besoins, quels sont nos manquements, quels sont nos excès et on est dans l'incapacité de le savoir dans la mesure où les documents ne sont pas produits.

Là, je vais juste faire une parenthèse : d'avoir mis 4 ans pour avoir un fichier croisé global de 4 400 agents... et quand on a la prétention d'être la terre du numérique de demain, moi ça me laisse perplexe.

Moi, j'ai été dans un établissement qui a récupéré un fichier client de 23 000 abonnés eau potable et assainissement, on l'a eu sur papier, on l'a remis en support numérique en un mois !

Donc, je dis era ora !

Donc Président, quand est-ce qu'on a les 222 ouvertures de postes ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, qui souhaite poser une question ? En ligne ? Non, personne.

Oui, Georges MELA, pour « Un Soffiu novu » et ensuite Louis POZZO di BORGIO pour « Fà populu in seme ».

**M. Georges MELA**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le rapport qui nous a été présenté ce matin à la commission des finances, au-delà de tout ce qui vient d'être exprimé, je crois qu'il doit aussi nous permettre d'établir un premier bilan, en tout cas, c'est ce que vient de faire le Président sur la collectivité unique qui est née il y a tout juste 4 ans, et surtout en ce qui concerne l'évolution de ses effectifs, tant en nombre, parce que c'est une nécessité, que du point de vue des méthodes de recrutement qui ont été choisies.

Alors, moi, personnellement, et ce n'est pas le président de la commission des finances, Louis POZZO di BORGIO, qui va dire le contraire et il pourrait bien



entendu en témoigner, j'ai à plusieurs reprises, chaque fois que j'ai participé aux commissions des finances, réclamer ce document parce que je sais par principe qu'il est essentiel ; essentiel pourquoi ? Parce qu'il peut permettre de définir des stratégies et de voir en même temps les moyens que nous avons la possibilité d'utiliser, les moyens humains que nous avons la possibilité d'utiliser pour mettre justement cette stratégie à profit et qu'elle se déroule le plus normalement du monde.

C'est pour ça que je pense que ce rapport, déjà il a le mérite d'exister, mais il aurait été pour nous tous d'une valeur bien supérieure, et Paul-Félix y a fait allusion, s'il avait été accompagné d'une traduction et d'une traduction financière, voire en même temps d'un état des recours qui a été fait aux différents prestataires de service extérieurs, parce que le Président le disait tout à l'heure, il y a une AMO qui s'est chargée de tout ça et qui est venue épauler l'ensemble des services auxquels à mon tour je rends hommage pour le travail qui a été réalisé.

Pourquoi ? Parce que ces éléments, quelque part, auraient permis à chacun de nous tous d'apprécier l'effort financier, l'effort financier réel qui est fait par cette collectivité pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques qui sont définies par nous tous. Et même si nous avons la possibilité de le voir à travers la lecture et l'examen des comptes administratifs, on voit bien que la stabilité quelque part qui nous est présentée aujourd'hui, même s'il y a une légère variation, elle est bien supérieure, et ce hors GVT, comme on s'en est exprimé ce matin.

S'il y a un point que nous partageons ici tous ensemble, c'est bien la capacité que peut avoir notre collectivité au quotidien, parce que le travail se fait aussi au quotidien, il est à la fois administratif et technique, pour mobiliser l'ensemble de nos ressources, parce que ce qui nous intéresse ici surtout, c'est d'être efficaces le plus possible pour faire avancer la Corse.

Alors, cette collectivité unique, à l'origine, lorsqu'elle a été créée, bien entendu, promettait une optique d'efficacité, une visibilité accrue sur l'ensemble de nos politiques, elle promettait également de réaliser des économies en matière de fonctionnement qui auraient dû permettre de donner à notre île des moyens supplémentaires pour assurer son développement à travers les investissements, bien entendu, qui étaient décidés dans cet hémicycle.

On sait aujourd'hui qu'il faut quelque peu tempérer ce propos sans le démentir totalement, parce que ces objectifs n'ont pas été véritablement atteints. Et concernant l'investissement, on le voit bien à chaque fois que l'on a des documents techniques où financiers à examiner, on voit bien qu'il y a un recours massif et systématique à l'emprunt qui permet à notre collectivité de continuer d'investir, et c'est pour cela qu'on doit être vigilant et manifester les uns les autres une vigilance accrue sur l'ensemble des charges et des frais de personnel.

Mais pour revenir à l'objet précis de ce rapport, ce dernier démontre que nombre d'agents de notre collectivité justement n'a pas bénéficié totalement de cet effort de rationalisation. Il a été expliqué et indiqué les difficultés qu'ont rencontrés les services du personnel de la Collectivité pour harmoniser ces 3 collectivités. Mais je regrette que le nombre, finalement, n'ait pas diminué de façon suffisamment conséquente, ce qui quelque part nous handicape. Il y a une partie qui est éludée, parce qu'on sait qu'il a cru dans les offices ses agents. Et il y a des points qui ne sont pas abordés, tout comme l'ensemble des départs à la retraite d'agents qui est estimé je crois, on le voyait ce matin, à peu près à une centaine par an.

Donc, une problématique encore dans nos services dont personne ici ne remet en cause ni la valeur, ni l'abnégation, ni le professionnalisme. D'ailleurs, chaque fois que les uns et les autres interviennent dans cet hémicycle, à chaque fois, ils louent l'ensemble des services de cette collectivité. Mais je voudrais faire une distinction entre les services administratifs et les services techniques, les services qui sont opérationnels sur le terrain, et pourquoi je le fais ? Parce que je me permettrai d'utiliser, Monsieur le Président, vos propres mots qui ont été tenus ici dans cet hémicycle et qui résonnent encore dans l'esprit des uns des autres. Vous disiez que vous étiez à la tête d'une armée mexicaine et que le service que l'on attendait n'était pas rendu de façon qualitative.

Alors il n'était pas rendu de façon qualitative, vous nous avez donné quelques éléments et quelques explications en nous disant justement que, dans la réorganisation des services, vous aviez opté, pour ne pas reconduire systématiquement des catégories C, parce qu'on sait les facilités que nous avons et que l'ensemble des collectivités a, que l'on soit maire ou autres, pour recruter en catégorie C. Vous avez fait les efforts nécessaires pour structurer davantage cette collectivité avec des recrutements et des recrutements des catégories A, qui permettent justement d'avoir un encadrement, un encadrement sur le terrain qui est générateur bien entendu de qualité de travail et de qualité de service. En tout cas, c'est ce que nous, nous attendions.

Vous avez parlé aussi d'un organigramme qui verra le jour. On sait qu'il fait cruellement défaut aujourd'hui et c'est tant mieux.

Paul-Félix en a parlé, c'est vrai que ce rapport met aussi en évidence le recours quasi systématique à des agents contractuels. Il faut peut-être s'en défaire et avoir en même temps une perspective d'évolution dans cette collectivité, avoir une volonté d'établir, dans certains domaines stratégiques qui sont essentiels pour la Collectivité, d'avoir cette perspective qui permette en même temps d'adosser les organigrammes, d'adosser les responsabilités des uns des autres, en tout cas c'est ce que vous vous êtes engagé à faire.

Et même si aujourd'hui, quelque part, on a un léger retard, j'ose espérer que, à partir du moment où nous partageons tous cette même ambition, eh bien qu'on y arrivera et on y arrivera très certainement prochainement, même si cela, comme vous l'avez dit, appelle des changements profonds dans notre comportement.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller.

Louis POZZO di BORGO, pour « Fà populu in seme ».

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, un rapport qui arrive à point nommé. Il a été demandé, appelé des vœux de tous les conseillers et voilà qu'il voit le jour. Et évidemment, c'est sans doute une qualité, on nous en demande encore plus.

Alors, nous avons ici dans cet hémicycle, des hommes pressés, des hommes aussi très attentifs à la santé financière et en matière de ressources humaines de notre collectivité. C'est légitime, ce n'est ni choquant, je dirais, ni surprenant, mais tout de même, nous répondons par ce rapport à une demande forte qui a été faite tout au long de ces dernières années. Et aujourd'hui, ce rapport arrive, il a le mérite d'être sincère, de pouvoir nous éclairer aussi, le Président l'a dit sur la maîtrise de la ressource humaine ; nous sommes à effectif quasiment constant.

La question que l'on devrait se poser aussi : dans ses effectifs qui sont sur un nombre à peu près à 4 400 agents, est-ce que nous sommes restés à périmètre constant dans nos compétences ? Il y a quand même eu une montée en gamme de notre collectivité aussi et ça, c'est un paramètre à intégrer.

Je ne parlerai, par exemple, que du social, avec la crise sanitaire que nous avons traversée et la crise sociale qui en a découlé, nous avons démultiplié nos efforts dans ces services-là.

Je vous rappelle notamment, au niveau de l'aide à la personne, ce que nous avons fait, au niveau des assistantes sociales, ce que nous avons fait et dans ces agents-là, il y a aussi des agents qui répondent à de nouvelles compétences et ça, on n'en a pas parlé, mais je pense que c'est aussi crucial de le dire et de l'affirmer.

Notre collectivité de 2017 n'est pas celle de 2022. Fort heureusement ! Nous sommes montés en gamme, vous me permettez l'expression. C'est un premier point.

Le second : alors, Paul Félix, je connais ta finesse sur la partie numérique, c'est vrai, mais un fichier, je dirais, de clients sur l'eau et assainissement, ça reste des numéros de compteurs et une adresse de facturation.

Un organigramme et 4 400 postes, c'est de la ressource humaine, des êtres humains des fiches de postes, des compétences et un savoir-faire. Donc on ne peut pas mettre en parallèle, transposer 23 000 clients dans un fichier numérique et 4 400 postes, sachant que nous sortons d'une fusion, d'une fusion de 3 collectivités, avec des us et coutumes assez différentes, pour ne pas dire totalement différentes, avec des fusions de DGA, des superpositions de postes. C'est-à-dire que le chemin a été long et il est encore long.

Ce matin, un des commissaires qui est absent, pour ne pas nommer Joseph SAVELLI, nous faisait part d'une expérience très professionnelle et très personnelle.

Il est agent d'une banque dont je tairai le nom. Une fusion a débuté il y a 5 ans en arrière, elle a coûté 1 milliard d'euros. Une grande banque française qui n'a fait qu'absorber une de ses filiales. 1 milliard d'euros pour la fusion, 5 ans plus tard, ce n'est pas terminé.

Donc on voit d'où on part aussi et les efforts qu'il nous reste à faire.

Alors, je ne serai pas très long, la journée est bien avancée.

Simplement dire oui, recours effectivement du contractuel. Pourquoi ? Des difficultés qui seront sans doute énoncées par le Président exécutif, des difficultés de mobilité aussi géographiques, puisque dans cette fusion de la Collectivité, on sait qu'on peut être en sureffectif dans certains endroits et en sous-effectif ailleurs, mais on n'a pas la possibilité aujourd'hui de faire bouger les agents. Derrière un agent, il y a une vie familiale, une vie professionnelle installée. Et lorsque cette collectivité a été construite, ce n'était pas la priorité, bien au contraire.

Pour rassurer les agents et pour aller au bout de cette construction de la nouvelle collectivité, nous l'avions dit haut et fort et nous le soutenons encore aujourd'hui, qu'il n'y aurait pas de mobilité forcée. C'est encore un paramètre très important à prendre en compte.

Pour la suite, effectivement, ce qui n'a pas été dit, c'est que nous avons le même niveau d'information pour les agences et offices, et ça, c'est une nouveauté aussi et c'est un grand plus, puisqu'on a souvent demandé, et je me tourne notamment vers

Jean-Martin, les effectifs des agences et offices. Je vous renvoie notamment au BP 2022, où en annexe, il y avait le tableau des effectifs des agences et offices, avec le nombre de CDD qui étaient autorisés dans un budget, dans une enveloppe financière.

Aujourd'hui, derrière ce tableau, l'enjeu majeur, au-delà de connaître le nombre d'agents, est-ce que nous avons recouru trop ou pas assez aux contractuels ? Il s'agit aujourd'hui de mettre en lien la fonction RH et bien entendu, la matière financière. Parce que nous l'avons dit ce matin, l'avenir de notre collectivité va passer par la maîtrise de la ressource humaine, du 012, et va passer aussi par la maîtrise aussi du 011, sur les charges.

Et aujourd'hui, nous le savons, nous avons un objectif commun, je pense qu'il est partagé, il ne s'agit pas de dire que nous sommes en bonne santé financière ou en mauvaise santé financière. Il faut aujourd'hui maîtriser la ressource humaine. Il faut aujourd'hui, je dirais, optimiser... Alors, c'est un mot souvent, dans la Fonction publique qui peut faire peur. Mais optimiser le travail, les postes de travail.

Il faut aujourd'hui de la productivité. Notre collectivité a besoin de compétences.

La grande différence aussi, c'est que nous avons staffer nos effectifs. Très peu de recrutements de catégorie C, beaucoup de catégories A.

Alors est-ce que dans les 200 contractuels qui restent, nous allons attendre que la roue tourne pour les 6 ans ? J'ai envie de vous dire aussi, la règle est simple, en matière Fonction publique territoriale notamment, il y a un avis de vacance, il y a des gens qui postulent, il y a des fonctionnaires qui sont titulaires d'un concours d'attaché par exemple, ils sont prioritaires. Si personne ne postule avec un concours d'attaché, eh bien on a recours à un contractuel. Charge à la personne aussi, dans le temps imparti de passer ces concours aussi. La balle est aussi dans le camp des agents dans ces 6 années-là.

Donc, ce que je voulais vous dire, c'est que nous avons maîtrisé la masse salariale. Ce document aujourd'hui est la première pierre de ce que nous devons faire pour l'avenir. En tout cas, Monsieur le Président, nous trouvons que ce document, bien entendu au titre de notre groupe, est complet, sincère, il était attendu, il va nous permettre aujourd'hui de mettre en adéquation la partie financière et la partie RH.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Conseiller. Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Très rapidement, sans faire de redites.

De quoi il s'agit aujourd'hui ? De mettre en évidence le fait que nous disposons d'un outil de mesure efficace, que nous demandions depuis un certain temps. C'est-à-dire qu'on a désormais un thermomètre.

L'affaire est de savoir si désormais, on peut savoir si on a la fièvre ou pas, mais l'outil aujourd'hui permet précisément de prendre la mesure de ce qui se passe en dynamique de nos collectivités.

Il est regrettable du reste qu'on ne puisse pas avoir la mesure de cet outil, les effets rétroactifs et de remonter en deçà de 2020. Ça aurait permis de répondre très précisément à la question qui est pendante et qui était de l'ordre de la promesse lorsqu'il y a eu fusion.

En gros, on nous a expliqué que dans toutes les fusions, il y avait une mutualisation et que ça allait coûter moins cher. À l'arrivée, en tout cas à N+3, N+4, ce n'est pas visible. En tout cas, dans 3 ou 4 ans, grâce à cet outil, on va pouvoir mesurer si c'est visible.

Grâce à cet outil qu'on va pouvoir étendre, Louis l'a rappelé, on espère très rapidement aux agences et offices, on va pouvoir prendre la mesure des dispositions qui seront dans un agenda très, très serré à mettre sur la table très rapidement.

Pour l'heure, et je voudrais conclure là-dessus, ce qui est important, c'est de saluer le travail, ce que j'ai appelé le travail de bénédictins des services de la Collectivité, qui a œuvré, alors avec un temps donné. On ne parle pas de compteurs, mon Cher Paul-Félix, on ne parle pas de choses bancaires, on parle de matière humaine et je pense qu'il y a eu un temps donné. Alors, est-ce que ce temps était trop long ? Probablement selon le prisme d'où on se place, en l'état des choses, je pense qu'il y a un travail abouti et je voudrais saluer très, très loyalement et très sincèrement l'effort des services et de son président pour aboutir à cet outil que nous réclamions depuis longtemps. Et ça nous a permis, en commission des finances aussi, de mettre des visages sur l'équipe de DRH particulièrement sympathique et dynamique.

Voilà.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Non ! En ligne non plus. Monsieur le Président, je vous repasse la parole.

**Monsieur le Président Gilles SIMEONI**

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie l'ensemble des intervenants pour leur loyauté et honnêteté intellectuelle.

Simplement quelques précisions pour ne laisser absolument aucune place à des incompréhensions.

Je n'ai jamais parlé, Cher Georges, d'armée mexicaine. Jamais !

J'ai dit qu'aujourd'hui, 5 000 personnes, 5 000 femmes et hommes, en comptant les fonctionnaires et agents de la Collectivité de Corse, et près de 700 pour les agences et offices, c'était une véritable armée et qu'on devait voir cette armée sur le terrain, et que si tout le monde travaillait comme nous sommes en droit d'attendre que l'on travaille, je pense qu'on peut avoir de meilleurs résultats.

Je crois que c'est important. Je ne pointe personne du droit. Ces phrases ont été mal interprétées, ont fait l'objet de reproches de la part des syndicats qui m'ont dit « vous pointez des gens, etc. ». Moi, je ne pointe personne, je pense qu'on peut faire mieux lorsqu'on a 5 000 personnes, je pense qu'on peut faire mieux en termes de productivité, en termes de ressenti, en termes de présence sur le terrain, etc.

Maintenant qu'on a une connaissance plus fine, ça va nous permettre aussi de ne faire de procès d'intention à personne et de voir si tout le monde fait véritablement ce qu'il doit faire. Je n'en doute pas à priori, mais je pense qu'on a des marges de manœuvre et de progression.

Et je l'ai dit souvent et je le redis, être fonctionnaire de la Collectivité de Corse ou être un agent dans un office ou une agence, ça crée des droits, et ces droits doivent être strictement respectés, mais ça engendre aussi des obligations et un devoir. Et aujourd'hui, je considère que c'est un honneur et un privilège aussi de travailler pour la Corse et pour l'institution qui sert la Corse, et tout le monde doit en avoir conscience, et notamment ceux qui tapent à la porte pour rentrer.

Ici, vous, comme moi et celles et ceux qui sont en situation de responsabilité, je pense que nous ne sommes plus ici pour distribuer des places, il faut que tout le monde se le mette en tête. S'il y a des postes, on crée les conditions, de l'équité, de la lisibilité et on est retenu. Quand on est retenu, on le doit à ses qualités et ses qualités sont mises au service de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices, avec le respect des droits.

Je fais la transition et je me tourne vers Paul-Félix BENEDETTI, qui a été un syndicaliste et qui sait aussi que... Alors, globalement, j'ai salué l'honnêteté et la loyauté, je sais aussi, et je le dis encore, vous avez pris des positions qui sont des positions courageuses, notamment pour maintenir la masse salariale que je partage totalement, etc. Mais comme vous êtes un ancien syndicaliste, vous savez aussi que lorsqu'on fait référence aux CDD, aux contrats à durée déterminée, on a toujours directement et indirectement une impression de précarisation.

Donc, je ne veux pas laisser l'impression qu'il pourrait y avoir, notamment depuis que nous avons accédé aux responsabilités, une forme de précarisation grandissante au sein des effectifs de la Collectivité de Corse.

Au contraire, toute notre action depuis notre accès aux responsabilités a été dans le sens respect des droits, mais également du renforcement de ses droits et notamment dans le domaine de la politique sociale de la Collectivité de Corse où nous sommes aujourd'hui la collectivité, je pense, qui est la plus en avance. Nous avons fait, y compris à travers la fusion, je ne dis pas que nous avons pris tous les avantages de tout le monde, mais en tout cas nous avons mis le niveau moyen plus haut que ne l'était et nous avons pris ce qui était le meilleur, dans la plupart des cas, notamment d'un point de vue de la protection sociale, plus généralement de la politique sociale, des trois collectivités.

Et ce phénomène se retrouve aussi dans la façon de gérer l'emploi au sein de la Collectivité de Corse.

Je vais prendre les chiffres de 2020. Donc, il y avait effectivement 220 contractuels. Sur ces 220 contractuels, il y a 150 contrats de remplacement pour faire face à des absences temporaires d'agents. Et je vous rappelle que là, c'est un choix lié, on ne peut pas faire autrement. Si l'agent n'est pas là et qu'on veut le remplacer, on ne peut pas le remplacer en interne et on doit faire appel à quelqu'un d'extérieur dans un cadre qui est un cadre nécessairement transitoire, puisque le remplacement va durer le temps de l'absence de l'agent titulaire. Ça, c'est 150.

Les 70 autres, ce sont des contractuels qui ont été recrutés afin de pallier l'absence de candidatures de fonctionnaires sur des postes qui demandent des titres, des diplômes ou des formations certifiantes, ou des compétences rares et techniques. Autrement dit, lorsqu'on a pris des contractuels, c'est parce qu'on n'avait pas trouvé le fonctionnaire qui va bien. Et notamment dans le domaine social, qui a été un des grands pourvoyeurs, pas le seul, il y a aussi les conducteurs d'engins, etc., mais le grand pourvoyeur de ces postes là, ça a été le domaine social, notamment les assistantes sociales où on n'arrivait pas à trouver des fonctionnaires, et où on a pris des gens qui sont des contractuels, effectivement, mais, comme le disait Louis POZZO di BORGIO, qui ont la possibilité, derrière, de passer leur concours et donc d'intégrer en



devenant des fonctionnaires les effectifs de la Collectivité de Corse, et plus globalement la fonction publique territoriale.

Un dernier mot sur les statistiques. On peut leur faire dire ce qu'on veut, mais ça a été rappelé et vous l'avez fait d'ailleurs très honnêtement :

La moyenne des contractuels dans la fonction publique territoriale, c'était environ 15 % ; chez nous, c'est 9 %. C'est vrai qu'on a augmenté en pourcentage par rapport à 2018, mais c'est parce que le taux d'où on est parti était extrêmement bas et je dirais même anormalement bas, 2,78 % de contractuels.

Ce qui veut dire que ce chiffre qui augmente, c'est aussi la conséquence du fait qu'on ne renouvelle pas certaines catégories C qui étaient là, parce que si on avait continué à prendre des catégories C, en les intégrant sur 2 ou 3 ans, après la stagiairisation, on aurait plus de fonctionnaires et moins de contractuels.

Nous, on a fait le choix, quelquefois de ne pas renouveler les catégories C et on ne fait appel aux contractuels que quand on ne peut pas faire autrement.

Donc voilà, c'est important aussi de le dire. Et dans les cas que je viens d'évoquer c'est-à-dire remplacement d'un titulaire absent ou recrutement dans le cadre de compétences qui ne sont pas présentées par un candidat fonctionnaire, le statut de contractuel n'est absolument pas corrélé à une quelconque précarité. Donc c'est important de le dire.

Pour le reste, l'organigramme, moi aussi j'aurais aimé certainement qu'on fasse un organigramme un peu différent au début et je l'ai dit souvent. Et j'aimerais qu'on aille plus vite sur le nouvel organigramme. Mais ça a été dit là aussi par Louis POZZO di BORGO, on ne peut pas méconnaître les enjeux humains qui sont derrière. On ne parle pas de 4 400 postes, ce sont des postes, mais derrière chaque poste, il y a un homme, une femme, une histoire personnelle, une carrière, des éléments de rémunération, des éléments de rémunération attachés au poste ou à la fonction, la NBI, le régime indemnitaire, l'absence de mobilité forcée...

J'ai écouté ce que vous disiez ce matin. Moi, je suis tout à fait d'accord avec ça et je vais vous prendre un exemple.

On avait une possibilité de mettre à disposition un personnel de la Collectivité de Corse pour le Parc naturel marin du Cap Corse, sur un poste qui ne demandait pas de technicité particulière et on a fait le tour pendant 6 mois de toute la collectivité pour essayer de trouver quelqu'un qui était prêt à aller dans le Cap, travailler sur un poste intéressant, bien rémunéré, etc., tout en gardant son statut, on ne l'a pas trouvé. On ne l'a pas trouvé !

Lorsque on parlait - Cathy n'est plus là - de trouver un fonctionnaire de catégorie A. Souvent on nous a dit « il y a des cadres qui sont en souffrance et qui ne retrouvent pas leur place au sein de la Collectivité suite à la fusion... ». Quand on a essayé de trouver une catégorie A pour aller appuyer, indépendamment des problèmes juridiques sur la mise à disposition, etc., pour aller appuyer la Communauté de communes Pascal Paoli qui en a un besoin impératif, on ne trouve pas.

À tel point que, par exemple, y compris sur les FORSAP, on en parle puisqu'il va y avoir des postes, il y a des renouvellements, il y a des endroits qui sont en sous-effectifs. Moi, j'ai demandé au RH, qu'on allonge la période pendant laquelle on ne peut pas demander de mobilité, parce qu'on ne peut pas prendre quelqu'un pour être FORSAP, par exemple, à Petreto Bichisgià ou ailleurs dans l'intérieur, pour qu'un an après ou 18 mois après, il dise « je m'en vais ailleurs » et on se retrouve avec des problèmes.

Dernier exemple, dès qu'on va prendre un peu de recul stratégique, la gestion prévisionnelle des emplois et compétences, assurer une meilleure mobilité, une meilleure promotion, etc., ça doit nous permettre dans notre enveloppe globale de ressources humaines de permettre à chacun de trouver une trajectoire professionnelle valorisante.

À côté de ça, il faut faire monter en formation. Vous avez vu qu'on a financé des formations dans le domaine médical, paramédical. C'est vrai que c'est frustrant de se dire que d'un côté, on a beaucoup de jeunes corses qui sont en situation de chômage ou de non-emploi et d'être obligé de recruter massivement à l'extérieur de l'île, sur des postes qui vont offrir des perspectives de carrière extrêmement intéressantes.

Moi, je préférerais dans les 2, 3, 4 ans à venir, que ça soit des jeunes d'ici qui aient les formations correspondantes et qui puissent venir rejoindre la Collectivité de Corse.

Donc toutes ces problématiques participent de temporalités différentes, de contraintes qui ne sont pas strictement identiques, mais c'est leur superposition qui fait à la fois la difficulté de l'exercice et qui doit aussi nous conduire à avoir une vision stratégique.

Moi, la seule chose que j'ai dite, et je termine par-là, je l'ai dit ce matin, notamment à l'opposition non-nationaliste, dans cette affaire comme dans les autres, mais particulièrement dans cette affaire, je veux travailler à livre ouvert avec l'Assemblée de Corse, dans le respect des prérogatives qui sont les miennes.

Moi, je suis chef du personnel, c'est la loi qui le veut. J'assume les responsabilités inhérentes à cette fonction et il y a un périmètre de décisions dans lequel j'exerce normalement mes compétences.

Sur le reste, sur la vision stratégique, sur la façon de réfléchir à comment on organise au mieux la Collectivité de Corse, sur la gestion des effectifs, on travaille à livre ouvert, je l'ai dit. Il y aura ces délibérations. J'ai dit à la Présidente, je vous dis à vous, réfléchissons, comment vous voulez qu'on fonctionne, comment vous voulez que l'exécutif vienne devant l'Assemblée ou une de ses commissions, on regarde, la commission des finances, pour de façon précise, venir vous rendre compte de ce qui se fait et de comment ça se fait et prendre bien sûr en compte vos analyses, vos conseils et vos propositions ?

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le Président, pour l'ensemble de ces explications. C'était un dossier très important aussi. On a pu juger ce matin et encore à présent, donc nous allons soumettre au vote le rapport. Excusez-moi, c'est une prise d'acte, simplement, je suis un peu fatiguée aussi.

Donc, vous prenez acte positivement, on va dire, voilà, c'est la nouvelle formule.

### **L'Assemblée prend acte.<sup>6</sup>**

Donc, on va faire 2 minutes de pause parce que Madame la Conseillère doit s'entretenir avec le Président de l'exécutif et nous revenons sur le vote relatif au calendrier scolaire. Merci.

### **La séance est suspendue à 18 h 23 et reprise à 18 H 45.**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

Il y a encore des survivants en ligne, bien que ce soit nous peut être qui le sommes, et dans la salle aussi, je pense qu'ils sont dans des conditions bien meilleures que nous, je vois Hyacinthe VANNI qui a l'air en pleine forme ! Très bien. Alors nous, notre capacité de résilience commence à diminuer ! Alors, on va essayer d'être efficaces.

---

<sup>6</sup> Délibération n° 22/082 AC

D'abord, conformément au texte et du fait de l'importance de l'ordre du jour, les interruptions de séance, les réunions de commission ont ralenti le déroulement de la session, certains personnels, vous le savez, ont dépassé l'amplitude horaire quotidienne. Il convient de prendre acte, comme nous le faisons parfois, pour permettre de prendre en compte cette situation. Donc, je dois vous demander de prendre acte de la nécessité de déroger au cadre habituel.

On est bon ? Très bien, merci.

Donc, Madame la Conseillère, nous revenons sur le calendrier scolaire. Quelle est votre proposition d'amendement concernant la délibération ?

**Mme Antonia LUCIANI**

Suite aux différentes interventions et à nos discussions, notamment les remarques qui concernaient le principe de prise d'acte qui n'était pas suffisamment fort et ne traduisait pas notre position commune, nous proposons d'amender l'article premier puisque l'article 2 et l'article 3 faisaient consensus et donc, l'article premier serait le suivant : « conteste le caractère consultatif de l'avis de l'Assemblée de Corse sur la définition du calendrier scolaire et émet en conséquence un avis défavorable sur le projet transmis par le Rectorat pour l'année scolaire 2022/2023.

Nous considérons qu'avec cette formulation, nous émettons un avis défavorable, nous ne nous contentons pas de prendre acte et nous recontextualisons notre avis puisque nous expliquons que nous remettons en cause le principe de l'avis consultatif et que finalement, c'est un vote de principe, de rejet de ce calendrier, étant donné les moyens extrêmement limités.

Ensuite, pour le l'article 2 et l'article 3, ça faisait à priori l'objet d'un accord sur effectivement le fait qu'on demande, dans le cadre des futurs travaux relatifs à l'évolution institutionnelle de la Corse, d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation notamment, le calendrier scolaire, et donc de mandater le Président de l'exécutif pour aller négocier à Paris prochainement, nous l'espérons.

Voilà, je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y a-t-il une interrogation concernant l'amendement de l'exécutif ? Non.

Je vais soumettre à votre approbation l'amendement qui vient d'être présenté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement de l'exécutif est adopté à l'unanimité.**

Je sou mets donc maintenant la délibération ainsi amendée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**La délibération, ainsi amendée, est ADOPTEE à l'unanimité.**<sup>7</sup>

Merci, Madame la Conseillère exécutive et merci aussi de votre réactivité.

**MUZIONE / MOTIONS**

\* **Motion n° 2022/E2/011** déposée par le groupe « Core in Fronte » : **Processus de fin de conflits avec l'État français**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le porteur de la motion doit présenter sa motion, ce qui me paraît tout à fait normal. Vous avez 5 minutes pour le faire. Ensuite, on va demander si quelqu'un est contre. Il y avait un amendement, je résume la situation pour ceux qui n'ont pas participé à la conférence des présidents.

Donc, initialement il y a une motion qui est déposée par « Core in fronte » concernant la façon dont on peut aborder la question de la résolution des conflits avec l'État.

Cette motion a fait l'objet d'un amendement de la part de « Avanzemu ». Donc, motion initiale va être présentée par « Core in fronte ».

Nous avons, en conférence des présidents, travaillé tous ensemble sur la base de la proposition de « Avanzemu » et nous avons un nouvel amendement.

Je vous laisse présenter, Monsieur ARENA.

**M. Jean-Baptiste ARENA**

À ringrazià vi.

L'affare hè chjaru. Pensu chì quandu u 22 d'ottobre emu fattu essa siduta à posta pè cummencià à mette in ballu un processu chì si vulia à l'epica qualcosa di pace, di cercà à appacià l'affare trà a Corsica è u Guvernu, pensu chè quì, comu l'hà dettu

<sup>7</sup> Délibération n° 22/083 AC

Paul-Jo stamane in cummissione, eramu tutti d'accunsentu, ancu incù i nostri amichi di a dritta per cercà à truvà una suluzione indè l'affare chì toccanu à a Corsica dapoi più di quarant'anni, di circà à ritruvà <ci micca chè quandu ci tocca à corre indè l'intarri, indè e disgrazie, indè u sangue, ma di circà à fà un dibattu serenu, quandu l'affare sò appaciatu, ciò ch'emu fattu, pensu, u 22 d'ottobre.

Dapoi tandu, tuttu u mondu a sà, l'affare hà scambiatu à u nivellu di u Guvernu. Si sò passati assai affare in Corsica, l'affare di Yvan COLONNA, l'affari di Petru ALESSANDRI è d'Alanu FERRANDI, tutta a giuventù in carrughju cù noi à fiancu à ella.

Per avà, ùn pudemu chì cunstatà chì l'affare ùn anu micca avanzatu.

Ghjè vera chì u Sgiò Presidente eri hà ricivutu una lettera di u ministru di l'internu. Dunque, videremu ind'è a settimane chì vene ciò chè què pò dà.

Ma vuliamu dà un soffiu novu...

### **M. Xavier LUCIANI**

Induve sò ?

### **M. Jean-Baptiste ARENA**

Ghjè vera chì saria stattu megliu si quelli chì portanu essu nome eranu quì sta sera à fiancu à noi, ancu si a sò chì ci hannu à seguiddà è chì arrestanu di sicuru i nostri amichi.

Ma vale à dì chì ùn pudemu più stà in sta situazione per via di chì tutte e settimane, ci sò pulizzieri chì ghjughjanu per aviò, per battelli à circà a nostra giuventù, à circà i nostri agricoltori à a mane à 6 ora, à circà di mette a pressione nant'à forse discussione chì hannu à vene da quì un mese.

Tocca à noi oghje, ciò chè pensemu noi, d'avanzà un pocu più luntanu, di cercà à esse uniti, in seme, à dà forse più forza à u Presidente di l'esecutivu u ghjornu ch'ellu cullerà cù l'altri presidente in Parigi.

Sta muzione v'è in essu senza quì. Ghjustu pè dì à u statu chì a risposta ùn deve micca esse à mane à 6 ore indè e case di i giovani corsi, di agricoltore, di aiente chì s'arrizzanu a matina pè andà à travaglià perchè un ghjornu, ci hà da esse una disgrazia, un ghjornu ci hà da esse un zitellu, chì hà da fà, scusate a parolla, « una cuneria » è tandu, noi ùn simu micca quì, ancu si eiu sò cunfratellu ma chè pè cantà l'intarre, ma comu l'hà dettu Paul-Jo sta mane, simu quì per cercà à fà chè stu paese campesse indè à gioia, in l'allegria è di cumincià à fà un paese è una nazione.

Ùn a sò o Sgiò Presidente sè aghju da leghje sta muzione chì hè stata scritta in francese per megliu esse capita quassù in Parigi ò se vo date a parolla à d'altri cunsiglieri.

À ringrazià vi.

### **La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Tuttu u mondu, pensu, hà lettu a muzione. Dunque, va bè. À ringrazià vi.

Qualu hè chì vole intervenere à prò o contru ? Ma ùn pensu micca contru... Jean BIANCUCCI è pò dopu, ci hè Saveriu.

Jean, andate puru.

### **M. Jean BIANCUCCI**

A mozione casca bè à posta chì ghjustamente avemi essu appuntamentu à a fina di u mese. Hè vera chì ci permettì di rivene dinò anant' à tutti l'evenimenti chè no avemi cunnusciutu dipoi principiu marzu.

Hè sicura chì l'ingaghjamenti chì sò stati pigliati, ùn sò micca stati tinuti. Ùn hè micca à noi eletti di a Corsica à apparnà tutti i ciottuli, ma quantunqua, semi quì dinò pà di ciò chì si deve di à u Statu è à a Corsica.

Ùn hè micca una bona affara è ci hà da vulè à ramentà ma u Prisidenti di l'esecutivu, si sprimarà è l'hà detta è la scritta in certi cumunicati, semi stati da cunsentu incù eddu parchì erami scuntenti.

Ma più luntanu chì essa quistioni quì di a scuntintighja, ùn hè micca un problema, ùn saria micca a prima volta. Ci hè à listessu tempu, un problema puliticu ch'ùn hè micca regulatu. Ci vò à ramintassi chì essu problema puliticu hè sempri vivu, hè sempri quì, l'avemi sott' à l'ochji è ci hà da vulè, d'una manera ò di l'altra, à reagiscia.

Sarà l'occasione à essa visita di fine di mese, avemi pigliatu a dicizioni prima di cuddà un Parighji, di parlà trà noi è di vera è di circa u megliu pà caccia l'avantaghju u più maiò di essa situazioni.

È pò, emi dicisu dinò l'amendamentu chì era statu privistu da u gruppu PNC di renda contu, dopu à a reunioni, di ciò chì s'hè passatu.

Dunque, a muzione hè una affara chì hè larga, ùn hè micca sulamentu a muzioni, se vò permititti di un gruppu, hè una dumanda generala. Tuttu ognunu si sprimarà è l'esecutivu darà u so puntu di vista.

Ma à sensu meiu, parchè da dapiè a forza necessaria, ancu se no ùn spartimi micca tutt'à fattu à parolla vicina à ciò chè vo avete scrittu, ùn hè micca quì u problema, hè ciò chè si deve fà di puntu à a situazione chè no cuniscimu. Hè detta.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Cunsiglièru.

Saveriu LUCIANI.

### **M. Xavier LUCIANI**

Eiu, ùn aghjustaraghju tant'affari, solu chì ci hè quantunqua quì, è ci ne rallegremu, una visiona cullettiva. Pensu quantunque ch'un accunsentu generale nant'à a necessità oghje di dì à Parigi chì ùn accettemu micca sta pulizza chì sbonda e porte sera è mani è ùn hè micca finita, a dicu cusì perchè sapemu bè chè hannu da cuntinuà, ùn accettemu micca dui mesi pà l'assassinu di Yvan COLONNA d'ùn avè nisuna risposta nant'à a situazione di tandu di u mesu di marzu. À un momentu dattu, s'ellu ci hè una reazziona à avè nant'à u cuntestu attuale, emu dittu prima in cunferenza di i presidenti chì l'affare di i legislative ch'ella sbocca nantu una magiorità di MACRON ò una qualunque magiorità, ùn semu micca à l'affole di a magiorità in Parigi. Noi, simu quì pè dì à u Statu chì avà ci hè a Corsica chì dumanda oghje una soluzione pulitica. Puntu è basta.

Ch'elle sianu di drittu, di manca ò d'altrò, « France insoumise » chì ni sò, ùn simu micca a l'affole di quessi.

Ùn semu micca à l'affole dinò di una parolla, di l'autunumia, di l'indipendenza ò di altra affara, noi simu à l'affole soprattuttu di una soluzione pulitica, a supranità soprattuttu. Hè quessa chì ci ferma u più è chì ci porta.

Vuliu dinò dà una spiecazione, Jean l'hà ammentata nantu à l'amendamentu, ghjè chì ghjè impurtente per noi di rende contu à u populu di ciò chè no femu, di ciò chè no prupunimu è di ciò ch'eddu s'acquista s'eddu ci hè qualcosa ad acquistà, perchè u populu à un mumentu dattu, hà d'accompagnà, perchè a ghjente chì ci hà fattu cunfidenza à voi è à noi altri, aspetta una risposta, ùn aspetta miccà un miraculu di qualchisia chì vene da Parigi o da Bruxelles.

Avà, è cumpieraghju annant'à st'affari quì, ci hè dinò, a sulidarità trà di noi, spergu ch'ell'hà da viaghjà, aspettemu forse dinò quelli chì si ni sò andati à pena bon'



ora perchè anu a so parte dinò nantu à essa strada, anu qualcosa à di è forse à purtà, ma dinò di chì, pè raport' à ciò chì se passatu luni scorsu cù u presidente bascu, l'aghju detta quella mane quì, aghju dettu à momentu dattu, avemu bisognu dinò di purtà à l'Europa una voce insieme, micca sole cun ellu, ma cun une poche di tutte e nazione senza statu pè di à Parigi è pè di ancu à Bruxelles chì quì ci hè una nazione, ci hè un populu è chè n'aspettemu una soluzione pulitica. Ùn si pò micca quì patte di una situazione, avete vistu ancu pè ess'affara di calendarii di rientrate sculare, simu quì in situazione, à mumentu dattu, di pone a questione di a nazione corsa.

Forse chè essa muzione, ùn hè micca a prima, ùn sarà micca l'ultima, ma ghjè quantunque una manera dinò di ramentà, di ricurdà à i Parigini chì à un mumentu dattu, un populu ci hè, una nazione ci hè è una voglia d'avanzà ci hè.

### **Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Aghju da dumandà u so avisu à u Cunsigliu esecutivu nantu à sta muzione.

### **Le Président Gilles SIMEONI**

A favore, di sicuru. Pensu chè ciò chè ghjè impurtante oghje, o mancu pè ciò chì tocca i naziunalisti aldilà di qualchi volta e nostre sfarenze di fà passà un missaggiu chjaru chì prima vulemu a pace è quand'ellu si cerca a pace, ùn si lampu micca oliu nantu à u focu, ùn si pò micca acittà chì ci sia à quandu l'agricultori, à quandu i giovani, à quandu d'altri militanti chì sianu arristati, ùn si pò micca riparta indè una logica cume quessa. Pensu chì u populu corsu è ancu puru i militanti naziunalisti i più ingagiati volenu a pace. Dunque ùn ci vole micca chì u statu ò uni pochi di so servizi lampenu oliu nantu à u focu. Quessa ci vole à dilla, ci vole à fà passà su missaggiu di manera chjara è ancu sulena.

Secundamente, di manera più larga, à vigilia di essu appuntamentu aspittatu, ci vole à ramintà à u Statu chì ùn ci lasciarem u micca vulà, chì ùn semu micca quì per face purtà di vole in canzone, chì ci vole à apre un prucessu. A ripetitu una volta di più, perchè pensu chì e parolle anu un pesu in pulitica. Aghju zifrattu un documentu scrittu incù u ministru. U ministru era statu mandatu da u primu ministru di tandu è soprattutto da u Presidente di a Republica chì ferma oghje chì ghjè oghje dopu à l'elezzione, u Presidente di a Republica. Dunque ci hè una cuntinuità di a parolla di u Statu è stu documentu scrittu dice di manera spressa è chjara chì u niguziatu chì s'hà da apre hè un prucessu di neguziatu à vocazione storica.

Dunque, ci vole à dī, ghjè bè, hè binissimu chī i naziunalisti a diganu insemi, chī aspitemu di u Statu ch'ellu rispesti a so parolla, chī noi simu pronti à circà e strade di una suluzione pulitica glubale è ci vole ch'ella sia listessa in Parigi.

**Mme la Présidente Marie-Antoine MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Prima di passà à u votu di a muzione, volerebbe dà lettura di u sottu amendamentu chè n'avemu fattu tutti insemi, sè vò site d'accordu postu chè l'aotoru era u gruppu « Avanzemu ».

Donc la proposition d'amendement de « Avanzemu » était de rajouter un paragraphe final, je cite, « acte la tenue d'une séance publique plénière spécifique de l'Assemblée de Corse dédiée à préparer le cadre de négociations politiques avec l'État ».

A la suite des échanges que nous avons eus pendant 1 heure au sein de la commission, nous avons considéré que cette préparation devait se faire, sur le plan méthodologique pour préparer véritablement cette première entrevue à Paris, devait se faire au sein de la conférence des présidents, dans la quinzaine de jours qui vient.

Par conséquent, nous avons modifier ce paragraphe parce que nous avons voulu maintenir l'idée que la séance publique plénière, quand même, devait être tenue au courant du déroulement du processus.

Donc, le sous amendement qui a été rédigé tous ensemble est le suivant : « acte la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociations politiques à vocation historique acté avec l'État ».

Donc voilà pour le sous amendement que je soumets à votre approbation.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**Le sous-amendement est adopté à l'unanimité.**

Je soumets à votre approbation l'amendement ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

**L'amendement, ainsi sous amendé, est adopté à l'unanimité.**

Maintenant concernant la motion amendée, qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Qui est pour ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.<sup>8</sup>**

À ringrazià vi à tutti.

**La séance est levée à 19 h 06.**

---

<sup>8</sup> Délibération n° 22/084 AC

# ANNEXES

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

- 3) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter une phrase en page 6 du rapport mentionné dans le projet de délibération. Après le paragraphe relatif « à la création d'un outil adapté aux besoins d'un territoire »
- 4) Il est également demandé à l'Assemblée de Corse de bien vouloir rajouter dans le 5ème paragraphe de la page 7 du rapport mentionné dans le projet de délibération, dans la partie relative à l'« identification des partenaires privilégiés » de la page 7 après « cohérence géographique et historique »

**AJOUTER :**

- 3) « La CdC renforcera durablement l'armature territoriale des communes, des EPCI ou des Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux »
- 4) « en concertation avec le projet de territoire de l'EPCI ou du PETR. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION****AVIS FAVORABLE**

---

**(NPPV Un Soffiu Novu)**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu et**  
**Avanzemu)**

---

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 É 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

- 3) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en page 8 du rapport mentionné dans le projet de délibération, à la fin du 7<sup>ème</sup> paragraphe, après « en matière de contractualisation. »
- 4) Il est également demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la Fiche 2 « Modalités de Mise en Œuvre et Pilotage des Contrats de Territoires »

**AJOUTER :**

- 3) « Dans la mesure où le conseil communautaire le souhaitera, chaque EPCI, ou PETR aura la possibilité de s'appuyer sur un conseil de développement afin de co-construire le projet de territoire. ....»
- 4) Au dernier paragraphe, après « ...programmation annuelle. » ajouter « La CDC propose la mise en place d'une conférence de cohésion des territoires, pour chaque contrat de territoire, qui sera composée par les communes, EPCI ou PETR concernés, et la CDC et l'état ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**AVIS FAVORABLE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu)**

---

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉ**  
**(NPPV Un Soffiu Novu et**  
**Avanzemu)**

---



# CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022**

**ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

## AMENDEMENT N° 3

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »**

**EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter à la page 3 de la « Fiche 1 Méthodologie d'élaboration des contrats de territoire » du rapport mentionné :

**AJOUTER :**

- **dans conditions préalables à la contractualisation - La nécessaire mise en place d'une ingénierie**
  - **Ajouter :**
    - après « la mise en œuvre de contrat de territoire », « la Collectivité pourra fournir une ingénierie financière et fiscale aux communes et EPCI. »
    - dans le cadre du travail engagé sur le rapport relatif à la territorialisation qui sera proposé prochainement à l'Assemblée de Corse : « la CDC et l'état veilleront à renforcer durablement l'ingénierie des communes et EPCI ou PETR permettant d'asseoir le projet de territoire sur une armature territoriale durable » ;
    - « La CDC pourra proposer la mise en place d'une formation commune à destination des agents de développement dédiée au projet de territoire, en partenariat avec

l'Université, le CNFPT et l'IRA, de favoriser et de renforcer la formation des élus dans le domaine du développement local... ».

- « aux diagnostics territoriaux et études stratégiques », les éléments suivants :
  - Les différents plans et schémas du territoire,
  - Les activités de pleine nature
  - Le numérique,
  - La mobilité rurale,
  - Le climat, l'air et l'énergie... »
- Le futur contrat s'appliquera à trouver avec le bloc communal, les voies et moyens d'élaborer des documents d'urbanisme appropriés aux territoires (SCOT, PLUi).

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

**AVIS FAVORABLE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu)**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTE**  
**(NPPV Un Soffiu Novu et Avanzemu)**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

ASSEMBLEA DI CORSICA

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 4****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 4 Thématiques prioritaires d'intervention :

**AJOUTER :**

2<sup>ème</sup> paragraphe : après « ...un modèle de développement équilibré et durable. » ajouter « Ils devront permettre de renforcer la diffusion de la langue, de la culture et de l'identité historique au travers entre autres de la toponymie. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION****AVIS FAVORABLE  
(NPPV Un Soffiu Novu)****\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE****ADOPTE  
(NPPV Un Soffiu Novu et  
Avanzemu)**

**CULLETTIVITÀ DI CORSICA****ASSEMBLEA DI CORSICA****2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 É 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022****ORIENTATIONS STRATEGIQUES  
RELATIVES A LA  
CONTRACTUALISATION AVEC LES  
TERRITOIRES**

Rapport n°2022/E2/147

**AMENDEMENT N° 5****DEPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »****EXPOSE DES MOTIFS :**

- 3) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 5 - Diversité des dynamiques territoriales en Corse
- 4) Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir rajouter en à la Fiche 6 - Procédure de Concertation en page 1 : la concertation et la co-construction comme préalables à toute démarche contractualisation

**AJOUTER :**

- 3)
  - Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires pour l'Evolution Statutaire de la Corse ainsi que la Commission évolution statutaire et organisation des territoires de la Chambre des Territoires dans l'optique du projet d'autonomie. »

- Page 2 - après le dernier paragraphe « ...Les contrats à venir pourront intégrer des contrats de réciprocité, afin de veiller au rééquilibrage territorial dans certains domaines comme par exemple, la mobilité, la culture, le sport, etc...
- 4) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement qui nécessitent une énergie collective et durable ne supportant pas notamment dans les territoires ruraux, les ruptures de programmation ou de calendrier électoral.

Cette charte sera signée par les différents co-contractants.

### **SOUS-AMENDEMENT :**

#### **Remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe Par :**

- Page 1 - 3<sup>ème</sup> Paragraphe : après « ...par les populations » ajouter « ...néanmoins des groupes d'actions locaux ont permis dans certains cas de valider la cohérence de certains de ces neuf territoires par la CTC. Il serait donc intéressant d'expertiser la pertinence des territoires au sein des Commissions de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des Territoires dans l'optique de l'ouverture du processus de négociations avec l'Etat. »

#### **Remplacer le 2) Par :**

- 3) « ...chaque territoire aura la possibilité d'assortir les contrats d'une charte éthique argumentée permettant de pérenniser et de transmettre des projets de développement aux générations futures. »

**\* AVIS DE LA COMMISSION**

<p><b>AVIS FAVORABLE</b> ainsi sous-amendé (NPPV Un Soffiu Novu)</p>
--

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

<p><b>ADOPTÉ</b> ainsi sous-amendé (NPPV Un Soffiu Novu et Avanzemu)</p>
--

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE**

**2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022**  
**2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022**

**2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**  
**2 ET 3 JUIN 2022**

**PROCESSUS DE FIN DE CONFLITS AVEC  
L'ETAT FRANÇAIS**

*Motion 2022/E2/011*

**AMENDEMENT N° 1**

**DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »**

**PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Intégrer au dispositif de la motion, le paragraphe final suivant :

« Acte la tenue d'une séance publique plénière spécifique de l'Assemblée de Corse dédiée à préparer le cadre de négociation politique avec l'Etat ».

**SOUS-AMENDEMENT :**

Remplacer l'amendement initial par :

« Acte la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociation politique à vocation historique acté avec l'Etat. »

**\* AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS**

**AVIS FAVORABLE  
ainsi sous-amendé**

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**COLLECTIVITE DE CORSE****ASSEMBLEE DE CORSE****2<sup>da</sup> SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2022  
2 È 3 DI GHJUNGHJU DI U 2022****2<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022  
2 ET 3 JUIN 2022****PROCESSUS DE FIN DE CONFLITS AVEC  
L'ETAT FRANÇAIS***Motion 2022/E2/011***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « AVANZEMU »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****INTEGRER** au dispositif de la motion, le paragraphe final suivant :

« Acte la tenue d'une séance publique plénière spécifique de l'Assemblée de Corse dédiée à préparer le cadre de négociation politique avec l'Etat ».

**\* AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS****AVIS FAVORABLE  
ainsi sous-amendé (\*)****(\*) SOUS-AMENDEMENT :****REEMPLACER** l'amendement initial par :

« Acte la tenue de séances publiques plénières de l'Assemblée de Corse consacrées spécifiquement à la restitution et au suivi du processus de négociation politique à vocation historique acté avec l'Etat. »

**\* DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE****ADOPTE  
sous amendé**